

FRÉDÉRIC GERBIÉ

LE
CANADA
ET
L'ÉMIGRATION FRANÇAISE

Ouvrage accompagné de cartes et gravures

13^{me} ÉDITION

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE DE C. DARVEAU

1884

A Monsieur ROBERT CALMON,

Conseiller Général du Lot,

PARIS.

Cher ami,

En quittant Paris, je promis de vous faire connaître les pays que j'allais parcourir. Mais les quelques lettres que je vous ai adressées n'ont pu vous permettre d'apprécier à sa juste valeur un pays aussi vaste que l'est le Canada, aux ressources si variées, et dont naguère nous soupçonnions à peine l'histoire.

Deux ou trois lettres de plus n'auraient pas un meilleur résultat ; aussi me suis-je décidé à réunir en un volume mes impressions de voyage.

En vous le dédiant, j'espère tenir ma promesse et accomplir un double devoir : celui de reconnaître vos bienfaits, et d'intéresser à l'avant-garde de la race française sur le continent américain un patriote capable de l'apprécier et de lui être utile.

Acceptez donc, à ce double titre, ce faible témoignage de ma vieille amitié.

FRÉDÉRIC GERBIÉ.

Québec, ce 15 juillet 1884.

INTRODUCTION

Ces pages ne courent pas après la gloire littéraire. C'est une œuvre sincère, étudiée chez les différents peuples au point de vue de l'intérêt de la race et de la langue françaises et de leur expansion dans le monde.

Tous les pays autour de nous, et principalement l'Angleterre, se développent et accroissent chaque jour leur influence au détriment de la nôtre. Les diverses statistiques officielles publiées en France font chaque année des révélations alarmantes pour la vitalité et l'avenir de notre race.

Exposer les causes de la supériorité de nos voisins, rechercher celles de notre infériorité, et en trouver le remède, n'est-ce pas là une œuvre qui s'impose aujourd'hui comme un devoir à tout français qu'anime un profond amour de son pays ?

Nous apportons donc à nos compatriotes notre part de travail et d'expérience. Et nul ne sera plus heureux que nous si, n'ayant pas entièrement réussi à leur plaire, nous parvenons du moins à leur être utile.

Le lecteur sait déjà par les grands traits les conditions de succès de la race anglo saxonne. Nous croyons toutefois, pour l'enchaînement logique des points de comparaison, devoir commencer par un exposé synoptique des causes efficientes de la réussite de l'émigration anglaise, émigration qui est la seule cause de la grandeur de l'Angleterre.

Ouvrir des débouchés à leurs industries métropolitaines et monopoliser les produits des colonies, tel fut le but poursuivi par toutes les nations de l'Europe. Mais les guerres longues et coûteuses, que les unes et les autres soutinrent pour s'assurer ces débouchés, montrent suffisamment l'erreur des notions économiques qui les firent entreprendre, l'expérience ayant prouvé qu'elles pouvaient jouir des avantages naturels de ces pays sans aucuns frais.

Instruite par la guerre qu'elle soutint contre ses treize colonies de l'Amérique du Nord, l'Angleterre fut la première à reconnaître les erreurs de sa politique coloniale ; car, à peine livrés à eux-mêmes, sans aucun lien politique ou administratif avec la métropole, les Etats-Unis trafiquèrent naturellement avec les gens de leur race et parlant leur langue ; et les échanges s'accrurent dans une telle proportion que l'Angleterre regretta sans doute les millions et les hommes inutilement sacrifiés dans la guerre de l'Indépendance.

De cette époque datent la prospérité toujours croissante des Etats-Unis et le grand courant d'émigration qui se forma en Angleterre.

A quelque temps de là, un phénomène remarquable acheva de fixer les économistes anglais sur la ligne politique à suivre. Nous voulons parler des *convicts* que les anglais jetèrent pêle-mêle au sud de l'Australie avec quelques vivres de campagne

et quelques outils, le rôle des navires ou des canonniers se résument à empêcher la désertion de ce continent. Pendant dix ans, ces éléments, où tous les degrés du délit et du crime étaient représentés, travaillèrent, se condensèrent et, après s'être constitués eux-mêmes en une société régulière, refusèrent de laisser débarquer de nouveaux réprouvés. Quels sont donc les faits que tout esprit sincère devait nécessairement dégager de cette résurrection de milliers de condamnés à la vie active et honnête, et quel en fut le grand facteur ? D'abord l'éloignement et l'oubli, mais surtout le milieu libre pour la pensée, pour la conscience et pour l'énergie.

Dès lors l'Angleterre continuera son expansion coloniale. Et, mettant à profit l'expérience qu'elle vient d'acquérir, son rôle se bornera désormais à essaimer vers les différents pays du globe, et à respecter la liberté individuelle qu'elle considérera comme la condition *sine qua non* du fonctionnement régulier des lois économiques ; elle dépensera son or et emploiera ses canons à augmenter la liberté d'action de cette initiative ; les colonies grandiront sous son égide ; et, peu à peu, elle préparera leur émancipation. Ce n'est pas tout cependant. Les sujets de la Grande-Bretagne seront poussés vers l'émigration non seulement par les succès de leurs amis ou de leurs parents, mais encore par le gouvernement lui-même qui facilitera cette émigration de mille et mille manières.

L'éducation pratique que les Anglo-Saxons donnent à leurs enfants ne joue pas un rôle moins important dans l'œuvre de la colonisation, et nous ne croyons pas sans intérêt d'esquisser quelques-uns des traits de cette éducation qui nous est si peu familière.

En Angleterre, comme aux Etats-Unis, l'enfant ne reste

bébé que durant trois ans. Aussitôt qu'il parle et perçoit la différence des objets, plus de soins outrés. Le père et la mère ne lui parlent que pour lui enseigner un fait. A toute question : qu'est-ce que cela ? c'est une table, un couteau, etc., mais toujours une réponse nette. A cinq ans, le père en rentrant de son bureau *cause* avec son fils. Est-ce à dire que ce petit homme soit atrophie par un développement trop précoce du cerveau ? non ; car la récréation et le jeu sont toujours de vrais exercices du corps.

A quelque classe qu'il appartienne, un enfant de cinq ans connaît la valeur de l'argent. Nous ne donnerons que deux exemples :

Nous avons vu dans une ville des Alleghanys l'enfant d'un millionnaire, et appartenant à une des familles les mieux posées, aller jouer sur les pentes couvertes de neige. Un savetier offre 25 centimes à qui voudrait pelleter la neige pour faciliter l'accès à sa boutique. Aussitôt, le fils du millionnaire se précipite sur une pelle, fait consciencieusement son travail, en touche le prix, et le soir, au souper, dit à son père : "*I have made money to-day* (j'ai fait de l'argent aujourd'hui.) Monsieur Thomson m'a donné un *job* (entreprise), et il m'a payé." Ni le père, ni la mère ne songèrent, comme on l'eut fait en France, à lui reprocher cette humiliation pour le rang de la famille.

De quatre à six ans, les enfants d'ouvriers vendent des journaux, courent après un omnibus, un tramway, s'élancent dedans, vendent leurs journaux, rendent la monnaie sans jamais commettre la moindre erreur ; et, quand le père a du travail et par conséquent de l'aisance, l'enfant met son argent à la banque (espèce de banque minuscule consistant en un coffre fort de 10 pouces carrés). Il sait déjà que l'argent doit être mis en dépôt dans une banque.

A douze ans, il ne rend compte de ses affaires à personne. Il cherche lui-même une place; et nous en avons vu souvent qui, sur un refus d'augmentation de salaire, mettaient eux-mêmes une annonce dans un journal pour offrir leurs services en stipulant succinctement leurs aptitudes et ce qu'ils voulaient gagner.

En résumé, on leur fait comprendre de bonne heure qu'ils n'ont rien à attendre de leurs parents, et que c'est seulement par le travail et l'esprit d'entreprise qu'ils pourront s'assurer le confort du "*at home*" (chez soi). Et c'est ainsi que ces jeunes générations laborieuses, intelligentes, vivant d'elles-mêmes dès la plus tendre enfance, sont préparées au "*struggle for life*" (la lutte pour l'existence), à quitter sans regrets le clocher de leur ville natale pour venir dans les pays les plus éloignés tenter la fortune et y fixer définitivement leur demeure, si la fortune leur sourit. Elles savent que partout et en toutes circonstances elles trouveront une aide et une protection efficaces.

L'Angleterre a-t-elle lieu de regretter sa politique ? Nous trouverons la réponse dans l'examen des résultats acquis.

Lors de la guerre de l'Indépendance, la population de la Grande-Bretagne ne dépassait pas 15,000,000. Et, malgré le fort courant d'émigration qui se forma à cette époque, elle vit sa population s'élever, en 1821, à 21,282,187. Depuis, elle n'a cessé de fournir chaque année une foule considérable d'émigrants dont le nombre s'est élevé, en 1880, à 144,000 pour les Etats-Unis seulement; et le dernier recensement de 1881 nous montre que la population de la Grande-Bretagne est de 35,246,562. Mais ce n'est pas là le seul avantage qu'elle ait retiré de l'émigration. Celle-ci a été et est encore une soupape de sûreté qui permet à l'Angleterre de se débarrasser du trop-plein de sa population et de vivre ainsi dans une tranquillité relative. Ne voyons

nous pas, en effet, le gouvernement anglais user aujourd'hui de cette soupape pour éloigner de leur île les agitateurs irlandais qu'il dirige à ses frais vers les États-Unis ou vers ses colonies. En arrachant ainsi une foule de malheureux aux horreurs du paupérisme, et tout en s'assurant la tranquillité à l'intérieur, l'Angleterre fonde des colonies prospères qui parlent la langue de la métropole, ouvrent de vastes débouchés aux produits de ses industries, et augmentent son commerce dans de telles proportions qu'elle peut être considérée comme la première nation commerciale de l'Europe. Elle est en même temps la première nation coloniale; car elle commande à plus de 200 millions de sujets; et, comprenant les colonies de l'Angleterre et les États-Unis, il y a de par le monde plus de cent millions d'Anglo-Saxons qui parlent la langue anglaise.

Voyons l'Allemagne : La population totale de l'empire allemand, en 1875, était de 42,727,372. En 1880, elle était de 45,194,172, accusant ainsi dans une période de cinq années une augmentation de 2,466,800. Et cependant, en 1875, l'émigration que l'Allemagne dirigeait vers les différents pays du Nouveau-Monde, s'élevait à 39,773, pour atteindre 106,105, en 1880.

Il y a 30 ou 40 ans, les allemands n'avaient pas le goût de l'émigration. Mais, attirés par leurs parents ou leurs amis qui avaient réussi, on vit s'établir à cette époque un courant d'émigration considérable, en dépit des rigueurs de la loi militaire et des entraves opposées par le gouvernement allemand. Et, quoique l'Allemagne n'ait pas à proprement parler de colonies, elle n'en a pas moins établi dans les États-Unis des groupes puissants et nombreux, tels que ceux de Madison, de Milwaukee, dans le Wisconsin, de St-Paul, de Minneapolis, dans le Minnesota, de Chicago, de New-York, etc., où sont précieusement

conservées la langue et les mœurs de la mère-patrie. Leur importance est telle qu'elles augmentent dans des proportions immenses le commerce de l'Allemagne avec les États-Unis, et qu'elles exercent sur la politique générale de ceux-ci une influence considérable, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin.

La Hollande, elle aussi, essaime vers les Antilles, la Guyane, les Moluques, les Célèbes, etc., et possède des colonies prospères qui renferment près de 20,000,000 de sujets. Sa population s'accroît rapidement. En 1869, elle était de 3,688,000 ; le recensement de 1880 accuse 4,060,000 habitants.

Qu'étaient la Suède et la Norvège au commencement de ce siècle ? et que sont aujourd'hui ces deux pays ? En 1860, leur commerce d'importation était de 82,469,000 francs. En 1879, il était de 226,442,000 francs. Celui de l'exportation a suivi les mêmes progrès, s'élevant dans la même période de 86,426,000 francs à 186,164,000 francs.

En 1800, le chiffre de leur population était de 2,347,207. En 1870, nous la voyons s'élever à 4,168,525.

Voilà encore un peuple qui émigre depuis plus de 30 ans, fournissant chaque année aux États-Unis ou aux autres pays une moyenne de 18,000 âmes. En 1880, l'émigration était de 42,109.

Tournons maintenant nos regards vers les peuples qui n'émigrent pas ou presque pas, tels que la France, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, etc. Nous ne tarderons pas à constater que ces pays restent stationnaires ou augmentent dans des proportions à peu près insignifiantes, et à nous convaincre que l'avenir appartient aux peuples qui émigrent. Nous nous contenterons toutefois d'examiner notre situation à nous Français au milieu du développement général de ces peuples.

Depuis près d'un siècle, la natalité française était déjà bien faible, mais nous l'avons vue décroître sans cesse dans ces derniers temps. En effet, en 1877, l'excédant des naissances sur les décès était de 142,620. En 1878, il n'était plus que de 98,147 ; En 1879, nous le voyons descendre à 96,647. Et, tandis que les autres nations de l'Europe doublent leur population dans une moyenne de 56 ans, la France n'effectue ce doublement qu'en 198 ans !

Quant à nos colonies réunies, elles ne renferment pas plus de 3 à 4 millions d'habitants, en y comprenant les aborigènes, les troupes françaises, nos colons, les fonctionnaires et leurs familles. De telle sorte que, si nous ajoutons à ce nombre les 37,321,186 français qu'accuse le recensement du 18 décembre 1881, et les français disséminés dans les pays étrangers, et dont les différentes statistiques nous permettent d'évaluer approximativement le nombre à 400 mille environ, nous verrons combien est petite la place que nous occupons par rapport à celle de nos voisins.

Pourquoi les Français n'émigrent-ils donc pas, eux aussi ? Seraient-ils incapables d'obtenir les mêmes résultats que leurs voisins ? Seraient-ils impropres à fonder des colonies et bons seulement à vivre toujours dans la contemplation béate de leur glorieuse nationalité ? c'est là l'idée qui a généralement cours à l'étranger, et qui trouve trop souvent, hélas ! quelque crédit auprès de plus d'un de nos compatriotes. Il suffit cependant d'étudier les faits pour acquérir la conviction que notre race a toutes les qualités, mais qu'elle se perd au milieu d'elle-même

Nous n'entendons pas faire l'histoire de nos colonies. Mais ne nous suffira-t-il pas, pour acquérir cette conviction, de rappeler les merveilleux résultats de la politique coloniale poursuivie par Richelieu, Colbert, Vauban, etc. ? N'est-ce pas en effet

sous leur ministère que, les premiers, les Français, ou la hache ou le mousquet ou l'évangile à la main, ouvrirent l'Amérique du Nord à la civilisation, parcourant en tous sens ce vaste continent, des bords du Saint-Laurent aux montagnes rocheuses et à l'embouchure du Mississippi, et marquant avec une sagacité remarquable les emplacements de ces villes dont le prodigieux développement est aujourd'hui la gloire des États-Unis et fait l'étonnement des nations de l'Europe ? N'ont-ils pas laissé par tout des traces nombreuses, profondes et durables de leur esprit hardi et colonisateur ? Les Canadiens, les Acadiens, les Louisianais sont là pour nous répondre. Ce ne sera certes pas sans émotion que l'on constatera par eux la solidité et la persistance de notre race. A-t-on aussi oublié les exploits des Duplex et des Labourdonnais qui faillirent nous donner l'empire des Indes ?

Telle était alors l'étendue de notre puissance coloniale que la France était considérée comme la première nation coloniale de l'Europe. Seule, notre politique néfaste a pu en arrêter l'essor. En effet, à peine nos rois venaient-ils d'abandonner nos généraux, nos soldats et nos colons pour s'absorber dans les fastes de la Cour et s'épuiser sur le continent européen en des guerres stériles, que Napoléon 1er, à son tour, vendait pour quelques millions de francs la Louisiane, reste de ce vaste empire que des ministres intelligents avaient rêvé, et nous laissait une France glorieuse, il est vrai, mais ruinée et saignée à blanc. A dater de ce jour, la France se concentra en dedans de ses frontières, et le gouvernement poursuivit une politique coloniale, dont le résultat fut d'endormir les belles qualités que nous avons rappelées ; endormi seulement, car il nous sera facile de montrer qu'elles peuvent s'éveiller aussi vivantes que jadis.

Un des premiers effets de notre concentration fut le morcelle-

ment excessif de la propriété foncière. Celle-ci est aujourd'hui répartie entre 7 à 8 millions de propriétaires. Et, si nous retranchons le nombre d'hectares pour parcs privés ou publics, jardins de bourgeois, marécages, landes et tourbes, nous arrivons à comprendre qu'un cultivateur a souvent un tout petit champ d'où il doit par un labeur de 16 heures sur 24 arracher péniblement la vie de sa famille. Aussi tous nos paysans évitent-ils d'avoir une nombreuse famille de crainte de ne pouvoir non seulement étendre leur propriété, mais encore élever leurs enfants, faire face aux frais de médecins, d'habillements, etc. Voici, par exemple, un paysan qui possède une propriété de quelques arpents et une famille composée de cinq ou six enfants. C'est à peine si les revenus de sa terre ou de sa ferme lui suffisent pour les élever et les entretenir. Admettons toutefois qu'à force de sueurs, d'économies et de privations de toutes sortes, il arrive à élever sa famille et à augmenter un peu son patrimoine. Ce que le père a fait si difficilement, les fils le feront-ils à leur tour avec la part qui leur reviendra de ce petit patrimoine ? Les petits-fils le feront encore bien moins. Alors qu'arrive-t-il ? c'est que le père cherche à caser ses fils dans quelque administration de l'État. Il sait ce que lui coûte de peines et de déboires la culture de son champ ; et, s'il garde un de ses fils auprès de lui, il poussera tous les autres sans exception vers la carrière administrative. Ils n'ont aucun champ ouvert devant eux pour utiliser leur jeunesse et leur santé. De là la guerre aux places et l'encombrement des fonctions publiques.

Que de belles intelligences, que de courages, que de jeunesse vont ainsi s'éteindre et disparaître dans cette poursuite des places. Il faut aller souvent dans les villes, dans les grands centres, à Paris surtout ; On y dépense son argent et son courage à attendre. Et ceux-ci retournent végéter au foyer paternel ; ceux-là s'en-

gagent dans l'armée, tandis que d'autres moins courageux et trop séduits par le charme de la vie, mènent une existence problématique. Tout ce monde s'agite, ne produit rien, et est souvent un élément de trouble.

Sont-ce là les seuls qui se ruent ainsi sur la capitale et les grands centres ? non. Sous le Second Empire, nous avons vu l'ouvrier des campagnes, le cultivateur quitter la pioche et la charrue pour venir y chercher une amélioration à leur sort ; et les statistiques * des principales villes nous montrent que ce mouvement n'a pas cessé de se produire. Quel en est le plus souvent le résultat ? L'enfant des campagnes vient chercher à la ville la perte de sa santé et de sa force. Il y perd jusqu'à la notion de la famille pour contracter souvent dans un grenier humide, privé d'air et de lumière, un accouplement malsain qui engendre peu. Celui-ci y perd l'austérité de ses mœurs et se gangrène au contact de la basse classe ; celui-là y perd les aptitudes spéciales qu'il avait développées dans le calme de la vie de province. A l'un comme à l'autre, la vue de tant de splendeurs, de tant de plaisirs jusque là inconnus pour eux, donne la fièvre de jouir ; toutes les voies sont encombrées ; et, à part quelques privilégiés auxquels la fortune sourit, la plupart végètent, contractent le vice de l'oisiveté ; la volonté s'émousse ; et, un jour, on les retrouve ennemis de la société, fauteurs d'insurrection ou pis encore.

Le remède est tout indiqué. Déplaçons, en effet, le paysan, le jeune homme de la ville, sachant lire, écrire et compter ; et transportons le par la pensée loin des villes étrangères, sous un

* Le tableau qui donne la population comparée des villes de 30,000 âmes et au-dessus en 1876 et 1881 fait ressortir une augmentation de 488,833 habitants pour les 46 villes qui se trouvent dans ces conditions.

climat favorable, dans une contrée neuve et nouvellement ouverte, où il ne faut que du cœur et de l'honnêteté pour arriver au bien-être physique et moral. Il arrive. Peu ou point de bois à abattre, de souches à arracher; un sol ameubli depuis vingt siècles. Il bâtit une cabane qui l'abrite lui et sa femme. Il est propriétaire, et il acquiert par conséquent le résultat fatidique : l'idée de conservation. Un an de travail, voici une récolte. Il a un capital, petit noyau, foyer où il puise l'espoir et le cœur pour peiner un an encore. Il n'achète plus ni l'air, ni la lumière ; plus de termes à payer ; plus de maladies ; plus de besoins factices. Il comprend le bonheur de vivre. Les deux années de courage et d'efforts hygiéniques écoulées, il achète, comme cela se fait dans plus d'une contrée dont nous parlerons dans cet ouvrage, ces admirables instruments aratoires qui transforment le laboureur de 1830, le portant durant toutes les phases de la culture, remplaçant et centuplant à la fois l'effort courbé et souvent impuissant. Plus de sueurs haletantes ; plus de défaillances. Sa propriété s'agrandit ; et, en 5 années, il s'est construit une maison. Là, plus d'accouplements éphémères. La vie saine, le travail agréable l'ont fortifié et purifié à la fois. Il lui faut une famille ; et chaque naissance est une joie sans mélange. Dieu bénit les familles nombreuses.

C'est donc dans l'agriculture que l'émigration doit chercher la fortune au milieu d'un plus grand bien-être, et non dans l'atmosphère délétère des ruches humaines où le prolétaire souffre doublement de la privation de son initiative, du manque d'émulation et de tous les mauvais instincts que le spectacle de l'opulence des riches leur inspire. Santé morale, famille, joie du foyer, longévité et amélioration de la race, telles en seront les conséquences.

Loin de nous cependant l'idée de faire édifier des fortunes

chimériques, d'entraîner des enthousiasmes irréfléchis à quitter un travail rémunérateur et une vie relativement heureuse pour courir les aventures. Mais nous écrivons pour tous ceux qui, étant forts, courageux et munis de l'instruction primaire, voudront aller faire une fortune assurée par l'agriculture sous des climats favorables et dans des contrées, où mille arpents de bonnes terres coûtent moins que le plus petit champ de nos paysans.

Nous venons de parler de climats favorables. La question du climat, en effet, est pour l'émigrant d'un ordre éminemment supérieur; et la salubrité du pays qui doit être le théâtre de ses futurs travaux, et où il doit vivre avec sa famille, est une question vitale. Sans doute, les sols fertiles des pays tropicaux engendrent une végétation luxuriante, des fruits savoureux, et des moissons abondantes. Mais que lui importent tous ces biens, s'ils engendrent en même temps des fièvres, des miasmes et des vapeurs délétères, et si la mort vient chaque année visiter sa demeure et lui ravir un à un ses êtres les plus chers ?

Voilà cependant vers quels pays la France a jusqu'à ce jour dirigé ses entreprises de colonisation, engloutissant millions sur millions et versant généreusement le sang de milliers de nos plus braves soldats, de nos plus intrépides officiers. Tournons nos regards vers le Sénégal, la Cochinchine, la Guyane, le Tonquin, la Martinique même. Il n'est pas d'année que le câble ne nous apporte la nouvelle de quelque cruelle épidémie. Le souvenir est encore présent à chacun de cette réapparition périodique de la fièvre jaune qui, il y a deux ans, décima le courageux état-major de la station sénégalienne. Et presque tous nos administrateurs des affaires indigènes en Cochinchine ne reviennent-ils pas en France pour la plupart ruinés de santé, avec des fièvres ou des maladies de foie, à tel point qu'ils ont

tous les trois ans des congés de six mois à un an pour leur permettre de venir se refaire à l'air du pays natal, et que leur service n'a qu'une durée de douze ans, terme après lequel le gouvernement les admet à la retraite, sachant bien qu'après ce temps ils ne pourraient le servir utilement.

Nous ne parlons pas, bien entendu, de la classe des agriculteurs. Ils ne peuvent résister à de tels climats ; et, au lieu d'émigrer dans nos colonies, ils vont se noyer dans des pays étrangers comme les États-Unis, où s'opère dans un temps plus ou moins long la fusion des différentes races. Ceux de nos compatriotes qui, plus intrépides que les autres, ont émigré ou émigrent dans nos colonies, ne reviennent pas au pays natal pour la plupart ; et, s'ils échappent aux épidémies, ils y reviennent presque toujours avec les germes d'une maladie, et après avoir dépensé le peu d'argent qu'ils avaient emporté.

En dehors de ces tentatives de colonisation de nos colonies, des compagnies et des agences d'émigration se sont chargées de recruter des émigrants. Malheureusement, ainsi que l'expérience l'a prouvé, les unes et les autres avaient bien plus en vue le rendement de gros dividendes que le bien-être des émigrants. Elles leur dépeignaient sous les plus séduisantes couleurs les beautés et les ressources du pays vers lequel elles avaient intérêt à les faire émigrer, et ne craignaient même pas de leur faire de fausses représentations. Les émigrants entrevoyaient alors à travers le prisme de l'éloignement le bonheur et le confort, ne se doutant pas des cruels désappointements qui les attendaient.

L'effet, que ces succès et ces désastres produisent sur leurs camarades du village où ils sont venus redemander l'air bien-faisant du pays natal, la santé et le travail, est facile à comprendre. Instruits par ces exemples si fréquents chez nous, les camarades disent qu'il vaut encore mieux rester chez soi, et

les gens ne manquent pas qui, dans un intérêt mal compris et souvent égoïste, savent habilement exploiter cette situation. De là les vertus de nos paysans et leur héroïsme à souffrir les dures épreuves d'une vie laborieuse et peu rémunératrice.

Au fait, pourquoi le Français émigrerait-il ? entendons-nous répéter chaque jour. N'est-il pas bien chez lui ? n'a-t-il pas tout ce dont il a besoin ? Dans tous les cas, sa situation n'est-elle pas meilleure que celle qu'il pourrait avoir ailleurs ? C'est là justement ce que nous contestons. La vie que mène le paysan français est misérable, comparée à la somme de travail qu'il fournit ; et il ne lui est offert aucune chance de sortir de cette condition inférieure. Toutes les fois qu'il y songe, en effet, il demande nécessairement l'avis des gens censés plus instruits que lui, et qui, pour le plus grand nombre, lui représentent l'émigration comme le seul moyen de rendre sa situation pire qu'elle n'est. “Quoi ? Vous voulez émigrer ? mais, mon pauvre ami, vous n'y songez pas ! Ouvrez donc les yeux, et considérez les résultats obtenus par ceux de vos amis qui ont tenté l'expérience. Un tel ! Il est parti avec un peu d'argent cependant. Eh bien ! le voyez-vous aujourd'hui ? Il est revenu ruiné, avec la fièvre jaune, que sais-je encore ? L'expérience des autres devrait vous suffire. Travaillez ferme, mon ami ; Nous avons assez à faire chez nous.” Tels sont à peu près les conseils qu'on lui donne. Et notre homme s'en revient tourner dans la même ornière plus ou moins convaincu suivant que l'éloquence de son conseiller aura été plus ou moins intéressée. Eh ! oui, intéressée. Si on vient, en effet, consulter un agriculteur, celui-ci ne tiendra nullement à diminuer une main d'œuvre déjà si rare, puisque les paysans se dirigent sans cesse vers les villes, et à diminuer ainsi ses revenus. Si on s'adresse à un homme politique qui aspire aux honneurs du conseil municipal ou de la

députation, il n'aura cure d'éloigner un de ses électeurs. Ah ! si c'était l'électeur d'un concurrent, on tiendrait sans doute un tout autre langage. Nous avons vu ces faits se produire maintes fois. N'avons-nous donc pas raison de dire que l'agriculteur, le candidat aux suffrages des électeurs, les classes éclairées en un mot ignorent les véritables intérêts généraux du pays, et qui plus est, les compromettent sans le vouloir, bien entendu ?

Quand nous avons parlé de nos colonies, nous avons omis l'Algérie, et cela à dessein. C'est là une colonie exempte de toutes calamités climatiques ; son sol, son voisinage de la mère patrie offrent à l'agriculteur et à l'industriel des chances de succès suffisantes pour permettre à la race française de coloniser cette superbe contrée. Son sol fertile, ses mines, ses forêts et ses pouvoirs d'eau offrent un vaste champ favorable à l'activité du colon, à sa prospérité. Et cependant, malgré tous ces avantages incontestables, malgré les sacrifices de sang et d'argent que la France s'est imposée, malgré tous les efforts tentés par le gouvernement et l'initiative privée, l'œuvre de la colonisation n'a pas été à la hauteur des espérances. Quelles en ont donc été les causes ? Et quelles sont encore aujourd'hui les causes de cet insuccès ou plutôt de cette marche lente vers le développement de notre colonie ? Une des principales, la voici, et nous la retrouvons malheureusement arrêtant le développement de toutes nos colonies sans exception.

Quand un Français quitte la France pour aller s'établir dans une contrée lointaine, il a certainement en vue l'amélioration de sa condition matérielle, mais ne doit-il pas rechercher, et ne recherche-t-il pas aussi une plus grande somme de liberté. Eh bien ! n'avons-nous pas vu notre administration ultra centrale apporter dans toutes les tentatives d'émigration ou de colonisation de nos propres colonies les mille écheveaux de commis-

sions, sous-commissions, rapports, études discordantes, et de systèmes préconçus contre lesquels trébuche l'initiative individuelle ? Et n'avons-nous pas vu le militarisme et le fonctionarisme, mus par un esprit unificateur qui conforme tout suivant le même moule sans tenir compte ni des milieux, ni des climats, se disputer à l'envie à qui entraverait le plus la liberté d'action de cette initiative, et énerver nos colons avec nos rouages administratifs qui peuvent être utiles, très-utiles même dans la mère-patrie, mais qui sont complètement hors de propos dans des contrées nouvelles. Ce n'est pas en bornant l'horizon, l'avenir, que le jeune homme, bourgeois, ouvrier ou plébéien, soldat libéré ou matelot hors classe, deviendra un citoyen utile ou un homme heureux. Un arbre, dont les racines sont écrasées par des pierres, ne donne jamais de bons fruits. L'arbre en liberté, dans un bon sol, prend tout son développement. Et c'est le cas de rappeler ici cette pensée de Montesquieu : *« Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur fertilité, mais en raison de leur liberté. »*

Ce n'est pas non plus pour y retrouver les questions de castes et de préjugés des vieilles sociétés, mais bien une société dont la juste et noble devise soit : honneur et place au travailleur honnête et bien élevé, quelque soit le genre de travail auquel il emploie son activité. Il les y retrouve cependant.

L'attachement du Français au sol natal est souvent considéré comme un obstacle à notre émigration ou tout au moins à notre établissement définitif sur le sol étranger. Cela est-il exact ? Nous avons toute raison de ne pas le croire. Nous voyons, en effet, dans la migration des ouvriers vers les villes, une propension facilitée à s'éloigner du clocher. Le département des Basses-Pyrénées qui envoie chaque année un nombre considérable de ses enfants dans les provinces de la Plata, où ils forment

une colonie compacte, nous en fournit une nouvelle preuve. Pourquoi émigrent-ils en si grand nombre ? c'est que leurs parents ou leurs amis ont trouvé sous un climat favorable la fortune ou tout au moins une amélioration à leur condition. Il est hors de doute que le français émigrerait volontiers dans des conditions favorables et se fixerait même définitivement à l'étranger s'il pouvait y retrouver l'écho de la mère-patrie. Ainsi que tous les voyageurs ont pu le constater, la presque totalité des français disséminés sur tous les points du globe n'aspirent qu'après le jour où, ayant réussi à faire une fortune convenable, ils pourront se *retirer des affaires* et rentrer en France. Cela tient simplement à ce qu'ils n'éprouvent aucun plaisir à vivre au milieu de populations parlant une autre langue que la leur, aux goûts et aux aspirations différents des leurs. Il n'en est pas moins vrai que, colportées dans nos départements sans aucune explication, ces dispositions de nos compatriotes à l'étranger inspirent peu le goût de l'émigration à ceux qui restent en France.

Nous avons parlé des heureux résultats de l'éducation pratique donnée aux jeunes anglo-saxons. Il faut avouer que, s'ils ont beaucoup à apprendre de nous au point de vue de la bonne éducation, nous leur sommes bien inférieurs au point de vue que nous avons mentionné. Les Français un tant soit peu lettrés n'aspirent guère qu'aux petits emplois de l'Etat ; et ceux qui se livrent au commerce ou se lancent dans l'industrie n'ont en bien des cas d'autre chose en vue que de se retirer des affaires et d'aller périr d'ennui à la campagne, empêchant ainsi leurs enfants de bénéficier de leur expérience acquise et de leur établissement presque toujours fondé au prix de mille difficultés. Là, ils leur inspireront l'horreur des voyages lointains. Les mères, les fables de Lafontaine à la main, les entretiendront dans ces idées ; aussi

beaucoup se croient perdus, dès qu'ils n'aperçoivent plus le clocher de leur village.

Quant à nos mœurs, on ne peut nier évidemment qu'elles ne soient un facteur puissant dans l'œuvre de la décroissance de notre population. Mais d'où nous viennent ces changements qu'on signale dans nos mœurs ? Ne viennent-ils pas précisément de notre trop grande concentration ? Il suffit de raisonner pour s'en convaincre. Nous croyons d'ailleurs l'avoir suffisamment démontré.

Reste un dernier obstacle que nous considérerons comme le plus sérieux, et auquel les circonstances actuelles prêtent une gravité et une délicatesse exceptionnelles. Nous voulons parler de la loi militaire du 27 juillet 1872 et de l'art. 17 du code civil.

Nous ne pouvons traiter ici ces deux questions avec tous les détails qu'elles comportent, sans sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Mais nous sommes obligé de reconnaître que notre situation actuelle en Europe en rendent la solution bien difficile ou tout au moins l'ajournent pour quelque temps encore. Elle s'impose cependant chaque jour davantage. Car ces deux lois exercent un effet désastreux sur notre commerce en pays étranger et dans nos propres colonies ; elles paralysent tous les efforts de ceux de nos compatriotes qui s'en vont dans des contrées lointaines, et sous des climats souvent insalubres, étendre les relations de la France avec l'étranger. Il est évident qu'ils sont ainsi placés dans un état d'infériorité relativement aux sujets des autres nations, qui finissent par occuper leurs places et par s'emparer peu à peu de nos affaires dans nos propres colonies.

En résumé, nous croyons avoir suffisamment établi que la

concentration en dedans de nos frontières est la seule cause de nos plaies sociales et du peu d'augmentation de notre population ; et que, seul, un fort courant d'émigration peut y remédier, étendre notre influence, répandre l'usage de notre langue et faire prendre à la France le rang auquel lui donne droit son génie civilisateur.

La France est comme un arbre touffu, jamais émondé, et dont l'immense verdure entretiendrait une foule de parasites qui arrêtent son développement, compromettent sa croissance et le conduisent à la décomposition. Mais qu'on coupe judicieusement bon nombre de branches, l'air, la lumière arrivent, l'arbre respire plus librement, la mousse se dessèche et tombe, la sève circule sans entraves et utilise sa force en donnant une vigueur nouvelle. De même, le jour où les Français auront émigré vers des pays nouveaux et situés dans des conditions favorables, le pays respirera plus librement, les carrières seront moins encombrées, les mœurs se purifieront, notre race deviendra plus prolifique, et ce seront les enfants qui soutiendront leur mère entraînés par une affection naturelle.

Nous avons également établi que l'émigration, loin d'être une cause d'affaiblissement pour le pays qui la fournit, est au contraire pour lui une source de nouvelles richesses, de grandeur et de prospérité.

Et nous ne craignons pas de répéter que les Français de nos jours ont précieusement conservé l'esprit hardi et colonisateur de leurs ancêtres. Si la France du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècles a eu des armées d'héroïques découvreurs, celle d'aujourd'hui peut à juste titre s'enorgueillir de ces infatigables pionniers de la civilisation, dont les Garnier, les de Compiègne, les Flatters, les de Brazza, les Roudaire, les de Lesseps ne sont

que l'état-major. Dieu merci ! ni la bravoure, ni le courage, ni l'esprit de sacrifices ne manquent à la France contemporaine. Ce sont là des qualités inhérentes à notre race ; et, pour les utiliser à l'œuvre de la colonisation, il suffirait du succès de quelques établissements aux pays d'outre-mer. Un courant d'émigrations subséquentes vers les contrées les plus lointaines ne tarderait pas alors à se créer en France.

Dans ces derniers temps, nos plus grands économistes ont démontré que notre salut n'était pas au dedans, mais au dehors. Et nul doute que leur grande autorité n'ait influé sur la ligne politique que le gouvernement poursuit à cet égard. Certes les efforts tentés par celui-ci sont d'une très-grande importance, mais c'est surtout vers la protection et le développement de nos colonies commerciales que semblent se concentrer ses efforts. Tout bien considéré, ces colonies peuvent être momentanément les plus avantageuses à la nation au point de vue de l'extension de nos affaires commerciales. Elles ne suffisent pas à ceux qui ont vraiment souci du nom français, de la diffusion de notre langue et de l'expansion de notre race. Les guerres peuvent arrêter leur fonctionnement, et les traités nous les prendre, nous les rendre et nous les reprendre. Leur avenir n'est jamais assuré.

Seules, les colonies territoriales peuvent permettre à notre race de se développer, en créant des nationalités similaires à la nôtre, avec son génie, sa langue et ses qualités spécifiques. Celles-là ne pourront nous être ravies.

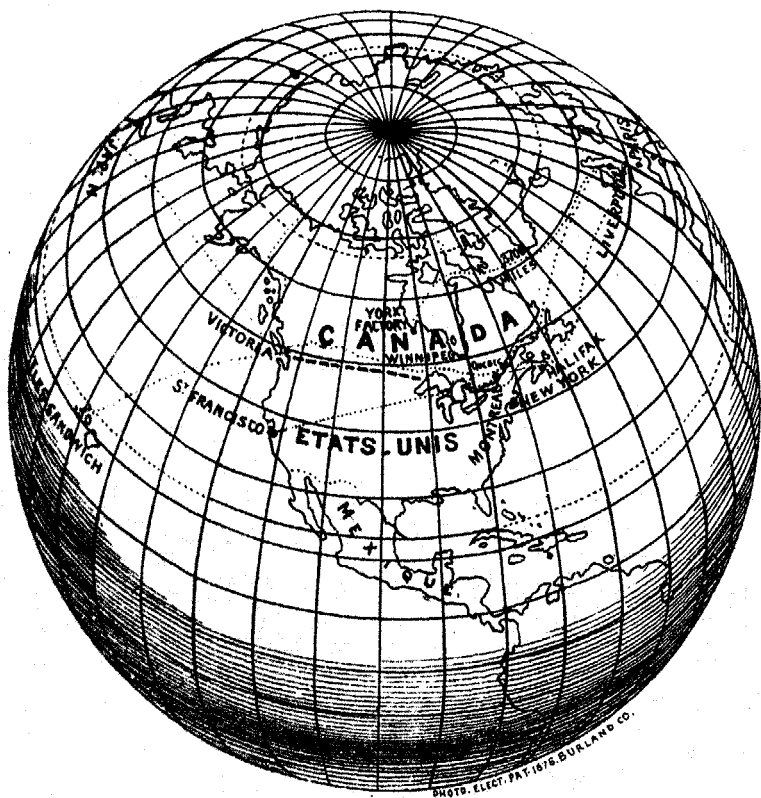
Nous avons montré quelles étaient les conditions de succès de ces colonies, c'est à dire les réformes à introduire dans notre système colonial et dans le choix de nos colonies. Elles ne sont ni l'œuvre d'un jour, ni celle de quelques années. Et ce pendant le temps presse.

Sommes-nous donc condamnés à attendre l'avènement de ces réformes, et à attendre que les races étrangères aient complètement débordé la nôtre ? Devons-nous donc abandonner l'espoir de trouver immédiatement un champ favorable à notre expansion ? Non. Que chacun de nous fasse connaître à ceux qui désireraient améliorer leur condition, tout en restant fidèles à la mémoire de la France, fasse connaître, disons-nous, le pays qu'il habite ou qu'il a exploré ; qu'il expose avec patriotisme, c'est-à-dire d'une façon impartiale, les avantages et les inconvénients que ce pays peut offrir. Et, cela faisant, il apportera sa pierre à la construction de cet édifice, dont le couronnement sera : La grandeur et la prospérité de la France.

C'est ce qui nous amène à parler d'un pays qui, depuis quelques années, aspire à nouer avec nous des relations plus étroites et à attirer chez lui nos compatriotes.

Un séjour de près de cinq années au Canada nous a permis de le parcourir, d'apprécier ses ressources, en un mot de le connaître. Et nous venons aujourd'hui exposer à nos compatriotes les avantages qu'il nous offre pour la conservation de notre langue, le développement de notre race et de notre commerce, et assurer enfin à notre chère France les bienfaits dont sa concentration l'empêche de jouir.

FRÉDÉRIC GERBIÉ.



PREMIÈRE PARTIE

LE CANADA

CHAPITRE I.

SOMMAIRE. — Le Canada. — Situation Géographique. — Superficie. — Aspect Général. — Climat. — Population. — Religion.

Le Canada ? — Contrée hyperboreenne ! Séjour du féroce Iroquois ! — Nous le demandons sincèrement à nos compatriotes : Sont-ils nombreux ceux d'entre nous qui, jusqu'à ces dernières années, avaient du Canada une toute autre idée ? Comment aurions-nous pu, du reste, en savoir davantage ? Voltaire nous avait bien dit que *“la France devait s'estimer bien heureuse d'avoir acquis la paix et la tranquillité au prix de la cession de quelques arpents de neige ;”* mais ce que nous ignorions, c'est que ces quelques arpents de neige comprennent 8,987,937 kilomètres carrés ! et sont un des plus beaux joyaux de la couronne d'Angleterre ; ce que nous ignorions surtout, c'est que la France y a inscrit une des pages les plus glorieuses de son histoire, et

que près de 1,400,000 de nos frères, parlant notre langue, y poursuivent encore aujourd'hui l'œuvre de nos ancêtres, dont ils conservent précieusement les nobles traditions.

Il serait injuste cependant de ne pas mentionner les ouvrages remarquables publiés sur le Canada par quelques-uns de nos écrivains * les plus distingués; ils sont malheureusement trop peu répandus.

Situation Géographique. — Superficie. — Le Canada comprend toute cette partie de l'Amérique du Nord qui s'étend de l'Atlantique au Pacifique, et de la frontière Nord des Etats-Unis à l'Océan glacial arctique, à l'exception du pays d'Alaska que les Russes vendirent aux Etats-Unis, en 1867, pour 40,000,000 de francs. Sa superficie est de 8,987,937 kilomètres carrés. Et, si nous la comparons à celle des autres pays du monde les plus étendus, nous verrons que le Canada est le plus vaste de tous, ‡ l'Europe excepté.

Aspect Général. — Grâce à la variété et à la beauté de ses paysages, le Canada est considéré à juste titre comme un des pays les plus pittoresques. Des montagnes aux cimes éternellement couvertes de neige, aux flancs boisés; des forêts immenses aux arbres gigantesques; des plaines sans fin et presque com-

* E. RAMEAU : *La France aux colonies.*

X. MARMIER : *Une colonie féodale en Amérique.*

H. de LAMOTHE : *Cinq mois chez les Français d'Amérique.*

Paul de CAZES : *Notes sur le Canada.*

‡ Superficie :	Europe :	9,362,747	kilomètres carrés.
—	Brésil :	8,330	"
—	Etats-Unis :	7,540,000	"
—	Russie :	4,962,791	"
—	Chine :	3,500,000	"

plètement dénudées quoique très-fertiles ; des lacs comme des mers et d'une l'impidité extraordinaire ; un fleuve incomparable ; des rivières majestueuses et des chûtes sans rivales ; tel est l'ensemble des merveilles que la nature a répandues à profusion dans ce beau pays. Rien de petit, tout y prend des proportions grandioses, ce qui parfois rend les paysages sévères.

L'hiver, la beauté des paysages canadiens est un peu effacée, à cause de la couche de neige qui recouvre le sol, de l'île du Prince Edouard à celle de Vancouver ; mais, l'été, le touriste peut les voir dans tout leur éclat.

Climat. — Quoique le climat du Canada ne soit pas exactement le même dans les différentes provinces, on peut dire qu'il y a dans tout le pays deux saisons bien tranchées.

Les hivers sont longs et rigoureux, et la neige couvre le sol pendant cinq mois de l'année. Les rivières et les lacs restent gelés tout ce temps-là ; mais ces froids sont secs et vivifiants, et la neige garantit les plantes contre la gelée.

Les étés sont très-chauds. Toutefois la chaleur est très-supportable ; et, somme toute, le climat du Canada est très-salubre, bien que la transition du chaud au froid et du froid au chaud soit excessivement rapide.

Le climat dans les différentes provinces varie suivant que celles-ci sont rapprochées ou éloignées de la mer, protégées par les montagnes ou exposées à tous les vents. Dans les Provinces Maritimes et dans la Colombie anglaise, par exemple, les hivers sont bien plus courts et bien moins sévères que dans les territoires du Nord-Ouest. Nous donnons ci-dessous quelques tableaux que nous avons composés d'après les renseignements fournis par la station météorologique du Canada.

*Moyenne des plus hautes températures (degrés Farenheit) *
dans les différentes provinces du Canada pendant plu-
sieurs années consécutives :*

	°
Québec	93.35
Ontario	92.46
Nouveau-Brunswick	83. 8
Nouvelle-Ecosse	86.95
Ile du Prince-Edouard	87. 0
Manitoba	96. 1
Colombie anglaise	93. 7

*Moyenne des plus basses températures (degrés Farenheit)
dans les différentes provinces du Canada pendant plu-
sieurs années consécutives :*

	°
Québec	— 20.35
Ontario	— 20.45
Nouveau-Brunswick	— 16. 6
Nouvelle-Ecosse	— 9.30
Ile du Prince-Edouard	— 16. 5
Manitoba	— 38. 6
Colombie anglaise	— 16. 7

*Moyenne de la quantité de pluie tombée dans les différentes
provinces du Canada pendant plusieurs années consé-
cutives :*

	ponees
Québec	23.26
Ontario	23.54
Nouveau-Brunswick	31.52

* Tableau de comparaison des Thermomètres Farenheit et Centigrade :

Farenheit	Centigrade	Farenheit	Centigrade
0	— 17° 75	35	+ 1° 67
5	— 15°	40	+ 4° 44
10	— 12° 22	45	+ 7° 22
15	— 9° 44	50	+ 10° 00
20	— 6° 67	60	+ 15° 56
25	— 3° 89	70	+ 21° 11
30	— 1° 11	80	+ 26° 67
32	0° 00	90	+ 32° 22

Nouvelle-Ecosse	46.20
Iles du Prince-Edouard	29.75
Manitoba	16.83
Colombie anglaise	
Spences Bridge	3.88

Moyenne de la quantité de neige tombée annuellement (de septembre en mai) dans les différentes provinces du Canada pendant plusieurs années consécutives :

Epaisseur de la couche de neige.		Nombre de jours de	
	Pouces.	Neige.	Pluie.
Québec	115 0	60	94
Ontario	95 9	58	89
Nouveau-Brunswick	108 4	58	107
Nouvelle-Ecosse	92 4	52	117
Iles du Prince-Edouard	112 4	78	129
Manitoba	62 5	59	62
Colombie Anglaise	33 5	27	66

Population. — La population du Canada est loin de présenter un type uniforme ayant une caractéristique principale. Cela s'explique aisément par la grande diversité d'origine des éléments qui la composent. Voici, en effet, quelle est la population du Canada, d'après le recensement de 1881 :

1 298 929	Français.	4 383	Scandinaves.
881 301	Anglais.	4 214	Chinois.
957 403	Irlandais.	1 849	Italiens.
699 863	Ecossais.	1 227	Russes et Polonais.
254 319	Allemands.	1 172	Espagnols.
108 547	Sauvages.	1 009	Irlandais.
39 412	Hollandais.	667	Juifs.
21 394	Nègres.	43 587	De diverses autres origines.
9 947	Gallois.		
4 588	Suisses.	4 324 819	

Les Français habitent principalement la province de Québec, où ils forment une majorité imposante. On en trouve dans toutes les autres parties de la confédération. Ils y sont en minorité. Toutefois cette minorité se fortifie tous les ans d'une façon lente mais sûre. Dans la province d'Ontario, par exemple, la population française, qui ne comptait que 32,277 habitants en 1861, s'élevait à 75,383 en 1871, et à 102,743 en 1881.

Les habitants d'origine anglo-saxonne sont établis dans la province d'Ontario et dominent également dans les autres provinces, la province de Québec excepté.

La race aborigène a diminué considérablement. Les principales tribus que l'on rencontre aujourd'hui sont réparties de la façon suivante :

Québec : Les *Abénaquis*, les *Hurons*, les *Algonquins*, les *Iroquois*, les *Montagnais*, les *Naskapis*.

Ontario : Les *Tchipeouais*, les *Missisaguos*, les *Mohawks*, les *Oneidas*, les *Odjibbeouais*, les *Six-nations*, les *Iroquois*, les *Wyandites* ou *Hurons*.

Nouvelle-Ecosse	}	les <i>Miacas</i> .
Nouveau-Brunswick		
Ile du Prince-Edouard		

Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.	}	Les <i>Cris</i> , les <i>Corbeaux</i> , les <i>gros-Ventres</i> , les <i>Pieds-Noirs</i> , les <i>Sioux</i> .

Au lieu d'être traqués comme leurs frères des Etats-Unis, les indiens du Canada sont placés sous la direction immédiate du surintendant-général des affaires indiennes, et sont traités avec bonté et bonne foi. Le Canada a toujours veillé à ce que leurs droits territoriaux soient respectés, et ils le sont scrupuleusement.

Par des traités faits avec eux ils abandonnent leurs terres au gouvernement, moyennant certains paiements annuels et certaines réserves de terrain mises à part pour leur usage.

Les terres formant les réserves indiennes sont administrées à leur profit par le bureau indien, et les revenus, ainsi que les allocations en espèces, leur sont payés annuellement sous forme d'intérêt de leur capital.

Grâce à ces mesures sages et équitables, les indiens du Canada sont des gens fort paisibles. Toute la population du Canada est, du reste, fort paisible, en tant qu'on ne porte point atteinte à ses droits civils et politiques, dont elle est excessivement fière et jalouse.

Le mouvement de la population aux Etats-Unis et au Canada dans le cours de ce siècle mérite d'être remarqué.

Etat comparé de l'augmentation de la population des Etats-Unis et du Canada depuis l'année 1800.

Population des Etats-Unis en	1800		3,029,328
"	"	1820	 9,633,499
"	"	1850	 23,191,876
"	"	1860	 31,443,321
"	"	1870	 33,629,012
"	"	1880	 50,442,066

Soit une augmentation de 1,183 % ou une moyenne de 15,11 pour cent comme augmentation annuelle.

Population du Canada en	1800		240,000
"	"	1825	 531,920
"	"	1851	 1,842,265
"	"	1861	 3,090,561
"	"	1871	 3,485,761
"	"	1881	 4,324,810

Soit une augmentation de 1,702 % ou une moyenne de 21,01 pour cent comme augmentation annuelle.

Proportions gardées, le Canada, quoique déprécié à l'étranger par les agents américains et autres, a donc fait des progrès plus rapides que les Etats-Unis. Et, dès que les ressources de ce pays seront connues des Européens, ces progrès ne pourront que s'accroître davantage.

Religion. — Il n'y a pas de religion d'Etat au Canada, et on y jouit de la liberté des cultes la plus absolue. Presque tous les cultes y sont représentés et librement pratiqués.

Le sentiment religieux est très-développé chez tous les Canadiens, quelle que soit la secte religieuse à laquelle ils appartiennent ; et c'est assez en donner l'idée que de mentionner la multitude d'églises et de temples élevés sur tous les points du pays, et le nombre de prêtres et de ministres desservants les différents cultes. * Le repos du dimanche également est respecté d'une façon toute particulière.

Voici quel est le nombre d'adhérents à chacun des différents cultes, d'après le recensement de 1881.

Catholiques	.	.	.	.	.	.	1,791,982
Méthodistes	.	.	.	.	.	.	742,981
Presbytériens	.	.	.	.	.	.	676,165
Anglicans	.	.	.	.	.	.	574,818
Anabaptistes	.	.	.	.	.	.	296,525
Luthériens	.	.	.	.	.	.	46,350
Autres cultes	.	.	.	.	.	.	106,586
Sans religion	.	.	.	.	.	.	2,634
Religion inconnue	.	.	.	.	.	.	86,769
							4,324,810

Eglise romaine : 4 archevêques, 16 évêques, 1203 prêtres.

" anglicaine : 14 évêques, 800 ministres.

" presbytérienne : 103 ministres.

" Méthodiste : 1500 "

Malgré cette grande diversité de cultes, une bonne harmonie ne cesse de régner, chacun d'eux ayant toujours respecté la liberté des autres. Il n'y a donc jamais eu de guerre de religion à déplorer. On ne peut, en effet, décorer du nom de guerre les quelques escarmouches auxquelles se livrent parfois les orangistes et les catholiques irlandais.

CHAPITRE II

SOMMAIRE. — Résumé Historique.

Résumé historique. — Vers la fin du quinzième siècle, toutes les nations de l'Europe parurent comme enfiévrées par la soif des découvertes. Les succès de Christophe Colomb avaient excité leur convoitise, et chacune d'elles prétendait avoir sa part des richesses du Nouveau-Monde. Les rois organisèrent expéditions sur expéditions, et lancèrent vers cet Eldorado découvreurs sur découvreurs.

Engagée dans des guerres continentales, la France ne prit pas part immédiatement à ce mouvement. Seuls, de hardis aventuriers, Basques, Bretons et Normands, vinrent alors sur les côtes nord de l'Amérique septentrionale se livrer à la pêche et à la traite des pelleteries avec les sauvages.

Se dégageant un instant de ses préoccupations, François Ier

chargea, en 1524, le Florentin Vêrazzani d'aller reconnaître les côtes de l'Amérique septentrionale. Mais, de retour en France, Verazzani retrouva François Ier engagé dans les guerres d'Italie.

Pendant quelques années encore, François Ier ne put s'occuper de l'Amérique, dont les Espagnols tiraient des richesses toujours croissantes. C'est ce qui le décida, en 1534, à reprendre ses projets de découvertes.

Son amiral, Philippe de Chabot, lui recommanda un navigateur malouin, du nom de *Jacques Cartier*. Celui-ci était un vieux loup de mer que ses états de service désignaient suffisamment pour mener à bien une telle entreprise. Aussi fut-il immédiatement agréé par François Ier.

Parti de Saint-Malo, le 20 avril 1534, Jacques Cartier aborda, le 16 juillet de la même année, sur les rivages de la Gaspésie, où il prit officiellement possession, au nom du roi de France, de cet immense pays que les sauvages appelaient "Kannata" (réunion de cabanes). De là le nom de Canada. C'est du moins l'explication la plus vraisemblable de l'origine de ce mot. Quatre mois après cette première exploration, Jacques Cartier revint en France, d'où il repartit pour le Canada, le 19 mai 1536. Cette fois, il poussa plus loin ses explorations et remonta le grand fleuve auquel il donna le nom de *Saint-Laurent*, parce qu'il y était entré le jour de la fête de ce saint. Cependant il ne dépassa pas Hochelaga, bourgade indienne, qu'il nomma *MONT ROYAL*, aujourd'hui Montréal. Il hiverna au Canada et repartit pour la France en 1536.

François Ier continuait toujours ses luttes, mais ne perdait pas de vue l'Amérique. En 1541, Il résolut de fonder des établissements au Canada, et il confia cette mission au Sieur de

Roberval, qu'il nomma Vice-Roi des Terres-Neuves de l'Amérique septentrionale. Ce fut naturellement à Jacques Cartier que fut confiée l'expédition. Cette tentative de colonisation ne réussit point, et Jacques Cartier retourna en France, en 1542, tandis que le Sieur de Roberval, qui était resté au Canada, vit toutes sortes de calamités fondre sur la jeune colonie. Les choses allaient de mal en pis, lorsque Jacques Cartier vint le retrouver. Mais, au lieu de lui apporter des renforts, Jacques Cartier lui remit l'ordre de François Ier de rentrer en France avec ses compagnons. Le duel entre Charles-Quint et François Ier venait de recommencer.

A partir de cette époque, le Canada fut abandonné, sinon perdu de vue. Les sauvages restèrent les seuls maîtres de ces immenses solitudes.

Cependant les pêcheurs français continuèrent à venir chaque année aux bords de Terre-Neuve. Ils remontaient même le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Tadoussac pour se livrer à la traite des pelleteries avec les sauvages. Là ils ne trouvaient, il est vrai, ni or, ni pierres précieuses, mais bien des fourrures de haut prix, telles que martre, loutre, castor, renard noir, etc., obtenues à bon marché. Les bénéfices qu'ils en tiraient décidèrent plusieurs compagnies à se former dans le but de reprendre le projet de fonder des établissements au Canada.

En 1603, Henri IV concéda pour dix ans à Pierre du Guast, Sieur de Monts, tout le pays situé au sud du Saint-Laurent, entre le 40ème et le 46ème parallèles. Et le sieur de Monts partit cette année même, accompagné de son lieutenant Samuel de Champlain, natif de Brouage en Saintonge. Il explora la côte jusqu'au 41ème parallèle, et revint en Acadie où il fonda la ville de Port-Royal, en 1605.

De retour en France, de Monts fit un excellent rapport sur le Canada à Henri IV qui lui continua ses faveurs et lui concéda le pays avec le titre de Lieutenant-Général de la "*Nouvelle France*." De Monts délégua ses pouvoirs à Champlain, qui repartit pour l'Amérique en 1608, remonta le Saint-Laurent jusqu'à un endroit nommé *Kebbeck* par les sauvages, et y jeta les fondements de la ville de Québec, le 3 juillet 1608.

A partir de cette date, commença réellement la colonisation. Et Champlain peut à juste titre être appelé le fondateur non seulement de Québec, mais de la colonie. Jusqu'à ce jour, en effet, seul, le désir de découvrir d'immenses trésors ou la route des Indes avait présidé à toutes les expéditions. Champlain lui-même n'était que le délégué d'une compagnie de marchands qui n'avaient d'autre souci que celui de leurs intérêts. Peu leur importait la colonisation du pays, pourvu que la pêche et la traite des pelleteries leur rapportassent de gros dividendes. La colonisation du pays leur était cependant imposée. Champlain eut bien souvent à souffrir de la pénurie dans laquelle la compagnie les laissait, lui et ses colons ; et on le vit entreprendre plusieurs voyages en France pour obtenir des secours, intéresser les grands favoris de la cour à la colonisation du Canada et à ses réclamations contre la compagnie qui ne faisait pas ce qu'elle devait. De nouvelles compagnies furent successivement formées, mais aucune d'elles ne remplit les conditions qui lui étaient imposées. Réclamations nouvelles de la part de Champlain, qui trouva enfin dans le cardinal de Richelieu un protecteur puissant.

Espérant trouver un dérivatif aux dissensions religieuses qui ensanglantaient la France, de Richelieu résolut de favoriser le développement de la colonie. A cet effet, il annula toutes les chartes accordées aux compagnies existantes, et forma, en 1627,

une compagnie qui prit le nom de "Compagnie des Cent-Associés." En échange du monopole du commerce et du droit d'administrer le pays, la compagnie s'engageait à transporter au Canada quatre mille colons français.

La nouvelle compagnie venait à peine d'être formée qu'un nouvel ennemi apparaissait sur les bords du Saint-Laurent. En 1606, Jacques Ier, roi d'Angleterre, avait concédé à une colonie anglaise, établie cette année même dans la baie de Chesapeake, tous les territoires compris entre le 36ème et le 40ème parallèles, concédant ainsi à ses sujets les mêmes territoires que Henri IV avait concédés en 1603 au Sieur de Monts, et dont Richelieu avait maintenu la concession à la compagnie des Cent-Associés. Telle fut l'origine de cette série de luttes qui devaient durer près d'un siècle et demi.

En 1628, les Anglais tentèrent vainement de s'emparer de Québec, grâce à l'attitude résolue de Champlain. L'année d'après, ils firent une nouvelle tentative. Manquant de vivres et de moyens de défense, Québec capitula avec tous les honneurs de la guerre, et Champlain fut emmené prisonnier en Angleterre, en 1629.

A la nouvelle de la prise de Québec, de Richelieu se prépara à reprendre possession de la Nouvelle-France, et fit à cet effet des armements considérables. L'Angleterre ayant promis de la restituer, l'expédition projetée n'eut pas lieu. Et, trois ans plus tard, le traité de Saint-Germain-en-Laye rendit Québec, l'Acadie et le cap Breton à la France.

En mai 1633, sur la recommandation des directeurs de la compagnie des Cent-Associés, Champlain fut de nouveau envoyé au Canada par le Roi qui lui conféra le titre de Lieutenant Général "*en toute l'étendue du fleuve St Laurent.*" Comme par

le passé, nous le voyons tenter les plus grands efforts pour coloniser le pays. Hier, il faisait venir de France des frères récollets pour évangéliser cette partie du Nouveau-Monde ; aujourd'hui, il poursuit de nouvelles découvertes, s'avancant au loin au milieu des lacs et des forêts ; demain, à son appel, de nombreuses familles viendront s'établir sur les bords du St Laurent ; tantôt se liant d'amitié avec des tribus sauvages, telles que les Hurons et les Algonquins, tantôt guerroyant contre les Iroquois, toujours Champlain rêve la prospérité de la colonie. Telle fut son œuvre, et il s'y attacha avec un amour indicible que la mort seule supprima. Champlain mourut le 25 décembre 1635.

Ses successeurs poursuivirent l'œuvre de la colonisation, et fondèrent plusieurs institutions charitables et quelques maisons d'éducation dirigées par des religieuses. †

La compagnie des Cent-Associés fut dissoute, le 24 février 1663, et le pays passa sous l'autorité directe du gouvernement français. L'administration fut confiée à un gouverneur qui eut la direction des affaires militaires et des affaires extérieures, à un intendant chargé de toutes les affaires intérieures du pays, et à un conseil souverain chargé des affaires judiciaires.

Sous cette administration la colonie prit une certaine extension. * Québec fut le siège du gouvernement et celui d'un évêché.

Mais des dissensions ne tardèrent pas à éclater au sein du

† En 1635 fut fondé le 1er collège des jésuites au Canada. En 1639 furent créés l'Hôtel-Dieu de Québec et le couvent des Ursulines de Québec qui existent encore aujourd'hui.

* En 1663, Mgr de Montmorency Laval fonda le Séminaire de Québec, aujourd'hui l'Université Laval.

Les sulpiciens, auxquels le roi de France octroya en vertu d'une chartre la souveraineté de l'île de Montréal, fondèrent le Séminaire de Montréal et autres institutions religieuses.

conseil souverain, qui fut remplacé par un autre conseil composé d'un gouverneur-général, portant le titre de Vice-Roi, d'un gouverneur pour chaque province et d'un intendant-général.

M. de Tracy, qui inaugura ce nouveau système administratif, fit faire de grands progrès à la colonie. Les Iroquois vaincus et réduits à l'impuissance gardèrent une paix qui dura seize ans ; De nouvelles familles françaises vinrent s'établir au Canada, et l'agriculture et l'industrie prirent un nouvel essor.

En 1682, poussés en sous main par les colonies anglaises, les Iroquois firent de nouvelles incursions. En 1689, ils massacrèrent la plupart des colons établis sur l'île de Montréal, et se répandirent dans les campagnes des environs, saccageant et brûlant tout sur leur passage.

A ces ennemis déjà si redoutables pour une colonie naissante se joignirent les colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre qui ne comptaient pas moins de 200,000 âmes, tandis que la Nouvelle-France comptait à peine 15,000 habitants.

Les Anglais armèrent à Boston une flotte nombreuse montée par deux mille hommes, et vinrent mettre le siège devant Québec le 16 octobre 1690. Après avoir bombardée la ville pendant plusieurs jours, ils furent repoussés laissant plus de 600 hommes sous les murs de la ville et abandonnant toute leur artillerie sur le rivage. Un corps d'armée de trois mille hommes, qui s'était dirigé par terre sur Montréal, fut complètement décimé par la petite vérole et regagna Boston. Profitant de ces succès, M. de Frontenac prit l'offensive et donna le commandement de l'armée à M. d'Iberville qui, dans l'été de 1696, s'empara de l'île de Terre-Neuve, et, au mois de mai de l'année suivante, reprit les forts de la baie d'Hudson.

Le traité de Ryswick, signé en 1697, mit fin à la guerre et restitua l'Acadie à la France.

Lors de la guerre de la succession d'Espagne, les hostilités un instant interrompues éclatèrent de nouveau ; et, en 1711, une flotte anglaise, composée de 84 bâtiments montés par près de 7,000 hommes, quitta Boston pour venir assiéger Québec. Une tempête furieuse s'éleva sur le St Laurent, dispersa la plupart des bâtiments, engloutit les autres, et coûta la vie à des milliers de soldats.

Le traité d'Utrecht (1713) mit fin à la guerre. La baie d'Hudson, une partie de l'Acadie et l'île de Terre-Neuve furent cédées à l'Angleterre. La France conserva le Canada, l'île du Cap Breton et toutes les îles situées à l'embouchure du St-Laurent et dans le golfe de ce nom. Le droit exclusif de la pêche sur certaines parties des côtes de Terre-Neuve fut conservé à la France, qui bénéficie encore aujourd'hui des avantages de cette dernière clause.

La paix dura de 1713 à 1741 ; et, durant cette période, le Canada prit une certaine importance. De nouveaux gentilshommes, bourgeois et artisans vinrent s'y établir. En 1737, les frères des écoles chrétiennes commencèrent à répandre l'instruction dans les campagnes.

La guerre de la succession d'Autriche rouvrit les hostilités. En 1745, les Anglais s'emparèrent de Louisbourg que les Français avaient fondé sur l'île du Cap Breton. En 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle rendit cette ville aux Français ; mais, tout comme les traités précédents, il délimita mal les frontières des colonies anglaises et des colonies françaises.

Cette question de la délimitation des frontières fit de nou-

veau éclater les hostilités. Des colons anglais s'étant établis sur le territoire français, les colons français se préparèrent à la lutte, en dépit de l'infériorité du nombre, car la Nouvelle-France ne pouvait mettre guère plus de 13,000 hommes sous les armes. Nous désirons attirer l'attention du lecteur sur l'acharnement des colonies anglaises de la Nouvelle-Angleterre contre nos colonies de la Nouvelle-France, et sur la part active qu'y prirent Franklin et Washington. Les Français eurent d'abord quelques avantages. En 1754, le marquis Duquesne s'empara du fort *Nécessité*, sur l'Ohio, qui était défendu par *Washington*. Le 3 juillet 1755, à la bataille de la Belle-Rivière, un corps de l'armée anglaise, composé de 2,200 hommes, fut complètement mis en déroute par 220 français et quelques centaines de sauvages, laissant sur le champ de bataille treize cents hommes, cinq cents chevaux et 13 pièces de campagne. Le 15 août 1756, le marquis de Montcalm s'empara de Chouagen, une des places fortes les plus importantes des possessions anglaises. Cette journée, il fit treize cents prisonniers et s'empara de 113 canons et de 5 batiments de guerre. Le 5 août 1757, le fort William Henry tombait en son pouvoir. L'année suivante, l'armée Franco-Canadienne gagnait la célèbre bataille de Carillon. Ce fut la plus glorieuse victoire de cette campagne ; et ce n'est pas sans une grande émotion mêlée d'un légitime orgueil que les Canadiens-Français de nos jours en évoquent le souvenir. Après un combat des plus acharnés, l'armée anglaise forte de 16,000 soldats dut se replier, laissant sur le terrain cinq mille hommes, tandis que les Français n'en perdirent que 377. De leur côté, les Anglais s'emparèrent en 1758 de Louisbourg qui commandait l'entrée du St Laurent. Dans le courant de la même année, ils s'emparèrent des forts Duquesne et Frontenac.

Survint la guerre de sept ans qui absorba les ressources de

la France et l'empêcha d'envoyer à Montcalm des renforts suffisants.

Exaspérés par cette résistance héroïque d'une poignée de Français, les Anglais résolurent de frapper un grand coup. A cet effet, ils mobilisèrent un corps de 60,000 hommes, dont 20,000 de réserve. Les Français n'avaient à leur opposer que 15,000 combattants, dont 10,000 recrutés parmi les colons.

Divisée en trois corps, l'armée anglaise envahit la Nouvelle France de différents côtés, mais toutes les opérations devaient converger vers Québec. A la tête de 11,000 hommes et de 48 batiments montés par 18,000 marins, le général Wolfe vint assiéger Québec, dont 118 canons commencèrent le bombardement le 25 juin 1759. Les Français n'en avaient que 10 en tout ! Le 31 juillet, Wolfe attaqua les positions françaises du côté des ravins de Montmorency, et fut repoussé avec des pertes sérieuses. Malgré la gravité de cet échec, le général anglais commandait la navigation du St Laurent. Dans la nuit du 12 septembre, il débarqua ses troupes un quart de lieue au dessus de Québec, et le 13 au matin, l'armée anglaise se déployait sur les plaines d'Abraham. Bien que n'ayant à sa disposition que 4,500 hommes fatigués par une longue marche, Montcalm n'hésita pas à attaquer les Anglais ; mais le sort des armes lui fut contraire. Le général Wolfe mourut sur le champ de bataille, et le marquis de Montcalm succomba lui-même, le lendemain, des suites de ses blessures. Québec capitula le 18 septembre 1759.

L'année suivante, le chevalier de Lévis, à la tête de 3,000 soldats français et de 2,000 canadiens, tenta de reprendre Québec. S'il n'y réussit pas, il parvint du moins à venger la mort de Montcalm sur ces mêmes plaines où il était tombé mortellement blessé. Cette fois les Anglais furent battus et durent se retirer

dans Québec laissant sur le terrain 1,100 hommes et toute leur artillerie. Le chevalier de Lévis commença aussitôt le siège de la ville ; mais l'arrivée d'une flotte anglaise le força à se replier sur Montréal dont les Anglais, au nombre de 20,000 s'emparèrent le 8 septembre 1760.

Trois ans plus tard, le traité de Paris, signé le 10 février 1763, cédait définitivement le Canada à l'Angleterre.

“ Ainsi, ce fut à l'établissement d'une Nouvelle-France que la France employa la valeur de ses capitaines et les talents de ses administrateurs. Maintes fois, elle s'émut aux récits des aventures et des périls de cette poignée d'enfants que l'audace d'un de ses marins et la sagesse d'un ministre avaient jetés par delà l'océan, comme l'avant-garde d'une armée de pionniers.

Mais il faut, hélas ! l'avouer, cette troupe, composée d'un petit nombre de matelots et de soldats, de quelques artisans et de laboureurs, bien que vaillante et dévouée, ne disposa jamais des forces qu'exigeait son œuvre. Elle n'en soutint pas moins avec éclat, d'abord contre l'hostilité des tribus indiennes, plus tard, en face de l'ennemi séculaire, l'Anglais, l'honneur et les intérêts de la métropole. La France, qui lui confia son drapeau, n'eut point lieu de s'en repentir : jamais mains plus loyales ne le défendirent jusqu'au dernier jour avec plus de constance et de courage.

Il ne tint pas qu'à eux de conquérir cette partie de l'Amérique du Nord, comme les Espagnols l'avaient fait du Mexique et du Pérou. Les Cortez et les Pizarre ne manquèrent point à leur vaillance ; ce qui fit défaut ce furent les services de la métropole, et, aux moments critiques, décisifs, l'appui, la voix de cette patrie alors muette, et qu'en dépit de son indifférence

et de son abandon, ils saluaient, expirants, d'un dernier cri de fidélité et d'amour !

Cette époque, que nous appellerons héroïque et qui embrasse entière la période coloniale française, est un tissu d'événements merveilleux, où les prouesses, les combats, les découvertes et les aventures de tout genre, se détachent comme les têtes d'apôtres et de saints d'une fresque du moyen-âge, sur le fond d'or d'un portique. C'est une suite de courts poèmes dont la réunion forme une épopée. Rien n'y manque. Les découvreurs se nomment : Jacques Cartier, Champlain, Roberval, Joliette, Lamothe-Cadillac, Cavalier de La Salle, Bienville, De la Verandery ; les militaires, Tracy, de Callières, de Frontenac, Lévis, Montcalm ; les héros, d'Aulac, d'Iberville, Sainte-Hélène, une héroïne, madame de Verchères ! Cherchez-vous un grand administrateur ? Talon. Un prélat illustre ? Monseigneur de Laval de Montmorency, la tige des archevêques de Québec. Faut-il citer des martyrs ? les pères de Brebœuf et Lallemant. Des victoires, des sièges ? on devrait rappeler chaque engagement, chaque assaut.

Deux grandes figures, deux caractères, résument cette Iliade coloniale.

L'un, modeste pilote de Saint-Malo, représente la hardiesse d'esprit unie à la foi, la patience doublée de décision et d'audace, vertus qui semblent s'exclure, mais qu'on trouve à un haut degré dans cette bourgeoisie déjà virile de marins et de marchands du seizième siècle. L'autre, âme généreuse, cœur intrépide, ayant servi sous le maréchal de Villars en Italie, porte sur les champs de bataille du Nouveau-Monde le courage chevaleresque des soldats de Fontenoy. Chargé de livrer le dernier combat, et voyant la victoire infidèle, Montcalm sut ravir encore, par l'héroïsme de sa mort, une part de la gloire de son vainqueur.

C'est entre les lueurs des éclairs jaillis de deux épées françaises, presque aux mêmes lieux, bien qu'à deux siècles d'intervalle, que s'écoule cette légende, qui a nom l'histoire du Canada. Sur la première page, datée de 1535, Jacques Cartier, l'épée nue, étincelant au soleil de juillet, ouvre ces annales. Entouré de son équipage agenouillé, il prend possession de ces terres au nom de son souverain François Ier.

A l'épilogue, en l'année 1759, sous un ciel gris d'automne, l'on aperçoit, au milieu des plaines d'Abraham, le marquis de Montcalm qui, à pied, l'épée à la main, conduisant ses troupes sur les batteries anglaises, tombe mortellement frappé, et scelle de son sang le dernier feuillet de ce drame national. ”

Ainsi s'exprime sur cette partie de l'histoire du Canada un de nos plus brillants écrivains. *

Que devinrent alors les 63,000 français que le désastreux traité de Paris venait de livrer à la merci notre rivale ?

“ Au lendemain de la cession, commença pour eux une existence difficile, semée de pièges et d'embûches. Privés tout d'un coup de leurs chefs naturels, — car tous ceux qui avaient un nom, un poste, ou quelque aisance : nobles, officiers, fonctionnaires, notables, profitèrent des stipulations du traité pour passer en France, — ces braves gens, demeurés sans autre guide qu'un clergé, alors peu préparé aux luttes qui allaient s'ouvrir, se rattachèrent énergiquement à leurs traditions, et à leur glorieux passé.

“ Disséminés sur d'immenses espaces mais groupés autour de leurs pasteurs, et répugnant d'instinct à une assimilation, à laquelle, dans un but facile à comprendre, poussait la nouvelle

* A. ACHINTRE, collaborateur de la Revue “ La Nouvelle-France,” Québec.

“ métropole, les Canadiens se retranchèrent derrière l'infranchissable barrière qu'élève entre deux races, la différence du culte et du langage. Aussi la conclusion de la paix, en suspendant les rencontres armées, laissa subsister les ressentiments. Calme à la surface, le pays demeurait au fond très agité.

“ Chaque jour les nouveaux occupants outrageaient cette population au sujet de ses croyances, ou la lésaient dans ses droits. La lutte se continua, latente, mais opiniâtre. De militaire elle devint politique. Les délibérations secrètes des Conseils, les lentes procédures des Assemblées, remplacèrent l'agitation des camps et les coups de mains.

“ Cette tactique nouvelle embarrassait d'abord nos Canadiens ; mais dans ces bouches, muettes au début, la parole devint bientôt aussi dangereuse que l'épée l'avait été dans les mains de leurs pères. Ils se servirent de la nouvelle arme légale avec autant de prudence que d'habileté.

“ Pour ce peuple, demeuré fidèle à son origine et à sa foi, l'enjeu du combat en valait la peine ; il n'y allait rien moins que de son existence même. Pour lui, il s'agissait de ne point se laisser enlever les deux biens qui, pour l'homme, représentent tout ici-bas, cœur et esprit, sentiment et raison ; c'est-à-dire sa langue et sa religion.

“ Ravir à la fois le Dieu et le Verbe d'un peuple, c'est plus que le détruire, c'est l'avilir, car dans la vie mécanique où il s'agit désormais, il ne conserve que juste le degré de sensibilité nécessaire pour ressentir l'insulte et la honte.

“ Être ou ne pas être : tel se posait le problème.” *

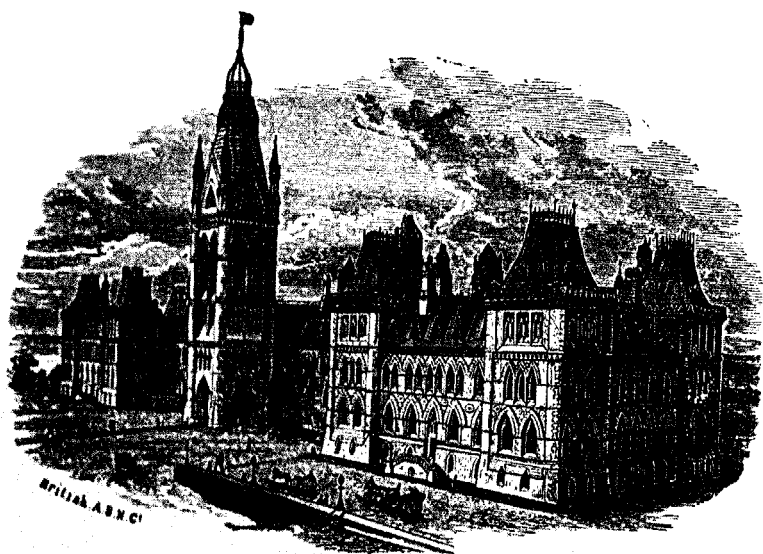
Afin de faire cesser la division qui existait entre les anciens habitants français et les nouveaux colons anglais, l'Angleterre songea à accorder une constitution libérale au Canada. En 1791, sur l'instigation de Pitt, un acte du parlement métropolitain divisa le Canada en deux provinces distinctes qui prirent le nom de Haut-Canada et de Bas-Canada, avec Québec pour capitale. Le pouvoir législatif fut confié dans chacune des deux provinces à un conseil législatif ou chambre haute et à une assemblée législative ou chambre basse. Les membres de la chambre haute étaient nommés à vie par la couronne. Ceux de la chambre basse étaient élus pour quatre ans par les comtés et les villes. Le pouvoir exécutif était exercé par le gouverneur assisté d'un conseil nommé par lui. Mais la chambre haute du Bas-Canada, presque exclusivement composée d'Anglais nommés à vie par le gouvernement, était en hostilité constante avec la chambre élective où l'élément canadien dominait. Les intérêts des Bas-Canadiens étaient toujours sacrifiés à ceux des Hauts-Canadiens d'origine anglaise. De là les réclamations fréquentes de la part des Bas-Canadiens qui, après avoir vainement épuisé tous les moyens parlementaires et l'éloquence de leur parole à faire reconnaître et respecter leurs droits les plus légitimes, levèrent l'étendard de la révolte. L'insurrection éclata, le 7 novembre 1837, à Montréal, et se propagea ensuite dans toute la province. Des troupes furent envoyées d'Angleterre, et les patriotes Bas-Canadiens furent vaincus, malgré leur héroïque et vigoureuse résistance. Douze des principaux chefs de cette patriotique insurrection furent condamnés à mort.

A la suite de cette révolte, le privilège du gouvernement représentatif fut retiré au Bas-Canada. En 1838, Lord Durham désireux de mettre fin aux troubles et d'apaiser les esprits proposa l'union des deux Canada, qui fut consacrée, en 1840, par

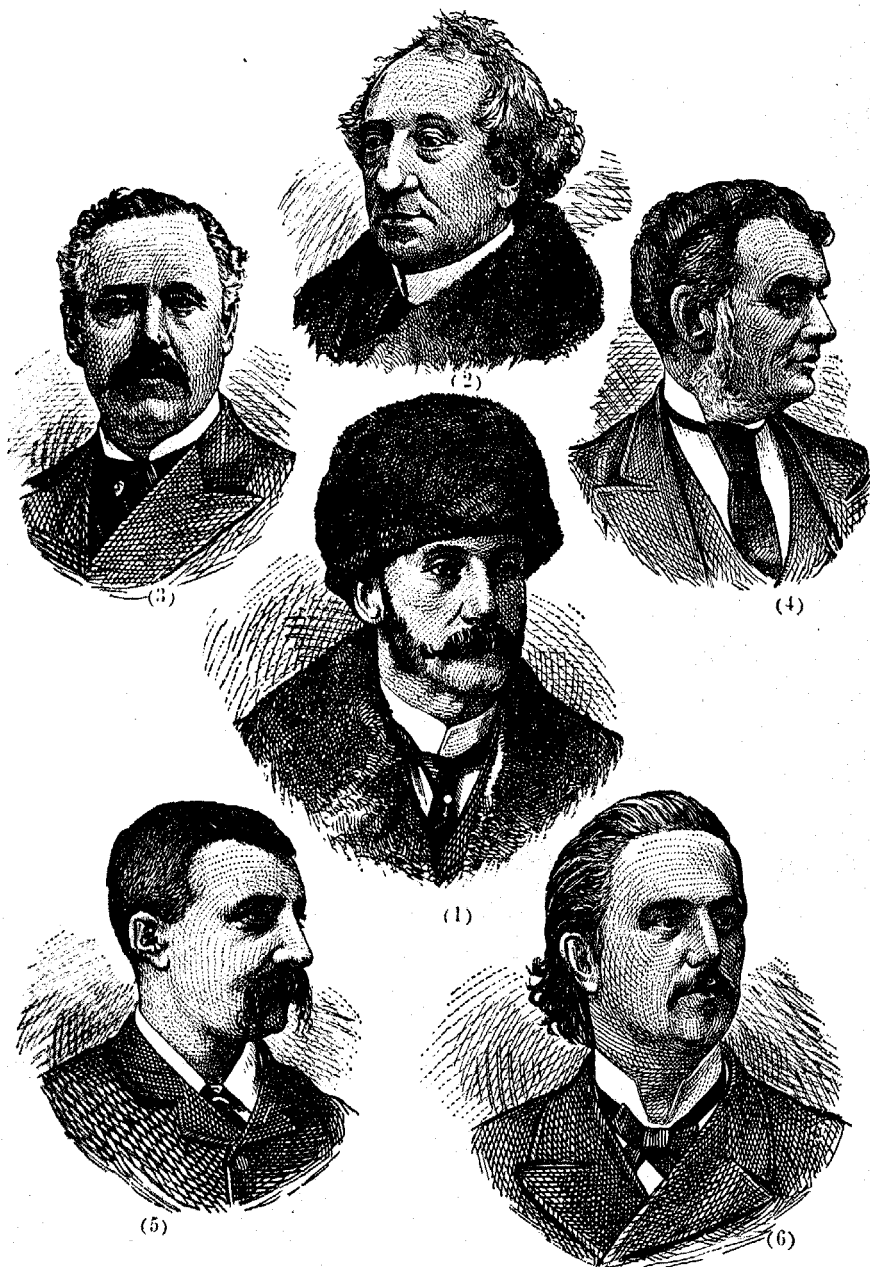
un acte du parlement métropolitain. Les deux provinces conservèrent leur autonomie et leur administration séparée, mais elles furent réunies en un seul parlement composé d'un conseil législatif, dont les membres étaient nommés à vie, et d'une assemblée législative composée de 84 membres élus en nombre égal par les deux provinces, bien qu'à cette époque la population du Haut-Canada fut inférieure en nombre à celle du Bas-Canada.

Le but poursuivi par "l'Acte d'Union" des deux provinces était l'anglicisation des Franco-Canadiens ou l'anéantissement de la race française. Aussi renfermait-il une foule d'injustices qui ne firent que s'aggraver par le développement prodigieux des Franco-Canadiens. On ne pouvait plus songer à anéantir une race aussi prolifique, (Les 63,000 Français de 1763 étaient maintenant 850,000 !) aussi valeureuse et aussi attachée à sa langue, à sa religion, à ses mœurs et à ses traditions. L'Angleterre songea à l'utiliser pour son propre compte.

Pour mettre fin aux luttes continuelles des deux nationalités, on proposa, en 1860, la réunion en une seule confédération de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Ce projet longtemps ajourné par les Canadiens-Français, qui se seraient ainsi trouvés inférieurs en nombre, finit par réussir; et, le 27 mai 1867, le parlement métropolitain vota la confédération du Haut et du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, réservant à toutes les autres colonies le droit de se faire admettre dans la confédération. C'est ainsi que, le 15 juillet 1870, les vastes territoires de la compagnie de la baie d'Hudson furent adjoints à la confédération; la Colombie Anglaise s'y adjoignit le 20 juillet 1871, et l'Île du Prince Edouard, le 1er juillet 1873. Seule, l'Île de Terre-Neuve est encore restée en dehors.



PALAIS DU PARLEMENT, OTTAWA.



- 1 Marquis de Landoltowne, Gouverneur-Général du Canada.
- 2 Le Très-Honorable Sir John A. MacDonall, premier Ministre et chargé des affaires Indiennes.
- 3 Hon. J. Costigan, Ministre du Revenu.
- 4 Hon. J. Pope, Ministre de l'Agriculture.
- 5 Hon. A. Caron, Ministre de la Milice.
- 6 Hon. J. Pope, Ministre de l'Agriculture.

Cet acte du parlement métropolitain est connu sous le nom de "*Acte de l'Amérique Britannique du Nord*," et règle la constitution actuelle du Canada.

CHAPITRE III

CONSTITUTION ACTUELLE DU CANADA

Sommaire : Gouvernement fédéral—Ses pouvoirs—Libertés politiques et religieuses—Régime municipal—Gouvernements provinciaux—Leurs pouvoirs.

Le Canada comprend sept provinces : Québec, Ontario, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince Edouard, Manitoba, Colombie Britannique. Chacune d'elles a son gouvernement propre, mais elles sont unies entre elles par des liens fédéraux. De là : un *Gouvernement fédéral* qui a charge du bien public en général, et les *Gouvernements provinciaux* qui administrent simplement les intérêts de leur province respective.

Gouvernement fédéral.— La constitution du gouvernement fédéral est réglée par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, et est calquée sur celle de la Grande-Bretagne.

La reine d'Angleterre est investie du pouvoir exécutif et de l'autorité, et gouverne dans la personne d'un gouverneur-général, nommé par elle, mais à la solde du Canada.

Le gouvernement fédéral se compose d'un *gouverneur-général*, d'un *sénat*, et d'une *chambre des communes*. Son siège est à Ottawa, dans la province d'Ontario.

Le gouverneur-général est nommé par Sa Majesté en conseil et représente la reine. Il est assisté d'un conseil privé, et gouverne par l'entremise de son conseil exécutif.

L'exécutif comprend :

Un procureur général, ou ministre de la justice ;

Un ministre de la milice ;

Un ministre des travaux publics ;

Un ministre de l'agriculture ;

Un ministre de la marine et des pêcheries ;

Un ministre des douanes ;

Un ministre des finances ;

Un ministre de l'intérieur ;

Un ministre du revenu de l'intérieur ;

Un secrétaire d'Etat ;

Un maître général des postes ;

Un receveur général ;

Un surintendant des affaires indiennes.

Un président du conseil.

Le premier ministre est compris dans ce nombre, et peut choisir parmi les divers départements celui dont il désire prendre la direction. Le ministère est responsable de ses actes envers le parlement fédéral.

Le gouverneur général a le droit de donner ou de refuser la sanction royale aux lois adoptées par le parlement, ou de les réserver à la signification du bon plaisir de Sa Majesté. Une copie authentique des lois sanctionnées par le gouverneur général doit être envoyée au gouvernement métropolitain, qui con-

serve pendant deux ans le droit de les désavouer. Les lois désavouées sont annulées à partir du jour de la réception dans la colonie de la notification du désaveu de Sa Majesté. Les lois réservées à l'approbation royale ne peuvent entrer vigueur avant que le gouverneur général ait notifié cette approbation à chacune des deux chambres.

L'initiative des lois financières ou de toute mesure ayant pour but l'emploi du revenu public ou la création d'impôts appartient au gouverneur général, qui exerce ce droit soit par un message adressé à la chambre des communes, soit par une déclaration verbale faite par un membre du ministère.

Le traitement du gouverneur général est de 50,000 dollars ; celui du premier ministre, de 8,000 dollars, et celui des autres ministres, de 7,000 dollars.

Le *sénat* se compose de 77 membres, nommés à vie par le gouverneur en conseil. Il y en a 24 pour Ontario, 24 pour Québec, 10 pour la Nouvelle-Ecosse, 10 pour le Nouveau Brunswick, 2 pour le Manitoba, 5 pour la Colombie Britannique, et 4 pour l'Île du Prince-Edouard.

Pour pouvoir siéger au sénat, il faut être Canadien, avoir au moins trente ans, n'être frappé d'aucune incapacité légale et posséder un cens foncier de quatre mille piastres dans la division qu'on représente. En ce qui regarde la province de Québec cependant, un sénateur n'est pas tenu d'avoir des biens immobiliers dans la division même pour laquelle il est nommé, pourvu qu'il y ait son domicile. Le président a voix délibérative, et la présence de 15 sénateurs, y compris le président, est requise pour valider les délibérations.

La *chambre des communes* se compose de 206 membres, choisis par les électeurs de chaque province. Ontario en a 88 ;

Québec, 65 ; la Nouvelle-Ecosse, 21 ; le Nouveau-Brunswick, 16 ; le Manitoba, 4 ; la Colombie Britannique, 6 ; et l'Île du Prince-Edouard, 6. Ce nombre peut être augmenté, par la suite, suivant l'accroissement de la population. Le recensement sur lequel est basée la représentation est fait tous les dix ans.

Le vote pour les élections se fait au scrutin secret et les conditions pour être électeur varient suivant les provinces. Mais pour être éligible à la chambre des communes, il faut dans tous les cas être Canadien, avoir au moins vingt et un ans, et n'être frappé d'aucune incapacité légale. Les votes ont lieu à la majorité des voix, non compris celle du président qui n'a le droit de voter qu'en cas de partage des voix. La présence de 20 membres au moins, y compris le président, est nécessaire pour valider les délibérations.

Le traitement des sénateurs et des députés est de 10 dollars par jour pour les premiers trente jours, et de 1000 dollars, lorsque la session dépasse cette période, (ce qui a toujours eu lieu). Ils reçoivent en outre 10 centins par mille pour leurs frais de route. Chaque jour d'absence non justifiée donne lieu à une retenue de 8 dollars.

Le parlement doit être convoqué pour l'expédition des affaires, au moins une fois par année, de façon qu'il ne s'écoule pas douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante. La durée d'un parlement est de cinq ans, à moins qu'il ne soit dissous avant ce temps par le gouverneur général.

Le parlement fédéral exerce une autorité législative exclusive sur les matières qui tombent dans les catégories suivantes :

1. La dette et la propriété publiques.
2. La réglementation du trafic et du commerce.

3. Les contributions indirectes.
4. Les emprunts sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Les recensements et statistiques.
7. La milice et la défense.
8. La solde des officiers civils et autres.
9. Le service des phares.
10. La navigation.
11. La quarantaine.
12. Les pêcheries.
13. Le numéraire et les opérations de banque.
14. La monnaie légale et le monnayage.
15. Les poids et mesures.
16. Les banqueroutes et les faillites.
17. Les inventions et les découvertes.
18. Les naturalisations.
19. Le mariage et le divorce.
20. Les pénitenciers.

21. Les lois criminelles, excepté la constitution des cours de juridiction criminelle et ne comprenant que la procédure en matière criminelle.

22. Les bacs, les chemins de fer, canaux et télégraphes entre deux provinces ou entre une province et un pays étranger, quelques travaux qui ne seraient pas complètement en dedans de la limite d'une province. Le gouvernement peut aussi déclarer par Acte du Parlement que tels travaux, quoique entièrement dans l'intérieur d'une province, sont pour le bien général et, par suite, doivent être contrôlés par le gouvernement de la confédération.

Liberté religieuses et politiques. — Ainsi que nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de religion d'Etat, et le Canada jouit

de la liberté des cultes la plus absolue. Il jouit en même temps des libertés civiles les plus étendues. Citons entr'autres :

1° *Le droit de pétition au souverain.* Toute personne, qui se croit lésée par un pouvoir quelconque, a le droit de s'adresser au souverain personnellement.

2° *La liberté des réunions publiques.* Les Canadiens ont le droit de se réunir pour discuter les affaires de l'Etat. Si l'assemblée est paisible, personne ne peut intervenir. Si elle menace la paix publique, l'autorité lui fait lire à haute voix la proclamation du *Riot act* (loi concernant les assemblées séditieuses). Une heure après, si l'assemblée n'a pas obéi, on emploie la force pour la disperser.

3° *La liberté de la presse.* On peut publier un livre ou un journal sans autorisation préalable. Seulement, s'il s'agit d'un journal, on doit fournir le moyen de faire constater son identité, pour le cas où il y aurait lieu à des poursuites judiciaires.

La capitulation de Montréal, signée par de Vaudreuil et Amherst, le 9 septembre 1760, garantissait aux Canadiens Français le libre exercice de leur langue, de leur religion, de leurs lois et de leurs coutumes. Le traité de Paris, en date du 10 février 1763, consacra ces droits. L' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord" les consacra une fois de plus. Ce fut une des conditions nécessaires à la constitution de la confédération.

Ainsi, au parlement fédéral, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise dans les débats est facultatif; mais les archives, les journaux, les procès verbaux, les lois et les rapports des différents ministères doivent être rédigés et imprimés dans les deux langues. Il en est de même pour la *Gazette Officielle*. Par cet acte, l'Angleterre reconnaît aussi aux Ca-

nadiens Français la pratique de leurs lois civiles codifiées, en 1866, à l'instar du code civil français.

Ces droits et prérogatives, les provinces peuvent les reconnaître, sans pour cela se mettre en conflit avec la constitution fédérale.

Régime Municipal.—L'organisation municipale des différentes provinces est à peu de chose près la même que celle de la province de Québec.

Gouvernements provinciaux.—Chaque province a à sa tête un lieutenant-gouverneur nommé par le gouvernement fédéral, qui en fixe et paie les appointements.

Chacune d'elles a un parlement électif, avec des ministres responsables vis-à-vis du peuple, et est indépendante du gouvernement fédéral pour le règlement de ses affaires locales et la perception de ses revenus. Elle peut décréter telles lois jugées nécessaires pour son bien-être, pourvu seulement que ces lois ne soient pas hostiles au gouvernement fédéral, et ne viennent pas entraver la législation de celui-ci, qui possède le pouvoir d'annuler tout acte lui paraissant *ultra vires*. Chaque province nomme aussi tous les magistrats nécessaires pour l'administration de la justice, à la seule exception des juges, qui sont nommés et payés par le gouvernement fédéral.

Les gouvernements provinciaux règlent :

1. L'éducation ;
2. Les asiles, secours et les institutions des aumônes.
3. Les geôles, prisons et maisons de correction ;
4. Les boutiques, tavernes et autres lieux autorisés ;
5. Les travaux locaux ;
6. Les mariages ;
7. La propriété et les droits civils ;

8. L'administration de la justice, autant que le comportent la constitution et l'organisation des cours provinciales de juridiction civile et criminelle, et les pouvoirs des magistrats et des justices de paix.

L'émigration et l'immigration sont soumises à la législation fédérale et à la législation provinciale ; mais, sur ce point, les lois locales ne doivent pas se mettre en conflit avec les lois fédérales.

Les provinces ont conservé la possession et le contrôle exclusif des terres comprises dans leurs limites et qui leur appartenaient avant la confédération. D'un autre côté, elles ont abandonné les revenus des douanes (droit des contributions indirectes) au gouvernement fédéral qui, en échange, a pris à sa charge toutes les dettes des provinces existant à l'époque de leur incorporation dans la confédération, et s'est engagé à payer à chacune un subside annuel. Le total des dettes de ces provinces s'élève à \$99,092,584.84, et le subside est basé sur une garantie annuelle, à raison de 80 cents par tête de la population des 4 provinces formant primitivement la Confédération, d'après le recensement de 1881. Il faut excepter toutefois la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Dans ces deux provinces ce subside est basé sur le recensement de chaque période décennale successive, jusqu'à ce que le chiffre total de la population se monte à 400,000 habitants. Outre ces 80 cents par tête de la population, il existe des subsides additionnels, dont le total s'élève pour les 7 provinces à \$590,000,000. En plus de ces sommes, qui peuvent être considérées comme des subsides proprement dits, chaque province a été autorisée à entrer dans la Confédération avec une dette déterminée qui fut encore augmentée en 1873 ; et, quand la dette autorisée est diminuée d'une certaine somme, l'inté-

rêt de cette somme doit leur être payé en même temps que le subside semestriel.

Les provinces n'ont pas le pouvoir d'organiser et d'entretenir une force militaire provinciale.

Les différentes provinces sont très jalouses de leurs droits et prérogatives, et elles les revendiquent hautement toutes les fois qu'elles les croient menacés. Le rapide développement du pays depuis la création de la confédération donne lieu, en effet, à des questions, que les pères de la Confédération n'avaient pu prévoir ; et il arrive que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne sont pas toujours d'accord sur l'interprétation de la constitution. Mais, comme les uns et les autres sont également désireux de respecter les droits et prérogatives, de chacun, les questions, en litige sont soumises à un arbitre, la cour Suprême. Grâce à ces procédés tout parlementaires, les questions politiques ne troublent jamais la tranquillité du pays.

CHAPITRE IV

JUSTICE ET POLICE

SOMMAIRE. — Cour Suprême et de l'Echiquier. Cours Supérieures : juridiction civile ; juridiction criminelle ; système pénitentiaire ; Police.

Justice. — Le Ministre de la justice est le conseiller de la couronne, et il consulte le Gouverneur Général, quand celui-ci veut user de la prérogative des grâces.

La Cour Suprême et de l'Echiquier est présidée par un magistrat supérieur, et se compose de 6 juges dont 5 constituent un *quorum*. Elle est la seule cour maintenue par le gouvernement fédéral, et a une juridiction civile et criminelle sur toute l'étendue de la confédération. Lorsque la somme en litige excède 25000 dollars, les parties intéressées peuvent interjeter appel auprès du Conseil privé de la reine en Angleterre. Elle a aussi sa juridiction propre dans les contestations entre provinces, et a le pouvoir de décider sur la constitutionnalité des actes des parlements provinciaux, si elle est appelée à juger la question. La cour de l'Echiquier est composée des mêmes juges que ceux de la cour suprême, et s'occupe principalement des matières fiscales et

des poursuites dans lesquelles la couronne est demanderesse ou défenderesse.

Les juges de toutes les cours, y compris ceux de la cour supérieure, sont nommés et payés par le gouvernement de la confédération, et sont choisis par les membres du barreau de leurs provinces respectives. Les juges de la cour suprême sont choisis parmi les juges des cours supérieures ou parmi les avocats ayant au moins dix ans d'exercice. Tous les juges sont inamovibles, mais il leur est complètement défendu de prendre une part quelconque à la politique.

Par acte de la confédération, les constitutions des cours provinciales sont laissées aux parlements provinciaux, et diffèrent ainsi les unes des autres jusqu'à un certain point. Mais, quelque soit le mécanisme par lequel fonctionne la justice, en ce qui regarde les matières civiles il est subordonné aux besoins provinciaux, tandis qu'en matière criminelle il est uniforme dans toute la confédération, les actes criminels étant exclusivement placés sous le contrôle du gouvernement fédéral. Dans les cours civiles, la procédure n'est ni gênante, ni dispendieuse. En matière criminelle, elle est expéditive. Dans certains cas, par l'acte des Jugements sommaires, un prisonnier peut choisir entre être jugé d'une manière sommaire par le juge ou bien attendre son jugement par le jury aux prochaines assises générales.

L'accusé choisit sur la liste des jurés ceux par lesquels il désire être jugé. Et, pour qu'il soit condamné, il faut que les jurés soient unanimes dans leur verdict. S'il n'y a pas unanimité la cause est remise à six mois et jugée de nouveau par d'autres jurés. Si cette fois encore il n'y a pas unanimité, la cause est jugée une troisième fois, et alors le prisonnier est libéré, si les jurés ne sont pas unanimes à le condamner.

Les prisonniers condamnés à un an d'emprisonnement de moins de 18 mois sont enfermés dans la maison commune du district. Si l'emprisonnement est de plus de 18 mois et de moins de 2 ans, ils sont enfermés dans la prison centrale de la province.

Ces geôles et prisons communes sont placées sous le contrôle des autorités provinciales; elles sont bien construites, bien aménagées, et régulièrement inspectées. Les prisonniers condamnés à plus de 2 ans d'emprisonnement sont enfermés dans les pénitenciers. Il y en a un dans chaque province, sous le contrôle du ministère de la justice de la confédération.

Le système pénitentiaire est basé sur la réforme plutôt que sur la punition. Une instruction élémentaire est donnée à tous les détenus qui le désirent, et un métier utile est enseigné à la plupart d'entr'eux. Par sa bonne conduite un détenu peut obtenir une réduction d'un sixième de sa peine; et, à l'expiration de leur temps, on donne aux prisonniers libérés un habillement, une petite gratification, et on leur paie les dépenses du voyage pour rentrer chez eux.

Police. — Chaque commune, ville ou village, pourvoit à l'entretien de sa police, et la tranquillité dont jouit le Canada est vraiment remarquable, si on considère le peu de police qu'il y a. Il n'y a ni gendarmes, ni garde-champêtres, et cependant il est extrêmement rare qu'un crime, de quelque nature qu'il soit et dans n'importe quelle partie la plus reculée du pays qu'il ait été commis, reste impuni. C'est surtout dans les grands centres que les statistiques judiciaires accusent le plus de méfaits. Mais dans les campagnes la sécurité est telle que, la nuit, la plupart des habitants laissent leurs portes presque ouvertes.

CHAPITRE V

MILICE

SOMMAIRE : — Milice — Etat comparé des dépenses faites par les différents peuples.

Milice. — La milice se compose de volontaires et est divisée en partie active et en partie de réserve. La milice active est fixée par la loi à 40,000 hommes et la réserve à 60,000.

Le budget est établi pour appeler annuellement la milice active et les officiers de la réserve à prendre part à des exercices de 8 à 16 jours. Le nombre étant réglé par les fonds, le vote du parlement en décide.

La milice active est habillée, armée de fusils se chargeant par la culasse, équipée et prête à entrer en campagne, au premier signal.

Lorsque les volontaires sont appelés à camper ou à maintenir l'ordre, les soldats sont nourris et ne touchent pas moins de 2 francs 50 à 5 francs par jour suivant leur éloignement du lieu de réunion. Le Canada est divisée en 14 districts militaire, savoir : 4 dans Ontario, 3 dans Québec, 1 dans la Nouvelle-Ecosse, 1 dans le Nouveau-Brunswick, 1 dans l'île du Prince-Edouard, 1 dans la Colombie Anglaise.

L'Angleterre a retiré toutes ses troupes du Canada, à l'exception d'un ou deux régiments qui tiennent garnison à Halifax (Nouvelle Ecosse). Ces troupes ont été remplacées à Québec et à Kingston par le corps d'artillerie de la confédération. Et dans chacune de ces places il y a une école royale militaire. L'école

militaire de Kingston est spécialement réservée aux cadets. Le cours d'études est de 4 ans. Plusieurs écoles d'infanterie ont été créées en 1883, et Québec possède aujourd'hui une école de cavalerie.

La milice canadienne a déjà montré en plusieurs circonstances ce qu'elle était capable de faire ; mais son rôle se borne aujourd'hui à faire respecter la liberté des gens et à rétablir l'ordre lorsque la police ne suffit pas. Si toutefois la sécurité de l'Etat paraissait menacée, le service militaire serait obligatoire. Mais cela ne nous a guère paru à redouter aujourd'hui ; et le gouvernement canadien consacre la presque totalité de son budget au développement du pays. En 1883 le budget de la milice ne s'élevait en effet qu'à 772,811 dollars 79 cents. Le tableau ci-dessous nous montre combien est petite cette somme relativement aux dépenses faites par les autres nations pour l'entretien de leur armée.

*Etat comparé des dépenses faites par les nations ci-dessous
par l'entretien de leurs forces militaires.*

	Population	Dépenses	Dépense par habitant
France.....	37 672 048	840 820 912 fr.	francs, 22.32
Angleterre.....	35 262 762	437 000 000	18.75
Allemagne.....	45 234 031	499 675 000	11.25
Russie.....	83 600 349	624 945 000	7.50
Autriche, Hongrie.....	37 786 246	403 975 000	7.50
Italie.....	28 452 639	267 015 000	10.00
Espagne.....	16 625 860	156 530 000	6.25
Belgique.....	5 519 844	41 764 000	8.10
Suède et Norvège.....	6 497 245	30 510 000	6.25
Turquie d'Europe.....	16 172 000	142 166 625	8.78
États-Unis.....	50 442 066	323 951 230	6.40
Canada.....	4 324 810	4 057 261.89	0.93

CHAPITRE V

INSTRUCTION PUBLIQUE

D'après l'acte constitutif de 1867, chaque province a son système indépendant d'écoles avec des caractères particuliers, mais ayant pour base les mêmes principes et la même liberté religieuse.

L'instruction primaire est obligatoire dans toutes les provinces, en ce sens que chaque père de famille est tenu de payer pour l'entretien des écoles de sa paroisse une contribution annuelle pour chacun de ses enfants âgé de 7 à 14 ans, qu'ils fréquentent ou non ces écoles.

L'organisation des écoles dans les différentes provinces étant à peu près la même que dans la province de Québec, le lecteur trouvera de plus amples informations dans le chapitre qui traite de l'instruction publique dans cette province. Mais toutes les provinces prennent un soin tout particulier de l'instruction publique et font de grands sacrifices pour en accroître la diffusion. Ainsi le Canada possède plusieurs universités, des écoles normales, des écoles spéciales, un grand nombre de collèges et des écoles primaires dans presque tous les villages.

En 1883, ces écoles étaient fréquentées par 909,419 élèves des deux sexes, de cultes divers et de tout âge, soit 21 élèves par 100 habitants.

CHAPITRE VI

AGRICULTURE

SOMMAIRE : — Considérations générales—Etendue et condition des exploitations—Occupants des terres—Produits des champs—Animaux et leurs produits—Avenir.

Considérations générales. — Le Canada est un pays essentiellement agricole. Le climat et la nature du sol le rendent particulièrement favorable à la culture des céréales les plus précieuses, des fruits et des légumes. L'élevage des animaux se fait avec succès sur une très vaste échelle, et chaque année le gouvernement et de riches propriétaires importent les races les plus pures, de telle sorte que les animaux de provenance canadienne sont aujourd'hui très recherchés.

Un courant continu d'immigration amène chaque année bon nombre de cultivateurs, qui introduisent dans le pays les modes de culture les plus perfectionnés. C'est ainsi que l'agriculture au Canada se trouve dans d'excellentes conditions.

L'avenir de l'agriculture est plein de brillantes promesses, car le Canada renferme d'immenses plaines, aussi étendues que la moitié de l'Europe, et d'une richesse incomparable, tandis que dans d'autres parties du pays de belles forêts recouvrent un sol non moins fertile.

Le recensement de 1881 nous a permis de composer les tableaux suivants qui indiquent quelles sont les conditions de l'agriculture.

Etendue et Condition des Exploitations.

	1871	1881
Terres occupées.....	35 046 401 acres	45 358 141 acres
Terres améliorées.....	17 335 818 "	21 899 181 "
" sous culture.....	11 820 358 "	15 112 284 "
" en pâturage.....	5 240 786 "	6 385 562 "
Jardins et vergers.....	274 674 "	401 335 "

Occupants de Terres.

	1871	1881
Occupants.....	357 862	464 025
Propriétaires.....	326 160	403 491
Fermiers.....	39 583	57 245
Employés.....	2 119	3 289

Animaux et leurs Produits.

	1871	1881
Chevaux.....	643 171	857 855
Poulains et Pouliches..	193 572	201 503
Bœufs de travail.....	139 635	132 593
Vaches laitières.....	1 251 209	1 595 800
Autres bêtes bovines...	1 233 146	1 786 586
Moutons.....	3 155 509	3 018 678
Cochons.....	1 366 083	1 207 619
Miel.....	1 999 300	1 875 745
Laine.....	11 103 480	11 300 736
Beurre.....	74 190 584 liv.	102 545 169 liv.
Fromage (fabr. domes.)..	4 984 843 "	3 184 996 "
Flanelle.....	7 641 917 verges	7 040 259 verges

Produits des Champs.

	1871				1881			
Avoine.....	42	489	463	Boisseaux	70	493	131	Boiss.
Pommes de terre.....	47	330	187	"	55	268	227	"
Pois et fèves.....	10	126	364	"	13	749	666	"
Sarrasin.....	3	726	484	"	4	901	147	"
Blé de printemps.....	10	355	912	"	12	102	817	"
" d'hiver.....	6	367	961	"	20	247	452	"
Orge.....	11	496	088	"	16	844	868	"
Navets.....	24	339	476	"	39	059	004	"
Maïs.....	3	802	830	"	9	025	112	"
Seigle.....	1	054	358	"	2	047	180	"
Mil et Trèfle.....		318	695	"		324	317	"
Foin.....	3	818	641	tonn.	5	055	810	tonn.
Autres racines.....	3	553	260	boiss.	9	192	329	boiss.
Lin.....		118	044	"		108	694	"
Houblon.....	1	711	789	liv.		905	207	liv.
Tabac.....	1	595	932	"	2	527	962	"
Pommes.....	6	365	315	"	13	377	655	"
Raisins.....	1	126	402	"	3	896	508	"
Autres fruits.....		358	963	boiss.		841	219	boiss.
Sucre d'érable.....	17	276	054	liv.	20	556	049	liv.
Toile de lin.....	7	641	917	verges	2	193	802	verg.
Filasse.....	2	584	765	liv.	2	056	353	liv.

Ces quelques tableaux cependant ne suffisent pas à montrer toute la prospérité de l'agriculture au Canada. Il nous reste à mentionner, en effet, la qualité des produits qui les fait rechercher sur tous les marchés, le grand commerce auquel ils donnent lieu, et la richesse ou au moins l'aisance des cultivateurs. (*Voir exportations.*)

CHAPITRE VII

COLONISATION ET IMMIGRATION.

SOMMAIRE. — Mouvement de la colonisation et de l'immigration.

Colonisation. — Afin de hâter le développement du pays, le gouvernement Canadien a ouvert tous ses territoires aux colons de tous les pays; et il n'a pas craint de s'imposer des sacrifices énormes pour leur en faciliter l'accès, consacrant la plus grande partie de son budget à des travaux publics, comme chemins de fer, etc., et accordant des subsides considérables à des entreprises presque aussi gigantesques que le percement de l'isthme de Panama. Grâce à tous ces sacrifices et à tous ces efforts, le trop plein de la population de toutes les contrées de l'Europe, un grand nombre d'Américains des Etats-Unis se dirigent chaque année vers les terres fertiles du Canada. L'accomplissement prochain des grandes entreprises actuellement en voie d'exécution ne pourra qu'augmenter ce mouvement.

La colonisation est sous le contrôle du ministère de l'agriculture; et nous donnons ci-dessous quelques statistiques,

qui indiquent l'importance du mouvement de l'immigration et par conséquent de la colonisation.

Années	Nombre total d'immigrants	Nombre d'immigrants s'établissant au Canada
1873.....	99 059	50 050
1874.....	80 022	39 373
1875.....	43 458	27 382
1876.....	31 650	25 633
1877.....	35 285	27 082
1878.....	41 033	29 307
1879.....	61 051	40 492
1880.....	85 850	38 505
1881.....	117 016	47 991
1882.....	193 150	112 458
1883.....	170 911	133 624

La valeur totale de l'argent et des effets apportés par ces immigrants a été évaluée à \$4,188,925 pour l'année 1881 seulement.

Le contingent fourni aujourd'hui par les différents peuples de l'Europe à l'immigration au Canada peut se répartir ainsi :

Angleterre.....	48 pour cent.
Suède et Norwège.....	26 “
Ecosse.....	10 “
Irlande.....	12 “
Autres pays.....	4 “

*Dépense totale de l'immigration de 1874 à 1881 et comprenan-
les dépenses de tous les bureaux et autres établissements
d'immigration du Canada, de l'Europe et des Etats-
Unis, ainsi que tous les frais de propagande en faveur
de l'immigration.*

1874	\$ 251 120 75
1875	296 692 91
1876	284 065 92
1877	183 672 76
1878	185 846 23
1879	176 343 16
1880	191 532 67
1881	206 180 81
1882	346 422 74
1883	420 761 89
	\$2 542 639 84

Moyenne de la dépense par colon.

1875	19 243	colons, ...	\$14 00
1876	14 490	do	19 60
1877	15 323	do	12 00
1878	18 372	do	9 63
1879	30 717	do	5 74
1880	27 544	do	6 59
1881	32 587	do	6 32
1882	81 904	do	4 23
1883	98 637	do	4 26

Mais le gouvernement Canadien ne se contente pas de dépenser des sommes considérables pour attirer les émigrants d'Europe et des Etats-Unis ; il accorde aux colons qui viennent se fixer sur ses terres une grande protection et des avantages exceptionnels, dont nous aurons occasion de parler plus loin.

D'après les rapports des États-Unis sur l'immigration, le Canada perdrait un million d'habitants en 10 ans ; or le recensement fait ressortir une augmentation de 633,341 pendant la période décennale de 1871 à 1881. Tout dernièrement encore, Monsieur Joseph Nimmo, chef du Bureau des Statistiques des États-Unis, dans son rapport de 1883, portait à un chiffre très-élevé le nombre d'immigrants du Canada aux États-Unis. Et Monsieur John Lowe, l'habile et sympathique Secrétaire du Ministère de l'Agriculture à Ottawa, a démontré d'une façon brillante la complète inexactitude du rapport de M. J. Nimmo. Il est vrai que beaucoup de Canadiens se rendent aux États-Unis ; mais, d'un autre côté, un bon nombre de Canadiens reviennent des États-Unis et le gouvernement fédéral fait tous ses efforts pour les aider dans cette voie.

CHAPITRE VIII

INDUSTRIES

SOMMAIRE :— Mines, produits des mines—Forêts, produits des scieries—Chasse, produits—Pêche, produits—Pisciculture et protection de la pêche—Manufactures, produits.

Mines. — Par suite de la variation des formations géologiques du Canada, on trouve dans ce pays un très-grand nombre de minéraux.

Ces minéraux sont :

L'albite.	Le cuivre.	Le molybdène.
L'antimoine.	L'émeri.	Le nickel.
L'apatrite.	Le fer.	Le pétrole.
L'argent.	Le fer magnétique	Le phosphate.
L'arsenic.	Le fer titanique	Le plomb.
L'asbeste.	Le fer chromique.	La plombagine.
La baryte.	Le graphite.	Pierres précieuses.
Le bismuth.	Le gypse.	Pyrites.
Le bitume.	La lignite.	Pierres lithographiques
La cinabre.	Le manganèse.	Pierres meulières.
Le charbon.	Le marbre.	Pierres à savon.
Le caolin.	Le mercure.	Zinc.
Le cobalt.		

Le tableau suivant montrera l'importance de chacun d'eux :

Produits des mines.

	1871	1881
Or.....	29 946 onces	70 015 onces
Argent.....	60 197 "	87 024 "
Cuivre.....	13 310 tonn.	8 177 tonn.
Fer.....	129 363 "	223 057 "
Pyrites.....	2 800 "	20 770 "
Manganèse.....	635 "	2 449 "
Minéraux divers.....	14 063 "	5 924 "
Charbon.....	671 008 "	1 307 824 "
Bourbe.....	14 778 "	
Plombagine.....	270 "	28 "
Gypse.....	114 433 "	183 076 "
Phosphate de chaux.....	1 980 "	14 747 "
Mica.....	4 010 liv.	16 076 liv.
Pétrole non raffiné.....	12 969 435 gall.	15 490 622 gall.
Sol.....		472 074 tonn.
Marbre.....	8 870 pieds cubes	40 126 p. cubes
Pierre de taille.....	5 206 796 "	8 141 227 p. cubes
Ardoises.....	6 013 p. carrés.	10 536 p. carrés

Ce tableau ne peut cependant donner une idée complète de la valeur des mines du Canada, car ce pays est exploré depuis quelques années seulement. Au fur et à mesure du développement du pays, de nouvelles découvertes mettent à jour de grandes richesses, de telle sorte que l'industrie minière contribue non moins que toutes les autres à la prospérité du Canada.

Il existe un service des mines qui est placé sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur. Il est très-bien organisé ; et, étant largement subventionné, les ingénieurs peuvent se livrer à de nombreuses explorations.

Forêts.—Les produits forestiers sont très-variés, et la valeur de leur exploitation atteint chaque année un chiffre très-élevé, ainsi qu'en font foi les deux tableaux suivants :

Tableau montrant la valeur des différents bois produits par le Canada et les pays où ils ont été exportés de 1873 à 1882.

Année fiscale finissant le 30 juin.	Grande-Bretagne.	Etats-Unis.	Indes Occidentales et Amérique du Sud.	Autres pays.	Valeur Totale.
	\$	\$	\$	\$	\$
1882....	11,349,866	10,192,933	935,471	1,512,785	23,991,055
1881....	14,758,890	8,319,844	609,609	1,242,269	24,860,269
1880....	8,673,336	6,532,418	829,467	819,284	16,854,507
1879....	7,328,313	4,231,484	911,209	790,453	13,261,459
1878....	13,271,372	4,481,053	749,597	1,009,553	19,511,575
1877....	16,737,568	4,522,508	909,315	840,858	23,010,249
1876....	14,031,591	4,973,351	911,074	421,150	20,337,469
1875....	16,304,045	6,355,902	1,274,637	847,196	24,781,780
1874....	14,928,403	9,654,890	1,835,333	399,089	20,817,715
1873....	13,749,755	12,493,417	2,338,644		28,586,816
Valeur ..	131,133,139	71,792,503	11,394,356	7,882,939	215,512,694

Produits des Forêts.

	1871	1881
Pin blanc équarri.....	21,236,821 p. cubes	40,729,017 p. cubes
" rouge ".....	1,954,372 "	2,815,757 "
Chêne ".....	3,302,043 "	5,670,894 "
Épinette rouge.....	5,695,963 "	4,653,575 "
Érable et Merisier.....	1,239,357 "	4,414,795 "
Orme.....	1,832,654 "	3,191,968 "
Noyer. }	117,589 "	59,032 "
	102,981 "	754,219 "
	197,827 "	387,619 "
Différents bois.....	26,290,264 "	48,956,958 "
Pin.....	12,416,408 billots.	22,324,407 billots.
Autres bois.....	9,314,557 "	26,026,534 "
Mats et espars.....	121,685	192,241
Douves.....	34,706	41,831
Lattes.....	25,651 cordes.	93,311 cordes.
Écorce à tanner.....	163,521 "	400,418 "
Bois de chauffage.....	8,713,083 "	10,933,231 "

Scieries.

	Nombre	Ouvriers employés	Salaires annuels	Valeur de la matière première	Valeur de la matière produite	Bénéfices.
1871	5,254	35,691	6,042,046	16,780,987	30,256,247	7,428,114
1881	5,390	42,085	8,146,936	20,793,389	38,569,652	9,624,267
Augmen- tation.	136	39 4	2,104,950	37,578,476	8,313,405	2,196,153

Quoique les spéculateurs, les incendies et les colons soient de terribles ennemis de la forêt, de vastes contrées sont encore recouvertes des plus beaux bois du monde ; et, si les lois protectrices sont appliquées rigoureusement, les forêts continueront à grossir considérablement le chiffre des exportations.

Chasse. — La chasse est également une industrie assez importante depuis un très-grand nombre d'années, c'est-à-dire

depuis le jour où Jacques-Cartier remonta le St. Laurent. Ainsi, en 1871, le nombre de peaux apportées sur les marchés se composait de :

42,151	peaux de castor.
2,553	“ ours.
6,132	“ loutre.
17,582	“ martre.
49,799	“ vison.
12,861	“ renard.
19,271	“ chevreuils.
37,402	“ loups-marins.
488,182	“ rats-musqués.
56,105	“ autres animaux.

Les statistiques nous manquent pour 1881. Nous savons seulement que le prix des fourrures vendues s'élevait à 987,555 dollars.

Le pays se peuplant chaque jour davantage, il est évident que le produit de la chasse diminue. Mais il y aura toujours d'immenses territoires de chasse, où la colonisation est impossible, et qui fourniront encore de grandes ressources aux chasseurs.

Pêcheries. — Le courant arctique passe le long de la côte et en fait pendant l'été le rendez-vous d'une provision inépuisable des meilleurs poissons du monde pour le commerce. Aussi les produits des pêcheries du Canada ont-elles obtenu un succès éclatant à l'exposition internationale des pêcheries qui a eu lieu à Londres en 1883. *

Le produit des pêcheries canadiennes est évalué pour l'année 1882 à \$16,824,093.34, celle de l'année précédente avait été de \$15,867,162.64, soit une augmentation de \$1,006,929.70 pour 1882.

Ces produits se répartissent ainsi entre les différentes provinces.

Provinces.	Valeur.	
	1881.	1882.
	\$ cts.	\$ cts.
Nouvelle-Ecosse.....	6,214,781 50	7,131,418 35
Nouveau-Brunswick.....	2,930,904 58	3,192,338 85
Québec.....	2,751,962 50	1,976,515 81
Ile du Prince-Edouard.....	1,955,289 80	1,855,687 25
Colombie-Britannique.....	1,454,321 26	1,842,675 05
Ontario.....	509,933 00	825,457 02
Total.....	15,817,162 64	16,824,092 34
		15,817,162 64
Augmentation.....		1,006,929 70

Le tableau suivant indique la quantité des différents poissons pêchés dans les eaux canadiennes en 1871 et en 1881, ainsi que le nombre d'hommes, de navires, etc., employés à la pêche.

Produits des Pêcheries.

	1871.	1881.
Morues.....	682,631 quint.	1,130,771 quint.
Aigrefins, Barbues, Merlans.....	120,213 "	192,539 "
Harengs.....	417,300 barils	574,503 barils.
Gaspereaux.....	29,117 "	28,856 "
Maquereaux.....	77,925 "	248,031 "
Sardines.....	6,492 "	25,384 "
Fletants.....	3,560 "	2,799 "
Saumons.....	15,907 "	73,897 "
Aloses.....	12,330 "	10,385 "
Anguilles.....	7,693 "	8,012 "
Poissons blancs.....	23,017 "	48,781 "
Traites.....	19,729 "	64,324 "
Autres poissons.....	85,317 "	170,052 "
Homards.....	"	11,983,648 livres.
Huîtres.....	14,500 barils.	189,127 barils.
Huiles de poisson.....	676,403 gall.	870,127 gallons

Nous donnons aussi un état détaillé de la production des pêcheries du Canada pour l'année 1882, qui permettra de constater la grande variété de poissons pêchés dans les eaux canadiennes et la valeur de chacun d'eux.

Espèces de Poissons.	1882	
	Quantité.	Valeur.
		\$
Saumon..... Brls.	6,839	72,436 50
do frais, dans la glace..... Livres.	1,803,076	293,437 24
do frais..... Pièces.	5,099	7,648 50
do fumé..... Livres et boîtes.	76,896	11,540 50
do conservé en boîtes..... Livres.	12,282,374	1,410,669 90
Morue..... Quintaux.	902,890	3,778,901 75
Merlan..... "	117,247	410,361 50
Egrefin..... "	178,557	625,329 00
do..... Livres.	27,750	1,665 00
Merlucho..... Quintaux.	187,684	656,894 00
Flétan..... Livres.	1,066,395	61,853 72
Haroug mariné..... Barils.	423,042	1,739,913 75
do fumé..... Boîtes.	1,217,231	311,807 75
do gelé..... par 100.	205,527.200	83,533 80
Maquereau..... Barils.	110,352	1,092,547 00
do en conserves..... Boîtes.	594,061	89,109 15
Gaspereau..... Barils.	45,875	185,072 50
Lingue..... Quintaux.	140	560 00
Alose..... Barils.	10,323	82,583 00
do..... Barils.	225,854	21,042 56
Achigan, truite et éperlan..... Livres.	1,043,349	66,164 02
Truite..... Barils.	3,971	35,114 00
do..... Livres.	2,876,079	219,032 24
Eperlan..... Livres.	3,241,924	194,515 44
Esturgeon..... "	1,262,020	57,770 50
Poisson blanc..... "	2,192	21,920 00
do..... Livres.	3,493,616	279,489 28
Bar et poisson blanc..... Douz.	6,989	8,736 25
Bar..... Livres.	5,310	416 80
Brochet..... Livres.	410,330	24,598 90
A reporter.....		11,844,702.55

Espèces de Poissons.	1882	
	Quantité.	Valeur.
		\$
Report.....		11,844,702 55
Doré..... Livres.	1,991,989	116,468 19
Maskinongé..... "	540,725	36,097 40
Perche..... "	35,000	2,100 00
Anguilles..... "	2,817	25,277 00
do..... Nombre.	504,876	50,487 60
do..... Livres.	59,190	3,551 40
Poisson commun..... Barils.	10,720	42,928 00
do mélangé..... "	} align="right">15,658	58,014 00
do do..... "		
Petit poisson..... Parils.	3,500	5,250 00
Petite morue..... "	42,160	10,510 00
Winnonish..... Nombre.	3,508	10,553 00
Sardines..... Barils.	27,285	163,710 00
do..... Boncants.	64,646	183,947 00
Huitres..... Barils.	br. 16,803 730	2,789,495 50
Homard, en conserves..... Livres.	1,812	62,760 00
do..... Tonneaux.	258,000	6,450 00
do en écailles..... par M.	1,640	11,850 00
Langues et nages de morue..... Barils.	147,190	114,857 50
Nages de morue et de merluche..... Livres.	116	928 00
Oolabaus, marinés..... Barils.	44	198 00
do do..... ½ barils.	37	92 60
do do..... Tinettes.	1,261	1,261 00
do fumés..... Boîtes.	39,400	1,970 00
do fraie..... Livres.	19,600	1,176 00
Petit poisson blanc de la Col.-Brit. "	2,400	250 00
Moules, en conserves..... "	150	2,250 00
Débris de poisson, séchés..... Tonneaux.	17,700	177,000 00
Peaux de loup marin..... Nombre.	16,917	15,167 60
do do à pelage doux..... "	170	8,500 00
do loutre de mer..... "	94	376 00
do marsouin..... "	54,540	32,724 00
Huile de loup-marin..... Gallons.	7,880	4,728 00
do baleine..... "	170,232	102,139 20
do morue..... "	19,636	9,835 70
do marsouin..... "		15,969,624 04
A reporter.....		

Espèces de Poissons.	1882	
	Quantité.	Valeur.
Report.....		\$
Huile de colahan.....	3,200	15,969,624 04
do hareng.....	15,000	3,200 00
do ch. de m., lp-m. et mars.	196,407	6,000 00
do chien de mer (raffinée).....	37,000	78,562 80
do poisson, autres.....	573,110	20,350 00
Poisson emp. comme boîte et eng. Brls. }	ton'x. 19,556	372,521 50
do do Tonneaux. }	2,796	145,576 50
Guano de poisson.....		41,940 00
Poisson affecté à la cons. locale. Barils. }		
Poisson servant à la cons. domest. non comp. dans les rapports. Pièces. }		131,591 00
Poisson vendu sur les marchés.		85,000 00
Egrefin dans le comté d'Annapolis.		1,500 00
Encornet..... Barils.	3,552	13,700 00
Egrefin fumé, égrefin et flétan dans le comté de Digby.....		23,250 00
Albicornes et coques dans le comté de Queen.....		1,675 00
Capelan dans le Cap-Breton.....		600 00
Valeur totale des pêches dans les limites du Canada.....		\$ 16,824,092 34
Augmentation en 1882.....		\$ 1,006,929 00

Navires, Barges, Hommes, Filets, etc.

	1871	1881
Navires.....	991	1,147
Hommes.....	6,984	8,140
Barges.....	16,876	30,427
Hommes.....	30,514	56,613
Filets.....	1,879,435	3,150,259
Perches et fascines.....	2,323	3,868

La valeur du poisson exporté en 1882 a été de \$6,892,884: soit une augmentation de \$245,537 sur 1881.

Protection de la pêche et pisciculture. — Le contrôle des pêcheries appartient au ministre de la marine, et une grande vigilance est donnée à la protection de la pêche, à la conservation et à la reproduction du poisson.

Le nombre des alevins déposés dans les diverses rivières et provenant des établissements ichthyogéniques du Canada se répartissait ainsi :

Salmon.....	5,783,000
Truite saumonnee.....	2,277,000
Salmon de la Californie.....	471,000
Truite.....	40,000
Brochet.....	26,500,000
Poisson blanc.....	20,728,000

Des subsides sont également votés de temps à autre pour encourager les pêcheurs et développer une industrie qui contribue si largement à la prospérité du Canada.

Manufactures. — L'industrie manufacturière n'a pas encore pris tout le développement qu'elle est susceptible de prendre dans un pays aussi favorisé que l'est le Canada sous tous les rapports. Cependant elle occupe une place importante dans la production indigène et contribue même à grossir beaucoup le chiffre des exportations. Le développement de ces manufactures suivra évidemment la marche de la colonisation, ainsi que toutes les autres branches de l'industrie, mais la nature du pays est particulièrement favorable à l'établissement des manufactures.

Grâce au tarif douanier protecteur adopté par le Canada un grand nombre de manufactures de toutes sortes ont été construites ces dernières années, et mises en marche. Malheureusement le nombre n'a pas été proportionné à la population, et la

production s'est trouvé trop considérable pour la consommation. Aussi l'industrie manufacturière a subi une crise sérieuse dont elle sortira bien vite avec un peu plus de prudence.

Le tableau suivant indique la situation de l'industrie manufacturière en 1881.

	Salaires annuels.	Valeur des matières premières.	Valeur des produits.
Tonnellerie.....	618 162	723,146	1 808 929
Habillement p. femmes.....	892 820	2 977,575	4,926 871
Moulins à farine.....	1,917,590	1 917,590	41,772 372
Fonderies et Machines.....	2 724,898	3,581 175	8,773 957
Fours à chaux.....	203 631	235,698	707,132
Selleries.....	771,688	1 632 361	3 233,973
Scieries.....	8,146 096	20,792 389	38,569,652
Tanneries.....	1,523 353	10,306 818	15 144,535
Confection de bardeaux.....	210 597	336,164	776,998
Habilllements p. hommes.....	3,165,367	8,914,131	15 102,963
Terblanterie.....	953,736	1,772,497	3 738 246
Draperie.....	1,389 858	4 756 593	8,113,055
Construction de chaloupes...	73,617	57,376	173,837
Brasseries.....	567 631	2,232 185	4,768,447
Brasseries.....	189 922	404 967	762 884
Fromageries.....	332 615	4 264 798	5 461 454
Pâtisseries et confiserie.....	562,335	1,818 267	3,352,961
Bijouterie et horlogerie.....	250,278	356 311	911,769
Saisons de viande.....	269,483	3,163,576	4,084,133
Peintres en bâtiments.....	219,513	219,513	728,067
Potageries.....	80 642	163,321	345 696
Photographies.....	143 426	101,333	409,427
Imprimerie.....	1,797 112	1,511,060	4,712 904
Fabriques de papier.....	120,884	117,733	377 975
Portes et fenêtres.....	997 836	2 692,930	4,872 362
Navires.....	1,152,051	1,561,769	3,537 268
Mabrerics.....	674,873	638 373	1,816,483
Instruments aratoires.....	1 241,270	1,839 197	4,405,397
A reporter.....	31,212 513	78,218 816	183,475,137

	Salaires annuels.	Valeur des matières premières.	Valeur des produits.
Report.....	31,242,543	78 218 810	183,475,137
Boulangeries.....	1,122,266	6,701,424	9 476,975
Forges.....	2,597,539	2 486,568	7,172 469
Cordonneries.....	4,382,584	9,786,745	17,805,903
Briqueteries et tuileries.....	608,690	315 539	1,541 892
Meubles.....	1,723 604	2,051 979	5 471,742
Moulins à coudre.....	123 886	1,120,544	1,498,343
Charpenterie, Menuiserie...	1,307,513	1,656,395	3 893,910
Cirrosserie.....	2,275,290	2 451,546	6,579,082
Verrerie.....	26,783	12,388	55,651
Reliure.....	248 530	836,158	1,445,708
Charbonnerie.....	16 775	28,687	70,030
Produits chimiques.....	82 550	338,400	534,600
Cidre.....	18 762	67,551	131,450
Syrops et liqueurs.....	5,853	65,650	112 076
Teintureries.....	36,665	32,918	118,516
Outils.....	224,352	260 798	657 361
Articles variés.....	385 585	821,950	1,639 148
Epuration d'huile.....	193,959	2 241,263	4 049 655
Poteries.....	190 367	161,911	571,985
Savonneries.....	188 099	1,275,548	1,956 653
Bonnets.....	5 928	11,294	24 912
Manufacture de tabac.....	729 044	1,571,904	3,060 366
Tour à bois.....	157 170	137,068	421,797
Eaux gazeuses.....	89,094	184,174	435,183
Bouilloires.....	97 912	179,706	324,253
Sculpture et dorure.....	123,689	218,987	516 675
Distilleries.....	116,230	1,092,100	1,790,000
Machines à vapeur.....	384,900	636,700	1,331,000
Gravure.....	155,413	195,050	496,718
Gaz.....	239 270	319,037	1 173,181
Orfèvrerie.....	50,504	117,750	235,822
Armoirie.....	24,897	13,335	55,555
Moulins à plâtre.....	30,440	28 298	55,375
Bonneteries.....	316,805	780,270	1,385 000
A reporter.....	56,897,431	173,999,777	298,736,399

	Salaires annuels.	Valeur des matières premières.	Valeur des produits.
Report	56,897,431	173,999,777	298,736,399
Allumettes.....	145,640	222,497	115,250
Instruments de musique.....	417,823	412,842	1,220,195
Peintures et vernis.....	120,261	806,110	1,311,300
Papier.....	444,756	1,409,427	2,446,693
Médecines brevetées.....	72,510	320,638	666,580
Conserves alimentaires.....	707,462	1,145,283	2,685,861
Corderies.....	115,895	500,988	775,460
Sonneries.....	78,517	168,025	395,000
Scies et limes.....	106,930	347,360	659,360
Moulins pour le lin.....	136,370	220,704	431,062
Objets de paille.....	44,117	36,146	112,264
Boîtes et valises.....	127,227	314,137	667,877
Perruques.....	13,961	16,659	52,770
Totaux.....	59,429,002	179,918,593	309,676,068

De même, le tableau ci-dessous permettra de constater les progrès accomplis pendant la dernière période décennale.

	Capital engagé.	Nombre de bras employés.	Montant annuel des salaires.	Matières premières	Valeur totale des produits.	Bénéfices.
1871	\$ 77,964,020	187,942	\$40,857,009	\$124,907,876	\$221,617,733	\$55,858,878
1881	165,302,623	254,935	59,429,002	179,918,593	309,676,068	70,328,073
Aug.	97,338,693	66,993	18,477,993	\$ 55,010,747	\$89,058,335	14,469,195

CHAPITRE X

COMMERCE

SOMMAIRE. — Considérations générales. Régime Douanier. Importations et exportations.

Le total des importations et des exportations s'élevait en 1882 à \$221,556,703. Ces chiffres indiquent suffisamment quelle est l'activité commerciale du Canada. L'activité commerciale des Etats-Unis est proverbiale ; et toutefois, si tenant compte de la population des deux pays nous la comparons à celle du Canada, nous trouvons que celle-ci lui est supérieure. En effet, le total des importations et des exportations des Etats-Unis était, en 1882, de \$1,547,000,000. La population de ce pays était de 50.442,066 tandis que celle du Canada n'était que de 4,324,810. Le commerce des Etats-Unis n'est donc pas tout-à-fait huit fois supérieur à celui du Canada, tandis que leur population est dix fois supérieure à celle du Canada. Cette différence ne fera que s'accroître avec le temps en faveur de ce dernier pays. Tout justifie une pareille supposition. Sans doute le commerce du Canada est sujet à des variations, comme celui de tous les autres pays. Mais ces crises proviennent plutôt de l'imprévoyance des commerçants et des industriels que de la véritable situation économique du pays. Elles ne sont jamais de longue durée et ne sont pas générales. Quoiqu'il en soit, le commerce du Canada a toujours suivi une marche ascensionnelle, ainsi que le constatent les tableaux suivants :

Commerce extérieur des États-Unis.

	1879	1880	1881	1882	Augment.
	\$	\$	\$	\$	
Exportations....	710 439 600	889 683 000	833 519 000	767 976 500	8 %
Importations....	445 777 500	696 807 000	670 209 500	752 841 000	70 %
Total.....	1 156 216 500	1 586 490 000	1 503 758 500	1 520 817 500	31 %

Commerce extérieur du Canada.

	1879	1880	1881	1882	Augment.
	\$	\$	\$	\$	
Exportations....	71 491 000	86 911 500	98 290 500	102 250 000	43 %
Importations....	81 961 000	86 489 500	105 339 500	119 504 500	16 %
Total.....	153 455 000	163 401 000	203 621 000	221 754 500	44 %

État comparé du commerce extérieur des pays ci-dessous.

	Importations	Exportations	Total des Imp. et des exp.	Imp. et exp. par capit.
	\$	\$	\$	\$
Angleterre.....	1 985 110 000	1 485 410 000	3 470 520 000	96.25
France.....	815 250 000	615 400 000	1 430 650 000	38.75
Allemagne.....	703 120 000	774 125 000	1 477 245 000	32.50
Russie.....	637 500 000	616 500 000	1 254 000 000	12.50
Autriche Hongrie.	280 165 000	313 290 000	593 455 000	15.50
Italie.....	261 400 000	238 240 000	499 640 000	17.50
Espagne.....	99 280 000	118 200 000	217 540 000	8.75
Suède et Norvège.	124 815 000	91 920 000	215 735 000	33.75
États-Unis.....	752 840 000	767 975 000	1 520 815 000	29.25
Canada.....	110 500 000	102 250 000	221 750 000	51.25

Tableau indiquant les exportations et les importations, ainsi que les droits perçus pendant les 15 dernières années.

Année finissant le 30 juin.	Exporta- tions.	Importa- tions.	Total des Export. et Import.	Entré pour la consomma- tion.	Droits perçus.
	\$	\$	\$	\$	\$
1868	57,567,888	73,479,644	131,027,532	71,985,306	8,819,431 63
1869	60,474,781	70,415,165	130,889,946	67,492,170	8,298,909 71
1870	73,573,400	74,811,339	148,387,823	71,237,603	9,462,941 44
1871	74,173,618	96,092,971	170,266,588	83,947,482	11,843,655 75
1872	82,639,663	111,130,527	194,000,190	107,709,110	13,045,493 50
1873	89,789,922	128,011,281	217,801,203	127,514,594	13,017,730 17
1874	89,351,928	128,213,582	217,565,510	127,404,169	14,411,882 67
1875	77,886,979	123,070,283	200,957,262	119,618,657	13,361,582 12
1876	80,965,433	93,110,346	174,175,781	94,733,218	12,832,114 48
1877	75,875,93	99,327,962	175,203,895	96,300,483	12,548,451 09
1878	79,323,687	93,081,777	172,405,464	91,199,577	12,795,693 17
1879	71,491,255	81,964,427	153,455,682	80,341,608	12,939,540 66
1880	87,911,458	86,489,747	174,401,205	71,782,349	14,138,849 22
1881	98,290,823	105,330,840	203,621,663	91,611,604	18,500,783 97
1882	102,137,203	119,419,500	221,556,703	112,648,927	21,708,837 43
1883	98,085,504	132,254,022	230,236,526	123,137,019	23,172,308 97
Totaux	1,200,540,307	1,616,586,423		1,541,573,882	222,909,016 98

Le Canada n'a pas encore obtenu son indépendance commerciale, mais celle-ci ne tardera pas sans doute à lui être accordée. En attendant, il a obtenu que tous les produits importés fussent soumis sans exception aucune aux mêmes droits. Il fixe lui-même ses tarifs douaniers, et l'Angleterre paie les mêmes droits à l'importation que les autres nationalités.

Régime douanier. — Depuis quelques années le Canada a adopté un régime douanier protégeant largement les industries locales.

Les droits de douane sont perçus par le gouvernement fédéral. Celui-ci, en échange, s'est engagé à payer à chaque province une subvention annuelle qui varie suivant les provinces, et à exécuter certains travaux d'utilité publique.

La moyenne des droits de douane sur le total des importations au Canada a été en

1883.....	17 52 %
1882.....	18 18 %
1878.....	13 74 %

Les droits de douane par capitation payés dans chaque province étaient

Ontario.....	\$ 3 98	Manitoba.....	\$ 8 02
Québec.....	6 80	Columbia Anglaise.....	18 18
Nouvelle-Ecosse.....	4 16	Ile du Prince-Edouard.....	1 53
Nouveau-Brunswick.....	4 71	Canada.....	5 26

Le coût de l'encaissement des droits de douane était de

3 26 %	en 1883
3 33 %	en 1882
5 58 %	en 1878
5 75 %	en 1877

Il serait bien long d'exposer ici le tarif auquel sont soumis les divers articles de commerce ; mais nous aurons plus loin l'occasion d'étudier la question du tarif dans ses rapports avec les principales branches de commerce entre la France et le Canada.

Les seuls articles prohibés sont : les livres, gravures et imprimés d'un caractère séditieux ou immoral, les réimpressions d'ouvrages anglais et canadiens jouissent du droit de propriété au Canada.

Importation. — Tableau général des importations au Canada pendant l'année finissant le 30 juin 1882.

Articles importés et imposables	Entrées pour la consommation provenance	
	Tous autres pays que la France	France
Ale, bière et porter.....	\$ 163 734	\$
Animaux vivants.....	434 9.7	
Artifice (pièces d').....	5 538	
Argent et or (articles en).....	323 820	3 247
Balais, brosses.....	109 343	18 028
Batteries et lumière électrique....	44 447	263
Bijouterie (or et argent).....	575 775	10 828
Boutons.....	391 801	17 960
Bouchons en liège et écorce.....	55 618	544
Bretelles, ceintures, etc.....	114 578	4 788
Bois ouvré.....	1 456 345	9 820
Café vert.....	165 862	4 503
Café grillé.....	25 238	
Cages d'oiseaux.....	4 015	
Cereales et farines diverse, etc....	2 629 114	725
Cire, chandelles, suifs, graisses...	493 437	19 855
Ciment romain, chaux et craie....	87 468	11
Cirages divers.....	53 313	5 256
Chapellerie, feutres divers.....	1 285 906	1 239
Cheveux et crins.....	64 363	1 989
Cordages, cordes, ficelles.....	260 808	384
Coton ouvré, articles divers.....	10 433 193	24 194
Chemises.....	331 976	8 955
Parapluies et ombrelles.....	214 934	7
Crêpes.....	198 934	555
Cuir et cuir ouvré, valises etc....	386 306	328 708
Cuivre jaune, (articles en).....	346 891	10 936
Cuivre rouge.....	122 219	
Épicerie, marinades, sauces etc....	346 891	1 577
Fantaisie (articles en).....	792 786	169 297
Fer et acier.....	9 470 476	11 825
	29 390 056	676 292

Articles importés et imposables	Entrées pour la consommation provenance	
	Tous autres pays que la France	France
Report.....	29 390 956	676 292
Ferblanterie	191 553	2 022
Fourrures	633 036	14 688
Fruits et légumes, cocos, etc.....	1 458 673	46 530
Gants et mitaines	346 513	2 372
Graines et racines.....	224 604	12 793
Gutta percha et caoutchou ouvrés..	556 182	8 634
Ivoire, jais, jute (ouvrés).....	152 492	6 877
Horlogerie (pendules et montres)..	538 562	16 037
Imprimerie (presses, encres, etc)..	122 378	4 169
Huiles et produits.....	4 722 718	7
Librairie (livres, imprimés, etc.)..	1 230 916	75 670
Métaux ouvrés	565 393	4 655
Minéraux (pierre, marbre, etc.)..	173 667	511
Musique (instruments).....	450 753	10 547
Laine (articles en).....	10 244 111	118 055
Navires et bâtiments.....	42 555	
Papeterie (papier et articles en)...	1 436 757	25 683
Peintures, couleurs, Denuis etc....	575 007	17 454
Parfumerie (peignes, savons, etc.)..	261 303	13 293
Pâtes (cacao, etc.).....	39 761	169
Poissons frais et en conserves.....	106 071	2 819
Produits chimiques (peintures, etc.)	2 005 032	50 200
Provisions (beurre, viande, etc.)..	2 000 136	354
Perfums et emballages.....	619 287	45 149
Coteries et porcelaines.....	646 734	27 751
Plantes (arbres et paille).....	207 629	1 278
Rubans.....	14 068	1 033
Sel gros.....	12 318	71 476
Soie (et articles en).....	3 342 603	1 033
Sucres, sirops, etc.....	5 982 659	855
Spiritueux, vins et cordiaux.....	1 551 392	623 791
Tabac	566 809	29 234
A reporter.....	80 530 110	2 637 490

Articles importés et imposables	Entrée pour la consommation provenance	
	Tous autres pays que la France	France
Report	80 530 110	2 637 490
Thé	1 798 920	
Toile, (lin)	1 561 657	12 270
Vernis	84 464	38
Verrerie	1 184 716	38 753
Vinaigre	21 780	914
Voiles	32 506	29
Wagons et voitures	543 280	
Articles non énumérés		129 507
Totaux	\$ 85 757 433	\$ 2 819 001

Non imposés	Entrée pour la consommation provenance	
	Tous autres pays que la France	France
Animaux et produits d' (laine, etc.)	5 346 583	11 771
Acier, (tissés en)	4 867 522	
Articles manufacturés (cloches, etc.)	2 304 830	18 639
Café	195 371	
Drogues, teintures et P. chimiques	815 980	65 960
Diamants, silex, gravier et terres	282 371	2 452
Laines	2 286 534	
Produits agricoles	1 914 589	945
Produits de la forêt	714 486	
Poissons	547 955	
Tableaux à l'huile	33 780	3 163
Thé noir	808 815	
Thé vert	1 119 492	
Divers autres articles		
Totaux	\$ 26 891 494	\$ 103 930

Effets entrés pour la consommation		
Total, effets imposables	\$ 85 7 7 433	2 819 601
Total, effets en franchise	23 891 494	103 930
Totaux	112 648 927	2 922 931

Droits perçus..... 21 700 027.63 742 774.93

Effets entrés pour la consommation.....\$112 648 927

“ non entrés “ 6 776 573

Importation totale\$119 419 500

Valeur et provenance des effets déclarés pour la consommation et droits perçus pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1882.

Pays.		Droits perçus.
Grand-Bretagne.....	\$50 597 341	\$10 011 811.00
États-Unis.....	48 289 051	7 082 722.29
France.....	2 097 358	742 774.93
Allemagne.....	1 480 004	338 691.39
Espagne.....	462 219	210 766.86
Portugal.....	51 912	29 105.63
Italie.....	93 086	34 283.98
Hollande.....	248 043	420 607.91
Belgique.....	503 210	119 492.16
Torrençave.....	493 509	1 781.73
Anglaises.....	1 848 724	662 514.52
Antilles Espagnoles...	2 136 168	943 791.41
Antilles Françaises....	25 895	9 255.05
Autres îles des Antilles	12 597	384.46
Amérique du Sud....	1 373 617	504 255.74
Chine et Japon.....	1 529 042	178 499.40
Suisse.....	268 093	65 780.72
Australie.....	2 157	
Sud de l'Afrique.....	204 867	
Autre pays.....	932 033	352 318.25
Totaux.....	\$112 648 927	\$21 700 027 65

Exportations. — *Exportations du Canada, composées exclusivement des marchandises produites par le Canada, pendant l'année finissant le 30 juin 1882.*

Les Mines

Produits	Valeur
Or.....\$	930 151
Argent.....	15 110
Cuivre rouge.....	139 245
Fer.....	135 463
Charbon.....	1 078 704
Phosphate.....	327 667
Manganèse.....	11 255
Autres minéraux.....	217 322
Gypse naturel.....	127 139
Total.....\$	3 013 573

Les Forêts.

Alcalis lavés.....\$	328 879
Ecorces pour les tanneurs.....	431 562
Bois de chauffage.....	367 484
Traverses pour chemins de fer.....	637 969
Bois de construction équarri (f.êne, orme, pin rouge et blanc).....	3 610 293
Bois divers.....	217 939
Lattes, perches et piquets.....	208 781
Planches, madriers et solives.....	8 267 862
Voliges.....	149 078
Douves et fonds.....	185 059
Madriers.....	7 945 301
A reporter.....	22 350 207

Report.....	22 350 207
Bouts de madriers.....	246 007
Bois en grume.....	152 797
Echalas à houblon.....	205 054
Courbes et allonges.....	26 213
Chevrans.....	10 739
Tilleul et Noyer ten lire.....	32 858
Mats et spars.....	35 520
Bardeaux et billots à bardeaux.....	238 586
Bois à lattes.....	4 626
Billots à douves.....	160 376
Douves pour boîtes à sucre.....	80 482
Autres bois.....	95 304
Total.....	\$ 23 991 055

Les Pêcheries

Morue, Egrefin, lingue et Merlan.	{ frais.....	\$ 4 135
	{ salés secs.....	3 387 811
	{ salés verts.....	32 875
	{ saumurés.....	1 582
	{ fumés.....	1 233
Maquereau	{ frais.....	13 039
	{ saumuré.....	453 113
	{ en boîtes.....	7 395
Flétan	{ frais.....	6 851
	{ saumuré.....	132
Hareng	{ frais.....	51 568
	{ saumuré.....	356 316
	{ fumé.....	159 821
Poisson de Mer	{ frais.....	1 562
	{ saumuré.....	39 453
	{ en conserves.....	1 600
Huîtres	{ fraîches.....	742
	{ en conserves.....	309
A reporter.....		4 519 537

Report.....	4 519 537
Homards. { frais.....	14 411
{ en conserves.....	1 431 740
Boitte.....	6 079
Saumon { frais.....	139 053
{ fumé.....	729
{ en boîtes.....	897 172
{ saumuré.....	76 463
Poisson autre { frais.....	238 996
{ saumuré.....	27 143
Huile de poisson { Morue.....	99 759
{ Loup marin.....	17 721
{ Baleine.....	5 151
{ autre.....	38 660
Peaux et fourrures d'animaux marins.....	79 688
Autres articles.....	69 764
Total.....	\$ 7 682 079

Produits agricoles

Son.....	\$ 39 590
Lin.....	85 537
Fruits verts.....	540 464
Orge.....	10 114 623
Fèves.....	197 602
Maïs.....	61
Avoine.....	1 723 774
Pois.....	3 191 869
Seigle.....	1 191 119
Blé.....	5 180 335
Autres grains.....	185 518
Fleur de farine de blé.....	2 748 988
Farine de blé d'Inde.....	125
A reporter.....	25 184 605

Report.....	25 184 605
Farine d'avoine	207 698
" diverses.....	10 609
Foin	915 691
Chanvre	100
Houblon	41 780
Malt.....	1 108 943
Sucre d'Erable.....	20 864
Pommes de terre	2 268 769
Graines diverses.....	913 179
Paille	21 851
Tabac en feuilles.....	6 337
Légumes	195 435
Produits divers	119 735
Total	\$ 31 035 712

Animaux et leurs produits.

Chevaux.....	\$ 2 316 637
Bêtes à corne.....	3 256 335
Moutons	10 876
Beurre	2 936 150
Fromage.....	5 500 868
Oeufs	1 613 769
Fourrures (préparées et non préparées).....	1 069 510
Cuir et peaux.....	10 664
Porc	1 228 957
Laine	216 658
Divers	52 718
Volaille et autres animaux.....	119 804

A reporter..... 18 422 886

Repor	18 432 886	
Os	54 068	
Peaux, Pelleteries, cornes et sabots	375 565	
Miel	316	
Viandes {	Bœuf	49 793
	Lard séché	1 007 491
	Lard frais	93 621
	Jambon	64 367
	Mouton	18 732
	Langues	6 094
	Autres	1 253 319
Total	\$ 20 451 759	

Les manufactures

Instruments aratoires.....	46 143
Biscuits	22 095
Livres.....	23 223
Chandelles.	29
Carrosses.....	32 056
Vêtements	6 846
Cordages.....	11 506
Cordon	1 372
Extrait d'écorce de pruche.....	234 908
Fourrures.....	2 746
Rats	1 928
Drogues et médicaments.....	806
Vieux cables et étoupes.....	39 751
Bijouteries et plaqués.....	30 846
Cuir à semelle et à empeigne.....	426 403
Bottes et souliers.....	117 868
Harnais et sellerie.....	5 918
A reporter.....	1 003 946

Report.....	1 003 946
Chaux.....	7 579
Liqueurs (ale bière et cidre).....	19 088
whiskey.....	5 591
autres spiritueux.....	3 130
vins en futaile.....	167
Mécanismes.....	77 432
Instruments { orgues.....	84 295
de { pianos.....	2 865
musique { divers.....	3 874
Tourteaux oléagineux.....	28 288
Huiles.....	130
Guenilles et voiles.....	35 800
Machines à coudre.....	150 643
Navires vendus à d'autres pays.....	402 311
Savon.....	5 020
Empois.....	4 621
Fer et quincaillerie.....	339 971
Tabac.....	67 151
Méubles (chassis, portes etc).....	500 894
Vinaigre.....	498
Lainages.....	431 953

Total\$ 3 329 598

Récapitulation des produits exportés du Canada et de provenance canadienne pendant l'année finissant le 30 juin 1882.

Mines.....	\$ 3 013 573
Pêcheries.....	7 682 079
Forêts.....	23 921 055
Animaux et leurs produits.....	20 454 759
Produits agricoles.....	31 035 712
Manufactures.....	3 329 598
Divers.....	535 935

Total\$ 97 671 164

Monnaie et lingots	371 093
Quantité évaluée dont il n'a pas été fait rapport aux ports de l'intérieur	4 094 946

Total 102 137 203

*Valeur des Exportations par pays pendant l'année finissant
le 30 juin 1882*

Grande-Bretagne	\$ 45 274 461
Etats-Unis	47 940 711
Allemagne	825 573
Espagne	108 082
Portugal	149 744
Italie	163 755
Hollande	365 198
Belgique	142 358
Terre-Neuve	1 974 923
Antilles anglaises	1 688 962
Antilles espagnoles	1 078 273
Antilles Françaises	155 219
Autres îles des antilles	73 118
Amérique du sud	941 162
Chine et Japon	106 675
Australie	340 608
Sud de l'Afrique	95 364
Autres pays	559 903

Total \$102 137 203

CHAPITRE XI

MARINE MARCHANDE

Le nombre total des navires restant inscrits sur les registres du Canada, le 31 décembre 1882, y compris les anciens et les nouveaux navires, voiliers, steamers et barges, est de 7,812, représentant un jaugeage de 1,260,977 tonneaux.

Le nombre des steamers inscrits sur les registres à la même date était de 973 avec un tonnage brut de 190,902 tonneaux et un tonnage net de 118,060. En fixant la moyenne à \$30 par tonneau, la valeur du tonnage enregistré au Canada, le 31 décembre 1882, serait de \$37,823,810.

Le nombre des navires nouveaux construits au Canada, en 1882, a été de 289, jaugeant 61,142 tonneaux et évalués à \$2,751,390, à raison de \$45 par tonneau. Tous, à l'exception d'un seul, ont été enregistrés au Canada.

Il y a un personnel pour l'inspection des navires à vapeur et l'examen des pilotes, mécaniciens, capitaines et lieutenants. Des écoles navales sont subventionnées à St. Jean (Nouveau-Brunswick) et à Halifax (Nouvelle-Ecosse). Des

asiles pour les marins naufragés et malades sont entretenus par le gouvernement. Des témoignages d'estime et des médailles sont remis par le gouvernement aux personnes qui font preuve de bravoure dans le sauvetage des équipages canadiens.

Les deux tableaux suivants indiquent l'importance de la marine marchande canadienne, et la place qu'elle occupe parmi les autres marines.

Nationalité.	Steamers.	Tonnage brut des steamers.	Tonnage net des steamers.	Voiliers.	Tonnage net des voiliers.	Total du tonnage net.
Britannique (y compris le Canada et les colonies).....	3,787	4,265,510	2,778,082	18,352	5,486,666	8,259,748
Américaine.....	548	631,292	380,937	5,958	2,048,975	2,488,912
Norvégienne.....	148	67,636	49,067	4,160	1,371,721	1,420,788
Canadienne.....	918	190,159	120,141	6,450	1,191,077	1,811,218
Allemande.....	277	289,429	203,322	3,113	953,856	1,154,178
Italienne.....	103	107,070	72,813	2,936	912,782	980,595
Française.....	335	423,787	277,781	2,772	541,853	819,634
Russe.....	166	128,729	82,843	1,875	426,226	509,069
Suédoise.....	258	69,292	69,292	1,976	399,237	468,529
Espagnole.....	226	205,498	135,815	1,578	325,036	460,850
Hollandaise.....	111	118,260	80,632	1,112	332,750	413,382
Grecque.....	20	14,237	9,526	1,672	321,777	331,303
Autrichienne.....	82	93,142	62,114	599	237,790	299,904
Danoise.....	109	71,987	47,844	1,174	177,839	225,683
Portugaise.....	17	16,253	10,946	422	99,572	110,518
Amérique du Sud.....	87	61,198	40,401	254	86,400	126,801
Turque.....	19	8,866	5,579	374	61,738	67,317
Amérique Centrale.....	10	4,572	2,803	144	47,702	50,507
Belge.....	40	61,773	41,747	29	13,067	57,814
Asiatique.....	33	38,984	24,210	54	21,592	45,804
Egyptienne.....	18	18,212	11,850			11,859
Roumaine.....	1	166	111	20	3,443	3,553
Tunisienne.....	1	1,067	726	2	118	914
Libérienne.....				2	317	317
Syrienne.....				1	293	293
Inconnue.....	5	9,532	6,302	2	1,159	7,467
Totaux.....	6,392	6,745,198	4,401,751	48,584	13,872,980	18,274,731

Navigation entre le Canada et les autres pays pendant l'année finissant le 30 juin 1882.

VAISSEAUX VENANT DE TOUS PAYS.—*Chargés.*

Nationalité.	Nombre de Vaisseaux.	Tonnage enregistré.	Frêt.		Equipages.
			poids tonn.	jauge tonn.	
Britannique	887	1,153,144	417,371	108,865	37,743
Canadienne	3,465	517,370	271,234	34,220	25,571
Toute autre.....	1,438	434,710	96,681	77,906	24,801
	5,790	2,405,174	785,286	120,991	88,105

VAISSEAUX VENANT DE TOUS PAYS.—*Sur Lest.*

Britannique	785	416,731			10,766
Canadienne	2,207	391,788			13,463
Toute autre.....	1,856	719,459			19,291
	4,848	1,527,978			42,430

VAISSEAUX ALLANT DANS TOUS PAYS.—*Chargés.*

Britannique	1,537	1,463,980	652,724	725,364	42,462
Canadienne	5,471	954,375	473,428	889,552	40,173
Toute autre.....	2,358	1,157,419	329,372	870,919	33,391
	9,366	3,575,774	1,458,424	2,482,835	115,956

VAISSEAUX ALLANT DANS TOUS PAYS.—*Sur Lest.*

Britannique	126	130,984			3,082
Canadienne	212	28,807			2,454
Toute autre.....	796	267,845			10,396
	1,134	427,636			15,937

Grand total du fret { Poids tonneau 2,243,810
Jauge tonneau 2,686,826

Etat comparé du tonnage des navires arrivant de la mer
(1863-1882).

Année	Nav. à vapeur		Nav. à voile		Total		
	Nomb.	Tonnage	Nomb.	Tonnage	Nomb.	Tonnage	
1863	54	56 460	450	152 764	504	209 224	
1864	51	59 071	327	102 830	828	161 901	36.48
1865	63	78 015	295	74 928	358	152 943	51.00
1866	70	75 474	246	130 301	516	205 775	36.68
1867	106	87 199	358	111 856	464	199 053	43.80
1868	105	101 566	373	97 193	478	198 750	51.00
1869	117	117 965	440	141 898	557	259 863	41.51
1870	144	133 912	536	182 934	686	316 846	42.26
1871	142	146 927	522	204 794	664	351 721	41.77
1872	115	217 713	832	181 087	947	398 800	54.59
1873	242	245 237	460	167 241	702	412 478	53.00
1874	266	262 096	465	161 327	731	423 423	61.90
1875	256	255 435	386	130 677	642	386 112	66.15
1876	246	262 829	362	128 351	602	391 180	67.19
1877	247	261 764	266	115 095	513	376 852	69.46
1878	207	269 878	309	127 388	516	392 266	67.93
1879	289	378 353	323	128 616	612	506 969	74.63
1880	354	475 741	356	152 530	710	628 271	45.72
1881	321	446 457	248	85 472	569	531 929	83.93
1882	379	475 679	269	29 013	648	554 692	85.75

CHAPITRE XII

FINANCES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

SOMMAIRE. — Numéraire—Finances—Banques—Caisses d'Épargne—Compagnie d'assurance—Sociétés de construction.

Numéraire. — Le numéraire du Canada est décimal, le dollar étant l'unité. Le dollar vaut, suivant le taux du change et l'importance du montant, de 5 francs 18 à 5 francs 27½ à vue.

Les pièces de monnaie sont :

cuivre	1 cent ou $\frac{1}{100}$	d'un dollar
..	2 $\frac{1}{50}$	..
argent	5 $\frac{1}{20}$	..
..	10 $\frac{1}{10}$	..
..	25 $\frac{1}{4}$	..
..	50 $\frac{1}{2}$	..

Le monnayage est en argent, mais l'or est la monnaie légale. Le monnayage d'or américain étant d'égale valeur à cours. Les billets de banque sont d'un usage plus général que l'or. Les billets en usage sont de 1, 2, 4, 5, 10, 20, 50, 100, 500, et 1000 dollars.

Voici, comparativement à celles du Canada, la valeur approximative des différentes monnaies d'or et d'argent en circulation en France :

Pièces d'or	{ Cent francs.....	\$19.04
	{ Quarante francs.....	7.61
	{ Vingt francs.....	3.80
	{ Dix francs.....	1.90
	{ Cinq francs.....	0.95
Pièces d'argent	{ Cinq francs.....	0.95
	{ Deux francs.....	0.38
	{ Un franc.....	0.19
	{ Cinquante centimes.....	0.09
	{ Vingt centimes.....	0.04

Finances. — Tous les revenus dont les législatures provinciales avaient le droit de disposer avant l'union, à l'exception de ceux qui leur sont réservés par l'acte constitutif de 1867 ou qui sont perçus par elles en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par le dit acte, forment un fonds consolidé de revenu devant être affecté au service public de la confédération. Ce budget est grevé d'une manière permanente des frais de perception et d'administration des revenus publics. Il a également à sa charge l'intérêt annuel des dettes publiques des diverses provinces confédérées à l'époque de l'union, le traitement du gouverneur général, ainsi que toutes les dépenses votées par le parlement du Canada.

Les comptes publics sont divisés en 3 sections :

1^e Le fonds consolidé.

2^e Les recettes provenant des emprunts et les dépenses de rachats, primes et escomptes.

3^e Les comptes courants.

Le tableau ci-après indique les recettes et les dépenses du *fonds consolidé*, pendant les dernières années :

	Revenus.	Dépenses.
	— piâtres.	— piâtres.
1867-1868.....	13,687,928	13,486,092
1869-1870.....	15,512,225	11,345,509
1871-1872.....	20,714,813	17,589,468
1873-1874.....	24,207,092	23,316,316
1875-1877.....	22,587,587	21,488,372
1877-1878.....	22,375,011	23,503,158
1879-1880.....	23,307,406	21,850,634
1881-1882.....	31,710,000	27,250,000
1882-1883.....	30,600,000	27,300,000

Dans ces derniers temps le gouvernement canadien a employé l'excédant des revenus à diminuer les droits d'entrée sur quelques-unes des matières premières les plus indispensables, telles que le thé, le café, etc.

Dette publique. — La dette publique fédérale, contractée surtout pour activer les travaux publics, a suivi la progression suivante depuis l'époque de la confédération. *

Années	Montant de la dette.	Montant des intérêts annuels.	Moyenne du taux de l'intérêt
—	\$	\$	1. 100
1867.....	75,728,631	4,093,523	5.41
1872.....	82,147,072	4,402,316	5.30
1877.....	133,235,300	6,438,727	4.85
1878.....	148,362,060	6,533,311	4.65
1879.....	142,990,187	6,664,252	4.52
1880.....	152,451,583	6,868,081	4.50
1881.....	155,395,780	6,919,465	4.44

Au 30 juin 1883, l'intérêt sur la dette publique s'élevait à \$7,668,552.89, et se repartissait ainsi :

intérêt à 6 pour 100	\$ 701,790.03
do 5 " "	2,295,240.01
do 4 " "	4,669,336.68
do 3 " "	1,843.94
do taux variable.....	342.23

\$ 7,668,552.89

Sur ce montant \$5,773,369.49 sont payables à Londres tandis que la balance, soit \$1,895 183.40, est payable au Canada. En 1883 le gouvernement canadien a consacré \$6,957,161.54 pour le rachat de sa dette.

Revenus, dépenses et dette publique des pays ci-dessous.

	Revenus	Revenus par capita	Dette	Dette par cap.
	\$	\$	\$	\$
Angleterre	436,000,000	12.00	3,814,500,000	105.50
France	712,395,000	19.75	4,700,600,000	128.00
Allemagne	499,675,000	11.00	1,302,345,000	27.75
Russie	624,945,000	6.25	3,200,000,000	32.00
Autriche Hongrie . .	375,000,000	10.00	2,220,470,000	63.25
Italie	270,535,000	8.75	2,378,450,000	83.40
Espagne	156,595,000	6.25	2,504,745,000	100.50
Suède et Norvège . .	33,015,000	5.25	94,350,000	14.75
Etats-Unis	400,000,000	7.75	2,055,000,000	39.40
Canada	34,400,000	7.75	153,650,000	35.40

*Etat des recettes et dépenses pendant l'année finissant au 30
juin 1883.*

RECETTES.	Montant.
FONDS CONSOLIDÉ.	\$ cts.
Douane	23,009,582 48
Accise	6,260,116 23
Bureaux de poste	1,800,391 37
Travaux publics	3,101,138 04
Honoraires des inspecteurs-mesureurs de bois	40,162 93
Fonds des marins	47,632 36
Fonds d'inspection des bateaux à vapeur	12,577 26
Terres de l'artillerie	19,402 69
Amélioration des ports	822 11
Milice	16,081 50
Phares et service côtier	2,909 94
Impôts des banques	4,556 65
Poids et mesures	28,601 43
Inspection du gaz	2,955 25
Primes, escompte et change	83,363 09
Intérêt sur placements, permanents	757,650 47
do temporaires	213,542 49
Pêcheries	21,337 16
Pénitenciers	22,156 64
Casuel	191,981 55
Fonds de retraite	46,372 03
Police de rade	28,060 02
Amendes et confiscations, y compris les saisies	27,185 56
Surintendance des assurances	9,301 27
Vapeurs fédéraux	7 327 06
Hôpitaux de marine	2,895 17
Gazette du Canada	2,153 48
Honoraires des examinateurs du service civil	1,696 00
Rapports de la cour suprême	1,845 00
Timbres judiciaires	842 37
Total	35,691,640 80

DÉBOURSE.	Montant.
FONDS CONSOLIDÉ.	\$ cts.
Intérêt sur la dette publique.....	7,668,552 89
Frais d'administration.....	194,255 80
Prime, escompte et change.....	93,797 26
Fonds d'amortissements.....	1,290,153 33
Gouvernement civil.....	986,722 47
Administration de la justice.....	615,588 18
Police.....	18,490 19
Pénitenciers.....	286,424 86
Législation.....	740,768 26
Institutions scientifiques.....	112,235 65
Arts, agriculture et statistique.....	24,730 54
Recensement.....	38,163 49
Hôpitaux de la marine.....	49,879 31
Pensions.....	98,446 13
Fonds de retraite.....	186,236 67
Immigration et quarantaine.....	437,734 41
Police à cheval.....	477,825 45
Milice et forces enrôlées.....	734,351 25
Service des paquebots par voie de mer et à l'intérieur.....	438,482 21
Phares et service côtier.....	491,546 35
Pêcheries.....	168,977 35
Inspection des bateaux à vapeur.....	16,209 02
do des compagnies d'assurance.....	9,874 83
Divers.....	233,672 86
Sauvages.....	1,106,961 45
Travaux et édifices publics.....	1,765,255 64
Chemins de fer et canaux.....	94,543 59
Déductions sur le revenu.....	6,738,502 02
Total.....	28,730,157 45

Banques. — Les banques sont autorisées, sous réserves, à émettre des billets qui ne peuvent être inférieurs à 5 dollars.

Le gouvernement de la confédération émet aussi des billets, mais d'une valeur ne pouvant pas excéder 4 dollars.

Les réserves de banque sont principalement déterminées par l'acte de 1870, 33 Viet. chap. 11, et sont les suivantes :

Aucune banque n'émettra de billets ou ne commencera d'opérations que lorsque 200,000 dollars de son capital seront encaissés *bonâ fide*, et que le trésor aura certifié à cet effet ; de plus au moins 20 pour cent du capital souscrit sera remboursé chaque année après le commencement des opérations. Le montant des billets autorisés à circuler, créés par les banques et subsistant, ne devra jamais, à quelque époque que ce soit, excéder le montant du capital inaliénable. La banque recevra ses billets en paiement dans tous ses bureaux, mais ne sera pas tenue de les rembourser en espèces ou en papier de la Confédération en un endroit autre que celui où ils sont payables ; une des places où sont payables ses billets devra être le centre de ses opérations.

La banque aura toujours, s'il est possible, moitié de ses fonds de réserve en billets de la Confédération, mais en tous cas jamais moins d'un tiers. Aucun emprunt ne devra être fait sur la garantie de son fonds de réserve. Les conditions sont aussi arrêtées pour un système de remises au gouvernement, qui sont officiellement publiées chaque année.

L'émission des billets du gouvernement fédéral est généralement contrôlée de la manière suivante : Jusqu'au montant de 5,000,000 de dollars, l'émission est autorisée sur la garantie des obligations de la Confédération (débeptures), et des espèces, (sur cette somme de 5,000,000 de dollars composée d'obligations et d'espèces, les obligations ne devront pas être comprises pour plus de 80 pour cent.) Les conditions sont aussi spécifiées pour élever cette émission à 9,000,000 de dollars sur la même garantie ; L'augmentation ne devra pas cependant dépasser un million de dollars à la fois et l'émission ne pas être rapprochée de moins de trois mois.

L'émission de 9,000,000 de dollars ne peut être autorisée que si le receveur-général tient en espèces un total de 2,000,000 de dollars.

Non seulement les banques et les opérations de banques sont contrôlées par le gouvernement fédéral, mais les sociétés de construction et toutes les institutions de même nature sont également soumises au même contrôle.

Situation des banques du Canada (1882.)

	Capital autorisé	Capital souscrit	Capital versé	Fonds de réserve	Passif	Actif	Div. ou
Total, Ontario et Québec	59,966,666	56,118,333	54,786,061	15,679,718	129,537,540.69	203,647,140.51	7.09
Total, Nouvelle-Ecosse	6,480,000	5,780,000	4,688,051	922,000	10,724,499.01	16,631,293.17	6.55
Total, Nouveau-Brunswick	3,206,000	1,886,000	1,885,800	450,000	3,468,228.86	5,510,701.94	4.00
Grand total	69,652,666	63,814,333	61,359,912	17,052,718	143,730,409.46	225,789,135.62	5.88

Situation des Caisses d'Épargne du gouvernement au 30 1882.

Balance au 1er mai	\$11 673 175.80
Dépôts pendant le mois de juin	605 348.60
Intérêt pour l'année	411 948.61
Total	12 690 473.01
Dépôts retirés et intérêt payé pendant le mois de juin	395 472.85
Balance au 30 juin	12 295 000.16

Situation des Caisses d'épargne de la Poste.

Dépôts entre les mains des ministres des finances au 30 septembre 1882	\$10 442 051.43
Dépôts pendant le mois de septembre	474 232.00
Paiements	319 920.74

*Situation des Caisses d'Epargne de la ville et du district de
Montréal au 30 septembre 1882.*

Dépôts	\$6 371 271.24
Comptant en mains et garanties.....	6 873 039.16

Caisse d'Economie de Québec.

Dépôts.....	\$2 958 786.31
Comptant en caisse et garanties.....	3 029 008.62

Compagnies d'Assurance contre l'incendie. — De 1869 à 1882, le montant des assurances s'est élevé de \$188,359,809 à \$526,856,478. Un certain nombre de compagnies d'assurances tiennent leurs pouvoirs des parlements provinciaux et ne rendent pas compte de leurs opérations au gouvernement fédéral. Nous ne parlerons ici que des transactions faites par les compagnies qui relèvent de ce dernier. En 1882, le nombre des compagnies d'assurances contre l'incendie était de 31. Les pertes encourues étaient de \$5.68 par \$1000 de risque courant ; et les primes reçues sur transactions faites étaient de 1.0147 %. Les pertes payées aux primes reçues ont été de 63,01, de telle sorte que la moyenne pour les 14 années de 1869 à 1882 est de 79.18.

	1882
Montant des assurances.....	\$526 856 428
Primes reçues.....	4 228 706
Pertes subies et payées aux intéressés...	2 664 936

De 1869 à 1882, le total des primes reçues s'est élevé à \$41,342,555, et celui des pertes payées a été de \$35,111,079, moyenne 79.18, pour les 14 années.

Compagnies d'Assurance sur la Vie.—Il y en a 26 : 9 Canadiennes, 11 Anglaises et 6 Américaines.

Le total des assurances s'est élevé à \$115,042,043, soit une augmentation de \$11,751,116 sur l'année précédente. Le nombre des polices est évalué à 69,050. La moyenne de chaque police est donc de \$1,666. La moyenne annuelle de la mortalité parmi les assurés est environ de 8,21 par mille.

Le total des primes reçues a été de \$3,544,605 en 1852, et le montant payé aux détenteurs de police a été de \$1,946,444.

La moyenne des primes reçues par chaque \$100 de risques et de \$3 24; et la moyenne des réclamations payés par chaque \$100 est de \$1.17. Sur \$100 de primes reçues, on a payé aux porteurs de police \$54.91 donnant ainsi \$45.09 pour être mis aux fonds de réserve et subvenir aux dépenses et pour les profits.

Compagnies d'assurance contre les accidents.

Total assuré.....	\$18 620 187
Primes reçues.....	102 758
Réclamations payées.....	37 801

Compagnies d'Assurance pour les employés.

Total assuré.....	\$7 017 770
Primes reçues.....	58 105
Payé.....	16 249

Compagnies d'Assurance maritime.— Navigation intérieure.

Primes reçues.....	\$302 447
Pertes.....	140 157

Les pertes se sont donc élevées à 46.34 pour cent des primes reçues.

Navigation Océanique.

Primes reçues.....	\$212 904
Pertes.....	215 852

Les pertes dépassent de 1.33 % les primes reçues. Il y a cependant progrès sur l'année 1881, alorsque cet excédent de pertes s'élevait à 6.86 %.

RÉSUMÉ

Total des primes reçues.

Feu.....	54 229 706
Navigation intérieure.....	166 844
" Océanique.....	212 904
Vie.....	3 541 605
Accidents.....	102 758
Sûreté ..	50 106
	8 314 923
Compagnies canadiennes....	\$3 080 218
" américaines....	1 633 238
" anglaises.....	3 691 467

Le montant des valeurs de tout repos déposées en 1882 entre les mains du ministre des finances pour la protection des porteurs de polices était de \$7,757,765.33.

Sociétés permanentes de Construction.—Ces sociétés font d'importantes transactions, et ce mode de placement est très-apprécié. Ces sociétés payent un dividende annuel qui varie de 6 à 12 %.

Capitaux anglais placés au Canada, et moyenne du taux de l'intérêt auquel ils sont placés.

Emprunts du Gouvernement Canadien.....	\$150 000 000	à 4½ %
Chemins de fer, provinces, villes, Hâves et Gaz..	275 000 000	à 4 %
Banques, emprunts et agences.....	35 000 000	à 6 %
Autres placements.....	100 000 000	à 4 %
	\$560 000 000	4.62%

Intérêt payé chaque année par le Canada aux capitalistes anglais.

Gouvernement Canadien.....	\$ 6 750 000
Chemin de fer, etc	11 000 000
Banque, etc.....	2 100 000
Autres placements.....	4 000 000

\$23 850 000

Valeurs garanties du Gouvernement Canadien et de différentes provinces et municipalités.

	Emprunts	Taux de l'intérêt
Colombie anglaise 1865.....	\$ 500 000	6
“ 1877.....	750 000	6
Canada.....	22 235 000	6
“ 1860.....	32 233 180	5
“ 1868.....	2 500 000	5
“ 1868.....	31 500 000	4
“ 1874, 75, 76, 78, 79.....	60 000 000	4
Londres (Ontario) 1873.....	155 000	6
“ 1875.....	499 000	5
“ 1877.....	225 500	6
“ 1879.....	400 000	6
Montréal..... 1873.....	2 088 000	5
“ 1874.....	3 206 000	5
“ 1879.....	955 500	5
Nouveau-Brunswick.....	4 234 500	6
Nouvelle-Ecosse.....	1 125 000	6
Ottawa, juin 1873.....	513 600	6
“ oct. 1873.....	623 500	6
“ 1875.....	463 000	6
“ 1875.....	310 000	6
Ville de Québec 1872, 1875.....	1 600 000	6
“ 1873.....	575 000	6
“ 1878.....	513 695	6
“ 1880.....	243 750	6
Province de Québec 1874.....	3 837 000	5
“ 1876.....	4 300 000	5
“ 1879.....	3 000 000	5
“ 1880.....	4 305 500	4½
Ville de Ste Catherine.....	454 500	6
Ville de Winnipeg 1875.....	256 500	6
“ 1883.....	1 132 500	6

CHAPITRE XIII

VOIES DE COMMUNICATION

C'est généralement par l'importance des voies de communication qu'on juge du degré de civilisation d'un pays. Car elles servent tout autant à l'échange des produits qu'à la diffusion des idées. Pénétré de ce principe le Canada a toujours eu en vue l'extension et l'amélioration de ses canaux et autres voies navigables, de ses chemins de fer, de la poste et des télégraphes. Et, grâce aux sommes considérables qu'il a dépensées à cet effet, il ne doit pas craindre l'exposé de ses voies de communication.

Navigation et canaux.—La principale voie de communication par eau est le fleuve St Laurent, qui prend sa source au centre même de l'Amérique du Nord, à 2384 milles de l'Océan Atlantique, et à proximité des régions les plus fertiles pour la production des plantes céréales.

De tous les ports de l'Amérique du Nord, Québec est déjà le plus rapproché de Liverpool et du Havre, ainsi qu'on peut le voir par le tableau suivant :

	Milles géographiques.
Québec à Liverpool { Via Belle-Ile.....	2,645
{ " Cap Race.....	2,808
{ Via Belle-Ile.....	2,810
{ " Cap Race.....	2,939
Boston à Liverpool	2,895
au Havre	2,993
New-York à Liverpool	3,095
au Havre	3,228

Philadelphie à Liverpool.....	3 275
au Havre.....	3,358
Baltimore à Liverpool.....	3,450
au Havre.....	3,543
Richmond à Liverpool.....	3,380
au Havre.....	3,473
Nouvelle-Orléans à Liverpool.....	4,780
au Havre.....	4,838

Mais le Canada a dirigé tous ses efforts vers l'amélioration du St Laurent jusqu'à l'extrémité des grands lacs ; et aujourd'hui des navires d'un fort tonnage peuvent se rendre directement de Chicago et du lac Supérieur à l'Océan.

Le St Laurent a été creusé jusqu'à 23 pieds entre Québec et Montréal, et des navires de 4000 tonneaux peuvent maintenant se rendre aux quais de ce dernier port, à 180 milles de Québec.

A Montréal commence le système des canaux qui permet d'éviter une série de rapides. Leur longueur totale est de 45 milles. Les écluses ont 200 pieds de long sur 45 de large, et permettent de passer à des navires tirant 10 pieds d'eau. Vient ensuite le lac Ontario. Pour éviter les chutes et les rapides de Niagara, on a construit le canal Welland qui a une longueur de 28 milles et dont les écluses ont 150 pieds de long sur 26 de large. Les navires tirant 10 pieds d'eau peuvent y passer. Ces travaux ayant été reconnus insuffisants, de nouveaux ont été commencés pour porter la longueur de toutes les écluses à 270 pieds, la largeur à 45 pieds et le tirant d'eau à 14 pieds. Ces améliorations permettront à des navires de 1500 tonnes de se rendre du lac Erie à l'Océan par voie de Montréal. Du lac Erie à Chicago la navigation n'est pas interrompue, et l'accès du lac Supérieur est obtenu par un canal de 1 mille $\frac{1}{2}$ de longueur, tirant 10 pieds d'eau et ayant 45 pieds de large. Le tirant d'eau de ce canal sera également porté à 14 pieds, de telle sorte que

des navires de 1500 tonneaux pourront se rendre directement à l'Océan viâ Montréal, après une navigation intérieure de 2384 milles.

<i>Canaux et Navigation Intérieure,</i>	Milles
Du Détroit de Belle-Ile à la Pointe aux Pères	613
De la Pointe aux Pères à Rimouski	6
De Rimouski à Québec	177
De Québec à Trois-Rivières (terminus de la marée)	74
De Trois-Rivières à Montréal	86
Canal de Lachine	8½
De Lachine à Beauharnois	15½
Canal de Beauharnois	11½
Fleuve (Ste. Cécile à Cornwall)	32½
Canaux de la Pointe Tarran	16½
Canal du Rapide plat	4
Fleuve et canal de la pointe Iroquois	7½
Canal du Rapide des galops	4½
Fleuve (de Prescott à Kingston)	66½
De Kingston à Port Dalhousie	170
Canal Welland (de Port Dalhousie à port Colborne)	27
De Port Colborne à Amherstburg	232
D'Amherstburg à Windsor	18
De Windsor au pied de l'Île Ste. Marie	25
De l'Île Ste. Marie à Sarnia	33
De Sarnia à l'Île St. Joseph	270
A l'Île St. Joseph au Saut Ste. Marie	47
Canal du Saut Ste. Marie	1
Tête du Saut Ste. Marie à la Pointe aux Pères	7
De la Pointe aux Pères à Duluth	390
Total	<u>2,384</u>

A ces canaux il faut ajouter le canal qui unit le St Laurent au lac Champlain, à l'Hudson et par suite à New-York ; Le canal Rideau qui unit Ottawa à Kingston ; le canal St Pierre qui relie le grand lac Bras d'Or au détroit de Canso (cap Breton), et plusieurs autres petits canaux qui servent à faciliter la navigation sur quelques rivières.

Nous donnons ci-dessous un tableau qui indique le trafic auquel ont donné lieu ces différents canaux, pendant les 11 dernières années.

Trafic des Canaux Canadiens.

Année finissant le 30 juin	Tonnes de fret	Nombre de passagers	Tonnage des navires
1872	3 030 233	90,644	3,721 364
1873	3,309 299	100,374	3,933,798
1874	3,420,800	95,895	4,099,874
1875	2 931,479	99,206	2 570,205
1876	2,647,602	100 227	3,381,021
1877	2,734,153	146 375	3,576,698
1878	2,478,257	144,370	4 310,862
1879	2,206,679	170,401	3,921,095
1880	2,370 868	129,137	4,143,047
1881	2,556,709	122,507	4,283,817
1882	2,542,843	110,787	4,063,247
Totaux	30 228,922	1 309,923	42,005,028

Etat comparé de l'ouverture et de la fermeture de la navigation, de l'arrivée et du départ des navires allant à la mer (1853-1883).

Année	Ouverture de la navigation	Fermeture de la navigation	Premier navire arrivé de la mer	Dernier navire allant à la mer
1863	25 avril	12 décembre	6 mai	26 novembre
1864	13 "	11 "	28 avril	7 décembre
1865	10 "	16 "	3 mai	24 novembre
1866	19 "	15 "	1 "	28 "
1867	22 "	6 "	4 "	29 "
1868	17 "	9 "	30 avril	27 "
1869	25 "	6 "	22 "	24 "
1870	18 "	18 "	22 "	27 "
1871	8 "	1 "	5 mai	29 "
1872	1 mai	8 "	4 "	28 "
1873	25 avril	26 novembre	11 avril	21 "
1874	25 "	13 décembre	9 mai	21 "
1875	3 mai	29 novembre	8 "	22 "
1876	27 avril	10 décembre	29 av il	33 "
1877	17 "	2 (78) janv.	20 "	24 "
1878	30 mars	23 décembre	1 mai	24 "
1879	24 avril	19 "	2 "	24 "
1880	17 "	3 "	29 avril	22 "
1881	21 "	2 (82) janv.	6 mai	23 "
1882	11 "	9 décembre	6 "	21 "

Phares, sémaphores, etc.—Toute la ligne des côtes du Canada, aussi bien sur l'océan que dans l'intérieur, est divisée en districts et est pourvue d'un système très-complet de phares, de trompes et de sifflets à vapeur pour les temps brumeux. Et, grâce au système de sémaphores, de signaux et de stations télégraphiques, la navigation du St Laurent autrefois si dangereuse est aujourd'hui sans danger.

Un grand nombre de cours d'eau et de lacs sont navigables et augmentent d'autant les voies de communications.

Chemins de fer.—Les progrès dans la construction des chemins de fer ont suivi la marche suivante :

En 1850	38 milles
“ 1855	1218 “
“ 1860	2173 “
“ 1865	2231 “
“ 1870	2679 “
“ 1875	4826½ “
“ 1880	6891¼ “
“ 1882	7530½ “

Au début on adopta la voie d'une largeur de 5 pieds 6 pouces. Mais toutes ces lignes ont été réduites à 4 pieds 8 pouces et demie, largeur actuelle des voies américaines. Il existe aussi quelques lignes à voie étroite d'une largeur de 3 pieds et 6 pouces.

Tableau indiquant le nombre d'habitants et le nombre de milles carrés de territoire par mille de chemin de fer dans différents pays.

Provinces	Milles carrés	Population	Milles carrés par mille de chemin de fer	Nombre de personnes par mille de chemin de fer
Ile du Prince-Edouard..	20.33	108,991	10.76	549
Nouvelle-Ecosse	20,907	440,572	34.37	724
Nouveau-Brunswick	27,174	321,223	31.02	367
Province de Québec	188,688	1,359,027	104.13	70
Province d'Ontario.....	101,734	1,923,228	26.47	500
Province de Manitoba...	123,200	65,954	244.44	131
Colombie Anglaise.....	341,305	49,459	6826.10	991
Territoire du Nord-Ouest.	2,665,252	56,446		
Puissance du Canada...	3,470,392	4,324,810	426.19	531

Pays d'Europe

France	201,900	37,321,186	14.53	2 690.6
Autriche-Hongrie	227,000	37,869,954	20.16	3,364.7
Espagne	193,000	16,625,860	47.45	4,088.0
Suède	168,000	4,565,668	47.06	1 279.0
Prusse	137,000	27,279 111	11.11	2 219.6
Norwège	121,400	1,878,100	160.00	2,474.5
Italie	113 000	28 437,091	22.16	5,578.0
Grande-Bretagne.....	89 000	29,702,656	5.03	1,622.0
Suisse	15 990	2 846,102	10.81	1 925.7
Hollande	12,791	4 012,693	12.35	3 877.0
Belgique	11,500	5,536,664	4.95	2,334.7

Trafic des Chemins de Fer Canadiens

Année finissant le 30 juin	Longueur des lignes en milles	Recettes	Dépenses	Capital versé
1875....	4 826½	\$ 19 470,539	\$ 15 775,522	
1876	5,157½	19 368,084	15,802,721	\$ 317,795,468
1877....	5,577½	18 742 053	15,290,091	326,328,976
1878....	6,143½	20,520 078	16,100,102	360 617,186
1879....	6,484½	19 925,066	16,188,102	362,086,138
1880....	6 891½	23,561,447	16,840,705	371,051,192
1881....	7,260	27,987 509	20,121,418	389,285,700
1882....	7,530½	29 027,789	22 390,708	415,611,810
Totaux..		\$178 592 565	\$138,509,370	\$2,542,776,470

Les chemins de fer, qui relient deux provinces ou s'étendent au-delà d'une province tombent, sous le contrôle du parlement fédéral, ainsi que ceux déclarés être à l'avantage général du Canada ou de plusieurs provinces.

Les deux principales lignes du Canada sont : " Le Grand Trunk " et le " Chemin Canadien du Pacifique. " La construction d'embranchements ou plutôt d'autres lignes se rattachant aux deux ci-dessus est grandement encouragée, car de la prospérité de ces lignes secondaires dépend la prospérité du Grand Trunk et du Chemin Canadien du Pacifique.

Le développement du Canada dépend beaucoup de son système de réseaux de chemins de fer. La colonisation des Etats-Unis n'aurait jamais eu lieu, si la création de lignes de chemins de fer ne l'avait précédée. Au Canada, il y a un grand nombre de districts colonisés qui sont encore sans chemins de fer.

Le coût de la construction de ces lignes est comparativement peu de chose, et un petit montant d'affaires suffirait pour défrayer les compagnies. Ces distriets acquerront nécessairement une plus grande valeur, l'accroissement de la population correspondant à une augmentation de revenu.

Pénétré de cette idée le parlement fédéral a voté en 1884 près de 200,000,000 de francs pour favoriser le développement du réseau de chemins de fer.

Capital engagé dans la construction des chemins de fer.

Capital actions ordinaires.....	\$ 128,965,20
" " privilégiées	71,461,460
Dette garantie.....	84,891,315
Subventions du gouvernement et des municipalités..	104,866,405

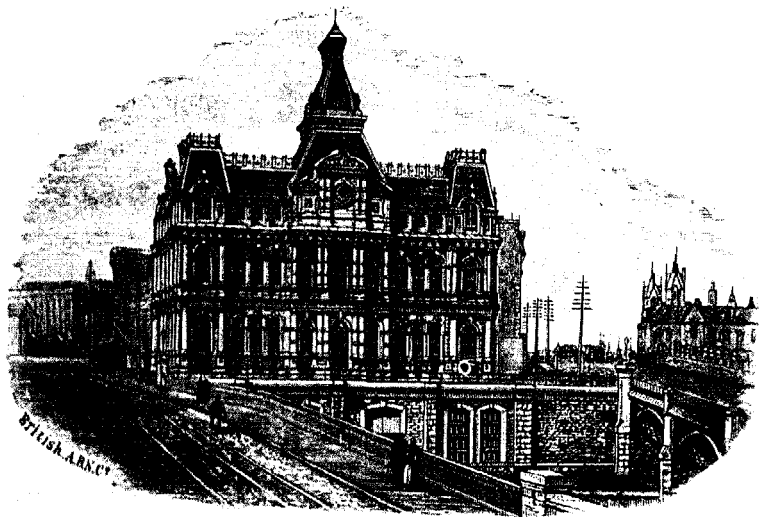
Total \$389,285,700

Poste.—Chaque village, chaque bourgade sont desservis par la poste, quelque soit leur éloignement des principales villes.

Le tarif d'une lettre ne pesant pas plus d'une demie once est de 3 cents, payables à l'expédition. Ce tarif s'applique à toute l'étendue du Canada. Moyennant cette somme modique, une lettre peut donc se rendre de Halifax à l'Île Vancouver, de l'Atlantique au Pacifique, après avoir parcouru une distance de plus de 4,000 milles. Le prix d'une carte postale est de 1 cent pour le Canada, et de 2 cents pour les pays de l'union postale. Les journaux sont expédiés franco des bureaux de publication.

Le système des mandats-poste est organisé comme en France et en Angleterre. En voici le tarif pour le Canada.

De	\$ 0.00	à	\$ 4.00	2 cents
"	4.00	à	10.00	5 "
"	10.00	à	20.00	10 "
"	20.00	à	40.00	20 "
"	40.00	à	60.00	30 "
"	80.00	à	80.00	40 "
"	80.00	à	100.00	50 "



BUREAU CENTRAL DE LA POSTE ET DOUANE, OTTAWA.

Ce système existe entre le Canada et la Grande-Bretagne, les États-Unis, la Belgique. Son application a été décidée en principe entre la France et le Canada, mais il n'a pas encore été définitivement organisé. Il ne peut manquer de l'être bientôt.

Un grand nombre de bureaux de poste servent en même temps de caisses d'épargne.

Les quelques statistiques que nous donnons ci-dessous, indiquent l'importance du service postal, ainsi que les transactions auxquelles il a donné lieu pendant plusieurs années.

En 1881, le nombre des routes parcourues par les malles se repartissait ainsi qu'il suit :

Service en voiture, à cheval ou à pied.....	9.961,329
Service par steamers ou voiliers.....	652,717
Service par chemins de fer	6 454,195

17,068,24

Service Postal.

	1877-78	1880-81	1881-82
Nombre de Bureaux de Poste...	5.378	5,835	6,171
“ de lettres par la poste.	44 000,000	17,076,241	18,091,996
“ de cartes postales....	5,455,000	48,170,000	56,200 000
Journaux envoyés des bureaux de publication	3,720,406	9,640,000	4,355,000
Journaux et brochures etc. envoyés de toute autre manière.	11 342,740	4,745,452	14,230,000
Nombre de lettres enregistrées.	1,980,000	12,311,500	2,450 000
Revenu de la poste.....	\$1,620,022	2,253,000	2,022 098
Dépenses.....	\$2,110,305	1,767,162	2,459,356
Montant des mandats sur la poste.....	\$7,130,895	2,332,399	8,354,152
Montant des dépôts dans les Banques d'Epargne de la poste au 30 juin.....	\$3 374,484	7,725 210	9 473,661

Télégraphes. — Les télégraphes canadiens sont entre les mains de compagnies autorisées par acte du parlement. La plus importante de ces compagnies est "The Great North Western Company of Canada." Elle possède 31,673 milles de fils de fer en opération, 17,042 filles électriques, 2,000 bureaux et donne de l'ouvrage à 2500 employés. Son capital est de \$3,500,000.

Le prix d'une dépêche de 10 mots est de 25 cents pour toute l'étendue du Canada, lorsque la dépêche ne passe pas par des lignes étrangères. L'adresse et la signature ne paient pas.

Les journaux ne paient que 25 cents pour 100 mots.

Le gouvernement est également propriétaire de certaines lignes.

Etat comparé du service télégraphique dans les pays ci-dessous.

	Nombre des bureaux de télégraphes	Milles de fils	Milles de fils par 10 000 habitants
France	5 481	144 932	31
Angleterre	5 591	121 720	33
Allemagne	10 308	162 995	36
Russie	2 833	134 000	13
Autriche Hongrie....	3 598	89 242	23
Italie	1 633		...
Espagne		25 150	10
Suède et Norvège ..		28 330	45
Etats-Unis	11 317	315 000	76
Canada	2 200	24 673	80

Téléphones. — Le système du téléphone est appliqué dans presque toutes les villes du Canada, et chaque bureau ou magasin un tant soit peu important possède un appareil téléphonique.

Journaux. — Les journaux sont nombreux, variés et très-répandus. Chaque ville de 2 à 3,000 habitants possède, en effet,



Sir Hector Langevin

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Chef du Parti Conservateur du Bas-Canada

un ou plusieurs journaux. La plupart sont de grand format, et se vendent à un prix tout-à-fait modique.

Ils sont mis en communication avec toutes les parties du monde : de telle sorte qu'une nouvelle annoncée à Paris à 5 heures du soir est connue le même jour et à la même heure dans toutes les parties du Canada. Il est vrai de dire qu'il n'est que midi à Montréal, lorsqu'il est 5 heures à Paris.

Le rôle de la presse canadienne est prépondérant, et c'est le cas de dire qu'au Canada plus que partout ailleurs, la presse dirige entièrement l'opinion publique.

CHAPITRE IV

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU CANADA

Sommaire :—Prodigieux développement des Canadiens-Français.— Leur esprit démocratique.— Leurs aspirations.— La religion et le clergé.— La Langue.— Le Chénier des Canadiens-Français.— Conclusion.

Nous avons déjà retracé à grands traits la glorieuse Histoire des Canadiens-Français. Voyons maintenant ce qu'ils ont de commun avec nous : car, depuis plus d'un siècle, ils en ont été complètement séparés ; et, tandis que Voltaire sapait de son rire moqueur les bases de la vieille monarchie, et que la révolution française rajeunissait la France au souffle de la liberté, les Canadiens-Français marchaient à la conquête de leur liberté sous la conduite de leur clergé.

Imaginons un cours d'eau du sein duquel aurait surgi un rocher formidable, qui en aurait divisé les eaux en deux courants

distints suivant une direction différente. Après avoir serpenté à travers des contrées diverses, les deux courants se rapprochent l'un de l'autre et se demandent si leurs eaux sont tellement changées qu'ils ne puissent les confondre et poursuivre ensemble le même cours sans en troubler l'harmonie et la pureté. De même la race française, à la date de 1763, a été divisée en deux courants qui ont suivi une direction différente. Le traité de 1763 a été pour elle le rocher formidable dont nous venons de parler. Depuis plusieurs années déjà ces deux courants se sont rencontrés ; ils ne se perdent plus de vue et se demandent dans quelle mesure ils peuvent se mélanger pour la plus grande gloire de la race française. Examinons donc ce que sont les Canadiens-Français de nos jours, et quelles sont leurs aspirations.

Les Canadiens-Français forment comme une grande famille. Dans quelque partie du Canada qu'ils habitent nous les retrouvons toujours avec les caractères distinctifs qui leur sont propres. Il n'y a pas de peuple, croyons-nous, dont l'unité soit plus parfaite.

Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ? A l'époque du traité de Paris, le nombre des Canadiens-Français ne dépassait pas 70,000. Le recensement de 1881 en accuse 1,298,929 au Canada seulement, car il y en a environ, 400,000 qui vivent aux États-Unis. Tous descendent des 70,000 Français qui restèrent au Canada après la cession. N'avons-nous donc pas raison de dire qu'ils sont tous membres d'une même famille ?

Ce développement des Canadiens-Français est un véritable phénomène bien digne de fixer l'attention de ceux qui se préoccupent de leur avenir. Grâce à la simplicité de leurs mœurs et au clergé qui les pousse au mariage de bonne heure, leur prolificité n'a pas encore disparu. Ce qui frappe le plus, en effet,

quand on entre dans une maison canadienne-française, à la ville comme à la campagne, c'est le nombre d'enfants de tout âge et de tout sexe qui emplissent la maison de leur petite personne et lui donnent un air de franche et saine gaité. Les familles de douze enfants y sont communes. On en compte même un assez grand nombre qui atteignent vingt-quatre, et plusieurs qui dépassent ce chiffre. Dans ce dernier cas, c'est le curé de la paroisse, qui prend soin du vingt-cinquième enfant, le nourrit et l'élève. Il est pour ainsi dire son fils adoptif.

Il ne faudrait certes pas croire que ces derniers nés soient des enfants rachitiques. Ainsi l'hon. M. G. Ouimet, actuellement surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec, est le vingt-cinquième enfant de même père et de même mère. Lui-même est un homme très-robuste, et possède une nombreuse famille non moins robuste.

Par leur prodigieux développement, il est aussi facile de voir que la mortalité n'est pas considérable chez les Canadiens-Français, et qu'ils vivent jusqu'à un âge très-avancé. Ces deux faits indiquent suffisamment au lecteur quelles sont leurs mœurs.

Elevés au souvenir glorieux de leurs ancêtres, ils conservent la forte sève de notre race rudement trempée aux brises de l'hiver et dans les luttes pour leur existence et leur liberté.

Mais ce n'est pas là tout ce que le Canadien-Français a conservé. S'il est fier de ses biceps et de son estomac, il ne l'est pas moins d'avoir conservé ses lois, sa religion et sa langue; et d'avoir conquis les droits de tout homme libre, nous dirons presque son indépendance.

Dans le chapitre relatif à la Province de Québec, nous aurons à parler des lois qui régissent les Canadiens-Français. Nous mentionnerons ici toutefois l'abolition pacifique des an-

ciennes lois féodales. Tandis que la France n'a pu renverser l'ancien système féodal que par la plus sanglante des révolutions, les Canadiens-Français s'en sont affranchis dans la mesure qu'il leur a plu, et sans troubles d'aucune sorte. Il est vrai de dire que l'absence presque totale des descendants de l'ancienne noblesse française leur a rendu la tâche facile. Nous avons vu, en effet, que les nobles, quelques-uns excepté, rentrèrent tous en France après la cession du Canada à l'Angleterre. Il n'y avait donc parmi eux ni princes, ni marquis, et ce fut avec l'assentiment unanime qu'ils modifièrent l'ancien régime féodal, établissant ainsi d'une façon définitive que la naissance ne donnait lieu chez eux à aucune espèce de privilèges. Nous ne voulons cependant pas insinuer qu'ils nourrissent de préjugés quelconques contre les personnes titrées. Ils ont au contraire le plus grand respect pour elles; mais ce respect est proportionné à la valeur de ceux qui portent ces titres, car ils considèrent que chacun est fils de ses œuvres et que la vraie noblesse ne vient que du travail, quelle que soit la nature de celui-ci, pourvu que ce soit un travail honnête, de l'instruction et de la bonne éducation. Les Canadiens-Français descendent tous de très-braves et très-honnêtes gens. Cela leur suffit.

Cependant, s'il n'y a pas au Canada d'aristocratie de naissance, il y a celle du mérite. C'est ainsi que, tant dans les belles lettres et les beaux-arts que dans la science, l'industrie et le commerce, les Canadiens-Français comptent dans leurs rangs bon nombre de notabilités, dont nos compatriotes soupçonnent difficilement la grande distinction.

La religion et le clergé. — Les Canadiens-Français sont essentiellement catholiques-romains. S'il y a quelques protestants parmi eux, ce sont de rares exceptions. Et nous devons à la vérité de dire qu'ils sont très-mal vus de leurs compatriotes

de même origine mais catholiques, quoique ceux-ci vivent en bonne harmonie avec les protestants de toute autre origine que la leur. Les Canadiens-Français protestants sont considérés comme des transfuges et traités comme tels.

Il n'y a pas au Canada de religion d'État; par conséquent, pas de budget des cultes. Ce sont les Canadiens-Français qui, par leur générosité et des taxes en nature prélevées sur leurs propriétés foncières, pourvoient à l'existence du clergé et à l'entretien de leurs églises. Le clergé canadien est très-riche par lui-même. Cependant les dons généreux ne lui font jamais défaut, et les taxes en nature ne sont jamais discutées, car rien n'est plus cher aux Canadiens-Français que leur église. Partout, où ils forment un groupe tant soit peu important, ils transportent avec eux l'organisation paroissiale. Avant de construire une mairie ou tout autre monument public, ils construisent une église qui leur sert de salle de réunions, en attendant que la petite colonie soit devenue plus prospère. C'est là qu'ils rencontrent parents et amis, qu'ils reçoivent des avis et des conseils; et, si la politique les divise souvent, le clergé les trouve toujours unis. C'est ce qui constitue leur grande force, car ils reçoivent ainsi la même direction et sont reconfortés par les mêmes espérances.

Le clergé s'est toujours mis à la tête des grandes institutions du pays et a ainsi dirigé de tout temps les Canadiens-Français. Nous le voyons encore aujourd'hui diriger l'éducation et la colonisation. Il a même été un temps où il jouait un très-grand rôle dans la politique, en mettant son influence active et militante au service de certains candidats dans les élections. Mais cette influence a été déclarée *indue* par la Cour Suprême; et par ses sages conseils, le Saint-Siège a empêché le clergé canadien de se heurter contre un écueil dont le contre coup n'aurait eu d'autre résultat que de porter atteinte à son influence

spirituelle, libéraux et conservateurs étant également respectueux des droits spirituels de l'église et du clergé. A quoi se réduit, en effet, leur politique? A une simple question d'administration et de mesures fiscales. Libéraux et conservateurs ont les mêmes principes démocratiques; Il n'y a parmi eux aucun prétendant qui aspire à fonder au Canada une dynastie quelconque. Les Canadiens se représenteraient difficilement celui d'entr'eux qui aurait de telles aspirations. Les luttes politiques sont très-vives, très-acerbes même, et les personnalités y sont trop souvent maltraitées d'une façon très-regrettable. Mais la question religieuse n'est jamais mise en jeu. En un mot, les Canadiens-Français ont trouvé le moyen de concilier l'Eglise et les institutions démocratiques à leur propre satisfaction; et voilà pourquoi le clergé ne saurait s'immiscer dans le fonctionnement de celles-ci, tant que les droits légitimes de l'Eglise ne seront pas méconnus, sans s'exposer à affaiblir la foi de ses fidèles et la bonne harmonie qui règne aujourd'hui.

Ainsi libéraux et conservateurs canadiens-français ont longtemps lutté pour leur religion qui est la base même de leur société; le clergé les a faits ce qu'ils sont aujourd'hui. Il serait donc téméraire de s'attaquer à ces deux choses qu'ils considèrent comme sacrées : l'Eglise et le clergé.

Langue. — La langue française, telle que nous la parlons actuellement en France, est la langue que parlent tous les Canadiens-Français sans exception. Un très-grand nombre d'entr'eux parlent en même temps la langue anglaise, et c'est là ce qui constitue un point de supériorité sur leurs compatriotes d'origine anglo-saxonne. Mais c'est surtout dans les villes qu'ils se trouvent, car il y a des comtés entiers dont les habitants ne parlent absolument que notre langue. De cette facilité à parler également bien l'anglais et le français, il en résulte parfois cer-

tains anglicismes, auxquels du reste la Presse et les maisons d'éducation font une guerre sans merci, soucieuses qu'elles sont de conserver intactes la pureté et la beauté de notre langue.

Certes ce ne fut pas là une de nos moindres et moins agréables surprises, lorsque nous arrivâmes au Canada pour la première fois.

A bord du paquebot qui faisait la traversée de Liverpool à Québec, quelques Anglais s'étant informés de l'endroit où nous allions, et apprenant que nous nous rendions à Québec : " Ah ! " dirent-ils. Là vous trouverez des descendants des anciens colons français. Ils sont peu nombreux du reste, et parlent " si mal votre langue que vous les comprendrez à peine. " — Entré en rade de Québec, nous ne tardâmes pas à débarquer, et aussitôt un grand garçon de s'approcher de nous et de nous dire : " Vous faut-il une voiture, monsieur ? " Sur notre réponse affirmative : " Où sont vos bagages ? . . etc., poursuivit-il. A son allure tout-à-fait française et à son accent nous crûmes avoir affaire à quelque cocher transplanté des bords de la Seine sur les rives du Saint-Laurent, et nous lui demandâmes s'il y avait longtemps qu'il était au Canada. " Mais je suis Canadien-Français, " nous répondit-il. — ah ! et tous parlent comme vous ? " — " Certainement. Et nous sommes près de deux millions qui *parlons de même*. " Ce fut là, nous l'avons sans fausse honte, notre première bonne leçon de géographie sur le Canada. Les Canadiens Français voulaient bien nous pardonner notre ignorance. On ne nous en avait jamais tant appris sur leur compte.

Quelques jours après notre arrivée à Québec, nous assistions dans cette ville même à l'affirmation pacifique d'une jeune nationalité qui malgré tout est restée française.

Nous étions à la veille du 24 juin, qui est le jour de la fête nationale des Canadiens-Français. Aussi loin que le regard

pouvait s'étendre sur la ville et les faubourgs, on ne voyait que drapeaux et oriflammes aux trois couleurs françaises. Partout on n'entendait que vieilles chansons françaises pleines de charme et de grâce naïve. De tous côtés enfin nous entendions parler notre langue agémentée d'archaïsmes d'une saveur toute particulière. Sur toutes les places publiques se tenaient des réunions dans lesquelles des orateurs, faisant appel au patriotisme de leurs compatriotes, les engageaient à célébrer dignement cette fête nationale. Orateurs, jeunes comme vieux, car les Canadiens-Français sont de bonne heure habitués à porter la parole en public, s'exprimaient en bon français et avec une éloquence bien faite pour nous surprendre.

Les circonstances prêtaient d'ailleurs à cette célébration une solennité spéciale.

Tous les Canadiens-Français avaient été convoqués pour ce jour-là à une convention nationale destinée à resserrer les liens de la fraternité, à constater les progrès accomplis et à s'entendre sur les meilleurs moyens à prendre pour mener à bonne fin les aspirations de la race française sur le continent américain. C'était comme la réunion intime de la grande famille canadienne-française. Durant les trois jours que dura cette convention, ce ne furent que réjouissances et réunions publiques dans lesquelles les orateurs canadiens-français proclamaient hautement leur origine, leurs aspirations et leur profond amour pour la France. On trouverait difficilement cérémonie plus imposante que cette gigantesque manifestation par laquelle un peuple affirme sa nationalité et constate avec un légitime orgueil les progrès accomplis. Le souvenir ne nous en échappera pas, car notre patriotisme leur doit de bien douces satisfactions. Et nous nous sommes bien souvent demandé s'il était bien vrai que nous

fussions dans une colonie anglaise, si cet amour et cet enthousiasme pour notre chère France étaient bien sincères.

Quatre ans de séjour dans ce beau pays devaient nous édifier à cet égard. Nous avons pu pénétrer dans les parties les plus reculées du Canada, visiter et fréquenter les différents groupes canadiens-français disséminés sur son immense territoire. Partout nous avons retrouvé la langue française parlée avec la même accent et la même pureté aussi bien par l'homme des villes et les gens de professions que par le plus humble pionnier perdu au fond des bois ; partout et chez tous, à tous les degrés de l'échelle sociale, le même enthousiasme et le même amour pour la France.

Pour juger jusqu'à quel point celui-ci est ardent, les exemples et les preuves ne nous manquent point et rempliraient bien des pages. Aussi n'en citerons-nous que quelques-uns des plus concluants.

Lors des guerres du Premier Empire, les journaux canadiens français prirent la défense de Napoléon Ier, lorsqu'ils virent les Anglais l'acabler sans merci ; en 1870, l'émotion fut grande parmi eux à la nouvelle de nos désastres ; plus récemment nous les avons vu prendre la défense de la conduite de nos troupes contre les attaques de la presse anglaise. En 1815, comme en 1870 et en 1883, ces sentiments prenaient-ils leur origine par voie d'opposition seulement ? Les faits suivants répondront.

En 1866, une frégate française, *La Capricieuse*, entra en rade de Québec. C'était le premier navire français qui, depuis la cession du Canada, eut déployé les couleurs de la France sur les eaux du Saint-Laurent. Nous n'essaierons pas de décrire l'enthousiasme qui s'empara des Canadiens-Français à la vue de notre drapeau. Ce fut comme l'explosion d'un patriotisme longtemps comprimé. Seuls les officiers et les matelots de *La*

Capricieuse pourraient nous dire l'accueil chaleureux qui leur fut fait. Les colons même quittaient les profondeurs de la forêt pour venir contempler ces soldats qui leur parlaient de la France. Tous auraient voulu verser quelques gouttes de leur sang pour témoigner de l'affection qu'ils avaient religieusement conservé pour leur ancienne mère-patrie. Et c'est ainsi que plusieurs Canadiens-Français allèrent quelques années plus tard combattre au Mexique sous le drapeau tricolore, et qu'à l'heure qu'il est d'autres servent dans les rangs de notre armée active.

Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'aucun autre navire français remontât le Saint-Laurent. La guerre de 1870 éclata.

Comme nous l'avons déjà dit, l'émotion fut grande parmi eux ; et ce fût un cruel déchirement, lorsque la trahison aidant, le sort des armes nous fut contraire. De grands discours patriotiques furent prononcés sur les places publiques. Une liste de souscriptions ayant été ouverte en France, sous la direction de M. Paul Dalloz, afin d'obtenir la prompte libération du territoire, les Canadiens-Français envoyèrent leur obole ; et, longtemps après que l'emprunt de M. Thiers eut été couvert, M. Paul Dalloz continuait à recevoir du Canada de nouvelles souscriptions.

Entr'autres démonstrations, nous signalerons celle qui fut faite au consulat français à Québec, et dont nous empruntons le récit à un poète canadien-français :

.....Or, tandis que la France,
Jouant sur un seul dé sa dernière espérance,
Se roidissait ainsi contre le sort méchant.
Un poème naïf, douloureux et touchant
S'écrivait en son nom sur un autre hémisphère ;
Tandis que d'un œil sec d'autres regardaient faire—
D'autres pour qui la France, ange compatissant,

Avait cent fois donné le meilleur de son sang —
Par delà l'Atlantique, aux champs du nouveau monde,
Que le bleu Saint-Laurent arrose de son onde,
Des fils de l'Armorique et du vieux sol normand,
Des Français, qu'un roi vil avait vendus gaiment,
Une humble nation qu'encore à peine née,
Sa mère avait un jour, hélas ! abandonnée,
Vers celle que chacun reniait, à son tour
Tendit les bras avec un indicible amour !
La voix du sang parla ; la sainte idolâtrie,
Que dans tout noble cœur Dieu mit pour la patrie,
Se réveilla chez tous ; dans chacun des logis,
Un flot de pleurs brûlants coula des yeux rougis ;
Et, parmi les sanglots d'une douleur immense,
Un million de voix cria : Vive la France !....

Sous les murs de Québec, la ville aux vieilles tours,
Dans le creux du vallon que baignent les détours
Du sinueux Saint-Charles aux rives historiques,
Autour de vingt clochers se groupent vingt fabriques,
C'est le faubourg Saint-Roch, où vit en travaillant
Une race d'élite au cœur fort et vaillant.
Là surtout, ébranlant ces poitrines robustes,
Où trouvent tant d'écho toutes les causes justes,
Retentit douloureux ce cri de désespoir :
La France va mourir !....

Ce fut navrant.

Un soir,

Un de ces soirs brumeux et sombres de l'automne,
Où la bise aux créneaux chante plus monotone,
De ces donjons, à l'heure où les sons familiers
De la cloche partout ferment les ateliers,
La haute citadelle, avec sa garde anglaise,
Entendit tout à coup tonner la *Marseillaise*,
Mélée au bruit strident du sifre et du tambour.....
Les voix montaient au loin ; c'était le vieux faubourg
Qui, grondant comme un flot que l'ouragan refoule,

Gagnait la haute ville, et se ruait en foule
Autour du consulat, où de la France en pleurs,
Symbole vénéré, flottaient les trois couleurs.

Celui qui conduisait la marche, un gars au torse
D'Hercule antique, avait, sous sa rustique écorce,
Comme un lion captif grandi sous les barreaux,
Je ne sais quel aspect farouche de héros.
C'était un forgeron à la rude encolure,
Un fort ; et rien qu'à voir sa calme et fière allure,
Et son regard honnête, et son grand front serein,
On sentait battre là du cœur sous cet airain.

Il s'avança tout seul vers le fonctionnaire ;
Et, d'une voix tranquille où grondait le tonnerre,
Dit :

—Monsieur le Consul, on nous apprend là-bas
Que la France trahie a besoin de soldats.
On ne sait pas, chez nous, ce que c'est que la guerre ;
Mais nous sommes d'un sang qu'on n'intimide guère,
Et je me suis laissé dire que nos anciens
Ont su ce que c'était que les canons prussiens.
Du reste, pas besoin d'être instruit, que je sache,
Pour se faire tuer ou brandir une hache ;
Et c'est la hache en main que nous partirons tous ;
Car la France, monsieur... la France, voyez-vous...

Il se tut ; un sanglot l'étreignait à la gorge.
Puis, de son poing bruni par le feu de la forge,
Se frappant la poitrine, où son col entr'ouvert
D'un scapulaire neuf montrait le cordon vert :

—Oui, monsieur le Consul, reprit-il, nous ne sommes
Que cinq cents aujourd'hui ; mais, tonnerre ! des hommes,
Nous en aurons, allez !... Prenez toujours cinq cents,
Et dix mille demain vous répondront : Présents !
La France, nous voulons épouser sa querelle ;

Et, fier d'aller combattre et de mourir pour elle,
J'en jure par le Dieu que j'adore à genoux,
L'on ne trouvera pas de traîtres parmi nous !....

Le reste se perdit... car la foule en démeñce
Trois fois aux quatre vents cria : Vive la France !....

.....

.....

Ces sentiments ont-ils changé depuis ? certes non. Les Français sont toujours reçus au Canada de la façon la plus hospitalière ; et, si des navires de guerre viennent mouiller en rade de Québec, c'est à qui fêtera le plus les officiers de notre marine. De même, si quelque Français de distinction visite le Canada, des banquets sont organisés en son honneur, dans lesquels les Canadiens-Français expriment toujours les mêmes sentiments. Nous avons pu en apprécier la sincérité, et nous ne craignons pas de dire que plus que jamais les Canadiens-Français désirent se rapprocher de nous et travailler avec nous à la grandeur et à l'expansion de la race et de la langue françaises.

Oui ; mais, nous dira-t-on, comment concilient-ils leur amour et leurs vives sympathies pour la France avec leur loyauté envers la couronne britannique ? Du moment où ils aiment tant la France, pourquoi n'aspirent-ils donc pas à devenir une de ses colonies comme au temps jadis ? c'est là une question délicate et embarrassante pour quiconque ne connaît point l'histoire des Canadiens-Français, et n'est pas resté assez longtemps parmi eux pour démêler leurs vrais sentiments. De leur affection pour la France il n'y a pas à en douter, après toutes les preuves qui vont s'accumulant depuis plus d'un siècle. On ne saurait douter davantage de leur attachement à la couronne d'Angleterre.

Dans toutes les manifestations publiques ou privées, dont des officiers de l'armée française ou autres français de distinction de passage au Canada ont été l'objet, les Canadiens-Français ont toujours expliqué cette situation avec la plus grande franchise et la plus grande netteté. Et, dans la réponse que nous allons faire, nous prenons acte de leurs déclarations, dont nous avons pu apprécier l'exactitude et la sincérité.

Pendant la guerre de l'Indépendance, les Canadiens-Français refusèrent toutes les belles promesses qui leur furent faites par les Américains et combattirent les armées de Washington, l'allié de Lafayette. De longue date, ils savaient quel était leur ennemi le plus redoutable, des Anglais ou des Américains. De longue date, ils savaient que les colonies de la Nouvelle-Angleterre avaient toujours fomenté la guerre contre eux, et fait appel aux armes de la mère-patrie pour les anéantir. Ils n'ignoraient pas non plus les sinistres paroles que Franklin prononça, et qui n'ont jamais été démenties : " La paix, " disait Franklin, ne sera jamais assurée sur le continent américain, tant qu'il y aura des représentants de la race française." Et voilà l'homme que, dans l'entraînement d'un enthousiasme irréfléchi, nous couvrons de lauriers et immortalisons sur la scène du Théâtre Français. Franklin obtint ce qu'il voulut et nous fûmes sa dupe. Les Canadiens-Français montrèrent en cette occasion un patriotisme plus éclairé que le nôtre.

En 1812, les Américains essayèrent de s'emparer du Canada ; et, cette fois encore, ce furent les Canadiens-Français qui furent l'âme de la défense. 300 Canadiens-Français, sous la conduite du valeureux de Salaberry, infligèrent la plus humiliante des défaites à un corps de l'armée américaine fort de 12,000 hommes.

Les Anglais cependant n'étaient pas tendres pour eux et poursuivaient leur absorption par tous les moyens. Les Cana-

diens-Français pensèrent avec raison qu'il leur serait plus facile de venir à bout d'un ennemi qui n'était pas constamment à leurs portes.

Depuis lors les Américains n'ont jamais renouvelé leurs tentatives ; et par leur énergie indomptable, leur force d'expansion et leur résistance à l'absorption, les Canadiens-Français ont obtenu de l'Angleterre la reconnaissance de leurs droits. L'Angleterre connaissait bien leurs sympathies pour la France, leur désir de nouer avec elle des relations plus étroites ; mais, ne pouvant le détruire, elle a, en politique habile, judicieusement pensé que l'élément français favorisé et développé pourrait largement servir ses intérêts. Et que voyons-nous aujourd'hui ? Le gouvernement anglais, revenant à des conceptions plus larges et plus vraies de ses intérêts, favorise aujourd'hui le développement de la race française sur ce sol même qu'il a couvert de victimes, il y a 50 ans à peine. Une lutte de deux siècles lui en a montré la vitalité et le génie, aussi cherche-t-il à la préserver et à l'utiliser pour établir sur le continent américain un harmonieux équilibre des forces.

Lord Dufferin a été un des premiers à inaugurer cette politique, lorsqu'il était gouverneur général du Canada. Son successeur, le Marquis de Lorne, pénétré des mêmes idées, a tenu à lui donner une sanction en fondant dans le Nord-Ouest canadien des colonies canadiennes-françaises qu'il a placées sous son patronage et à la réussite desquelles il prête tout son appui.

Plus récemment encore, le Marquis de Lorne, s'inspirant de l'esprit de la constitution et d'intérêts d'un ordre supérieur, a institué une Académie Royale, à l'instar de l'Académie française, et dans laquelle l'élément français et l'élément anglais sont également représentés, chacun d'eux veillant à la conservation et au perfectionnement de la langue maternelle.

En même temps que leurs droits naturels, l'Angleterre leur a accordé les libertés les plus étendues. Leur drapeau, c'est le drapeau tricolore ; ils peuvent se livrer à toutes sortes de démonstrations sympathiques à l'égard de la France ; et la liberté dont ils jouissent est telle qu'en 1867, alors que le gouvernement anglais était en pleine paix avec le royaume d'Italie, un régiment de zouaves pontificaux fut recruté parmi les Canadiens-Français, fut organisé et put s'embarquer pour Rome sans aucune opposition de la part de l'Angleterre.

Celle-ci est donc la meilleure sauvegarde de leurs droits et de leurs libertés. Mais est-ce seulement à cause de leur garantie contre les attaques de leurs compatriotes d'origine anglo-saxonne que les Canadiens-Français sont ainsi les loyaux sujets de Sa Majesté, la Reine Victoria ? Non.

Aujourd'hui comme autrefois, les Canadiens-Français considèrent les Américains comme les plus grands ennemis de leur nationalité. Ils savent qu'ils ne sont point aimés aux Etats-Unis, qu'ils y sont considérés comme des parias et insultés comme tels. La raison de cela est facile à comprendre. C'est qu'ils ne veulent point se laisser absorber par les *yankées*, et que partout, ainsi qu'il nous a été donné de nous en rendre compte dans plusieurs Etats de l'Union américaine, dans chaque ville où les Canadiens-Français sont un peu nombreux, ils ont un journal français, un institut canadien-français. De même qu'au Canada, ils font tantôt dans une ville, tantôt dans un autre, d'imposantes manifestations auxquelles ils convient leurs frères des Etats-Unis et du Canada. Dans ces réunions ils parlent en commun de leurs aspirations et s'entretiennent des progrès accomplis et de leurs espérances ; ils ont une foi robuste dans leur avenir, et semblent marcher à la conquête des Etats de l'Union américaine. Nous devons dire, que, grâce à leur union et aux qualités qui sont

leur caractère distinctif, les Canadiens-Français ont fait aux Etats-Unis des progrès étonnants et acquis dans certains Etats de la Nouvelle-Angleterre une influence telle que les américains sont aujourd'hui obligés d'en tenir compte.

Que le lecteur nous permette ici une courte digression : Que ne puissions-nous voir, comme les Canadiens-Français, l'hostilité que les Américains des Etats-Unis professent à l'égard de notre race. Nous avons combattu pour leur indépendance ; nous avons arrosé leur sol de notre sang. Cela seul suffit pour nous faire oublier les paroles sinistres de Franklin, les félicitations que le général Grant adressait à l'empereur d'Allemagne au lendemain de nos désastres ; nous fermons les yeux sur l'influence allemande qui fit figurer au centenaire de Yorktown des officiers allemands, qui n'avaient rien à y faire, à côté de nos officiers et des descendants de ceux qui avaient gratuitement combattu pour l'Indépendance ; savons-nous même que c'est avec peine et misère qu'au pays des dollars on est parvenu à réunir les quelques milliers de francs nécessaires à l'érection de la statue de la liberté que la France a offerte aux Etats-Unis pour être placée à l'entrée de la rade de New-York ? Toujours confiants dans la reconnaissance des peuples pour le plus grand bien desquels nous avons généreusement versé notre sang, il nous semble encore, tout comme si les leçons de ces dernières années ne nous avaient point profité, que nous n'avons qu'à mettre les pieds sur le sol des Etats-Unis pour voir toutes les portes s'ouvrir devant nous. C'est dans cet espoir sans doute qu'un nombre assez considérable de Français s'y dirige tous les ans. Depuis le commencement de ce siècle, l'émigration française aux Etats-Unis s'est élevée à 300,000, et en 1882 elle s'est élevée à un peu plus de 4,000. Quel est cependant le rôle des Français émigrés aux Etats-Unis ? quelle influence y exercent-ils, qui soit

profitable à notre race ? aucune. Ils n'y sont point aimés, en dépit de toutes les protestations d'amitiés qui sont allées rejoindre les souvenirs historiques. Et nous n'y serons bien vus que le jour où nous consentirons à devenir de vrais *yankées*, parlerons la même langue qu'eux, et nous serons complètement assimilés leurs qualités et leurs défauts. Voilà pourquoi nous disons que l'émigration française aux Etats-Unis est perdue pour nous.

Les Canadiens-Français n'ignorent point ces sentiments des Américains. Ils peuvent s'en rendre compte à tout instant. Aussi considèrent-ils une annexion aux Etats-Unis comme un des plus grands malheurs qui puisse frapper leur nationalité. Non pas qu'ils redoutent d'être absorbés. Mais ils craignent avec raison que cette annexion ne retarde leur développement.

Pour toutes ces raisons nous voyons les Canadiens-Français fidèlement attachés à la couronne d'Angleterre qu'ils considèrent comme la meilleure sauvegarde de leur nationalité et de leurs libertés au dedans et au dehors. Et cet attachement est tel que, comme le disait un homme d'Etat Canadien, ce sont les Canadiens-Français qui tireront le dernier coup de canon sur le continent américain pour la défense de la domination anglaise, parce qu'en défendant la couronne d'Angleterre ils défendront en même temps leurs droits et leurs privilèges.

Voilà comment ils peuvent être à la fois les sujets loyaux de la couronne d'Angleterre et nos amis de cœur qui pleurent de nos désastres, se réjouissent et s'enorgueillissent de nos gloires, nos compatriotes et nos frères qui nous appellent pour soutenir une lutte pacifique et profitable aux destinées de notre race. S'ils ne manifestent pas le plus petit désir de faire partie de notre domaine colonial, c'est parce qu'ils savent qu'il nous serait impossible de leur garantir des avantages et des libertés dont ils jouissent et que nous n'avons pas nous-mêmes.

De l'avenir des Canadiens-Français. — L'avenir des Canadiens-Français est trop grandement lié à celui du Canada pour ne pas rechercher l'avenir de celui-ci.

Le Canada deviendra-t-il un pays indépendant ? Conservera-t-il alors la constitution, qui le régit actuellement ? ou plutôt respectera-t-il les droits des Canadiens-Français ? ou bien le Canada sera-t-il annexé aux États-Unis ? Il serait téméraire de notre part de porter un jugement décisif sur ces questions. L'avenir n'appartient à personne, et déroute bien souvent toutes les prévisions. Aussi ne rechercherons-nous que le sort qui serait fait aux Canadiens-Français dans l'un ou l'autre de ces cas.

Sans doute le Canada, comme tout peuple bien né, aspire à devenir un État tout-à-fait indépendant. Mais est-il mûr pour l'Indépendance, et a-t-il même intérêt à en jouir avant longtemps encore ? Nous ne le croyons pas. Le Canada n'est pas assez développé pour cela ; et, dans la situation où il est actuellement, ce serait une trop lourde charge pour lui que d'entretenir des représentants à l'étranger, et une armée de terre et de mer pour veiller à la sécurité de ses intérêts. Plus que leurs compatriotes d'origine anglo-saxonne les Canadiens-Français ont intérêt à ne pas jouir de cette indépendance avant longtemps, puisque l'Angleterre leur permet de se développer à leur aise et d'acquérir par les voies parlementaires toute l'influence qu'ils pourront. Leur avenir dépend donc de leur développement. Plus leurs rangs grossiront, plus leur union sera forte, et plus leur avenir sera brillant, plus grande sera l'influence qu'ils exerceront dans la Confédération Canadienne, et dans les différentes provinces qui la composent. L'Angleterre a aussi tout intérêt à ne pas changer cette politique et à faire toutes les concessions qui pourraient favoriser le développement du pays jusqu'au jour où

celui-ci sera assez fort. Ce jour-là sans doute l'indépendance du Canada sera sur le point de devenir un fait accompli.

Mais admettons que le Canada devienne tôt ou tard un pays indépendant, et forme une espèce de république fédérative. Quel sera alors le sort des Canadiens-Français, si leur développement n'est pas aussi considérable que celui de leurs compatriotes. En jetant un simple coup d'œil sur la constitution même du Canada, sur l'acte fédéral qui en est la base, on voit qu'il consacre d'une façon solennelle les droits des Canadiens-Français. Ceux-ci en ayant payé la conquête de leur sang n'y renonceraient jamais, car il n'y a pas d'utilitaires parmi eux. Quiconque donc y porterait atteinte, porterait du même coup atteinte à l'édifice fédéral, et ferait fondre sur le Canada les calamités les plus désastreuses.

Cela ne nous paraît pas à craindre ; car, depuis 16 ans, la constitution n'a cessé de fonctionner de la façon la plus régulière et la plus harmonieuse ; chacun l'a respectée ; et l'entente, qui règne entre les Canadiens-Français et les Canadiens-Anglais, est une garantie que ce respect de l'acte fédéral durera bien longtemps encore. Canadiens-Français et Canadiens-Anglais ne connaissent plus, en effet, d'autres luttes que celles de la concurrence ; et c'est par une noble et utile émulation que les uns et les autres contribuent par le génie et les qualités qui leur sont propres à faire du Canada une puissance pleine d'avenir.

S'il arrivait toutefois que telle province du Canada se développât au point d'imposer sa politique et de méconnaître les droits des Canadiens-Français, une annexion aux États-Unis serait-elle la conséquence des dissensions et des luttes qui ensanglanteraient alors le Canada ? Les Canadiens d'origine anglo-saxonne n'y verraient sans doute pas les mêmes inconvénients que les Canadiens-Français ; mais nous avons toute raison

de croire que ceux-ci ne seraient annexés que par la force des armes, à moins que les Etats-Unis ne leur garantissent les mêmes droits que l'Angleterre leur garantit aujourd'hui. Mais c'est là une garantie que les Canadiens-Français savent très-bien qu'ils n'obtiendront jamais, alors que plus de dix millions d'Allemands établis aux Etats-Unis n'ont jamais pu obtenir que la langue allemande fut enseignée dans les écoles sur le même pied que la langue anglaise. Voilà pourquoi nous disons que les Canadiens-Français ne seront annexés que par la force des armes.

Quelques soient les vains arrangements de la diplomatie ou du sort des batailles, la nationalité canadienne-française subsistera toujours ; elle est aujourd'hui formée, et bien formée. Elle sait d'où elle vient, où elle est et où elle va. Avec une race aussi fidèle à son passé, dotée d'une si grande vitalité et d'une si grande force d'expansion, on peut regarder son avenir avec confiance. Elle a jeté sur le continent américain des racines profondes, et rien ne pourra détruire sa foi en l'avenir. Nous le pensons plein de promesses.

Le lecteur nous pardonnera cette longue dissertation sur les Canadiens-Français. Notre excuse sera d'avoir cherché à prouver par eux d'une façon aussi évidente que possible ce que la race française est capable de faire dans des conditions favorables, à convaincre nos compatriotes que nous ne devons pas plus les considérer comme des étrangers qu'ils ne nous considèrent comme tels, et à établir à cet effet que le même sang circulait dans nos veines, qu'ils avaient nos goûts et nos aspirations, qu'ils nous aimaient sincèrement et ne demandaient qu'à lier avec nous d'étroites relations. Ainsi, que nos compatriotes sachent bien que les Canadiens-Français recevraient sans arrière-pensée et à bras ouverts tous ceux d'entre nous qui iraient vivre parmi eux, à la

condition : toutefois qu', renonçant à la funeste habitude de la blague envers les gens, leurs croyances et leurs mœurs, ils n'importeraient avec eux ni idées préétrophobes, ni idées socialistes. Et nous ne craignons pas de dire que les Français qui émigraient au Canada ne seraient nullement perdus pour nous ; qu'au contraire ils nous rendraient de plus grands services qu'en restant en France, puisque les Canadiens-Français nous ont conservé en même temps que leurs sympathies la clef d'une porte par laquelle nous pouvons sans coup férir, sans aucun sacrifice de sang et d'argent, de la façon la plus pacifique en un mot, étendre sur le continent américain l'influence de notre race et de notre langue.

Le Canada offre donc tous les avantages à une immigration française. Toutefois les différentes provinces qui composent la confédération canadienne ne lui offrent pas toutes les mêmes chances de succès. Aussi allons-nous exposer séparément les ressources de chacune d'elles en insistant tout particulièrement sur les provinces qui nous ont paru offrir le plus de chance de succès à nos compatriotes.

CANADA

CARTE GÉNÉRALE

CANADA

PAR
M. F. GERBIÉ,

d'après la Carte de P. L. Morin,

PAR

E. DUPUIS,

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, OTTAWA

ALASKA

PACIFIC OCEAN

BRITISH

COLUMBIA

NORTH WEST

TERRITORY

BAIE D'HUDSON

LABRADOR

KEEWATIN

QUEBEC

ONTARIO

Washington

Idaho

Montana

Dakota

Minnesota

Wisconsin

Michigan

Pennsylvania

Ottawa

New York

Marine

Salmon

Alaska

British Columbia

New Brunswick

Quebec

Prince Edward Island

Nova Scotia

Atlantic Ocean

SIGNES CONVENTIONNELS.

- Capitale
- Capitales des Provinces
- Principales Villes
- Chemins de fer en opération
- de construction

P. L. Morin

ETATS-UNIS

Echelle

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 Miles
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 Kilomètres

DEUXIEME PARTIE

LES PROVINCES

Le Canada peut se diviser en trois régions :

1° *La région de l'atlantique*, comprenant la province de Québec ou Bas-Canada, la province d'Ontario ou Haut-Canada et les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, toutes trois connues sous le nom de Provinces Maritimes ;

2° *La région centrale* ou région des prairies comprenant la province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ;

3° *La région du Pacifique* comprenant la Colombie Britannique.

PROVINCE DE QUEBEC

CHAPITRE PREMIER

Sommaire : — Situation Géographique. — Superficie. — Population. — Sauvages. — Religion et institutions religieuses. — Aspect général du pays. — Climat. — Villes principales.

Situation géographique. — La province de Québec se trouve comprise entre le 45° et 57° lat. N. et entre le 58° et le 78° long. O. de telle sorte qu'il est midi à Québec, lorsqu'il est 4 heures 54 du soir à Paris. Elle a pour limites : au Nord, le Labrador ; à l'Est, le golfe St. Laurent, le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis ; à l'Ouest, les territoires Nord-Ouest ; et au Sud, la province d'Ontario et les Etats-Unis.

Superficie. — Sa superficie est de 488,676 kilomètres carrés.

Population. — Sa population est des 1,359,027, d'après le recensement de 1881.

La province de Québec est le berceau de la nationalité canadienne-française. Elle est aussi son château fort. De là le rang qu'elle occupe dans le tableau suivant :

Français.....	1 073 820	Gallois.....	351
Irlandais.....	123 749	Juifs.....	330
Anglais.....	81 515	Russes et Polonais.....	300
Écossais.....	54 923	Suisses.....	254
Allemands.....	8 943	Portugais et Espagnols.....	175
Sauvages.....	7 515	Nègres.....	141
Hollandais.....	776	Chinois.....	7
Italiens.....	745	Autres origines.....	4 835
Scandinaves.....	648		
		Total.....	1 359 027

Sur ce nombre, on compte : 678,195 hommes, dont 218,544 mariés, 16,966 veufs, 442,665 enfants et non mariés ; 680,852 femmes, dont 217,799 mariées, 31,991 veuves et 431,062 enfants et non mariées.

Le mouvement de la population de la Province de Québec est des plus intéressants pour nous. Comparons en effet les derniers recensements :

	Popul. 1844	Popul. 1871	Popul. 1881
Français.....	524 300	929 817	1 073 820
Autres origines.....	157 506	243 758	260 187

Ainsi, entre le recensement de 1844 et celui de 1881, c'est-à-dire dans une période de moins de 40 ans, la population française a plus que doublé, tandis que la population des autres origines n'a pas même atteint ce résultat. Et cependant l'émigration européenne est venue chaque année grossir les rangs de celle-ci. D'un autre côté, une émigration malheureuse de leurs compatriotes aux États-Unis a fait subir des pertes sérieuses aux Canadiens-Français. Un grand nombre d'entre eux se sont également établis dans les différentes provinces de la Confédération ; et, depuis près d'un siècle et demi, la France ne leur a pas fourni une goutte de sang.

Nous expliquerons comme il suit cette supériorité du développement de la population française :

Lorsque l'Angleterre dota les Canadiens-Français du régime parlementaire et représentatif, ils comprirent que par le nombre seul ils parviendraient à maintenir leur nationalité. Les bonnes mœurs aidant, ils ont vite obtenu ce résultat. D'un autre côté, la population française se considère presque comme une nation aborigène. Elle a fondé le Canada, et elle est tellement attachée au sol natal que tout Canadien-Français se considère comme un exilé dans tout autre pays que le sien. La population des autres origines, au contraire, n'est attachée à la province de Québec par aucune tradition, ni aucun souvenir. Les Anglais, les Écossais et les Irlandais s'y sont établis dans l'espoir de faire de bonnes affaires. S'ils ne réussissent pas, ils vont ailleurs, dans l'Ontario, dans le Nord-Ouest, et quelquefois même aux États-Unis. Alors les Canadiens-Français achètent leurs terres, prennent leur place. Et c'est ainsi qu'ils sont parvenus à se trouver en égalité de nombre dans certains comtés jadis regardés comme le domaine exclusif de l'élément anglo-saxon, et à s'y trouver quelquefois en majorité suffisante pour envoyer un des leurs les représenter au parlement fédéral ou au parlement provincial.

La conclusion, qui se dégage nécessairement de ces faits, est que l'avenir appartient aux Canadiens-Français dans la province de Québec, dont ils connaissent les secrets et qu'ils aiment par dessus tout.

Le lecteur trouvera peut-être quelque intérêt à savoir quelles chances il court d'être sculpté dans la Province de Québec. Il y a 7515 sauvages. C'est, en effet, plus qu'il ne faut.

Les *Iroquois*, les *Algonquins*, les *Abénakis*, les *Têtes de boule*, les *Hurons*, les *Micmacs* et les *Montagnais* sont les principales tribus sauvages qui habitent encore la province de Québec. Le gouvernement leur a accordé d'immenses étendues.

de bonnes terres, appelées "réserves," et leur donne des secours de toutes sortes afin qu'ils puissent s'y établir et s'y livrer à la culture. Mais cultiver la terre, aller dans les chantiers abattre les bois qui les abritaient jadis, et dans lesquels ils vivaient librement du produit de leur pêche et de leur chasse, c'est là un genre de vie qui ne leur sourit pas. Du reste la force leur manque pour supporter ces travaux. La phthisie survient, les emporte, ou laisse des traces dans la famille qui dépérit très-rapidement.

La presque totalité est convertie au catholicisme, et a atteint un degré de civilisation assez avancé. Par exemple, les Montagnais, au nombre de 2 à 3,000, savent tous lire et écrire, et connaissent le plein-chant. Dans les environs de Québec également, au village de Lorette, habitent les débris de cette fière tribu de Hurons qui fut toujours l'amie et l'alliée de la France dans nos guerres du Canada. L'infusion du sang européen a profondément modifié le type de cette tribu qui fournit à la société des dessinateurs, des prêtres et des ingénieurs.

Ainsi, les sauvages de la province de Québec sont des gens fort paisibles, parlant presque tous le français, et qui vivent du produit de la chasse, de la pêche et de la fabrication d'objets indiens. Souvent ils servent de guides à travers les bois et les lacs, et alors ils sont fort appréciés de nos touristes qui vont faire la grande chasse dans le nord de la province.

Religion. — Toutes les religions sont représentées et pratiquées librement dans la province de Québec. Voici du reste un tableau extrait du recensement de 1881, et qui montre la place que chacune occupe :

Catholiques Romains.....	1 170 718	Juifs.....	989
Anglicans.....	68 797	Unitaires.....	610
Presbytériens.....	50 257	Sans religion.....	432
Méthodistes.....	39 161	Episcopaliens réformés.....	423
Baptistes.....	8 853	Disciples.....	121
Congrégationistes.....	5 244	Quakers.....	86
Aventistes.....	4 210	Païens.....	6
Protestants.....	2 432	Autres confessions.....	966
Universalistes.....	2 021	Religion inconnue.....	2 602
Luthériens.....	1 003		
		Total.....	1 359 027

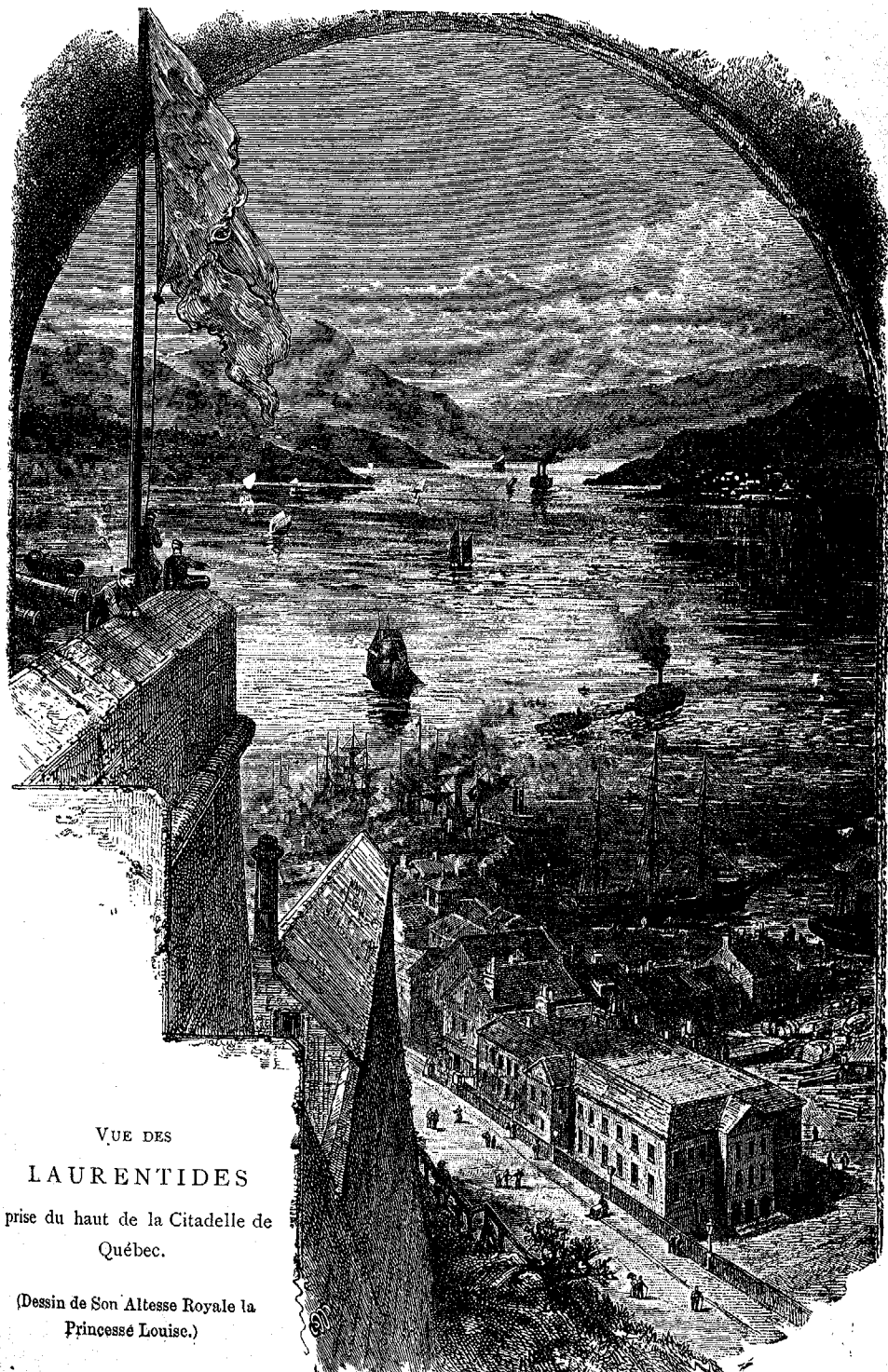
On compte 7 diocèses catholiques, savoir: L'archidiocèse de Québec et les diocèses de Montréal, Trois-Rivières, St. Hyacinthe, Sherbrooke, Rimouski et Chicoutimi.

Les diocèses protestants sont au nombre de deux : celui de Québec et celui de Montréal.

Le sentiment religieux est très-développé ; De là un grand nombre d'institutions religieuses et d'institutions de bienfaisance. Les unes et les autres, protestantes aussi bien que catholiques sont dotées soit par le gouvernement, soit par des particuliers, et possèdent de puissants moyens d'action. La subvention annuelle accordée par le gouvernement de la province aux institutions de charité s'élevait en 1882 à \$298,299.20.

Aspect général. — Le système de drainage est dirigé vers l'Atlantique, les eaux se déversant au nord comme au sud vers le fleuve St. Laurent, qui divise la province en deux parties de l'Est à l'Ouest.

La partie nord de la province, comprise entre la hauteur des terres et le fleuve St. Laurent, est une région élevée et montagneuse, couverte de forêts et traversée par des rivières innombrables, dont le cours rapide est parfois interrompu par des chûtes hautes de plusieurs centaines de pieds. Dans les plis de ces montagnes, quelquefois même sur leurs cîmes, se trouvent une multitude de lacs aux eaux claires, et qui achèvent de don-



VUE DES
LAURENTIDES
prise du haut de la Citadelle de
Québec.

(Dessin de Son Altesse Royale la
Princessé Louise.)

ner au pays l'aspect le plus pittoresque. Après avoir longé et serré de très-près les bords du Saint-Laurent, du Labrador à Québec, sur une distance d'environ 1,000 kilomètres, cette chaîne de montagnes qui porte le nom de " Chaîne des Laurentides," s'éloigne graduellement du fleuve et forme ainsi d'immenses plaines livrées à la culture.

De même, sur la rive sud du St. Laurent, les montagnes pittoresques de la Gaspésie longent le fleuve jusqu'à Petit Métis. De ce point elles s'abaissent et s'éloignent pour aller rejoindre la chaîne des Alleghany. Des plaines vastes et fertiles sont ainsi formées. Elles sont également livrées à la culture.

La province de Québec comprend donc un ensemble de rivières et de lacs, de forêts et de montagnes, de plaines et de plateaux, qui en rend le séjour des plus agréables.

Climat. — Le climat est à peu près le même dans les parties de la province de Québec, et ressemble assez à celui des autres provinces du Canada.

Il n'y a pour ainsi dire que deux saisons : L'hiver et l'été, car l'automne et le printemps sont de très-courte durée.

Vers le 15 novembre, les gelées arrivent ; La neige tombe vers la fin du même mois ou dans les premiers jours de décembre, et couvre le sol sans discontinuer jusqu'aux premiers jours d'avril. Généralement l'épaisseur de la couche de neige varie de 2 à 3 pieds. Mais, loin d'être un inconvénient, elle est au contraire, un avantage ; et les habitants préfèrent en avoir trop que pas assez. Elle est, en effet, un manteau protecteur pour le sol qu'elle protège contre les froids rigoureux. Elle permet de tracer d'excellentes routes à travers les champs, les bois, les lacs et les rivières, et de transporter ainsi d'une façon économique et rapide une foule de matériaux qu'ils serait impossible

de transporter différemment. Un cheval traîne aisément une charge d'une tonne. En outre, à la fonte des neiges, celles-ci sont une espèce d'engrais pour le sol.

Vers le 15 avril, les neiges commencent à fondre. Bientôt, sous les rayons ardents du soleil, les glaces fondent à leur tour. Et, dans la première quinzaine de mai, la navigation est ouverte.

Les étés sont excessivement chauds, la température étant à peu près la même que celle du midi de la France. Les chaleurs ne durent que le temps nécessaire pour provoquer une végétation qui n'a d'égale que celle des pays tropicaux. Mais ni les froids de l'hiver, ni les chaleurs de l'été ne sont jamais assez intenses soit pour empêcher le cultivateur de se livrer aux travaux de la ferme, soit pour altérer sa santé.

L'hiver, le thermomètre descend jusqu'à 20° et 23° centigrade. Les habitants, sacrifiant alors l'élégance à l'utile, ont pour se protéger contre ce froid rigoureux des vêtements et des chaussures de circonstance. Leurs maisons, même les plus humbles, sont parfaitement adaptées au climat ; et, le bois étant fort commun dans la province de Québec, chacun passe l'hiver sans trop souffrir. Quant à l'atmosphère, elle est fortement chargée d'oxygène, et elle agit favorablement sur le système organique. Pendant les mois de janvier et de février, il tombe peu ou point de neige ; le ciel est parfaitement bleu, et l'air et la lumière donnent au paysage beaucoup de gaieté et de poésie. La société canadienne se livre alors en plein air à toutes sortes d'amusements.

L'été, les chaleurs ne sont pas suffocantes, et il n'y a point d'émanations malsaines, car l'air est constamment renouvelé et rafraîchi par des pluies assez fréquentes. Du reste, il existe sur les bords du St. Laurent, à quelques kilomètres de Québec, un assez grand nombre de places d'eau peu dispendieuses où les

habitants des villes peuvent aller respirer l'air salin et les senteurs du varech, tandis que les gens de la campagne jouissent sans aucun frais de l'air pur de leurs lacs et de leurs forêts.

Moyenne des plus hautes températures (en degrés Farenheit) pendant chaque mois de l'année dans la province de Québec.

	Montréal	Québec		Montréal	Québec
Janvier.....	49.7	38.2	Juillet.....	92.3	89.6
Février.....	43.3	37.6	Août.....	90.1	82.5
Mars.....	52.8	43.7	Septembre....	84.1	78.9
Avril.....	73.8	61.4	Octobre.....	79.9	69.2
Mai.....	87.1	81.9	Novembre....	58.8	46.4
Juin.....	89.9	90.2	Décembre....	44.6	38.8

Moyenne pour l'année { Montréal.. 96.1
Québec... 90.6

Moyenne des plus basses températures (en degrés Farenheit) pendant chaque mois de l'année dans la province de Québec.

	Montréal	Québec		Montréal	Québec
Janvier.....	— 18.2	— 20.3	Juillet.....	53.4	16.6
Février.....	— 12.8	— 17.8	Août.....	52.0	45.5
Mars.....	— 9.5	— 8.9	Septembre....	41.2	36.4
Avril.....	+ 27.4	+ 17.5	Octobre.....	28.9	25.6
Mai.....	+ 37.2	+ 30.9	Novembre....	— 3.5	3.4
Juin.....	+ 49.7	+ 22.2	Décembre....	— 12.3	— 16.8

Moyenne pour l'année { Montréal.. — 17.2
Québec.... — 23.5

Moyenne de la quantité de pluie tombée chaque année dans la province de Québec pendant plusieurs années consécutives.

	Montréal	Québec		Montréal	Québec
Janvier.....	0.64	0.25	Juillet.....	2.26	2.52
Février.....	0.42	0.00	Août.....	3.62	4.27
Mars.....	1.41	0.42	Septembre....	3.9	2.81
Avril.....	1.30	1.17	Octobre.....	3.75	2.81
Mai.....	2.26	2.52	Novembre....	2.66	0.95
Juin.....	3.01	1.11	Décembre....	0.05	0.00

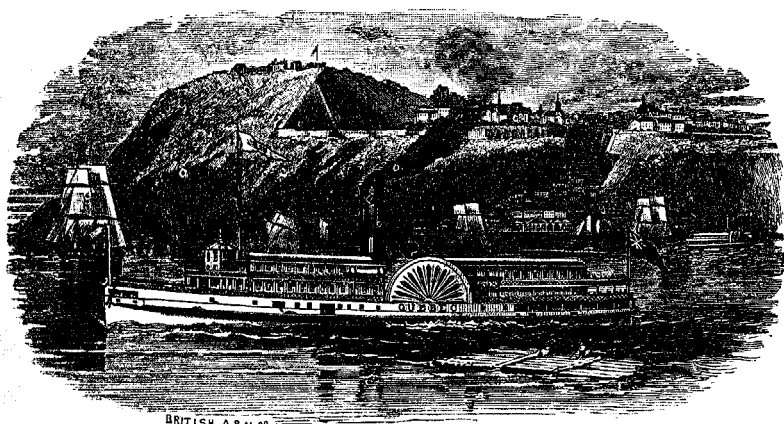
Moyenne pour l'année { Montréal.. 27.26
Québec.... 19.26

Moyenne de la quantité de neige tombée annuellement dans la province de Québec pendant plusieurs années consécutives.

Épaisseur de la couche de neige. Nombre de pouces.		Nombre de jours pendant lesquels il a neigé.
Octobre.....	2.0	58
Novembre.....	13.9	
Décembre.....	23.2	
Janvier.....	31.8	
Février.....	16.4	
Mars.....	17.5	Nombre de jours pendant lesquels il a plu.
Avril.....	8.8	
Mai.....	1.4	
Total pour la saison..	115.6	94

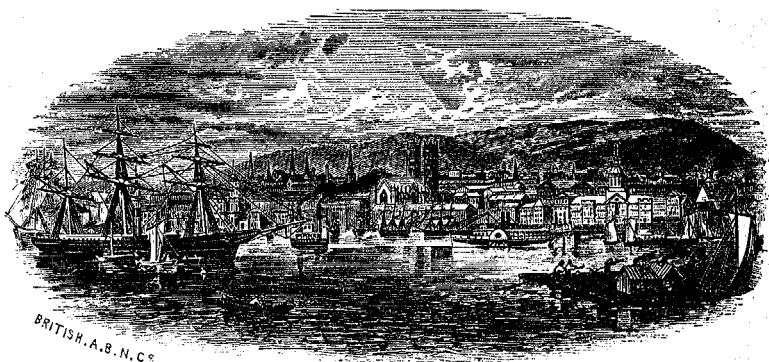
Les quelques jours qui précèdent la tombée de la neige qui doit rester tout l'hiver, et ceux qui précèdent sa disparition sont les seuls vraiment désagréables.

En somme, le climat de la province de Québec est un climat très-sain, et dont s'accommode très-bien notre tempérament ; car, sur les 2 ou 3,000 français qui vivent au Canada, nous en avons vu un grand nombre venant de toutes les parties de la France, et qui, s'étant conformés aux usages du pays jouissaient d'une santé excellente. Il est reconnu que les Européens, à leur arrivée au Canada, souffrent moins du froid que les habitants du pays. La preuve nous en a été fournie par le correspondant du " Monde illustré " au Canada, que nous avons vu se promener souvent sur la terrasse Frontenac (à Québec) en simple redingote et en chapeau par un froid de 25° centigrade. Quelque chaud que soit le sang de nos compatriotes, nous ne leur recommanderons pas de suivre cet exemple, car ils pourraient bien alors faire une collection de rhumatismes pour leurs vieux jours.



BRITISH, A.B.N. CO

QUÉBEC.



MONTRÉAL.

Villes principales. — Les deux principales villes de la province sont : Québec et Montréal.

Québec. — Fondée en 1,608 par Samuel Champlain, Québec compte aujourd'hui 62,446 habitants, dont 46,444 Français, 10,226 Irlandais, 3,437 Anglais et 1,683 Ecossais. Mais ce n'est pas seulement par la proportion de l'élément français que Québec est sans contredit la ville la plus française de l'Amérique du Nord. Sous les murs mêmes de la ville se sont livrées la plupart des glorieuses batailles qui ont illustré l'histoire des Canadiens-Français. Et c'est dans son enceinte que se sont déroulés les plus grands événements politiques ; car, jusqu'en 1867, Québec a été la capitale du Canada. Elle n'est plus aujourd'hui que le siège du Gouvernement de la Province.

L'hospitalité des Québecquois est proverbiale en Amérique et parmi ceux de nos compatriotes qui ont visité la vieille cité de Champlain. Ce n'est pas là non plus le seul attrait de la ville. Pittoresquement située sur le Cap Diamant, au confluent de la rivière St. Charles et du fleuve St. Laurent, Québec commande les paysages les plus jolis et les plus variés. Dans un rayon de dix kilomètres autour de la ville on ne trouve pas moins de six châteaux, toutes fort belles (celle de Montmorency a 225 pieds de hauteur) ; et dans les environs presque immédiats il existe une multitude de lacs et de ruisseaux peuplés de truites, et de superbes promenades sous bois.

Pour toutes ces raisons, Québec est la ville favorite des étrangers amateurs de l'aménité sociale, du bon air et de la grande et belle nature.

Au point de vue commercial Québec a beaucoup perdu depuis un certain nombre d'années, quoique sa position géographique soit excellente et qu'elle possède une rade magnifique

et grandiose où les navires du plus fort tonnage peuvent entrer à toute heure et manœuvrer à leur aise. Lorsque le réseau de chemins de fer au nord de la province sera terminé, Québec reprendra sans doute alors une bonne part de son ancienne splendeur commerciale. Le bois et les cuirs, tel est le principal commerce de Québec.

Montréal. — La ville de Montréal est située sur le St. Laurent à 160 milles de Québec. Grâce à sa position géographique, elle est rapidement devenue la métropole commerciale du Canada. De toutes les villes du Canada, Montréal est, en effet, celle qui possède les plus belles rues, les plus jolies monuments et les plus grands hôtels et magasins. Là aussi l'élément français domine. A la suite de l'annexion de Hochelaga, la population de Montréal s'est élevée à 172,083 dont 110,020 français.

Montréal se distingue surtout par le génie des affaires ; et pendant longtemps encore elle sera le grand marché auquel viendront s'approvisionner les villes du Canada.

CHAPITRE II

ORGANISATION POLITIQUE

SOMMAIRE : — Gouvernement. — Dénarcations territoriales sous le rapport civil. — Institutions municipales.

Organisation politique. — Le gouvernement de la province se compose d'un lieutenant-gouverneur et de deux chambres, appelées le conseil législatif et l'assemblée législative ou chambre des députés.

Le siège du gouvernement est à Québec.

Le conseil législatif se compose de 24 membres qui sont nommés par le lieutenant-gouverneur au nom de la Reine. Ils sont nommés à vie, à moins que la législature de Québec n'en ordonne la suppression. Ils représentent la fortune et l'indépendance et contrôlent les actes de la chambre des députés.

On compte parmi les conseillers législatifs 16 Canadiens-Français.

L'assemblée législative se compose de 65 membres, dont 52 Canadiens-Français.

Ils représentent les 65 divisions ou districts électoraux de la province.

Le lieutenant-gouverneur gouverne par l'intermédiaire d'un conseil exécutif nommé par lui, et qui comprend :

Un procureur général ou ministre de la justice.

Un ministre de l'agriculture et des travaux publics.

Un ministre des Terres de la Couronne.

Un ministre des finances.

Un ministre des chemins de fer.

Un secrétaire provincial, qui signe ce dernier signe les actes du surintendant de l'instruction publique.

Le premier ministre est compris dans ce nombre, et choisit le ministre qui lui convient.

L'usage de la langue française ou de la langue anglaise est facultatif dans les débats parlementaires, mais l'usage des deux est obligatoire dans la rédaction des archives, procès-verbaux, journaux et actes du parlement.

Démarcations territoriales sous le rapport civil. — Sous le rapport civil, la province est divisée en paroisses, en cantons ou townships, en comtés et en districts.

Le système paroissial, qui a présidé aux premiers développements de la colonie, a été conservé dans son intégrité partout où il existait à l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre; et il s'est étendu depuis aux nouveaux établissements fondés par les catholiques. Aussitôt qu'un territoire nouveau est suffisamment habité pour former une paroisse, l'évêque diocésain, sur la demande qui lui en est faite par la majorité des habitants, décrète l'érection canonique de la paroisse, et par un procédé analogue l'autorité civile décrète ensuite l'érection civile. La paroisse ainsi érigée devient une corporation municipale.

Les townships ou cantons sont d'origine britannique. Après le traité de 1763, le système de tenure anglaise, appelé franc et commun soccage, fut substitué au régime féodal pour les terres du domaine public, et le canton remplaça la seigneurie. L'étendue réglementaire d'un canton est de dix milles carrés. Les cantons qui ne sont pas subdivisés en paroisses conservent leurs délimitations pour fins municipales et autres.

Les comtés ou districts ont été formés pour les fins électorales, chaque comté ayant le droit d'élire un député à la Chambre des Communes tous les cinq ans, et un député à l'Assemblée Législative de la province tous les quatre ans. Il y a dans la province 60 comtés, en plus des divisions électorales des villes qui sont au nombre de 5.

Chaque comté constitue en outre une division d'enregistrement pour l'inscription des hypothèques.

Institutions municipales. — Le système municipal, tel qu'entendu et pratiqué dans la province, consiste dans la délégation annuelle des pouvoirs de chaque contribuable aux conseillers élus, qui forment alors une corporation légale ayant pouvoir de gérer les affaires qui intéressent la municipalité. C'est, à proprement parler, l'application exacte du gouvernement représentatif dans chaque paroisse et dans chaque canton.

La construction et l'entretien des chemins et des ponts, les travaux publics d'une nature purement locale ; le maintien des lois propres à favoriser l'agriculture, tels sont les attributs des municipalités. Mais elles sont sujettes à la répression des tribunaux ordinaires pour infraction aux lois établies, aussi bien que pour abus et usurpation de pouvoir.

CHAPITRE III

LOIS

SOMMAIRE : — **État Civil**—Naturalisation.—Cens électoral.—Successions.—Testaments.—Mariages.—Acquisition d'immeubles—Régime hypothécaire.—Lois féodales.—Seigneurs censitaires.

Lois. — L'administration de la justice qui, jusqu'à 1857, était restée concentrée dans les principales villes de la province, comprend aujourd'hui vingt districts judiciaires, dans chacun desquels la justice est administrée à tous les degrés de juridiction, sauf l'appel à un tribunal d'appel provincial siégeant alternativement à Québec et à Montréal. Ce tribunal décide en dernier ressort, lorsque le montant en litige ne dépasse pas 2,000 dollars, au-dessus de ce montant il y a droit d'appel au Conseil Privé (en Angleterre), qui est le dernier degré de juridiction.

Les juges nommés par le gouvernement fédéral sont inamovibles et sont choisis parmi les membres du barreau de la province. La plupart de ces juges sont des Canadiens-Français et ceux d'origine anglaise parlent tous le français. Les uns comme les autres sont tenus de connaître les deux langues. Car l'usage de l'une ou de l'autre est facultatif dans les plaidoiries et les pièces de procédures pardevant les tribunaux.

Nous avons dit dans la première partie de cet ouvrage que le droit criminel était le même dans toutes les provinces du Canada. C'est donc le droit criminel anglais qui est appliqué dans la province de Québec. La caractéristique de ce droit criminel est d'accorder à l'accusé tous les moyens de se défendre.

Quant aux lois civiles et commerciales, et aux lois de procédure civile, elles ont été codifiées en 1867, après un travail de dix années, à l'instar de notre code civil. Cet ensemble de lois s'appelle le Code Civil et le Code de Procédure civile du Bas-Canada. Ces deux Codes ont été promulgués en langue française et en langue anglaise.

Etat Civil — Naturalisation. — Tout sujet britannique est, quant à la jouissance des droits civils et politiques, dans la province de Québec, sur le même pied que ceux qui y sont nés. — Art. 18 du Code Civil.

“ L'étranger devient sujet britannique après avoir résidé trois ans dans une partie quelconque du Canada, et en prêtant les serments de résidence et d'allégeance exigés par la loi. Ces conditions accomplies, il n'a qu'à s'adresser au tribunal compétent pour obtenir un certificat de naturalisation, qui le met à tous égards sur le même pied que ceux qui sont nés en Canada.

Cens électoral. — “ Pour avoir droit de voter aux élections des députés au Parlement, il faut avoir atteint l'âge de vingt-et-un ans (l'âge de majorité au Canada), être sujet britannique de naissance ou naturalisé tel, et posséder à titre de propriétaire, locataire ou occupant, un immeuble coté sur le rôle d'évaluation de la municipalité à la valeur réelle d'au moins trois cents piastres, ou donnant un revenu annuel d'au moins trente piastres, dans les villes érigées en divisions électorales ; dans les comtés ruraux la valeur réelle de l'immeuble qui donne droit au suffrage n'est que de deux cents piastres, et le revenu annuel de vingt piastres.

Successions. — “ L'étranger a droit d'acquérir et de transmettre, à titre gratuit ou onéreux, ainsi que par succession ou

par testament, tous biens meubles et immeubles dans la province de Québec, de la même manière que peuvent le faire les sujets britanniques nés ou naturalisés. — Art. 25 C. C.

“ L'étranger a le droit de succéder, et de disposer librement par testament de ses biens, de quelque nature qu'ils soient, en faveur de toute personne capable d'acquérir et de posséder, sans réserve, restriction, ni limitation, de la même manière que peuvent le faire les sujets britanniques. — Arts. 609 et 831 C. C.

Testaments. — “ Le testament peut être fait de trois manières : 1°. Suivant la forme authentique, c'est-à-dire devant deux notaires ; 2°. Suivant les formes requises pour le testament olographe, c'est-à-dire un testament écrit en entier et signé de la main du testateur, sans qu'il soit besoin de notaires ou de témoins ; 3°. Par écrit, devant témoins, d'après le mode dérivé de la loi anglaise. — Arts. 842 et 850 C. C.

“ A défaut de testament, les enfants du défunt ou leurs descendants succèdent à leur père et mère, aïeul ou aïeule, sans distinction de sexe ni de primogéniture, et encore qu'ils soient issus de différents mariages. Ils succèdent par égales portions. Art. 625 C. C.

“ Si quelqu'un, décédé sans postérité, laisse son père et sa mère, et aussi des frères ou sœurs, ou des neveux ou nièces au premier degré, la succession se divise en deux portions égales, dont l'une est dévolue au père et à la mère, et l'autre aux frères et sœurs ou neveux et nièces du défunt. — Art. 626 C. C.

“ Lorsque le défunt ne laisse aucun parent au degré succcessible, (c'est-à-dire jusqu'au douzième degré inclusivement,) les biens de sa succession appartiennent à son conjoint survivant. — Arts. 635 et 636 C. C.

Mariages. — “ Les droits matrimoniaux sont réglés dans

la province par le contrat de mariage des époux, et, à défaut de contrat, par la coutume générale du pays.

“ Pour être valide le contrat de mariage doit être passé devant notaire, avant la célébration du mariage ; il est permis d'y insérer toutes sortes de conventions, même celles qui seraient nulles dans tout autre acte entre-vifs ; telles sont la renonciation à une succession non ouverte, la donation de biens futurs, l'institution contractuelle et autres dispositions à cause de mort. Sont cependant exceptées de cette règle toutes les conventions contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.—Arts. 1257 et 1258 C. C.

“ A défaut de conventions matrimoniales, ou en l'absence de stipulations contraires, il y a communauté de biens entre les époux, et douaire coutumier en faveur de la femme et des enfants à naître, dans le cas de prédécès du mari. — Arts. 1260 et 1431 C. C.

“ La communauté se compose du mobilier appartenant à chacun des époux à l'époque du mariage, de celui qu'ils acquièrent ou qui leur échoit pendant le mariage, et des immeubles qu'ils acquièrent durant icelui autrement que par succession ou à titre équipollent. — Art. 1272 C. C.

“ Les immeubles que les époux possèdent au jour de la célébration du mariage, ou ceux qui leur échoient pendant sa durée par succession ou à titre équipollent, n'entrent point dans la communauté, et demeurent propres à celui des conjoints qui en avait fait l'acquisition ou à qui ils sont échus. — Art. 1275 C. C.

“ Le douaire coutumier consiste dans l'usufruit pour la femme et dans la propriété pour les enfants de la moitié des biens immeubles dont le mari était propriétaire lors du mariage,

et de ceux qui se trouvent dans sa succession provenant de ses père et mère ou autres ascendants. — Art. 1434 C. C.

Acquisition d'immeubles — Régime hypothécaire.— Afin de mettre à l'abri de toute fraude ceux qui achètent des propriétés immobilières, et d'assurer à ceux qui prêtent sur hypothèque le remboursement de leurs capitaux, ainsi que le paiement de leurs intérêts, la loi exige que toutes les hypothèques et charges réelles qui affectent les propriétés immobilières, soient rendues publiques par voie d'enregistrement ou de transcription dans les livres du registrateur du comté dans lequel se trouve située la propriété grevée de telle hypothèque ou charge réelle.

“ Une simple recherche au bureau d'enregistrement suffit pour faire connaître toutes les hypothèques et autres charges qui peuvent affecter l'immeuble que l'on désire acquérir, ou sur lequel on désire faire un placement à intérêt.

“ Tout acte entre-vifs transférant la propriété d'un immeuble doit être enregistré dans les trente jours de sa passation. Jusqu'à ce que l'enregistrement du droit de l'acquéreur ait eu lieu, toute vente et hypothèque par lui consentie, affectant l'immeuble, est sans effet. — Art. 2098. C. C.

“ Le créancier hypothécaire n'a virtuellement aucun privilège avant d'avoir fait enregistrer son titre de créance. C'est la date de l'enregistrement qui établit l'ordre dans lequel les créanciers hypothécaires sont payés, dans le cas de vente judiciaire de l'immeuble affecté à leur créance.

“ Afin de rendre la publicité des hypothèques aussi complète que possible, le Code Civil déclare qu'il sera dressé un plan de toutes les propriétés comprises dans chaque divison

d'enregistrement, accompagné d'un livre de renvoi contenant la description exacte de chacune. Chaque propriété portera sur le plan le numéro sous lequel elle devra être désignée par la suite. Au bas de ce numéro sera inscrit un renvoi indiquant les entrées faites dans les livres du bureau affectant telle propriété."

Lois féodales. — Les colons français, qui vinrent s'établir sur les bords du St. Laurent, emportèrent avec eux la patrie toute entière, c'est-à-dire les mœurs, les habitudes, les traditions et les locutions de leurs cantons paternels; et le régime féodal fut mis en pratique dès l'origine de la colonie.

Seigneurs et censitaires. — " Les terres propres à la culture, et situées sur les bords du fleuve St. Laurent, furent divisées en seigneuries de plusieurs lieues carrées et concédées aux colons qui en furent jugés dignes, à la charge par eux d'y établir sous un certain délai un nombre déterminé de colons, et d'y bâtir un moulin pour moudre le grain de leurs censitaires.

A défaut par le seigneur de remplir ces conditions, il était déchu de son droit, et la seigneurie était réunie au domaine royal.

On appelait *censitaires* les propriétaires des terres concédées dans les seigneuries. Le seigneur était tenu de faire cette concession sans deniers comptants, à la charge d'une rente d'un sou et d'une pinte de blé par arpent en superficie. A chaque mutation de propriété par vente ou acte équipollent, le seigneur avait droit à un douzième de la terre vendue. De plus, le censitaire était tenu de faire moudre au moulin du seigneur le grain qui servait à la subsistance de sa famille, en payant pour droit de mouture la quatorzième partie du grain porté au moulin.

Ce système des seigneuries rendit en son temps de grands

services à la colonisation, car chacun des seigneurs s'y trouvait intéressé. Mais, le pays se développant, il finit par être une gêne et un contre-temps. Et 1854, tous les droits casuels des seigneurs, tels que *Lods et ventes*, * banalité, ** retrait, *** etc... furent déclarés abolis par le parlement canadien. Plus de trois millions de dollars furent votés pour indemniser les seigneurs de la suppression de leurs privilèges, et de tout le régime féodal il ne resta plus sur les propriétés qui y étaient soumises que la rente foncière moyennant laquelle elles avaient été concédées. Cette rente fut même déclarée rachetable à volonté par le censitaire.

Ainsi les seigneurs sont aujourd'hui de simples propriétaires soumis aux mêmes lois que les autres. Ils ouvrent les chemins dans leurs seigneuries, les entretiennent, et leurs domaines sont taxés par les municipalités à l'égal de ceux de tous les propriétaires.

La Dîme. — Par le traité de 1763, l'Angleterre reconnut tous les droits et privilèges que le régime féodal avait accordés au clergé. La Dîme fut donc maintenue, mais pour les catholiques seulement.

Lors de la révision des lois féodales, en 1854, ces droits et privilèges ne furent pas atteints ; et les lois civiles reconnaissent aujourd'hui au clergé le droit de prélever sur la propriété foncière des catholiques une rente en nature consistant en un vingt-sixième des récoltes. Ainsi, sur 26 boisseaux de blé, sur 26

* *Lods et ventes.* — Redevance qu'un Seigneur avait de prendre sur la vente d'un héritage fait dans sa censive ou dans sa mouvance.

** *Banalité.* — Droit qu'avait le Seigneur d'obliger ses censitaires à se servir de son moulin, de son four, de son pressoir, etc.

*** *Retrait.* — Action par laquelle le Seigneur retirait un héritage aliéné.

boisseaux de pois, etc., le cultivateur catholique en donne un de chaque récolte au curé de sa paroisse. Lorsqu'une récolte a manqué, il est obligé de lui donner, mais en nature seulement, l'équivalent d'un autre récolte.

Le clergé ne recevant pas de subsides du gouvernement, ce sont là les ressources qui pourvoient à son entretien et à celui du culte. Dans certaines paroisses, ces ressources sont considérables, mais dans les paroisses de création récente, elles sont parfois insuffisantes. Le diocèse dans lequel elles se trouvent pourvoit alors à l'entretien du curé, jusqu'à ce que les colons soient devenus plus prospères.

Cette dîme est régulièrement payée par les catholiques, et nous ne connaissons qu'un cas dans lequel le clergé ait poursuivi un catholique devant les tribunaux afin d'en obtenir le paiement.

Capias. — Il n'existe pas au Canada de prison pour dettes. Toutefois un créancier peut faire arrêter son débiteur, lorsque celui-ci lui doit 40 dollars au moins. Il suffit que le créancier déclare sous serment que son débiteur est sur le point de quitter la province avec l'*intention de le frustrer*. Le magistrat qui reçoit ce serment lance alors un mandat d'arrêt ou warrant contre le débiteur. Celui-ci est arrêté; mais il peut fournir caution, c'est-à-dire remettre entre les mains du magistrat la somme qui lui est réclamée, et il est mis en liberté aussitôt. Si le débiteur juge à propos de discuter la dette, il peut faire opposition à la remise de l'argent à son créancier, en attendant que la question ait été jugée au mérite.

Lorsque le débiteur ne peut fournir caution pour le montant qui lui est réclamé, il est mis en prison jusqu'à ce qu'il ait acquitté sa dette ou que les tribunaux aient rendu un juge-

ment sur la question, lorsque celle-ci lui est soumise, le débiteur ne reconnaissant pas sa dette. Si les tribunaux déclarent justes les réclamations du créancier, le débiteur reste en prison tout le temps qu'il plaît à son créancier de l'y laisser, car celui-ci peut retirer sa réclamation, quand bon lui semble, et faire remettre son débiteur en liberté. Le créancier est obligé de payer un dollar par jour pour l'entretien de son débiteur en prison ; et cela, jusqu'à ce qu'il juge à propos de faire sortir celui-ci, ou que les tribunaux n'aient pas reconnu la justesse ou le fondé de la dette.

Pour faire arrêter un débiteur, réel ou non, il suffit donc de déclarer sous serment, devant un magistrat, que ce quelqu'un est bien votre débiteur et qu'il est sur le point de quitter la province *avec l'intention de vous frustrer*.

Le débiteur ayant fourni caution et fait opposition à la remise du montant de la dette à son créancier, si le juge reconnaît que le débiteur n'a pas voulu quitter le pays *avec l'intention de frustrer son créancier*, le *capias* est alors *cassé*. La caution est remise au débiteur, et celui-ci a le droit de réclamer des dommages et intérêts à son créancier. Ces dommages et intérêts varient suivant les intérêts lésés, la malice et la réputation du débiteur réel ou non ; mais ils sont très-peu considérables, quoique dans les considérants les juges se montrent très-sévères pour les farceurs et les imposteurs. Toutefois, avant de poursuivre en dommages, il est bon de s'assurer du degré de solvabilité de celui qui vous a fait arrêter.

Injures, coups et blessures. — Nous venons de dire que des dommages et intérêts étaient accordés à ceux dont la réputation aurait été compromise à tort. Au Canada, en effet, la

réputation est considérée comme une chose matérielle et dom-
mageable par conséquent.

Le duel n'y est pas à la mode, et c'est généralement aux tribunaux qu'on demande réparation des injures susceptibles de ternir la réputation. De ce chef, nous avons vu quelquefois des demandes de dommages et intérêts s'élever à plus de 100,000 francs.

Cependant les tempéraments nerveux ne s'adressent pas toujours aux tribunaux, et répondent aux injures par des arguments *ad hominem*. Celui qui donne le premier coup peut alors être poursuivi, non pas d'office, mais sur la plainte de son adversaire. Il est condamné à une amende variant de un franc à cent francs, suivant la gravité des blessures. Mais bien souvent les deux antagonistes sont renvoyés *dos à dos*.

Protection de la femme. — Nous ne connaissons pas de pays où la femme soit mieux protégée qu'au Canada à tous égards, et où elle sache du reste mieux se protéger. Nous ne voulons pas dire que cela soit toujours nécessaire ; mais le législateur prévoyant les exceptions a autorisé la recherche de la paternité. Et tout homme qui ne tiendrait pas une promesse de mariage, dont la preuve pourrait être produite, est exposé à se trouver dans cette alternative : ou d'épouser, ou d'accorder une assez forte indemnité à la jeune fille.

Telles sont les quelques lois générales que nous croyons devoir être de quelque utilité immédiate à ceux de nos compatriotes qui iraient tenter la fortune au Canada.

CHAPITRE IV

INSTRUCTION PUBLIQUE

SOMMAIRE.—Enseignement supérieur.—Enseignement secondaire.—Enseignement primaire.—Belles lettres et journalisme.—Beaux-Arts.

“Pour Dieu et pour la Patrie,” telle est la devise qui pourrait être placée au frontispice des maisons d’éducation de la province de Québec. “L’Eglise et l’Etat sont séparés, il est vrai, mais ils se prêtent un mutuel appui pour inculquer à la jeunesse le culte de la Divinité et celui de la Patrie. L’Etat n’autorise pas une école à être athée. Et, s’il lui demande d’être chrétienne pour lui accorder ses secours, il n’exige pas qu’elle appartienne à tel culte plutôt qu’à tel autre. Liberté pleine et entière sous ce rapport.”

Le français et l’anglais sont également enseignés ; et par un système d’éducation des plus parfaits, l’Etat évite tout conflit de religion et de nationalité. C’est assez en faire l’éloge que de mentionner les récompenses * qu’il a obtenues à l’exposition universelle de Paris, en 1878.

A la tête de l’instruction se trouve actuellement un Surintendant de l’Instruction publique **, auquel est adjoint un conseil général présidé par lui et composé de 25 membres, dont 17 catholiques et 8 protestants nommés par le gouvernement

* 4 diplômes, 4 médailles de bronze, 4 distributions honorifiques de 1er ordre.

** De 1867 à 1876, le département de l’Instruction Publique était sous le contrôle d’un ministre.

et choisis dans les différentes parties de la province. Les évêques de la province entrent de droit dans ce conseil. Ils représentent leurs diocèses respectifs dont ils surveillent la direction morale et intellectuelle.

Ce conseil général se divise en 2 comités : le comité catholique et le comité protestant, chacun surveillant les intérêts de la dénomination religieuse qu'il représente.

L'enseignement comprend 3 grandes divisions :

- 1° L'enseignement supérieur.
- 2° L'enseignement secondaire.
- 3° L'enseignement élémentaire.

Enseignement supérieur. — L'enseignement supérieur est donné par 3 universités : L'Université Laval, à Québec, avec succursale à Montréal ; l'Université McGill, à Montréal ; et l'Université de Lennoxville.

Chacune d'elles a le pouvoir de conférer des degrés pour les sciences, les lettres et les arts.

L'Université Laval est une université catholique et française. Elle est complètement indépendante de l'Etat, dont elle ne reçoit et ne veut recevoir aucune espèce de subvention.

Elle comprend 4 facultés, savoir : La Théologie, le Droit, la Médecine et les Arts (sciences et lettres.)

Les cours sont de 4 ans pour la théologie et la médecine, et de 3 ans pour le droit.

L'Université Laval possède deux musées assez complets : un musée d'anatomie et un musée d'ethnologie. Ses collections géologiques, minéralogiques et botaniques, sa galerie et sa bibliothèque comprenant plus de 70,000 volumes sont fort remar-

quables. Cette université ne néglige rien pour enrichir ses magnifiques collections et s'assurer les hommes les plus distingués dans les différentes branches de l'enseignement.

L'Université McGill est une université anglaise et protestante. Elle est tout-à-fait indépendante de l'Etat. Des professeurs distingués y enseignent le Droit, la Médecine, les Arts et les Sciences appliquées aux Arts. Elle confère des diplômes pour toutes ces branches de l'Enseignement, et celui-ci y est de premier ordre. Son musée, sa bibliothèque et ses divers collections sont d'une très-haute valeur. Toutefois elle n'offre pas les mêmes avantages que l'Université-Laval aux français qui ne parlent pas l'anglais.

L'Université de Lennoxville est de création récente et a spécialement pour objet de former des théologiens pour l'église anglicane. Elle est également indépendante de l'Etat.

Enseignement secondaire.—Il comprend les collèges classiques, les collèges industriels et les académies.

Les collèges classiques sont au nombre de 26, dont 18 catholiques et 8 protestants. Ils sont sous la surveillance directe du diocèse dans lequel ils sont situés. Les cours d'études sont à peu près les mêmes que dans nos lycées et collèges. Toutefois une plus grande part y est donnée à l'instruction religieuse et à l'étude de la langue anglaise.

Pendant l'année scolaire 1882, les collèges classiques étaient fréquentés par 4,939 élèves dont 4,109 catholiques et 830 protestants. L'enseignement y était donné par 393 professeurs, dont 341 ecclésiastiques et 52 laïques.

Le prix pour les internes varie de 4 à 500 francs, trousseau non compris. Des bourses et des demi-bourses sont accordées aux enfants pauvres.

Les collèges industriels sont au nombre de treize.

Les Académies se divisent en académies de garçons, et académies de jeunes filles et académies mixtes.

On compte : 50 académies de garçons, fréquentées en 1881-1882 par 9099 élèves ; 1141 académies de filles, fréquentées par 16555 élèves et dirigées par 626 religieuses et 31 institutrices laïques ; 32 académies mixtes, fréquentées par 1446 garçons et 1776 filles.

Les académies mixtes et les académies de garçon comptent collectivement 203 professeurs, dont 75 instituteurs ecclésiastiques et religieux, 69 instituteurs laïques et 59 institutrices laïques.

Ecoles Normales. — On en compte 3 enseignées par 20 professeurs et fréquentées par 323 élèves.

Ecoles spéciales. — 2 écoles des sciences appliquées aux arts, 14 écoles des arts et manufactures, 1 institut des aveugles, et 3 instituts de sourds-muets, 1 école commerciale et 1 école polytechnique complètent l'enseignement secondaire.

Enseignement primaire. — L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit pour ainsi dire. "Tous les citoyens sont tenus de contribuer au maintien des écoles, au moyen d'une taxe modique imposée sur leurs propriétés, et produisant un montant égal à la subvention scolaire accordée par le gouvernement à chaque municipalité. Chaque père de famille est tenu en outre de payer une rétribution mensuelle, variant de trente centimes à deux francs, pour chaque enfant en âge de fréquenter l'école, (de sept à quatorze ans,) qu'ils y assistent ou non.

" Les deniers publics affectés à l'enseignement sont répartis proportionnellement à la population et au nombre d'élèves qui fréquentent chaque école primaire ou autre institution d'éduca-

tion. Une somme de trente mille francs est affectée annuellement au soutien des écoles dans les municipalités pauvres, en sorte que les personnes qui n'ont que le nécessaire ne sont pas inquiétées pour leurs contributions scolaires.

“ Les écoles primaires sont placées sous la direction et le contrôle de cinq commissaires élus par les contribuables de chaque municipalité. Ces officiers sont chargés de prélever les contributions scolaires ; ils reçoivent la subvention du gouvernement, et répartissent le tout entre les différentes écoles établies dans la municipalité.

“ Dans les localités de religions diverses, c'est la majorité religieuse qui gouverne. Si la minorité n'est pas satisfaite de l'administration des écoles, en ce qui la concerne spécialement, elle n'a qu'à faire le choix de trois syndics pour diriger ses propres écoles, et à signifier son dissentiment au président des commissaires. Dès lors les écoles de la minorité prennent le nom d'écoles dissidentes, et les syndics sont investis à leur égard des mêmes pouvoirs que les commissaires à l'égard de celles de la majorité. Toutefois les commissaires continuent de prélever les contributions sur toute la municipalité, mais à la charge de remettre aux syndics le montant prélevé sur les contribuables dissidents, ainsi qu'une partie de la subvention publique proportionnée à leur nombre.

“ La minorité, qu'elle soit catholique ou qu'elle soit protestantes, n'a donc à redouter aucune opposition, et la plus parfaite harmonie ne cesse de régner entre les différentes croyances.”

L'enseignement primaire comprend. Les écoles primaires supérieures et les écoles élémentaires.

Les écoles primaires supérieures sont au nombre de 376, enseignées par 1362 professeurs et fréquentées par 33046 élèves.

Les écoles élémentaires sont au nombre de 4,233 et comptent 167,308 élèves et 4,233 professeurs.

Etat général de l'instruction publique pour la province de Québec en 1882.

Institutions	Nombre	Professeurs*	Elèves
Universités	3	129	1 075
Ecoles secondaires.....	231	1 349	36 022
Ecoles normales.....	3	20	323
Ecoles spéciales.....	20	113	1 351
Ecoles primaires.....	4 600	5 600	200 354
	4 866	7 211	239 125

Budget. — Le montant des dépenses faites par le gouvernement pour l'instruction publique étaient de \$350,280 en 1882; et les sommes prélevées dans le même but dans la province s'élevaient dans la même année à \$1,415,303.32.

Par ces statistiques, puisées aux sources officielles, le lecteur peut aisément constater le soin tout particulier qui est donné à l'instruction publique. Convaincu que la diffusion de l'instruction est la seule base du développement moral et intellectuel de la province, le gouvernement nous a paru décidé à poursuivre sans relâche son œuvre civilisatrice et à ne reculer devant aucun sacrifice pour répandre et améliorer l'instruction.

Grâce donc à la clairvoyance du gouvernement et au patriotique dévouement de ceux qui sont à la tête de l'instruction publique, l'amour et l'étude de la langue française se répandent chaque jour davantage. De telle sorte que les familles françaises, qui iraient s'établir dans n'importe qu'elle partie de la province de Québec, auraient toute facilité de faire élever leurs enfants

dans leur langue maternelle et dans tels principes religieux qui leur conviendrait.

Belles-Lettres et journalisme. — Rameau détaché de la branche latine, les Canadiens-Français ont pour les Belles-lettres et les Beaux-arts un goût naturel très-prononcé. Mais la lutte, qu'ils ont eu à soutenir pour leur existence et le maintien de leur nationalité, a empêché leur sentiment littéraire et artistique de se développer de façon à créer une originalité soit dans les lettres, soit dans les arts. Les grands maîtres et les grandes écoles leur ayant fait défaut, ils n'ont pu cultiver les dons précieux dont la nature les a doués.

Lorsque le maintien de leur nationalité leur a paru assuré, et que l'aisance s'est répandue dans la masse de la population, ils ont songé à développer ce sentiment artistique inné chez chacun d'eux. Des institutions littéraires et artistiques ont été créées de toutes part ; certains artistes sont venus terminer leur éducation en Europe ; et les progrès accomplis depuis l'inauguration de ce mouvement ont été très-rapides. De telle sorte qu'on compte aujourd'hui parmi les Canadiens-Français des littérateurs très-distingués, d'excellents écrivains et de très-bons artistes, peintres, sculpteurs et musiciens.

Pensant avec raison qu'ils ne sauraient trouver de meilleur modèle que la littérature française, les auteurs canadiens-français s'en inspirent dans tous leurs ouvrages. Il existe, il est vrai, une Académie Royale, moitié anglaise, moitié française. Mais la section française n'entend pas créer une littérature nouvelle. Sa mission nous a paru plus modeste et plus rationnelle, chacun de ses membres s'efforçant plutôt de conserver et de développer dans la mesure de ses moyens les beautés de notre littérature, et de les vulgariser le plus possible.

Au Canada, il n'y a pas d'hommes de lettres, à proprement parler. On n'y vit pas de la littérature seulement. Tout littérateur contribue au développement matériel du pays, et est presque toujours doublé ou d'un notaire, ou d'un magistrat, ou d'un avocat, ou d'un fonctionnaire quelconque.

C'est surtout dans le journalisme qu'on trouve le plus grand nombre de littérateurs. C'est là que tous les littérateurs canadiens-français font leurs premières armes. Cela s'explique par le fait que le livre est peu répandu et est remplacé par le journal et la revue. Les hommes d'affaires, les artisans et les cultivateurs n'ont pas toujours le temps de lire un volume de 2 à 300 pages sur un sujet spécial. Instruire et renseigner à la fois, tel est donc le double rôle que la presse canadienne a à remplir. Elle s'en acquitte très-bien.

Cette situation particulière oblige chaque journal à aborder toutes les questions, celles purement littéraires aussi bien que les questions politiques, économiques et sociales. De là différents genres de littérature qu'on retrouve quelquefois chez le même écrivain, et le rôle prépondérant que la presse exerce au Canada. En effet, tandis que dans d'autres pays le journalisme n'est que l'écho plus ou moins fidèle de l'opinion publique, au Canada au contraire, il en est le mentor. Le public ne pense que d'après ce qu'a dit le journal, et n'agit que d'après les ordres de celui-ci. En un mot, la presse est la plus grande puissance du Canada. La liberté dont elle jouit est sans limites et sans contrôle. Les polémistes y sont de première force, prompts à l'attaque comme à la défense. Les charges y sont poussées à fond ; et ce sont eux qui trahissent le plus le tempérament de notre race. Il y a du gascon et du normand dans le journaliste canadien-français.

La presse anglaise et la presse canadienne-française se livrent de temps à autre à des passes d'armes généralement courtoises ; et une bonne harmonie ne cesse de régner entre les deux partis. Voici du reste la force respective de chacun d'eux.

JOURNAUX FRANÇAIS.

Le Canadien.....	quotidien	} Québec
Le Courrier du Canada.....	“	
L'Electeur.....	“	
L'Événement.....	“	
Le Journal de Québec.....	“	
Le Naturaliste Canadien.....	mensuel	
Le Nouvelliste.....	quotidien	
La Nouvelle France.....	revue bi-	
Les Nouvelles Soirées Canadiennes.....	mensuelle	} Montréal
La Vérité.....	hebdo.	
Le Canard (journal satirique).....	hebdo.	
Le Courrier de Montréal.....	quotidien	
L'Etendard.....	“	
Le Farceur (journal humoristique).....	hebdo.	
Le Groggnard.....	“	
Le Journal d'Agriculture.....	“	
“ de Commerce.....	quotidien	} Montmagny Arthabaska
La Minerve.....	“	
Le Monde.....	hebdo.	
La Opinion Publique (J. Illus.).....	quotidien	
La Patrie.....	mensuelle	
La Revue de Montréal.....	“	
La Revue Canadienne.....	hebdo.	
Le Tribune.....	bi-hebd.	} St. Hyacinthe
L Journal du Dimanche.....	“	
La Sentinelle.....	hebdo.	
L'Union des Cantons de l'Est.....	tri-hebd.	
Le Messager.....	“	
Le Courrier.....	tri-hebd.	
L'Union.....	“	
Le Franco Canadien.....	tri-hebd.	} St. Jean
Le Protectionniste.....	hebdo.	
Le Pionnier de Sherbrooke.....	“	
La Gazette de Sorel.....	“	
Le Sorellois.....	“	

La Concorde	tri-hebdo.	} Trois-Rivières
Le Clairon	quotidien	
Le Constitutionnel	tri-hebdo.	
Le Journal des Trois-Rivières	"	
Le Journal de Waterloo	hebdo.	Waterloo
Le Quotidien	quotidien	Lévis
Le Courrier de Maskinongé	bi-hebdo.	Louiseville

JOURNAUX ANGLAIS.

The Daily Telegraph	quotidien	} Québec
The Mercury	"	
The Morning Chronicle	"	
The Canadian Illustrated News	hebdo.	} Montréal
The Gazette	quotidien	
The Journal of Commerce	hebdo.	
The Post	quotidien	
The Star	"	
The Shareholder	hebdo.	
The Witness	quotidien	
The Bedford	hebdo.	Bedford
The Observer	"	Crownsville
The Guardian	"	Richmond
The Observer	"	Coaticook
The News	"	St. Jean
The Examiner	"	} Sherbrooke
The Gazette	"	
The Stanstead Journal	"	
The Advertiser	"	Waterloo

Les Arts.—Dans les arts, le goût naturel des Canadiens-Français est non moins accusé. Et c'est encore vers l'art français qu'il est dirigé.

Prenons le théâtre, par exemple. Lorsque, par hasard, une compagnie théâtrale française arrive à Montréal ou à Québec, des trains de plaisir sont organisés sur toutes les lignes de chemins de fer, et les dilettanti tant soit peu fortunés ne craignent pas de parcourir 300 kilomètres pour aller applaudir Sarah Bernhard, Capoul ou Théo. Il nous souvient encore de l'ovation qui fut faite à Sarah Bernhardt à son arrivée au Canada.

Une délégation des principaux littérateurs et journalistes canadiens-français la reçut à la frontière des Etats-Unis; et, lorsqu'elle apparut pour la première fois sur la scène à Montréal, une immense couronne de fleurs ornée d'une rosette tricolore fut descendue du haut de la salle à ses pieds. Sarah Bernhardt ne pouvant soulever cette superbe couronne en détacha la rosette tricolore pour la piquer à son corset; et trois mille voix d'entonner alors notre chant national. Ce fut un enthousiasme qui tenait presque du délire.

La jeunesse de Montréal avait tenu à rendre hommage à la France aussi bien qu'au talent de l'artiste.

Malheureusement l'occasion n'est pas assez souvent offerte aux Canadiens-Français de fréquenter la scène française. Des compagnies de théâtre anglaises et américaines surtout donnent souvent des représentations; mais, neuf fois sur dix, elles pillent et estropient notre théâtre. Ce sont alors des adaptations plus ou moins bien déguisées des pièces françaises; de plus, ces compagnies sont toujours nomades.

Pour toutes ces raisons, les Canadiens-Français comptent peu de productions théâtrales à leur actif.

En musique, les progrès sont beaucoup plus sensibles. L'habitant des villes, aussi bien que celui des campagnes, adore la musique. Il possède le sens musical, et son sentiment est très-délicat. Des musiciens de talent sont venus se perfectionner en Europe, et mettent au service de leurs compatriotes leur talent ainsi perfectionné.

En peinture et en sculpture, nous avons vu des œuvres d'autant plus dignes d'être remarquées qu'elles sont la production de peintres et de sculpteurs qui se sont formés tout seuls.

En somme, il suffirait que les Canadiens-Français eussent

plus de confiance en eux mêmes et accordassent plus d'encouragements à leurs compatriotes pour qu'un plus grand nombre d'artistes et d'écrivains ne tardassent pas à être inscrits à côté des noms de leurs martyrs, de leurs illustres tribuns et de leurs vaillants patriotes. L'Albani en est la preuve vivante. Les œuvres produites jusqu'à ce jour en sont la garantie.

Mœurs et caractère. — Ces dispositions naturelles des Canadiens-Français pour les belles-lettres et les beaux-arts ont nécessairement exercé une heureuse influence sur leurs mœurs et leur caractère. Dans les villes comme dans les campagnes, ils sont très-sociaux et très-hospitaliers. Mais, dans les campagnes surtout, cette sociabilité et cette hospitalité y sont d'une simplicité et d'une sincérité vraiment touchantes. D'une nature gaie et enthousiaste, le Canadien-Français a précieusement conservé l'empreinte gauloise.

Il accepte volontiers toute critique bienveillante, mais sa susceptibilité est très-chatouilleuse, lorsqu'une critique est simplement moqueuse et propre seulement à faire ressortir ses défauts. Ami du progrès, il sait la route qui lui reste à parcourir et ne refuse aucune lumière, lorsque celle-ci lui est offerte sans forfanterie.

L'Albani (Eloua Lajeunesse) est une Canadienne-Française, née à Montréal.

CHAPITRE V

AGRICULTURE

SOMMAIRE :—Conditions de la culture.—Valeur de la propriété foncière.—Production moyenne.—De l'avenir de l'Agriculture.

Grâce à la fertilité du sol, l'agriculture a été et est encore la plus grande base du développement matériel de la province de Québec, dont le sol est propre à presque toutes les cultures. Elle est même son espoir et son avenir.

Pendant près de deux siècles, la seule culture a été celle du blé. Elle seule pourvoyait à tous les besoins. Mais un jour, vers l'année 1845, soit épuisement du sol qui ne recevait rien en échange de ce qu'on lui prenait, soit apparition de la mouche hessoise, la culture du blé n'a plus rien rapporté, et le cultivateur canadien a dû, à son grand regret, chercher son existence dans la culture des autres céréales et dans l'élevage du bétail.

Dans les premiers temps, l'inexpérience du cultivateur fut pour lui la cause de bien des déboires. Grâce à l'étendue des terres qu'il possédait, il en retira assez toutefois pour satisfaire à ses besoins. L'habitude de cultiver de grandes étendues lui fit malheureusement négliger tous les soins qui tout en améliorant le sol lui auraient fait rendre le triple peut-être de ce qu'il produisait.

Depuis lors, la diffusion de l'instruction aidant, des écoles et des sociétés d'agriculture subventionnées par le gouvernement ont fait faire de rapides progrès à l'agriculture. Aujourd'hui chaque comté a ses expositions annuelles qui permettent de

constater d'heureux résultats. Mais c'est surtout dans les environs des villes et dans le voisinage des grandes voies de communication que les progrès se font le plus sentir. Là, les cultivateurs labourent avec des chevaux et des instruments aratoires perfectionnés, tandis que dans l'intérieur des terres les habitants labourent encore avec la charue trainée par des bœufs, et coupent le blé et l'avoine avec la faucille. Il est vrai de dire que cela serait bien difficile autrement dans des terres nouvellement défrichées.

Nous donnons ci-dessous quelques tableaux qui permettront de juger des progrès de l'agriculture dans la province de Québec :

Etendue et condition des exploitations.

	1861	1871	1881
Terres occupées.....	10,375,418 acr.	11,025,786 acr.	12,625,877 acr.
Terres améliorées.....	5,571,183 "	5,703,944 "	6,410,264 "
" sous culture....	4,804,235 "	3,714,304 "	4,147,984 "
" en pâturage....		1,943,182 "	2,207,422 "
Jardins et vergers.....		46,458 "	54,851 "

Occupants de terres.

	1871	1881
Occupants	118,086	137,863
Propriétaires	109,059	123,932
Formiers.....	7,895	12,344
Employés.....	1,132	1,587

Valeur de la propriété foncière. — En 1867, la valeur de la propriété foncière était évaluée à \$174,978,174.10 ; En 1884, elle s'élevait à \$278,483,068.00

Elle se divisait ainsi :

Année	Propriété rurale	Propriété urbaine	Total
1881....	\$193,977,279.00	\$84,505,789.00	\$278,483,068.00
1867....	118,466,685.00	56,511,489.00	174,978,176.00
Augmentation..	\$ 75,510,594.00	\$27,994,300.00	\$103,504,894.00

En 1881, la valeur moyenne de la propriété foncière dans les municipalités rurales était de \$12.78 par arpent, tandis qu'elle n'était que de \$8.23 en 1867, soit une augmentation de \$4.55 par arpent.

Produits des champs.

	1861	1871	1881
Avoine.....	17,551,296 B's.	15,116,262 B's.	19,990,305 B's.
Pommes de terre.....	12,770,471 "	18,063,323 "	14,873,287 "
Pois et fèves.....	2,618,777 "	2,284,635 "	4,170,456 "
Sarrasin.....	1,250,025 "	1,676,078 "	2,041,670 "
Blé de printemps.....	2,654,354 "	2,035,921 "	1,999,815 "
" d'hiver.....		22,155 "	19,189 "
Orge.....	2,281,674 "	1,668,203 "	1,751,530 "
Navets.....	892,434 "	812,073 "	1,572,476 "
Maïs.....	334,861 "	603,356 "	888,169 "
Seigle.....	844,192 "	458,970 "	430,212 "
Mil et trèfle.....	33,954 "	142,535 "	119,306 "
Foin.....	688,977 ton.	1,225,640 ton.	1,614,905 ton.
Racines et autres.....	500,323 B's.	597,160 "	2,050,204 B's.
Lin, chanvre.....	975,827 liv.	492,568 liv.	865,310 liv.
Houblon.....	53,387 "	499,538 "	218,548 "
Tabac.....		1,195,345 "	2,356,581 liv.
Pommes.....		409,903 B's.	2,356,581 B's.
Raisins.....		88,019 liv.	158,031 liv.
Autres fruits.....		100,878 "	155,543 B's.
Sucre d'érable.....	9,324,147 liv.	10,497,418 "	15,636,835 liv.
Toile de lin.....	1,021,975 vgs.	1,559,410 vgs.	1,130,301 "

Production moyenne par arpent et valeur moyenne des récoltes.

		\$ cts.	\$ cts.
Pommes de terre	200 minots à \$0.30.....		60.00
Tabac	{ 300 livres à \$20.00 les 100 liv. 60.00 tiges		60.00
Fèves	{ 25 minots à \$2.00..... 50.00 100 bottes de fourrage 4.00		54 00
Navets.....	{ 400 minots à \$0.10.....		40.00
Maïs	{ 40 minots à \$0.60..... 24.00 Valeur des tiges 3.00		27.00
Orge	{ 25 minots à \$0.75..... 18.25 300 bottes de paille à \$2 le 100 6.00		24.75
Avoine	{ 49 minots à \$0.40..... 16.00 300 bottes de paille 6.00		22.00
Seigle	{ 22 minots à \$0.80..... 17.50 200 bottes de paille à \$2.00.. 4.00		21.60
Mil.....	{ 300 bottes à \$7.60.....		21.00
Trèfle rouge et blanc..	{ “ “ “		21.00
Blé.....	{ 15 minots à \$1.09..... 15.00 200 bottes de paille à \$2.50.. 5.00		20.00
Pois	{ 15 minots à \$99.00..... 13.50 3000 liv. de fourrages..... 3.00		16.50

Cette production varie du plus au moins, suivant les soins qu'on donne à la culture et la fertilité du sol exploité. De même les prix varient du plus au moins suivant la proximité ou l'éloignement des marchés qui existent sur toutes les grandes voies de communications. Certes nos paysans français habitués

à la culture intensive rendraient facilement cette production d'autant plus considérable que les labours ont toujours été des labours de surface laissant ainsi les sous-sol inexploité, et qu'on a fait jusqu'à ces derniers temps rarement usage des engrais.

Comme on a pu le constater, la culture de la vigne a été tentée, mais sur une très-petite échelle. Les résultats, quant à la beauté du raisin, ont été très-satisfaisants. Soit que les plants n'aient pas été convenablement adaptés à la nature du sol, soit pour toute autre raison, la qualité n'a pas été aussi satisfaisante. Des viticulteurs experts réussiraient peut-être à obtenir de bons produits, mais rien jusqu'à ce jour ne les autorise à compter sur cette réussite pour subvenir à leur existence. L'expérience ne doit être poursuivie que par des personnes ayant d'autres sources de revenus.

La *betterave* réussit très bien, et sa richesse en sucre est très-grande. Jusqu'à ces derniers temps, celle-ci n'a pas été exploitée, et la culture de la betterave a été limitée aux besoins de la ferme. Il y trois ans environ, cette richesse en sucre a attiré l'attention de certains capitalistes français et autres qui ont établi des sucreries dans la province de Québec. Mais l'avenir de cette culture est intimement lié à l'avenir de l'industrie du sucre, et nous en reparlerons lorsque nous traiterons cette dernière question.

Si l'industrie du sucre de betterave donnait de bons résultats, la culture de cette plante serait une précieuse acquisition pour la province de Québec, dont elle révolutionnerait l'économie agricole.

La culture du chanvre est peu répandue, si on songe qu'il pousse dans tous les coins de la province à l'état sauvage. Même sur les bords des chemins, il nous a été permis d'en voir atteignant près de 2 mètres.

La culture du tabac est libre pour tout le monde. Elle n'est soumise ni à aucun contrôle, ni à aucune surveillance ; elle n'est point limitée et pas n'est besoin de demander l'autorisation de se livrer à cette culture. Chacun cultive la quantité qu'il veut, et en fait l'usage qu'il lui plaît. Le gouvernement n'intervient que pour prélever un droit sur les ventes.

Le tabac canadien est un tabac noir et a un goût excessivement fort. C'est surtout dans les campagnes qu'il en est fait une grande consommation. Il se vend de 1 franc à 1 franc 25 la livre, et sa culture est d'un grand rapport.

Les tomates, les aubergines, les melons, les prunes, les pommes, les concombres, et autres fruits et légumes, parviennent à leur parfaite maturité, et atteignent parfois une grosseur extraordinaire sans préjudice pour leur saveur.

Les framboises, les groseilles, les fraises et autres baies de dessert poussent en plein air au milieu des bois et sur les terres nouvellement ouvertes, et sur les bords de tous les chemins. On trouve parfois des étendues de plusieurs kilomètres carrés totalement couvertes de ces fruits, qui sont vendus à un prix presque nominal. De telle sorte que la table du pauvre comme celle du riche en est toujours chargée.

D'après les différentes cultures, on peut aisément se rendre compte des avantages du climat.

Animaux et leurs produits.

	1861	1871	1881
Chevaux	243 515	196 339	225 006
Poulains et pouliches...		57 038	48 846
Bœufs de travail.....	200 992	48 348	49 237
Vaches laitières.....	328 370	406 542	490 977
Autres bêtes bovines...	287 611	328 572	490 119
Moutons.....	682 829	1 007 800	889 833
Cochons.....	265 400	371 452	329 199
Miel.....		648 310 liv.	559 021 liv.
Laine.....	1 967 388 liv.	2 763 304 "	2 730 546 liv.
Beurre.....	15 906 949 liv.	24 289 127 "	30 630 297 "
Fromage de fabrique domestique.....	636 297 liv.	512 766 "	559 278 "
Flanelle de ménage...	1 231 975 vgs.	3 339 766 "	2 938 080 vgs.

Un cheval vaut en moyenne cent dollars. L'espèce la plus répandue descend des chevaux perchérons qui furent importés sous la domination française. Le type en a été grandement modifié soit par la nature des travaux auxquels ils ont été soumis, soit par l'introduction de quelques races étrangères. Aujourd'hui le cheval canadien est généralement de taille moyenne, très-solide du devant, très-vigoureux et plein de feu. Il descend à toute vitesse les côtes les plus rapides, les monte à une allure précipitée, et n'a pas son pareil pour sortir un voyageur d'un mauvais pas, lorsque celui-ci est surpris par une tempête de neige. Il est moins bon pour la selle.

Les *bœufs de travail* coûtent en moyenne soixante dollars la paire. L'espèce s'améliore chaque jour par suite de l'importation de bons sujets destinés à la reproduction.

La *vache laitière canadienne* descend de la vache Jersey ; et elle s'est conservée au point d'être la plus lactifère de toutes les races importées, à l'exception de la race " Jersey ". Jusqu'ici

on avait importé des Ayrshire et des Durham; mais depuis quelques années, on importe un plus grand nombre de Jersey.

La vache laitière canadienne est petite, rustique, et s'accommode de toute espèce de nourriture. Son lait est riche et abondant. Une bonne vache laitière coûte aux plus 30 dollars, et produit, 100 livres de beurre, indépendamment de celui qu'elle fournit pour la consommation de la famille. Une livre de beurre se vend de 75 centimes à 1 fr. 50.

Dès la disparition des neiges, les vaches, comme tous les animaux du reste, sont mis au pacage. Ils restent dehors jusqu'à ce qu'il soit tombé une couche de neige assez épaisse pour les empêcher de trouver une nourriture suffisante. L'hiver, elles produisent presque la même quantité de lait que l'été.

Quand un cultivateur n'a pas de paturages pour l'été, il peut moyennant cinq dollars se servir du paturage de son voisin. Si, l'hiver, il n'a pas de fourrage, l'hivernement de sa vache chez le voisin lui coûte dix dollars.

Les fromages canadiens provenant du lait de vache sont très-estimés.

Il n'y a point de chèvres dans le pays.

Les *moutons* sont de bonne espèce, et se vendent de 2 à 4 dollars chaque. L'importation de ces animaux en France a été tentée, il y a quelques années, par un compatriote entreprenant. Mais le manque de toute ligne directe entre la France et le Canada a rendu cette entreprise peu lucrative. Par exemple, il en est importé un grand nombre en Angleterre.

La *Bassee-cour* n'a pas tous les soins ou plutôt n'est pas exploitée comme elle mériterait de l'être. Les poules canadiennes en effet, ont une puissance de reproduction extraordinaire.

Il est vrai de dire qu'elles se reposent tout l'hiver. Une douzaine d'œufs se vend de 18 à 30 cents.

En résumé, les conditions de l'agriculture dans la province de Québec sont très-favorables. Et, à l'appui des statistiques que nous venons de donner, l'aisance du cultivateur canadien nous en fournit une nouvelle preuve. Chaque cultivateur, en effet, le plus pauvre comme le plus riche, a son cheval, sa voiture à quatre roues et un traîneau ; il ne ménage ni le pain, ni la viande ; et il est son propre maître. Confiant dans la générosité du sol et jouissant de la plus grande liberté, il vit largement et librement. De là un caractère d'indépendance inconnu aux européens.

De l'avenir de l'Agriculture. — C'est dans l'agriculture que la province de Québec a puisé sa force. C'est encore là qu'elle la trouvera toujours. Avec quelques soins intelligents et un peu plus de travail, toutes choses dont le cultivateur canadien est parfaitement capable, les terres aujourd'hui livrées à la culture produiront certainement bien plus qu'elles ne produisent. Les engrais naturels, tels que phosphates et déchets de poissons, ne manquent pas dans la province. Il suffit de les exploiter, et celle-ci renferme en quantité tous les éléments nécessaires à cet effet, tels que pyrites de cuivre et pyrites de fer,

En outre, la province renferme des millions d'acres de terres incultes et cependant très-propres à une culture rémunératrice. Le gouvernement les concède à un prix purement nominal. Et, si on songe que les progrès ont été accomplis sans l'appui des capitaux étrangers et le concours des méthodes nouvelles, il est permis d'augurer favorablement de l'avenir de l'agriculture dans la province de Québec, aujourd'hui qu'elle a acquis un développement convenable.

CHAPITRE VI

COLONISATION

SOMMAIRE : Progrès.—Terres à coloniser.—Terres publiques.—Conditions de vente.—Octrois gratuits.—Privilèges accordés aux colons.

Lorsque la terre, fatiguée d'avoir produit la même récolte pendant deux siècles sans discontinuer, se refusa à fournir au cultivateur la quantité de blé nécessaire à ses besoins, les Canadiens-Français se dirigèrent alors vers les terres publiques que possédait le gouvernement ; et, la cognée à la main, ils attaquèrent de nouveau la forêt plusieurs fois séculaire. Les terres ainsi défrichées donnèrent d'excellents résultats, et une armée de jeune défricheurs ne tarda pas à suivre cette avant-garde de pionniers.

Dans les forêts mystérieuses de la rive sud du Saint-Laurent, et dans les forêts de la rive nord plus mystérieuses encore, les Canadiens-Français recommencèrent ce que leurs pères avaient fait. Ils avaient déjà une certaine expérience de la chose, car ils avaient été élevés à rude école. Et disons, en passant, que de tous les pionniers qui ont ouvert le continent américain à la civilisation, le colon canadien-français a toujours été reconnu le plus infatigable, le plus intrépide et le plus audacieux. Il vit de peu, connaît la misère ; et sa santé est tellement robuste que, en plein hiver, nous avons vu dans les laurentides des enfants de colons jouer nu pieds, et sans plus de souci, sur une neige durcie par un froid de 25° centigrads. Il s'avance le plus souvent sans ressources au milieu de la forêt. Elle est

son ennemie, et la lutte commence aussitôt, lutte sans merci. Au bout de quelques années, il a des bœufs, des moutons, des vaches, une fort belle ferme, et mène une vie plantureuse. D'autres fois, il a pris un tel goût au défrichement que ce goût s'est transformé en une vraie passion. A peine a-t-il défriché quelques arpents de terre qu'il les vend à quelqu'autre colon moins intrépide mais ayant quelques ressources, et qu'il s'enfonce de nouveau dans la forêt où il frappe d'estoc et de taille.

Le gouvernement et le clergé, voyant les heureux résultats de la colonisation, favorisèrent dès le début l'établissement des colons, et contribuèrent largement à la prospérité des habitants ainsi qu'à l'accroissement de la population, car celle-ci commençait à se trouver trop à l'étroit sur les rives du St. Laurent. Des sociétés de colonisation furent créées dans le but d'exploiter ces riches domaines que la hâche du pionnier venait de découvrir; le gouvernement leur accorda des subsides très-élevés; il ouvrit des chemins à travers la forêt et en tous sens; et des lois spéciales furent votées pour protéger le colon contre les tentatives infructueuses et les revers de la fortune. C'est ainsi qu'en moins de quarante ans des millions d'acres de terres fertiles ont été livrées à la culture.

Des arpenteurs et des explorateurs de toutes sortes parcoururent encore le pays en tous sens et découvrent chaque année de nouvelles terres fertiles, des richesses minières et autres. De telle sorte qu'un grand nombre de Canadiens-Français qui, à l'époque de la disette de blé, étaient allés tenter la fortune dans la république voisine, reviennent aujourd'hui au pays natal, dont ils avaient méconnu la richesse.

Le gouvernement possède encore plusieurs millions d'acres

de bonnes terres qu'il cède à un prix purement nominal. Il construit tous les ans de nouveaux chemins à travers la forêt, et accorde aux colons certains avantages et privilèges à charge par eux de remplir certaines conditions. La colonisation a produit de trop bons résultats pour qu'elle ne soit pas constamment l'objet de tous les soins de la part du gouvernement, des particuliers et des patriotes franco-canadiens.

Terres à coloniser. — Terres publiques. — Les terres publiques sont sous le contrôle d'un des membres du gouvernement local, qui a le titre de Commissaire des Terres de la Couronne. Son siège est à Québec. Le commissaire est représenté par des agents partout où il y a des terres publiques à administrer. C'est par eux que s'effectue la vente des bois dans les forêts et celle des terres à coloniser, sauf ratification par le commissaire. Ils sont en même temps chargés de recevoir les deniers dûs au gouvernement pour les terres publiques, et de veiller à l'accomplissement des conditions de vente.

Conditions de vente.—On peut diviser les terres publiques en deux catégories: celles qui sont concédées à un prix nominal, et celles qui sont concédées à titre gratuit.

Les premières sont concédées à un prix qui varie de \$0.20 à \$0.60. L'acre est un peu plus grand que l'arpent français, un onzième de plus environ.

“ Les conditions de vente sont les mêmes pour l'immigrant que pour le colon canadien, et les formalités à accomplir sont très-simples.

“ Quiconque désire faire l'acquisition d'un lot de terre, doit s'adresser, soit personnellement, soit par écrit, à l'agent des terres de la localité où il a l'intention de s'établir, et déposer entre ses mains un cinquième du prix de tel lot. Sur ce, l'agent

lui délivrera un acte de vente conditionnel sous sa signature officielle.

“ Les conditions principales de cette vente sont les suivantes :

“ Payer comptant un cinquième du prix d'achat et le reste en quatre versements égaux et annuels, portant intérêt au taux de six pour cent par an ; prendre possession de la terre vendue dans les six mois de la date de la vente, et y résider soi-même ou ses représentants, pendant au moins deux ans à compter du dit jour. Dans le cours des quatre premières années, défricher et mettre en culture au moins dix acres par chaque cent acres, et y construire une maison habitable d'au moins seize pieds sur vingt.

“ La vente n'est considérée parfaite que lorsque toutes les conditions ci-dessus ont été accomplies, et elle est ratifiée alors au moyen de lettres patentes, qui sont alors remises au colon sans frais. Ces lettres patentes ne peuvent émaner dans aucun cas avant l'expiration de deux années d'occupation, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions ci-dessus, quand même le prix de la terre serait payé en entier. Il ne peut être vendu plus de deux cent acres à une même personne. Un chef de famille peut néanmoins acheter des lots pour ses fils.

Octrois gratuits. — Tout colon ou tout émigrant mâle, âgé d'au moins dix-huit ans, peut obtenir un lot de cent acres à titre gratuit. Le nombre d'acres destinés à être octroyés gratuitement est présentement de 84,050, et le lieutenant-gouverneur en conseil a le pouvoir de l'augmenter au besoin. L'agent des terres, tant qu'il lui reste des lots disponibles à titre gratuit, est tenu d'accorder un permis d'occupation pour cent acres à quiconque en fait la demande, pourvu qu'il ait l'âge requis. Sous

un mois de la date de ce permis, le concessionnaire doit en prendre possession, à peine d'être déchu de son droit. A l'expiration de sa quatrième année de possession, s'il a construit une maison habitable sur son lot, et, s'il a douze acres de terre en culture, il a droit à ses lettres patentes sans frais, et devient propriétaire incommutable.

Privilèges accordés aux colons. — “ Une loi passée par la Législature, en 1868, déclare que les terres concédées aux colons ne pourront être grevées d'aucune hypothèque, et ne pourront être vendues par décret judiciaire pour dette antérieure à la concession qui leur en aura été faite.

“ Dès l'occupation d'un lot, et durant les dix années qui suivront l'émanation des lettres patentes, les effets suivants seront, sans préjudice à l'article 556 du code de procédure civile, exempts de saisie en vertu de tout bref d'exécution émis par les tribunaux de cette province, savoir :

“ 1° Le lit, la literie et les couchettes à l'usage ordinaire du débiteur et de sa famille ;

“ 2° Les vêtements nécessaires et ordinaires du débiteur et de sa famille ;

“ 3° Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires et une paire de chenets, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pincettes et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, six cuillères, tous rouets à filer et métiers à tisser destinés aux usages domestiques, dix volumes, une hache, une scie, un fusil, six pièges, les rets et seines de pêche ordinairement en usage ;

“ 4° Tout combustible, viande, poisson, farine et légumes nécessaires destinés à l'usage de la famille, en quantité suffisante

pour la consommation ordinaire du débiteur et de famille pendant trois mois ;

“ 5° Deux chevaux ou deux bœufs de labour, quatre cochons, huit cents bottes de foin, les autres fourrages nécessaires pour compléter l'hivernement de ces animaux, et les grains nécessaires à l'engraissement d'un cochon et à l'hivernement de trois autres ;

“ 6° Les voitures et autres instruments d'agriculture ;

“ 7° Le débiteur pourra choisir, les effets particuliers qui seront exempts de saisie en vertu de cette loi.

“ Mais rien dans cette loi n'exemptera de saisie en paiement d'une dette contractée pour tel même article, aucun des effets énumérés aux paragraphes 3, 4, 5 ou 6.

“ Les dispositions de cette loi s'appliquent également à la veuve, aux enfants et aux héritiers du colon comme succédant à ses droits.”

Le gouvernement de la province possède actuellement 103,476,098 acres de terres non encore arpentées. Mais ces terres, se trouvant situées dans différentes parties de la province, n'offrent pas les mêmes avantages aux colons, ou du moins à nos compatriotes ; nous allons parler de chacune d'elles séparément.

A cet effet, nous diviserons la province de Québec en 2 parties : La rive Sud et la rive Nord.

CHAPITRE VII

RIVE-SUD

SOMMAIRE.—La Gaspésie.—Témiscouata.—La Beauce.—Les Cantons de l'Est.

Dans la rive sud, nous comprendrons : *la Gaspésie, Témiscouata, la Beauce* et les *Cantons de l'Est*.

La Gaspésie.—La Gaspésie est une presqu'île qui s'avance dans le golfe St. Laurent. Elle est bornée au nord par le fleuve St. Laurent, au sud par la baie des Chaleurs, ainsi nommée par les Français qui les premiers visitèrent ces parages; et, à l'ouest, par la rivière Métapédiac.

Sa superficie est de 8613 milles carrés, et sa population de 43,818 habitants, dont 36,756 français. Cette population est disséminée le long des côtes qui ont une étendue de plus de 600 kilomètres. L'intérieur est très peu habité, car c'est une région très-montagneuse et couverte de rocher; son sol est généralement peu propre à une culture rémunératrice. De ces montagnes descendent vers la baie des Chaleurs des rivières, telles que la Métapédiac et la Cascapédiac, célèbres dans toute l'Amérique du Nord par leur beauté pittoresque et le grand nombre de saumons et de truites pêchés dans leurs eaux. Le caribou, l'ours brun et les chats sauvages ne sont pas rares dans la forêt et sont chassés chaque hiver par la tribu des Micmacs.

Sur la côte nord, les montagnes de la Gaspésie baignent leurs pieds dans les eaux du Saint-Laurent. Parfois même elles sont tellement à pic sur le fleuve qu'il n'y a pas la plus petite place pour un établissement quelconque. La population qui habite cette partie ne se compose que de pêcheurs ou de gens

vivant de l'industrie de la pêche. L'hiver, ils vivent de ce qu'ils ont gagné l'été ; ou bien, s'ils ont une nombreuse famille, ils vont travailler dans les chantiers du nord de la province ou sur les lignes de chemins de fer en construction.

Exposée aux vents du nord, l'hiver arrive de bonne heure dans cette partie de la Gaspésie, et le printemps y fait tard son apparition. Les communications sont en outre difficiles pendant l'hiver. Ce n'est donc pas de ce côté que doit se diriger le colon.

Du côté de la baie des Chaleurs, les terres sont d'une très-grande fertilité et s'étendent dans l'intérieur à une distance de 10, 15 et 30 kilomètres. Le climat y est peu rigoureux, car les montagnes protègent le pays contre les vents du nord. Le blé y est abondant et d'excellente qualité. Tout le long de la côte, les terres sont bien cultivées et sont d'un grand rapport. Mais la plus grande partie de la population se livre à l'industrie de la pêche qui pourvoit à tous ses besoins et les empêche de coloniser les bonnes terres qui se trouvent à proximité. En été, les communications sont faciles, et les marchés sont nombreux et peu éloignés. Il n'y a pas encore de chemin de fer, mais une voie ferrée reliant la pointe Gaspé au chemin de fer Intercolonial ne saurait tarder à être créée ; car elle serait assurée d'un trafic considérable pendant l'hiver. Le gouvernement possède 491,000 acres de terre dans la Gaspésie ; et ce serait aujourd'hui le moment favorable d'acheter des lots pour ceux qui voudraient s'établir dans cette partie de la province. Pendant la dernière session parlementaire à Ottawa une subvention a été votée pour la construction d'un chemin de fer.

Témiscouata.—Les montagnes de la Gaspésie, s'abaissent à Petit Métis, s'éloignent du fleuve St. Laurent et découvrent ainsi d'immenses plaines qui toutes sont livrées à la cul-

ture. Mais, de l'autre côté de ces montagnes, se déroule une vallée parallèle à celle du St. Laurent. C'est l'ensemble de cette vallée et de ces montagnes que nous désignons sous le nom de Témiscouata, à cause du nom du lac qui en est le centre pour ainsi dire.

La partie montagneuse est presque impropre à la culture. Elle est cependant recouverte de belles forêts d'érables et autres bois non moins précieux pour le cultivateur que pour l'industriel.

La vallée parallèle à celle du St-Laurent s'appelle la vallée de la rivière St-Jean. La partie de cette vallée comprise dans la province de Québec a une longueur de plus de 300 kilomètres, et c'est là que se trouvent les bonnes terres que le gouvernement met en vente au prix de 30 cents l'acre. Il possède 1,223,200 acres.

Cette vallée nous a paru offrir beaucoup d'avantages au colon. Elle est, en effet, recouverte de belles essences forestières qui sont l'indice d'un sol fertile. Elle est à l'abri des vents du nord. Des moyens de communication assez nombreux lui assurent la proximité des meilleurs marchés de la province. Une route longitudinale de plus de 300 kilomètres la traverse d'un bout à l'autre ; et ses routes transversales la mettent en communication avec le fleuve St. Laurent et le chemin de fer Intercolonial. En outre, le pays sera nécessairement traversé d'ici à peu de temps par un chemin de fer qui reliera l'Intercolonial au chemin de fer du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire Québec à St-Jean, la métropole commerciale du Nouveau-Brunswick. Le chemin de fer du Nouveau-Brunswick a son terminus à Edmonton sur la rivière St-Jean, et la distance qui le sépare actuellement de la Rivière-du-Loup sur l'intercolonial

n'est que de 60 milles. Cette ligne sera de la plus haute importance pour cette région, car elle sera mise en relation directe avec les marchés américains, Portland, Boston, etc., et tout le trafic entre St-Jean et les autres provinces du Canada prendra nécessairement cette direction. Dans le comté de Témiscouata on compte 24,687 français contre 727 Ecossais Anglais, etc.

La Beauce.—Ainsi est désignée la région qui s'étend des deux côtés de la rivière *chaudière*, de son embouchure à sa source. Elle fut colonisée par les Français, dès leur arrivée dans le pays. Aujourd'hui de belles fermes et de riches paroisses sont échelonnées sur les deux rives de la Chaudière; mais dans la partie supérieure de celle-ci, la colonisation est loin d'être aussi avancée, quoiqu'elle renferme des terres fertiles. Depuis une dizaine d'années de nombreux colons s'établissent sur tous les points de cette région, dans l'espoir que le chemin de fer "Lévis Kennébec," qui remonte la chaudière sur un parcours de 40 milles, sera continué jusqu'à la rencontre des lignes américaines. Ces espérances ne peuvent être trompées indéfiniment, car l'entreprise est très-réalisable et sera pour les actionnaires comme pour les colons une source de gros revenus. Des procès continuels et le manque de capitaux de la compagnie nous ont paru être les seules causes du retard apporté à l'exécution de ce projet.

Dans le comté de Beauce on compte 30,803 Français, 1217 Irlandais, Anglais, etc.

Les Cantons de l'Est.—Les Cantons de l'Est comprennent un groupe de 8 comtés situés entre la rive sud du St Laurent et le 45ième parallèle.

Lors de la déclaration de l'indépendance des Etats-Unis, un grand nombre de loyalistes anglais, désireux de rester les

sujets de l'Angleterre, obtinrent de grandes concessions de terrains dans cette partie de la province en reconnaissance de leur fidélité à la Couronne. Ce furent les premiers colons qui s'établirent dans les cantons de l'Est. Le gouvernement anglais les favorisa le plus possible, et l'émigration anglaise et les capitaux anglais se sont toujours dirigés de ce côté. Il n'est donc pas étonnant que les cantons de l'Est soient ceux dont la colonisation soit la plus avancée. Mais hâtons-nous d'ajouter que les Canadiens-Français ont largement contribué au développement de cette partie du pays.

Attirés par les succès des colons anglais, des Canadiens-Français se portèrent de ce côté; et, en moins de 40 ans leur nombre s'est élevé à 99,134. Voici du reste un tableau que nous avons composé pour indiquer le mouvement de la population dans les cantons de l'Est.

	Français.		Anglais, Irlandais, etc., etc.	
	1871	1881	1871	1881
Standstead	3 212	4 749	9 936	10 832
Compton	3 785	7 706	9 879	11 850
Sherbrooke	3 544	5 878	4 972	6 393
Shefford	12 683	16 494	6 394	6 719
Brôme.....	3 471	4 910	10 286	10 917
Missisquoi.....	7 114	8 009	9 808	8 300
Wolfe et Richmond.....	10 886	6 508	8 812	9 833
Mégantic.....	12 074	12 960	6 805	6 096
Drummond et Arthabaska.....	26 598	31 977	5 694	5 383
Totaux.....	83 367	99 291	72 586	75 323

C'est la partie la plus anglaise de la province.

L'aspect du pays est très-varié. On n'y rencontre pas de grandes plaines, mais une série de collines et de vallées arrosées

par de nombreux cours d'eaux. La région est encore boisée en grande partie, et le climat pas trop rigoureux y est très-sain.

Le sol est généralement léger et produit toutes sortes de céréales, de fruits et de légumes. La cîme et les flancs des collines sont convertis en pacages après le défrichement. Ces pacages de première qualité ont donné un vigoureux élan à l'élevage du bétail et aux industries qui en découlent, tandis que l'exploitation des forêts et la découverte de mines de fer, de cuivre et d'amiante (asbeste) ont fait surgir sur chaque cours d'eau un nombre d'usines d'autant plus considérable que chaque rivière possède ses chûtes et ses rapides.

Les moyens de communication sont nombreux et avantageux. Les cantons de l'Est possèdent, outre les chemins de colonisation, 5 à 6 lignes de chemins de fer qui les mettent en relation directe avec Montréal, Québec et les marchés américains.

Le gouvernement possède dans cette région 900,000 acres de terre, qu'il vend à raison de \$0.60 l'acre. De grandes compagnies et des particuliers ont également acheté du gouvernement de grandes étendues de terrain, à charge par eux d'y établir des colons. Mais le prix de l'acre est alors plus élevé et varie de 5 à dix dollars, suivant la proximité des grands centres. Ce prix est largement compensé par les avantages multiples qu'offre cette région.

CHAPITRE

LA RIVE NORD.

SOMMAIRE.—Division : Vallée de l'Ottawa.—Vallée du St. Maurice.—La vallée du Saguenay et le lac St. Jean.—Le Labrador et l'Île d'Anticosti.

Sur la rive nord du St. Laurent, nous comprendrons 4 régions, savoir : La Vallée de l'Ottawa, la Vallée du St. Maurice ; la Vallée du Saguenay et le lac St. Jean ; le Labrador et l'Île d'Anticosti.

Vallée de l'Ottawa. — La rivière Ottawa se jette dans le St. Laurent, à quelques milles de Montréal, et est le plus fort tributaire de ce fleuve. Il reçoit lui-même un grand nombre de rivières, dont l'une, " la Gatineau, " ne compte pas moins de 600 kilomètres, tandis que les autres ont une longueur minimum de 200 kilomètres.

Le pays arrosé par l'Ottawa et ses tributaires de la rive nord porte le nom de région de l'Outaouais. Celle-ci comprend une douzaine de comtés, mais la vallée de l'Ottawa proprement dite n'en comprend que deux : celui de Pontiac et celui de l'Ottawa.

Ces deux comtés sont traversés par la chaîne des Laurentides. Celle-ci, quoique moins accidentée que dans le bas du fleuve St. Laurent, comprend néanmoins une succession ininterrompue de montagnes, et un réseau de lacs et de rivières dont les rives sont composées d'un sol généralement léger et très-propre à la culture.

Le climat y est de 1 à 2 degrés plus froid qu'à Québec, mais il n'empêche nullement les céréales, fruits et légumes

d'arriver à une parfaite maturité, l'été y étant beaucoup plus chaud qu'à Québec.

Le mouvement de la population dans ces deux comtés mérite d'être remarqué. Il y a une vingtaine d'années environ, la population française comptait 8356 habitants de moins que la population des autres origines. En 20 ans, elle a plus que doublé et surpasse de 1603 habitants celle des autres origines. Voici du reste un tableau exact qui en fait foi.

	Français.			Autres origines.		
	1861	1871	1881	1861	1871	1881
Pontiac.....	2 452	3 455	5 054	11 703	11 396	14 885
Ottawa.....	14 397	21 514	30 433	13 400	17 115	18 999
Totaux..	16 849	24 969	35 487	25 103	28 511	33 884

Ce résultat est l'œuvre du plus intrépide colonisateur des temps modernes. Nous avons nommé Monsieur le curé Labelle, une des figures les plus originales du Canada, aujourd'hui on le rencontre à Québec à la tête de 1000 pèlerins ; demain il est à plus de 600 kilomètres de cette ville, pénétrant au sein de la forêt, remontant les cours d'eau et traversant les lacs en canot d'écorce que sa seule personne suffit à remplir. Il parcourt le pays en tous sens pour apporter aux colons quelque bonne nouvelle, quelque secours, quelque encouragement. Et, à peine arrivé, il repart. 48 heures après, on le retrouve au parlement de Québec, sa soutane crevant sous le poids des pierres minérales qu'il a ramassées dans ses pérégrinations. Ministres, députés, chefs de bureau, ingénieurs des mines, il n'oublie personne. Tantôt c'est un chemin de fer qu'il lui faut, tantôt une

route, tantôt un pont. Bref, il ne repart jamais sans avoir obtenu quelque nouvelle faveur pour ses colons.

Grâce donc à son activité dévorante et à sa foi en l'avenir de la race française, un cordon de colonies françaises entourera bientôt le nord de la province d'Ontario. Et ce seront autant de centres d'où partiront des contingents destinés à grossir les différents groupes de Canadiens-Français disséminés dans la province d'Ontario.

Ce n'est pas là du reste le seul avantage de l'œuvre du curé Labelle. Au point de vue politique aussi bien qu'au point de vue économique, elle est éminemment patriotique et d'une portée immense. Elle prépare une route, dont le chemin de fer du pacifique sera le trottoir, et par laquelle le trop plein de la population canadienne-française de la province de Québec se déversera dans les immenses territoires du nord-ouest canadien. Pavée de Canadiens-Français elle sera le trait d'union entre ceux-ci et leurs frères des bords de la rivière Rouge. La force et l'influence des Canadiens-Français en sera augmentée d'autant.

L'accomplissement de cette œuvre n'est qu'une affaire de temps. Mais les Canadiens-Français ne doivent pas d'endormir sur les positions acquises. Ils sont nés pour la lutte, c'est là leur élément. Et, dans l'espoir que ces quelques lignes tomberont un jour sous les yeux des Canadiens-Français errant aux Etats-Unis, nous leur disons de ne pas rester sourd à l'appel du clairon sonné par l'apôtre de la colonisation.

Ce mouvement de la colonisation est d'autant plus favorisé que la vallée de l'Ottawa offre de grands avantages aux colons. Ainsi que nous l'avons déjà dit, le sol y est très-fertile, et le climat excellent. De plus les moyens de communication y sont

nombreux surtout par eau ; et l'Ottawa et le chemin de fer du pacifique assurent un marché continu et tout-à-fait proche.

Lorsque le chemin de fer du pacifique sera terminé, tout le commerce de l'ouest suivra cette ligne, et augmentera l'importance de la vallée de l'Ottawa.

Un autre avantage est également offert aux colons de cette vallée. La région de l'Outaouais est une région essentiellement forestière et minière. De telle sorte que le colon trouve facilement de l'emploi pendant l'hiver soit dans les chantiers, soit dans les mines, soit dans les scieries des environs d'Ottawa qui sont les plus considérables du monde.

La vallée de l'Ottawa a été arpentée et divisée en lots de ferme. Le gouvernement y possède 1,358,500 acres qu'il cède à raison de 30 cents l'acre.

Vallée du Saint-Maurice.—La rivière St-Maurice prend sa source à la hauteur des terres, à environ 1500 pieds au-dessus du niveau de la mer, traverse les Laurentides, du nord au sud, et se jette dans le Saint-Laurent aux Trois-Rivières. Parfois la rivière s'élargit et forme d'immenses nappes d'eau sur lesquelles naviguent des bateaux à vapeur ; parfois elle se retrécit soudainement et se précipite au milieu des rochers et à travers les forêts, formant ainsi une série de chûtes et de rapides qui font de la vallée du St-Maurice une des parties les plus pittoresques du Canada.

Le St-Maurice reçoit un grand nombre de tributaires, dont le plus petit n'a pas moins de 70 à 80 kilomètres de long, et est la grande artère par laquelle s'écoulent tous les bois coupés dans cette région.

Pendant longtemps cette vallée a été considérée comme le domaine exclusif des commerçants de bois et des amateurs de

chasse et de pêche. Mais des explorations sérieuses ont révélé depuis la présence de plateaux et de vallées fertiles. Le trop plein de la population du bas St-Maurice a remonté aussitôt le St-Maurice et ses tributaires, s'établissant sur tous les points ; et aujourd'hui on rencontre plusieurs paroisses prospères à plus de 100 milles de l'embouchure du St-Maurice.

Nous donnons ci-dessous un tableau qui montre les progrès des Canadiens-Français pendant les trois dernières périodes décennales alors que les voies de communication ont été plus faciles.

Comtés.	Français.			Autres origines.		
	1861	1871	1881	1861	1871	1881
Portneuf	18 683	14 671	25 967	2 603	4 926	2 052
Champlain	19 637	21 590	23 103	341	461	851
Maskinongé	14 503	14 782	17 085	287	303	403
Trois-Rivières	5 376	7 687	8 537	682	727	759
St-Maurice	10 919	10 666	12 591	121	369	395
	69 153	61 406	87 283	4 104	6 786	4 465

L'étendue de la région du St-Maurice comprend 24,140 milles carrés, et le gouvernement y possède 441,200 acres de terres arpentées qu'il vend à raison de 30 cents l'acre.

Le climat est le même que celui de Québec, et le sol est composé de sable quelquefois mêlé à de la glaise. A partir du St. Laurent, les terres s'élèvent graduellement jusqu'à la ligne de faite des " Laurentides," à environ 200 kilomètres du fleuve. Les montagnes s'abaissent alors jusqu'à la hauteur des terres et forment d'immenses plateaux très-propres à la culture. Mais le manque de moyens de communication n'a pas encore permis d'ouvrir cette vaste contrée à la colonisation. Un chemin de fer remonte le St. Maurice sur une longueur de 30 milles, jus-

qu'à La Tuque. À partir de ce point, on remonte la rivière en bateau à vapeur pendant 60 à 70 milles. Ce chemin de fer sera relié tôt ou tard à celui du lac St. Jean et ouvrira alors une ère de prospérité nouvelle pour cette région. Celle-ci étant recouverte de superbes forêts et renfermant plusieurs mines importantes, le colon y trouvera en hiver les mêmes avantages que dans la vallée de l'Ottawa.

La vallée du Saguenay et le Lac St-Jean. — La vallée du Saguenay fut la première région qu'explorèrent les Français à leur arrivée au Canada. La première exploration remonte à l'année 1543.

Ce territoire forma comme un petit royaume auquel les produits de la chasse et de la pêche donnèrent une très-grande valeur. Aussi le roi de France se le réserva. Il le donnait à ferme et chaque bail était renouvelé au bout de 21 ans. Le premier bail qui paraît avoir été fait date de 1658. En 1677, le conseil du roi ordonna que ce territoire fut exploré avec soin et qu'il en fut dressé une carte exacte. Cette carte complétée en 1733 permet de constater que la vallée du Saguenay était alors mieux connue que l'intérieur du pays entre Québec et Montréal.

Après la cession du Canada à l'Angleterre, le territoire du Saguenay continua à être loué. Mais, intéressés à exclure les étrangers autant pour maintenir leur monopole que pour empêcher toute compétition, les bailleurs tinrent secrètes les ressources du pays, et ce ne fut qu'en 1820 qu'un Canadien-Français, qui avait fait la traite dans cette région pendant plus de 20 ans, révéla à ses compatriotes la richesse du sol qui recouvrait la vallée du Saguenay et celle du lac St. Jean. Ce fut à Monsieur

M. P. Taché que revint l'honneur d'avoir le premier fait connaître les ressources de cette fertile contrée.

Quelques années plus tard, l'Assemblée Législative siégeant à Québec en ordonna une exploration officielle. Mais, si complets et si favorables que fussent les rapports des explorateurs, la première tentative de colonisation n'eut lieu qu'en 1837. Celle-ci et celles qui suivirent n'eurent aucun succès à cause du manque d'organisation des colons et de l'opposition faite par la compagnie de la baie d'Hudson qui conserva son bail jusqu'en 1863. On peut dire que de cette époque seulement date la véritable colonisation de cette partie de la province.

Nous avons vu que l'apparition de la mouche hessoise sur la rive sud du St. Laurent avait obligé un grand nombre de cultivateurs à aller chercher sur d'autres terres des moyens d'existence. Quelques-uns se dirigèrent vers le Saguenay, et formèrent le noyau de la population qui l'habite aujourd'hui ; car les succès qu'ils obtinrent attirèrent bien vite frères, parents et amis. De telle sorte qu'il n'y a plus aujourd'hui de place avantageuse pour les nouveaux colons dans la vallée du Saguenay.

Celle-ci cependant ne forme pas tout le royaume du Saguenay, elle n'en est qu'une partie, la plus pittoresque, il est vrai, mais non la plus fertile. Si on remonte, en effet, la rivière Saguenay, on trouve à soixante milles de la baie des Ha! Ha! terminus de la navigation sur cette rivière, une vallée immense dont le sol et le climat sont des plus propices à la culture de toutes les céréales et de toutes les variétés de légumes. C'est la vallée du Lac St. Jean.

Lac St. Jean.—Le lac St. Jean, appelé par les Indiens "Peagnagomi", ou "lac plat", est le réservoir de plusieurs

grandes rivières, dont quelques-unes prennent leur source sur les hauteurs qui séparent le territoire de la baie d'Hudson de celui de la province de Québec. Il est situé au 48^{me} degré 32' 37" de latitude nord, et entre le 71^{me} et 72^{me} degrés de longitude ouest. Sa superficie est d'environ 510 milles carrés et sa circonférence de plus de cent milles. Il se trouve à cent mille au nord de Québec et à 125 milles de l'embouchure du Saguenay.

La forme du lac est presque ovale, sa largeur variant de 18 à 30 milles. Sa profondeur est très-variable. Vers le milieu, en effet, on ne trouve le fond qu'à 60 pieds, tandis qu'à quelques milles plus loin on passerait à peine en chaloupe. Les bords sont excessivement plats et ce n'est qu'à deux milles du rivage qu'on trouve une profondeur d'eau variant entre deux et neuf brasses. Au moindre vent les eaux s'agitent et s'échauffent. Lorsque le vent souffle avec violence les vagues s'élèvent à une hauteur étonnante et sont plus terribles que celles de l'océan. Aussi la navigation en canot d'écorce, la seule possible sur ce lac, est extrêmement dangereuse.

Le trop plein des eaux du lac St. Jean n'a qu'une issue : le Saguenay. Elle est même insuffisante au printemps, lorsque les tributaires du lac lui apportent toutes les eaux provenant des pluies et de la fonte des neiges. Le niveau du lac s'élève alors en quelques jours de 20 à 30 pieds et envahit les basses terres de la rive nord.

On pêche dans le lac plusieurs sortes de poissons, tels que le doré, la carpe, la truite, le poisson blanc, le brochet et le wananish, espèce de saumon de taille moyenne.

Quoique les géologues ne soient pas encore d'accord sur la formation de cette contrée, on peut affirmer que le lac St. Jean

est tout ce qui reste d'une mer intérieure qui recouvrait les plaines fertiles dont nous allons parler.

Climat, sol et productions. — Quoique la vallée du lac St. Jean se trouve en ligne droite à 30 lieues au nord de Québec, elle est de toutes les parties de la province celle qui jouit du climat le moins sévère. La chaîne des Laurentides, en effet, la protège à l'Est et au Nord contre les vents froids du golfe St-Laurent ; aussi le printemps y commence deux et même trois semaines plus tôt qu'à Québec. Les observations météorologiques permettent également de constater que la température y est plus réglée que dans le reste de la province.

Ces conditions climatiques jointes à la fertilité du sol font de la vallée du Lac St. Jean une région exceptionnellement favorable à la colonisation.

Quant à la nature du terrain, nous donnerons ici l'opinion du géologue Sir Wm. Logan, une autorité en ces matières : “ Nulle part, dit-il, on ne saurait trouver un sol d'alluvion d'une aussi grande épaisseur, un fond d'argile sous lequel on rencontre partout une couche de pierre calcaire. Les argiles marines, généralement recouvertes de sable et de gravier se trouvent presque partout ; et il n'y a point de sol plus friable, et plus facile à ameubler et à égoutter.”

Les progrès de la colonisation servent souvent à indiquer le degré de fertilité d'une contrée ; mais nous ne saurions considérer ceux accomplis dans la vallée du Lac St. Jean comme l'indice de la richesse du sol qui la recouvre. Il nous sera facile d'en expliquer les raisons.

Nous donnons d'abord quelques tableaux qui indiquent le mouvement de la colonisation, en y comprenant le haut de la vallée du Saguenay.

Population.

	1861	1871	1881
Français	10,087	16,623	23,035
Autres origines	381	850	1,911
	10,468	17,473	24,946

Etendue et condition des Exploitations.

	1861	1871	1881
Terres occupées.....	127,669	235,890	357,688
“ améliorées.....	87,254	87,315	122,928
“ sous culture.....	40,415	56,267	70,890
“ en pâturages.....		30,914	50,338
Jardins et vergers.....		164	705

Occupants.

	1861	1871	1881
Propriétaires.....		1,580	2,501
Fermiers.....		107	318
Employés.....		75	6
Total.....	1,015	1,762	2,855

Produits des champs.

	1861	1871	1881
Avoine	39,316 B ^x	117,249 B ^x	197,606 B ^x
Blé de printemps	10,812 "	136,009 "	148,725 "
" d'hiver		15 "	587 "
Foin	3,641 ton.	5,966 ton.	14,351 ton.
Houblon		93 B ^x	538 "
Lin et chanvre	5,073 liv.		
Maïs	32 B ^x	147 "	387 B ^x
Mil et trèfle		64 "	250 "
Navets	891 B ^x	25,412 "	33,066 "
Pommes de terre	101,382 "	156,986 "	223,368 "
Pois et fèves	23,707 "	50,433 "	71,205 "
Orge	36,922 "	71,210 "	41,597 "
Sarrasin	451 "	12,876 "	20,282 "
Seigle	42,471 "	11,027 "	10,548 "
Pommes		2 "	37 "
Raisin		5 liv.	10 liv.
Tabac		8,444 "	67,437 "
Sucre d'érable		2,215 "	2,701 "

Animaux et leurs produits.

	1861	1871	1881
Chevaux	1,665	2,650	4,226
Poulains et pouliches		495	838
Bœufs de travail	2,627	1,148	2,224
Vaches laitières	2,605	5,933	2,396
Autres bêtes bovines	2,481	5,489	8,288
Moutons	6,063	21,683	26,433
Cochons	3,305	7,374	8,390
Beurre	61,777	148,106	393,147
Fromage		6	
Laine	15,395	43,394	83,332
Miel			4
Fourrures	x	y	\$64,509

Produits des forêts.

	1874	1881
Bois divers échantis	863 703 p. e.	107,311 p. e.
Bois de chauffage	62,328 cordes	119,777 cordes
Billots de différents bois	146,452 billots	1,081,096 billots

En 1881 on comptait 41 moulins à scie donnant de l'ouvrage à 1069 ouvriers, et livrant au commerce 8657,341 de planches, madriers etc.

Sans doute ces différents tableaux permettent de constater de grands progrès dans l'œuvre de la colonisation, mais ils ne sont pas en rapport avec la fertilité de cette région, son climat et sa grande proximité de la plus grande voie navigable qu'il y ait au monde.

Le climat, nous avons dit ce qu'il était ; la fertilité des terrains sera pleinement démontrée, lorsque nous aurons dit que la plupart produisent de 24 à 30 minots de blé à l'arpent ; et que sur le même espace on récoltera de 300 à 500 minots de pommes de terres. Ni la mouche hessoise, ni tout autre insecte ne sont encore venus en compromettre le rendement.

Quant à la situation géographique exceptionnellement favorable, n'avons-nous pas dit que le lac St-Jean n'était qu'à 65 milles de Chicoutimi, et à une centaine de milles de Québec. Jusqu'à Chicoutimi peuvent monter les navires d'un fort tonnage. A Québec, les navires, steamers et voiliers des plus fortes dimensions peuvent manœuvrer à leur aise.

Dans les débats qui ont été soulevées au parlement de la province de Québec sur la colonisation du lac St-Jean, la vallée

du lac St-Jean a été souvent comparée à la province de Manitoba. Le sol de l'une est, en effet, aussi fertile que celui de l'autre. Mais, à notre avis, on a manqué de justice à l'égard de la vallée du lac St-Jean. Nous avons visité les deux régions, et nous donnerions la préférence à celle-ci, sans restriction aucune, si les terres fertiles du nord-ouest n'étaient plus considérables que celles de la vallée du lac St-Jean. En effet, Winnipeg est à plus de 1500 milles de Montréal, le terminus de la navigation océanique, tandis que le lac St-Jean n'est qu'à 65 milles de Chicoutimi où peuvent remonter, comme nous l'avons dit plus haut, des navires d'un fort tonnage. Le sol y est moins fertile, les hivers moins sévères, les étés moins chauds. De plus, les eaux y sont excellentes, et le bois y abonde. Voilà des faits indéniables. De là notre appréciation exempte de toute idée préconçue.

Quant à l'avenir de la vallée du lac St-Jean, il est permis d'entrevoir des horizons pleins de promesse. Quelques-uns prétendent que les terres fertiles et colonisables s'étendent bien au delà de la hauteur des terres en se rapprochant de la baie d'Hudson, et parlent déjà d'un chemin de fer qui relierait le lac St-Jean à la baie d'Hudson. On aurait toujours tort de blâmer des hommes de progrès ; mais nous sommes d'avis qu'il faudrait terminer d'abord le chemin de fer de Québec au lac St-Jean. C'est là le seul obstacle à la colonisation de cette région. L'importance seule de celle-ci suffit à montrer la nécessité de le finir au plus vite. Le jour où il sera terminé, les partisans de chemin de fer à la baie d'Hudson seront sur le point de voir leur rêve se réaliser, car la colonisation marchera alors à grands pas.

Le Labrador. — Nous désignerons sous le nom de "Labrador" toute la contrée qui s'étend de la rivière "Saguenay" au détroit de Belle-Ile, et se trouve comprise entre la côte nord du golfe St-Laurent et la hauteur des terres.

Cet immense territoire comprend un développement de plus de 1000 kilomètres de côtes, et peut être considéré dans sa plus grande étendue, comme la région la plus froide et la moins propre à la culture de toute la province de Québec. Il est facile de s'en rendre compte par l'état de la population et les produits agricoles que nous exposons dans les 2 tableaux ci-dessous :

Etat de la population

	Français		Autres origines	
	1871	1881	1871	1881
Tadoussac	703	1,450	61	92
Escommain	980	519	43	1
Mille vaches	...	1,011	...	74
Manicouagan	79	105	7	15
Pointe des Monts	100	213	6	5
Moisie	230	190	56	42
Pointe aux Esquimaux	749	1,575	113	200
Natashquan	359	413	8	37
Mecatina	159	230	121	171
Bonne Espérance	61	86	205	295
	3,462	5,895	620	892

Il y avait donc, en 1881, 6787 habitants sur une superficie d'environ 42,454,750 d'acres.

Produits des champs 1881 :

Parcs et es.	Blé d' prin- temps. Bois- seaux.	Orge. Bx.	Avoine. Bx.	Seigle Bx.	Pois et fèves. Bx.	Sarrasin Bx.	Mais. Bx.	Pommes de terre. Bx.	Na- vets. Bx.	Foin. Tx
Tadoussac	3 623	3 324	7 368	2 061	1 896	363		14 060	370	688
Escommain	908	711	3 013	252	201	46		4 943	4	161
Mille vaches	638	710	2 465	448	243	27	2	7 664	96	286
Manicounga	83	463	594	29	11	187		2 561	345	154
Pont de des Monts		2	39					147	5	5
Moisie								1 276	103	16
P. aux Esquimaux		5	80					11 640	1 178	56
Matishquan		113	51					2 12 678	1 767	106
Mécatina								1 733	187	74
Bonne Espérance										

De ce que la population et les produits agricoles ne sont pas considérables, nous ne sommes pas suffisamment justifiés de nous déclarer les adversaires de toute tentative de colonisation dans ces pays. Mais le climat y est très-sévère par suite du voisinage des mers polaires et le peu d'élévation des terres qui exposent toute la contrée à la froidure et à la violence des vents du nord. De plus, le sol est aride presque partout, quand il en existe un, car sur de grandes étendues on ne voit que le rocher complètement nu. Quelquefois il est recouvert d'une légère couche d'humus, provenant de la décomposition des mousses, et qui permet à quelques fougères et à de rares sapins rabougris de donner au voyageur une illusion de végétation.

L'élevage du bétail y est à peu près inconnu. Les conditions de la culture ne lui sont pas favorables, et il existe dans cette contrée une race de chiens qui tient du loup et qui tue

presque tous les animaux domestiques, moutons, vaches, etc. Les habitants aiment encore mieux conserver leurs chiens qui, en hiver, leur rendent des services considérables que nul autre animal ne pourrait leur rendre. Ces chiens, en effet, peuvent trainer de fortes charges et parcourir environ 100 kilomètres dans une journée sans trop de fatigue. Ils sont d'un entretien fort peu coûteux, leur nourriture ne consistant qu'en déchets de poissons, dont il est fait de grandes provisions à l'automne.

Quand on s'éloigne du détroit de Belle-Ile pour se rapprocher de Tadousac, le sol et le climat deviennent meilleurs ; et dans les environs de la rivière Betsiamis, on rencontre sur les plateaux et dans le fond des vallées des terres d'alluvion assez fertiles et recouvertes pour la plupart de belles essences forestières. Cette partie est susceptible d'être colonisée ; mais de la Pointe des Monts au Détroit de Belle-Isle, toute colonisation pour fins agricoles est absolument impossible.

Le pays n'est cependant pas sans ressources. Il en renferme au contraire d'immenses et préférables à tous les meilleurs *placers*, car elles sont pour ainsi dire inépuisables. Nous voulons parler des pêcheries. Leur exploitation pourrait engager une colonie de pêcheurs à s'établir sur les côtes du Labrador. Elle tirerait du sol ce qu'elle pourrait et ne compterait que sur le produit de la pêche pour subsister et arriver à la fortune.

La colonisation du Labrador étant donc intimement liée à l'exploitation des pêcheries.

La chasse est également une source de grands profits pour les habitants de la côte du Labrador. L'hiver, ils s'enfoncent dans les bois, dépassent quelquefois la hauteur des terres et redescendent à la côte au printemps. Ils vendent alors les peaux des animaux qu'ils ont abattus. La martre, le vison, le castor,

le renard argenté, telles sont les fourrures de prix apportées sur le marché dont la "compagnie de la baie d'Hudson" a le monopole pour ainsi dire. Voilà près de trois siècles que les Français commencèrent ce trafic. Il n'a jamais cessé, et il est encore assez considérable.

En 1871, le produit de la chasse du Labrador se composait de :

7888		Peaux de castors
193		" Ours.
1275		" Loutres.
2716		" Martres.
1183		" Visons.
271		" Renards.
21107		" Orignaux cariboux et chevreuils.
3112		" Loups-marins.
1231		" Rats-musqués.

Nous n'avons pu nous procurer l'état de la production de la chasse dans ces derniers temps. Mais nous savons que la valeur de toutes les fourrures obtenues dans la province de Québec s'élevait à \$163,310 en 1881.

Quant aux mines, la minéralogie du "Labrador" est encore dans l'enfance, si nous considérons l'immensité de ce territoire. Les rares explorations faites à ce jour se sont bornées à l'exploration de la côte et n'ont été que superficielles. Elles n'ont encore rien révélé qui soit de nature à permettre d'engager des capitaux avec chance de succès dans l'exploitation d'une mine quelconque.

Nous ferons exception toutefois pour trois substances minérales, sur les gisements et la valeur desquelles on a des données positives. Nous voulons parler des *ocres*, du *fer* et de la *labradorite*.

Il existe des dépôts considérables d'ocres ferrugineuses dans la partie occidentale de la côte du Labrador. Ils sont déjà avantageusement exploités par une compagnie anglaise.

Quelques Canadiens-français sont propriétaires d'un assez grand nombre de dépôts, mais n'ont pas le capital nécessaire à leur exploitation.

Le sable magnétique, le fer magnétique et titanique se trouvent sur toute l'étendue de la côte. Et, si la science a découvert un procédé d'extraction économique, il y a là des fortunes considérables à réaliser, car les dépôts sont nombreux et les minerais très-riches. L'exploitation en a été tentée par une compagnie anglaise, et le fer obtenu a été reconnu de qualité supérieure. Les procédés d'extraction étant fort coûteux, l'exploitation de ces minerais a été suspendue.

La labradorite, dont les reflets chatoyants sont utilisés par les joaillers, se trouve en grande quantité sur certains points de la côte. Malheureusement, il y en a trop. Car les quelques échantillons, qui ont été apportés sur le marché de Paris, ont fait aussitôt diminuer le prix de cette pierre.

Ainsi la côte seule a été explorée. Des explorations moins superficielles dans l'intérieur des terres et sur la côte révéleront peut-être la présence de grandes richesses. Un avenir prochain ne peut manquer de nous l'apprendre, l'attention de quelques capitalistes ayant été récemment attirée de ce côté d'une façon tout-à-fait spéciale.

L'île d'Anticosti.—L'île d'Anticosti est située dans la partie nord du golfe St-Laurent, à environ 40 milles de la côte du Labrador.

Sa superficie est de 1,602,853 acres. Pendant longtemps cette île a été considérée comme aride et redoutée des navigateurs. La boussole est, en effet, affolée dans ces parages par suite du voisinage des immenses dépôts de fer magnétique ; de plus, les battures sont en général très-longues ; elles s'avancent à

plusieurs milles dans la mer qui les couvre et les découvre. De telle sorte qu'à marée haute un navire peut se croire quelquefois à l'abri de tout danger. Quelques minutes après, il échoue.

Les difficultés de la navigation et les préjugés contre le degré de fertilité du sol avaient éloigné de cette île les partisans de la colonisation. Mais, la navigation étant devenu de jour en jour plus importante, des phares, des sémaphores et des bouées furent établis sur tous les points de la côte ; l'île fut mieux connue, mieux appréciée, et on constate aujourd'hui que la colonisation a fait des progrès sensibles pendant la dernière période décennale. Nous avons recueilli quelques chiffres qui le montrent à l'évidence.

POPULATION

	1871	1881
Français.....	56	394
Anglais.....	46	282
	102	676

Occupants de terres, étendue et condition des exploitations.

	1871	1881
Occupants.....	9	102
Propriétaires.....	9	106
Terres occupées.....		2
Terres occupées.....	350	893 acres
“ améliorées.....	73	427 “
“ sous culture.....	55	216 “
“ en paturage.....	12	61 “
Jardins et vergers.....	6	150 “

Récoltes.

	1871	1881
Avoine		51 Boiss.
Orge		133 "
Maïs		1 "
Pommes de terre	2,093 Boiss.	11,610 "
Navets	180 "	1,178 "
Autres racines	5 "	7 "
Foin	17 tonn.	56 tonn.
Trèfle et mil		2 "

Le sol n'est donc pas aussi aride qu'on l'avait supposé. On y élève peu ou point d'animaux ; et cependant tout porte à croire que l'élevage du bétail y réussirait très-bien. Un navire chargé de lêtes à corne échoua, il y a plusieurs années, à quelques milles de la côte. Sa position devint très-critique ; et, pour éviter d'être brisé sur les rochers, il dût jeter à l'eau sa cargaison d'animaux. Ceux-ci gagnèrent la rive à la nage, se répandirent dans l'île ; et aujourd'hui on y rencontre un grand nombre de bœufs sauvages qui, avec les ours, se partagent cet immense domaine. La race ne s'est pas améliorée. Cela s'explique aisément. Les rivières restent gelées pendant tout l'hiver, et le sol est recouvert de neige pendant 6 à 7 mois. Les paturages doivent donc être d'une réelle valeur.

Selon nous, la colonisation de cette île est possible. Le sol est propice à la culture de certaines récoltes, et le soleil assez chaud en été pour leur permettre d'atteindre la maturité ; le climat y est sain ; de nombreuses rivières aux eaux poissonneuses traversent l'île en tous sens ; et le bois de construction et de chauffage n'y est pas rare.

Toutefois, nous ne sommes pas prêts à dire que l'émigration doive se porter de ce côté dans le but exclusif d'exploiter la fertilité du sol, alors que dans la province de Québec et dans d'autres parties du Canada il existe d'immenses étendues de terres autrement fertiles et bien moins isolées. Ainsi, au lac St. Jean, par exemple, un arpent de terre produit environ 25 minots de blé ou bien de 4 à 500 boisseaux de pommes de terre, sans le secours d'aucun engrais; à l'île d'Anticosti le rendement en pommes de terre n'atteint qu'une moyenne de 100 boisseaux par arpent.

Mais à l'île d'Anticosti, comme au Labrador, la colonisation peut se combiner avec l'industrie de la pêche. Alors la condition du colon devient un peu plus favorable. Dans l'agriculture et dans l'élevage du bétail, il trouverait sa subsistance; et les bénéfices de la pêche seraient autant de bénéfices nets qu'il pourrait capitaliser ou utiliser à l'amélioration de sa ferme. Mais, si le colon séduit par les profits de la pêche se livre uniquement à cette industrie et néglige la culture de ses champs, il finira par tomber sous la dépendance des marchands qui exploiteront alors son travail et le réduiront à la misère ou l'obligeront à quitter les rivages que son imprévoyance seule aura rendu inhospitaliers. Il n'y aura pas plus d'avenir pour lui que pour l'agriculteur qui compterait exclusivement sur les produits de sa ferme.

Nous sortirons donc un instant du cadre de la colonisation pour faire connaître les conditions de la pêche à l'île d'Anticosti :

Produits de la pêche en 1881.

Navires	3	Morue	Q. 15,925
Hommes	20	Aigrepin	" 4,938
Barges	202	Hareng	B. 539
Hommes	394	Maquereau	5
Brasses de filets	3,176	Fletans	115
		Aloès	10
		Poissons blancs	12
		Traite	1,472
		Diverses huiles de poissons.	4,893

Ce tableau ne comprend pas la quantité de poissons pris par les pêcheurs étrangers qui se fixent sur la côte pendant la durée de la navigation.

On trouve là les mêmes variétés de poissons que sur la côte du Labrador. Les harengs, le maquereau, la morue, le homard, le marsouin, le loup-marin et la baleine y sont en aussi grand nombre. Tout concourt donc à faire considérer l'industrie de la pêche comme la seule actuellement susceptible de profits sérieux.

Il est vraiment étonnant que les pêcheries de Labrador et de l'Île d'Anticosti aient été aussi longtemps méconnues. Encore aujourd'hui, peu de Canadiens en connaissent la valeur. Ce sont les étrangers qui vont leur ravir de véritables trésors. Et, comme ils ne sont pas assurés de pouvoir toujours pêcher dans ces parages, ils gâchent le poisson, pêchant sans scrupule avec des lignes de fond qui ont de 600 à 1000 hameçons chacune, et faisant un usage immodéré de la seine. Le fretin et les débris sont rejetés à la mer ; et l'empoisonnement et le dépeuplement des eaux, on tout au moins le dédain du poisson pour l'appât du pêcheur, telle sera la conséquence, qui ne peut manquer tôt ou tard de résulter de cet état de choses.

Plusieurs Canadiens-Français, des membres du Parlement entr'autres, connaissant la valeur des pêcheries de la côte du Labrador et de l'île d'Anticosti se sont déjà émus de cette situation, et ont fait voter par les chambres des mesures de protection. Mais, en dépit de la vigilance du gouvernement Canadien, on continue à gâcher les pêcheries. Le gouvernement n'est pas secondé par les principaux intéressés. Les habitants du Labrador, en effet, sont tellement habitués à compter sur les produits de la pêche pour vivre largement qu'ils n'ont pas même l'idée qu'elle puisse un jour cesser de leur donner l'aisance dont ils jouissent aujourd'hui. Et leur imprévoyance n'a d'égale que le sans-gêne des pêcheurs américains.

En résumé, nos pêcheurs pourraient se créer un bel avenir en combinant la pêche et l'agriculture. Et nos grands comme nos petits capitalistes trouveraient dans les pêcheries du Labrador un placement avantageux de leurs capitaux. Le petit capitaliste achèterait directement des pêcheurs canadiens le produit de leur pêche et le revendrait avec un gros bénéfice sur les marchés de Québec, de Boston ou de New-York. Les débouchés ne lui manqueraient pas. Pour les grands capitalistes, il serait préférable de former une puissante compagnie capable d'avoir une flotte et des engins de pêche convenables. Les bénéfices seraient d'autant plus considérables que les pêcheries du Labrador ne sont pas exploitées comparativement à leur importance et que la compagnie veillerait elle-même à leur conservation. En un mot, l'industrie de la pêche est pour la province de Québec ce que l'industrie forestière était à son début.

CHAPITRE IX

INDUSTRIES

SOMMAIRE. — Division. — Les Mines.

Les principales industries sont : Les Mines, les Pêcheries, les Forêts et les Manufactures.

Les Mines. — La commission géologique du Canada, instituée en 1841, ayant eu pour mission d'explorer un pays aussi grand que l'Europe, et son attention ayant été appelée de tous les côtés à la fois, ne put explorer avec soin la province de Québec. Elle reconnut cependant que celle-ci était richement minéralisée ; et la découverte de quelques mines importantes décida le gouvernement de la province de Québec à organiser un service des mines.

Les explorations faites à ce jour ont eu pour but de reconnaître la valeur des gisements connus. Et il y a tout lieu de croire que les explorations qui vont se succéder amèneront de nouvelles et importantes découvertes.

Les métaux et minéraux qu'on trouve dans la province de Québec sont : L'argent, l'arsenic, l'asbeste, la baryte, le cuivre, le fer, la labradorite, le manganèse, le marbre, le mercure, le sulfure de molybdène, le nickel, l'or, l'ocre, le pétrole, le phosphate de chaux, le platine et la pyrite.

Argent. — On trouve ce métal dans presque toutes les parties de la province, mais en très-petite quantité. Ce sont les pyrites de cuivre et les minerais de plomb qui en contiennent

le plus. Quelques analyses ont été faites avec des pyrites de cuivre provenant des cantons de l'Est et de la Beauce. Le rendement a été de 37 à 60 onces d'argent par tonne de minerai. Mais d'autres analyses plus nombreuses n'ont pas accusé plus de 1 once $\frac{1}{2}$ à 3 onces, et ce métal reste encore inexploité.

Arsenic. — Certaines pyrites de cuivre et de fer accusent 45 pour cent environ d'arsenic. Cette substance n'est pas encore exploitée, les pyrites elles-mêmes ne l'étant pas.

Asbeste. — L'asbeste, telle est la variété d'amiante qu'on trouve en grande quantité dans les cantons de l'Est et dans la Beauce. Plusieurs mines sont déjà en exploitation dans ces deux contrées, et donnent des résultats d'autant plus favorables que l'asbeste y est d'une qualité supérieure qui lui assure les plus hauts prix sur les principaux marchés d'Europe. La spéculation et le manque de capital ont jusqu'ici empêché l'exploitation de ces mines d'atteindre tout son développement, de telle sorte qu'elle offre encore un bel avenir aux capitalistes.

Baryte. — La baryte se trouve à l'état de sulfate en plusieurs endroits de la province, mais en quantité insignifiante. Dans la vallée de l'Ottawa cependant on en a trouvé d'assez grandes quantités pour être exploitées avantageusement.

Cuivre. — Les mines de cuivre de la province méritent une mention toute spéciale, car les gisements de pyrites de cuivre sont considérables et pourraient être exploités avec plus de profits.

Les principaux gisements se trouvent à Oxford, à quelques milles de Sherbroke. Nous avons eu l'occasion de les visiter et d'en apprécier l'importance. Ces mines comprennent de vastes établissements situés sur une ligne de chemin de fer. plus de 300 ouvriers et environ 60 mineurs y travaillent con-

tinuellement, et la production annuelle ne s'élève pas à moins de 80000 tonnes de minerai. L'extraction de celui-ci revient à \$1.50 la tonne. Le combustible est peu cher. Le minerai peut donc être traité d'une façon économique. Toutefois il n'est pas utilisé comme il devrait l'être. Certaines parties, en effet, sont argentifères et contiennent de 40 à 60 onces d'argent. Mais l'argent n'est pas plus exploité que le soufre qui se dégage du grillage des pyrites.

Une partie des pyrites est grillée sur place et à l'air libre tandis que l'autre partie est expédiée à New-York. Là, le soufre que celle-ci contient sert à la fabrication de l'acide sulfurique et le minerai ainsi allégé d'une valeur importante est réexpédié à Oxford. Le bénéfice net qui réalise la compagnie New-Yorkaise est de \$1.00 par tonne de minerai expédié. La production de ces mines étant de 80,000 tonnes par an, c'est donc un bénéfice annuel de \$80,000 que la compagnie canadienne néglige de réaliser. Ce bénéfice serait nécessairement augmenté des frais de transport par chemin de fer d'Orford à New-York et *vice versa*.

Il existe plusieurs autres compagnies qui exploitent les mines de cuivre de cette région. Le manque de capital les empêche toutes de se livrer à la fabrication de l'acide sulfurique une des industries qui, comme le disait Adam Smith, peut être considérée comme la base de la richesse d'un pays.

Fer. — Il y a peu de pays où on trouve des masses de minerais de fer aussi considérables et aussi riches que dans la province de Québec. On le trouve sous toutes les formes en masses compactes et en quantités inappréciables dans toute la chaîne des Laurentides, du Labrador aux sources de l'Ottawa. Et cependant l'industrie du fer est encore à créer, quoique son introduction dans la province remonte à l'époque de la domina-

tion française. Ce n'est ni dans la pauvreté du minerai, ni dans la mauvaise qualité du produit obtenu qu'il faut en chercher la cause. Il est de toute évidence que le manque de capital, et l'insuffisance des procédés de traitement des minerais ont été les seules et vraies raisons du peu de développement de cette industrie. Il y a eu à lutter contre l'importation des fers étrangers exempts de droits et livrés à bas prix. Il fallait produire très-bon marché, et ce n'était guère possible avec des traitements aussi dispendieux que ceux employés à ce jour.

La qualité du fer et de l'acier produits est excellente et quelquefois même supérieure à celle des produits étrangers réputés les meilleurs. Quant à la teneur du minerai, quelques extraits des différents rapports de la commission géologique du Canada en montreront suffisamment le degré élevé.

Dans la vallée de l'Ottawa, la commission géologique a constaté la présence de dépôts de minerai dont elle évalue la quantité à plus de 100,000,000 de tonnes. Les analyses, auxquelles elle s'est livrée, accusent 96.09 d'oxyde de fer magnétique, équivalant à 69.65 pour 100 de fer métallique. Plusieurs hauts-fourneaux sont actuellement en opération dans cette région où le combustible est très-peu coûteux.

Dans la vallée du Saint-Maurice, à quelques milles de Trois-Rivières, existent encore les restes des forges que les français y établirent en 1737. Le rendement du minerai est d'environ 60 p. 070 de fer métallique. L'analyse de quelques échantillons a donné les résultats suivants :

Peroxyde de fer.....	77.60	74.30	64.80
Sesquioxyde de manganèse.....	30		5.00
Silice.....	5.40	3.60	4.80
Acide phosphorique.....	1.81	1.80	n. d.
Matières volatiles.....	14 00	20 30	23.65

Quoique le bois soit devenu assez rare dans les environs des forges, il est encore possible de s'en procurer à bas prix, le haut du St. Maurice étant encore très-boisé. Là, comme dans les autres parties de la province, les compagnies qui se sont formées ont dépensé leur capital dans l'installation de leur matériel et se sont ensuite trouvées avec un fond de roulement insuffisant pour continuer avantageusement les opérations.

En descendant le cours du Saint-Laurent, on trouve à Saint-Urbain, à quelques milles de la baie St. Paul une vraie montagne de fer titanique. Deux analyses ont donné les résultats suivants :

Acide titanique	48.60	37.00
Protoxyde de fer	37.06	25.71
Peroxyde de fer	10.4	26.07
Magnésie	3.60	0.46
Protoxyde de manganèse		0.46
Alumine		1.60
Chaux		3.25
Silice		
Soufre		2.64
Acide phosphorique		traces
Eau combinée		rien
		0.81
	99.66	99.97

Le rendement en fer métallique était de 38.25. Une compagnie anglaise avait commencé à exploiter cette mine. Le manque de capital l'a empêchée de poursuivre l'expérience ; et des hauts-fourneaux et des vastes établissements établis à grands frais nous n'avons vu que quelques murs que les tremblements de terre émiettent de temps à autre. Cependant la montagne est toujours là qui attend des capitalistes plus entreprenants.

Aux Sept-îles, sur la côte du Labrador, on trouve également

une mine de fer titanique non moins importante. Elle n'a pas encore été exploitée.

Sur les bords du Saint-Laurent, entre la rivière Saguenay et Moisie, on trouve d'immenses dépôts de sable magnétique qui recouvrent le lit et les berges de certains tributaires du Saint-Laurent sur une distance de 40 à 50 kilomètres. L'analyse de ce sable a donné les résultats suivants.

	Sable de Bersimis	Sable de Moisie	Sable de Mingan
Protoxyde de fer.....	85.56	85.79	80.46
Acide titanique.....	3.50	4.15	6.50
Oxyde de manganèse.....	indéterm.	0.40	0.52
Chaux.....	traces	0.90	0.75
Magnésie.....			0.70
Résidu de fer insoluble.....	3.85	1.95	4.20
	92.81	93.19	93.13
Fer métallique.....	62.56	66.23	65.58

Ce sable magnétique a été exploité ; mais, pour les raisons que nous avons indiquées dans le chapitre sur le Labrador, l'exploitation en a été suspendue.

Le *fer chromique* se trouve dans les cantons de l'Est en quantités considérables, et produit de 60 à 65 pour cent d'acide chromique. D'après l'opinion de Sir Wm. Logan, exprimée dans la géologie du Canada, l'exploitation de cette matière serait des plus avantageuses dans les cantons de l'Est.

En résumé, l'exploitation des mines de fer de la province de Québec mérite de la part des capitalistes une considération d'autant plus sérieuse que la province et le Canada tout entier tirent de l'étranger presque tout le fer dont ils ont besoin. Et, vue l'extension toujours croissante des voies ferrées, ces besoins

ne peuvent qu'augmenter dans de larges proportions. De leur côté, les hommes publics ne devraient pas craindre d'accorder quelques encouragements à l'introduction dans le pays d'une industrie si profitable.

Labradorite. — (Voir Labrador)

Manganèse.—Le manganèse se trouve dans la région de la Beauce. Il est mêlé au sable et contient de 15 à 30 par 100 de peroxyde fer. Il n'est pas en quantité suffisante pour être exploité.

Marbre.—On trouve de très-beau marbre en plusieurs endroits de la province. Sa couleur n'est pas la même partout. Dans les environs de Québec on remarque une carrière de marbre vert du plus bel effet. Elle est encore inexploitée.

Mercure.—Sir Wm. Logan, a constaté sa présence dans les sables aurifères de la Beauce, mais en quantité insignifiante.

Mica.—On le trouve en assez grande quantité dans la chaîne des Laurentides. Sa qualité est très-belle.

Molybdène.—D'après des explorations récentes, ce précieux métal se trouverait en quantité susceptible d'exploitation sur la côte du Labrador, dans la baie de Manicouagan.

Nickel.—Les pyrites de fer et le fer chronique contiennent quelquefois de l'oxyde de Nickel et de cobalt. Mais ces deux métaux ne sont pas exploités.

Or.—Sur la rive droite du Saint-Laurent, dans la région de la Beauce, on rencontre des schistes siluriens métamorphisés par des éruptions serpentineuses et surtout diorétiques. Les strates ont été redressées, plissées et contournées. Elles se sont ouvertes et elles ont donné passage aux roches éruptives précipitées qui à une température relativement basse les ont profondément modifiées. Des filons quarzeux aurifères se sont intercalés dans ces

strates. Une époque de calme relatif a dû succéder à ce grand accident géologique, et un nouvel épanchement diorétique, quartzeux ferrugineux et aurifère s'est produit sur toute la contrée. Les eaux marines ont uniformément ce grand dépôt ; et l'or, en vertu de sa densité, s'est principalement déposé à la base de ces alluvions. Les eaux en se retirant ont produit les vallées, celle de la Chaudière et de ses affluents notamment. La masse alluviale qui en forme les escarpements atteint parfois 100 pieds, et sa richesse minérale est facilement et très-productivement exploitable.

Telle est l'opinion exprimée par M. Paul Juncker, un ingénieur des mines français, qui a exploré dernièrement cette région.

Ces mines d'or furent découvertes, il y a 30 ans environ. Les cultivateurs de la Beauce et des ouvriers accoururent de toutes parts pour se livrer à la recherche des pépites. Mais l'expérience ne tarda pas à donner raison à l'opinion émise par Sir Wm Logan, après qu'il eut visité la contrée.

“Si la quantité d'or que contient la vallée de la Chaudière est de nature à rémunérer un travail intelligent et à encourager le placement des capitaux, les agriculteurs, les artisans et toute personne occupée aux travaux ordinaires du pays perdraient totalement leur travail à la recherche des pépites.”

Nous avons nous-mêmes parcouru à plusieurs reprises la vallée de la Chaudière, et n'avons jamais rencontré d'autres “chercheurs d'or” que des compagnies canadiennes ou américaines exploitant les alluvions.

A la Rivière du Loup (en bas) ont trouvé également des alluvions aurifères d'un rendement assez important.

Les quartz ne sont exploités nullepart, et le nombre des

compagnies exploitant les alluvions est relativement très-restreint, si on considère l'étendue de la contrée. Il y a donc encore place pour nos capitalistes.

Pétrole. — Une source de pétrole a été observée dans la Gaspésie. Et, dans la région du Saint-Maurice, des dégagements de gaz considérables dénoteraient la présence de gisements de pétrole susceptibles d'une exploitation rémunératrice. Ces différentes sources n'ont pas encore été exploitées.

Phosphates. — (Voir entreprises françaises.)

Platine. — Quelques grains de platine natif ont été observés dans la région de la Beauce.

Plomb. — On le trouve dans le district de l'Ottawa, d'où on en a retiré une grande quantité, il y a quelques années. Il existe aussi une mine de plomb argentifère assez importante dans les environs de Rimouski, sur les bords du Saint-Laurent. Nous avons beaucoup remarqués à l'exposition de Montréal, en 1881, des échantillons provenant de cette mine qui est encore inexploitée.

Plombagine. — C'est surtout dans le district d'Ottawa qu'on trouve la plus grande quantité de graphite. Elle est de qualité supérieure et son rendement s'élève jusqu'à 96 et 99 pour cent. Une puissante compagnie américaine exploita ces mines, il y a quelques années. Mais la crise commerciale ajoutée au prix élevé du transport entraîna sa faillite. Plusieurs compagnies moins importantes subirent le même sort, et les mines de graphite sont restées inexploitées depuis. C'est peut-être le cas de dire : *Audaces fortuna juvat*. L'audace cependant ne serait pas de la témérité, car les conditions sont bien plus avantageuses aujourd'hui qu'elles ne l'étaient, il y a quelques années.

Pierres. — La pierre à chaux et des pierres de construction de toute beauté se trouvent presque partout en grande quantité.

On trouve dans les environs de Québec quelques gisements de pierre lithographique. Soit que le capital nécessaire à leur exploitation manquât aux possesseurs de ces gisements, soit que les pierres lithographiques elles-mêmes n'eussent pas une grande valeur, elles sont restées inexploitées.

Perles. — Il y a une quinzaine d'années environ, des perles de grande valeur furent découvertes dans des rivières d'eau douce qui recouvraient le lit de presque toutes les rivières de la rive Sud du St-Laurent. Dans les environs de Québec, dans la rivière St-Charles, par exemple, on en trouva de très-belles. Pendant plusieurs années ce fut donc une hécatombe de mollusques. Les premiers qui exploitèrent cette industrie en retirèrent de beaux bénéfices. Environ 35,000 dollars de perles Canadiennes furent, dit-on, vendues sur les marchés de Paris et de Vienne par un de nos compatriotes. Plusieurs perles ont été vendues au Canada de 1000 à 5000 francs chaque, aujourd'hui on en trouve peu ou point. Et nous-mêmes qui avons exploité quelques rivières dont le lit était encore recouvert de ces mollusques, devons avouer qu'il eut été préférable pour nous de nous rendre directement chez Freument Meurice.

Pyrites. — Les pyrites de fer et les pyrites de cuivre abondent dans la province de Québec. Elles ne sont pas utilisées ou bien restent inexploitées. Elles pourraient cependant donner lieu à une industrie des plus profitables, et la seule qu'il importe le plus à un pays de posséder, car elle est la base de presque toutes les autres. Voilà plus d'un siècle qu'Adam Smith a émis cette opinion ; et elle est vraie aujourd'hui plus que jamais. Les branches de l'industrie sont rares qui n'ont

pas recours à l'acide sulfurique. Si la province de Québec désire voir son industrie manufacturière faire de rapides progrès favorisés d'autre part par des avantages naturels d'une grande importance, elle doit se hâter de produire chez elle les matières premières qu'elle demande à l'étranger. La fabrication de l'acide sulfurique ne peut tarder du reste à s'imposer à la province de Québec. De grands efforts sont tentés pour introduire l'industrie du sucre de betterave. Celle-ci réussira infailliblement tôt ou tard. Il faudra donc faire usage des superphosphates, il n'est guère admissible qu'on ira chercher à l'étranger un engrais qu'il est si facile d'obtenir chez soi.

Nos industriels et nos capitalistes devraient étudier sérieusement cette question. Nous sommes convaincus qu'il y a là un bel avenir. Le gouvernement de la province de Québec a déjà accordé une subvention à l'industrie sucrière. Il est hors de doute qu'il en accorderait une au moins égale aux industriels qui doteraient la province d'une industrie aussi capitale que celle de la fabrication de l'acide sulfurique.

Sources d'eaux minérales. — On trouve dans la province plusieurs sources d'eaux minérales. Elles sont généralement sulfureuses. L'une d'elles, celle de St-Léon, a même acquis depuis quelques années un certain renom. Mais la vogue dont elle jouit, est due tout autant à la beauté pittoresque du site et à l'élégante société qu'on y rencontre que de la propriété curative des eaux. Aux Forges du St-Maurice on a également découvert une source d'eau sulfureuse, et celle-ci pourrait bien devenir une rivale redoutable pour sa voisine de St-Léon.

Zinc. — On le trouve en quantité insignifiante, en quelques endroits seulement.

Nous donnons ci-dessous un état comparé de la production des mines de la province de Québec en 1871 et en 1881.

Produits	Quantité	
	1871	1881
Or	3,411 onces	2,182 onces
Argent		2 "
Cuivre	11,326 tonnes	6,007 "
Fer	92,001 "	76,242 "
Pyrites	2,300 "	19,590 "
Phosphate de chaux		8,924 "
Plombagine	270 "	28 "
Mica	4,000 "	15,876 livres
Marbre		35,114 p. c.
Pierre		2,885,656 p. c.
Touche	14,597	
Minerais divers		564 tonnes

Telles sont les principales ressources minières. L'attention toute particulière, dont elles sont aujourd'hui l'objet de la part du gouvernement et des capitalistes, laisse présager qu'elles ne tarderont pas à s'accroître dans de larges proportions.

CHAPITRE X

LES FORÊTS

SUMMAIRE. — Considérations générales — Produits. — Scieries.

Nous n'avons pas parlé des forêts dans le chapitre sur l'agriculture, la culture des arbres forestiers étant à peu près inconnue au Canada. Depuis le jour où Jacques-Cartier aborda sur les rives du St. Laurent jusqu'au jour de la *Fête des Arbres* inaugurée en 1883, il n'a peut-être pas été planté plus

de 100 arbres forestiers dans toute la province de Québec et nous pourrions ajouter dans tout le Canada. Pendant près de trois siècles, l'exploitation des forêts a pourvu à tous les besoins de la consommation intérieure et aux demandes de l'étranger. Elle a été et est encore une source de gros revenus pour le gouvernement, pour les industriels aussi bien que pour les particuliers. Son importance n'a jamais diminué. Quelques chiffres le prouveront suffisamment.

Les Forêts.

Produits	Quantité	
	1871	1881
Pin équarri blanc.....	8,876,060 p. c.	4,840,462 p. c.
“ “ rouge.....	347,515 “	654,721 “
Chêne “.....	53,635 “	59,587 “
Épinette rouge (tamarac).....	3,994,878 “	2,707,745 “
Érable et Merisier.....	500,995 “	2,784,395 “
Orme.....	52,209 “	163,049 “
Noyer { tendre.....	28,332 “	66,806 “
{ dur.....	39,612 “	7,993 “
Autres bois.....	10,414,710 “	14,282,814 “
Pin.....	5,011,632 billots	5,409,273 billots
Autres bois.....	3,628,720 “	8,182,434 “
Mats et espars.....	94,822 “	104,248 “
Douves.....	1,184 “	3,535 “
Lattes.....	7,143 “	31,881 “
Écorce à tanner.....	91,051 cordes	285,910 cordes
Bois de chauffage.....	3,121,612	3,633,923

Scieries.

	Nombre	Ouvriers employés	Salaires annuels	Valeur de la matière première	Valeur de la matière produite	Bénéfice
1871....	1,708	11,850	\$1,635,677	\$5,168,723	\$ 9,548,723	2,7 5,410
1881....	1,729	12,461	2,287,191	5,101,884	10,542,640	3,153,565
Augment.	021	611	\$ 651,514	dim.933,161	\$ 993,917	\$ 419,155

Nous ne parlons pas ici de tous les satellites qui gravitent autour de l'industrie forestière. Les tableaux indiquant les différentes manufactures et le commerce de la province permettront de juger de leur importance. Nous ajouterons qu'en hiver la coupe des bois est un gagne pain pour un grand nombre de familles nécessiteuses. Un bûcheron ne gagne pas moins de \$1.50 à \$2.00 par jour.

Toutefois l'industrie forestière ne peut rester indéfiniment aussi florissante qu'elle l'est aujourd'hui. La hache du colon, la pipe du chasseur et du pêcheur, et la cupidité insatiable des spéculateurs, tels sont les agents dissolvants qui en préparent la disparition. Plusieurs hommes d'Etat canadiens ont même prévu un échéance plus ou moins prochaine ; et, soucieux de l'avenir du pays, ils cherchent à empêcher la destruction complète des forêts, destruction qui serait aussi préjudiciable à l'agriculture qu'à l'industrie et au commerce. Un congrès forestier a fait adopter des mesures propres à inculquer aux générations le goût de la sylviculture, et c'est ainsi qu'un jour est tout spécialement consacré chaque année à la plantation des arbres. Cette fête de la plantation des arbres a été inaugurée l'année dernière avec grand éclat dans toutes les provinces du Canada. Tous les collèges et pensionnats donnent ce jour là un jour de congé aux élèves des deux sexes pour leur permettre de planter des arbres.

L'enthousiasme avec lequel elle a été célébrée laisse présager d'heureux résultats. Le gouvernement de la province a fait également voter par les chambres des mesures de protection. Mais nous le croyons susceptible d'en faire voter de plus efficaces en temps opportun.

CHAPITRE XI

LA CHASSE ET LA PÊCHE

SOMMAIRE. — La Chasse. — Les Pêcheries. — Lois sur la Chasse et la Pêche.

La Chasse. — La chasse est une véritable industrie dans la province de Québec ; et, quoique les animaux à fourrures précieuses deviennent de plus en plus rares, elle donne encore de bons résultats. Ce sont généralement les indiens qui se livrent à cette industrie. Toutefois un assez grand nombre de Canadiens-Français, descendants de ces intrépides "*coureurs de bois*" qui s'aventuraient jadis dans les forêts les plus reculées, sont devenus des chasseurs aussi habiles et aussi infatigables que les indiens. Ils se partagent avec ceux-ci les immenses domaines qui s'étendent des bords du Saint-Laurent aux régions polaires.

La chasse n'est point dangereuse, car on ne trouve dans la province de Québec ni serpents venimeux, ni bêtes féroces. Le seul reptile qu'on rencontre quelquefois est l'inoffensive couleuvre. Quant aux autres animaux, le caribou et l'orignal, par exemple, ils s'empressent de fuir à votre approche avec une rapidité vertigineuse, toujours au désespoir du chasseur. Dans

le gibier de plume on trouve en grand nombre la perdrix grise, la perdrix noire ou perdrix de savane, la perdrix blanche, une douzaine de variétés de canards sauvages, la sarcelle, l'outarde, l'oie sauvage, le ptarmigan, le pluvier, la bécasse, la bécassine, l'aigle noire et l'aigle à tête blanche, le grand-duc, le butor, le héron et une grande variété d'oiseaux aquatiques.

Après avoir passé l'hiver en Floride ou dans les pays tropicaux, un grand nombre de petit oiseaux au plumage étincelant viennent passer l'été au Canada. Mais la variété de l'universel " pierrot " importé depuis peu finira par les chasser.

Dans le gibier de poil, nous trouvons : le chevreuil, le caribou, l'orignal, le castor, le lièvre, le lapin, le rat musqué, l'ours-brun, le renard argenté, la martre, le vison, la loutre, le loup marin et quelques animaux aquatiques.

En 1871, le produit de la chasse se composait de :

86,148	Peaux de	Castor
1,181	"	" Ours
3,438	"	" Loutres
11,842	"	" Martres
19,072	"	" Visons
5,086	"	" Renards
6,740	"	" Chevreuil, Caribou, Orignaux
35,409	"	" Loups marins
181,830	"	" Rats musqués
19,700	"	" Autres peaux

La valeur des fourrures s'élevait en 1881 à \$163.310

Les pêcheries. — Les pêcheries de la province de Québec sont très-importantes et susceptibles d'être plus avantageusement exploitées. Nous pourrions leur appliquer les quelques observations que nous avons faites sur les conditions de la pêche au Labrador et à l'île d'Anticosti. Le tableau suivant servira peut-être à montrer que ces observations ne sont pas trop risquées.

Etat de la valeur des pêches du golfe. en 1882

Especes	Quantité	Prix	Valeur
		§ cts.	§ cts.
Sammon, salé..... Brls.	1,022	15 00	15,339 00
Sammon, frais, dans la glace..... Lbs.	248,307	0 07	17,381 49
Morne, sèche..... Qix.	233,523	4 00	934,092 00
Egrefin..... "	759	4 00	3,036 00
Lingue..... "	140	4 00	560 00
Flétan..... Brls.	355	6 00	2,130 00
Hareng, salé..... "	33,000½	4 00	132,002 00
Hareng fumé..... Boîtes	3,078	0 25	769 50
Maquereau, salé..... Brls.	2,744½	6 00	16,467 00
Truite..... "	298	8 00	2,384 00
Sardines..... "	29	4 00	116 00
Anguille..... "	38	7 00	266 00
Langues et notes de morue..... "	185	9 00	1,665 00
Peaux de loup-marin..... Pièces	13,417	1 00	13,417 00
Huile de loup-marin..... Galls	54,540	0 60	32,724 00
Huile de baleine..... "	7,880	0 60	4,728 00
Huile de marsouin..... "	177	0 60	106 20
Huile de morue..... "	170,232	0 60	102,139 20
Poisson employé comme engrais... Brls.	100,267½	1 00	100,267 50
Homard, en caïstre..... Lbs.	722 958	0 15	108,443 70
Poisson, pour la consommation locale. Brls.	18,185	4 00	72,740 00
			1,560,764 50
Valeur des pêcheries en 1881.....			2,410,937 81
do do en 1882.....			1,560,764 59
Diminution en 1882.....			850,173 22

Depuis 1871, on n'avait pas encore vu une pareille diminution. Il y avait eu au contraire une augmentation croissante pendant la dernière période décennale, et les recensements de 1871 et de 1881 nous donnent les résultats suivants :

	1871		1881	
Mornes	264,742	Quint.	462,388	Quint.
Aigrefins, Barbués et Merlans.....	1,881	"	6,589	"
Harengs	90,428	Barils	130,354	"
Gaspereaux.....	225	"	42	"
Maquereaux.....	5,857	"	10,725	"
Sardines	6,457	"	4,360	"
Flétants	891	"	657	"
Salmons.....	6,349	"	2,910	"
Aloses.....	1,665	"	1,864	"
Anguilles.....	5,816	"	5,601	"
Poissons blancs.....	1,501	"	886	"
Truites	1,724	"	6,916	"
Autres poissons.....	58,179	"	82,985	"
Homards.....			517,734	Livres
Huiles de poisson.....	309,899	Gall.	263,874	Gall.
Huîtres.....			156	Barils

D'après un rapport adressé au Ministre de la Marine et des Pêcheries, par le commandant du navire de l'Etat "La Canadienne", cette diminution de la valeur des pêches en 1882 est due à ce que la pêche du phoque sur les côtes du Nord, ainsi qu'autour des îles de la Madeleine, et celle de la morue d'été sur les côtes du Labrador, ont complètement manqué. Dans ce même rapport, cet officier attribue la cause de la diminution de la morue à l'accroissement continu du marsouin blanc, qui dévore le capelan et autres petits poissons dont la morue se nourrit. Dans tous les cas, que ce soit l'effet de l'accroissement continu du marsouin blanc, ou bien de l'empoisonnement des eaux, ou bien de l'abondance du fretin qu'on rejette à la mer, la morue a diminué; et nous sommes justifiés de dire que les pêcheries de la province de Québec pourraient être exploitées plus avantageusement.

Dans toutes les rivières de la province, on trouve une grande variété de poissons, tels que truite, saumon, brochet, carpe, perche, esturgeon, etc., etc. Tous ces poissons y sont de qualité excellente. Cela provient de la pureté des eaux. Dans les lacs, où les rivières prennent généralement leur sources, se déposent les matières étrangères qui y sont entraînées par les tributaires de ces lacs. Il est rare que sur le parcours de ces rivières on ne trouve pas une série de lacs qui purifient de nouveau les eaux. Les forêts elles-mêmes sont autant de filtres. De telle sorte que les eaux sont toujours d'une limpidité remarquable. Celles du St. Laurent surtout sont renommées pour leur belle couleur bleue et leur transparence qui permet de distinguer un objet à 5, 6 et 8 pieds au-dessous de l'eau. Mais il n'y a pas une seule rivière dont les eaux soient infestées par un animal quelconque. Le pêcheur n'y est incommodé que par des nuées de moustiques qui attaquent sans pitié les épidermes sensibles.

Lois sur la chasse et la pêche. — Monsieur Vekeman, un Belge, qui depuis quelques années fait de la colonisation pratique dans la province de Québec, les résumait ainsi dans une boutade qu'il adressait à ses compatriotes :

“ En Europe la chasse et la pêche sont le passe-temps de quelques privilégiés. On ne trouvera pas que j'exagère, lorsque je dirai qu'il y a en Belgique pour ainsi dire autant de garde-chasses que de pièces de gibier.

“ Au Canada, la chasse et la pêche sont libres. Le cultivateur et l'ouvrier ont le droit de chasser aussi bien que les riches ; et il n'y a des lois que pour protéger le gibier et le poisson

contre ceux qui, voulant chasser et pêcher en toute saison, finiraient par détruire une source d'amusements et de bénéfices."

Temps pendant lequel la pêche et la chasse sont interdites.

PÊCHE.

<i>Espèce de poisson.</i>	<i>Temps de la prohibition</i>
Saumon pêche au filet.....	Du 31 juillet au 1er mai
pêche à la ligne.....	Du 1er sept au 1er mai.
Poisson blanc.....	Du 10 nov. au 1er déc.
Truite saumonée.....	Du 15 oct. au 1er déc.
Brochet, Doré et Maskinongé.....	Du 15 avril au 15 mai.
Achigan.....	Du 15 mai au 15 juin.

CHASSE.

(Loi de 1882.)

<i>Espèce de gibier.</i>	<i>Temps de la prohibition.</i>
Orignal, chevreuil, Elan, Caribou, etc.....	Du 1er février au 1er sept.
Castor, Vison, Loutre, Martre, Pékan, Chat Sauvage.....	Du 15 mars au 1er nov.
Rat musqué.....	Du 1er mai au 1er avril.
Rat musqué dans les districts de Québec, Saguenay, Chicoutimi, Montmagny, Kamouraska, Rimouski et Gaspé.....	Du 1er juin au 1er avril.
Lièvre.....	Du 1er mars au 1er nov.
Perdrix.....	Du 1er janvier au 15 sept.
Coq de bruyère, Ptarmigan, Bécasse, Bécassine, Alouette.....	Du 1er février au 1er sept.
Cygne, Oie sauvage, Outarde, Canard, Mareuse, Sarcelle.....	Du 15 avril au 9 sept.
Oiseau insectivore.....	Du 1er mars au 1er sept.
Oiseau de proie, Pigeon sauvage (tourte) Martin-pêcheur, Corbeau et Corneille.....	Peuvent être chassés toute l'année.

CHAPITRE XII

LES MANUFACTURES

Le tableau suivant en indique l'importance :

Les Manufactures

	Salaires annuels	Valeur des matières premières	Valeur des articles produits
Allumettes.....	\$ 123 040	203 447	443 240
Boulangeries.....	370 429	2 809 178	3 951 450
Bonneteries.....	29 126	74 010	121 669
Briqueteries et tuileries...	122 556	100 357	387 924
Brasseries.....	152 210	557 150	1 022 500
Brosseries.....	59 312	105 554	188 502
Bijouterie et horlogerie...	76 597	147 487	360 966
Bouilloires.....	11 420	23 000	42 420
Boîtes et valises.....	71 210	217 152	492 052
Cordonnerie.....	2 296 369	6 218 202	10 754 314
Carrosserie.....	425 885	504 393	1 410 526
Construction de bardeau...	762 036	6 729 556	9 686 248
“ de chaloupes.	6 247	3 530	12 020
“ de navires...	169 118	214 060	554 683
Charbonnerie.....	1 161	1 237	3 500
Conserves alimentaires...	43 498	208 167	332 556
Corderies.....	48 380	320 488	447 400
Charpenterie, menuiserie.	554 655	598 343	1 536 022
Draperie.....	236 036	916 362	1 531 891
Distilleries.....	6 500	70 000	138 000
Eaux gazeuses.....	26 173	63 421	154 260
Fonderie et confection de machines.....	471 324	766 562	1 693 249
Forges.....	601 400	610 027	1 787 848
Fours à chaux.....	34 663	81 331	159 291
Ferblanterie et tolerie....	203 957	427 642	902 587
Fromagerie.....	46 674	533 987	739 105
Fabrique de pompes.....	3 310	2 983	9 625
“ de rouets.....	3 538	967	7 232
“ de portes et fenêtres.	75 567	169 155	303 335
Gaz.....	75 312	100 029	387 497
Gravure et lithographie ..	91 300	131 550	328 750
Huiles.....	18 859	297 093	354 360
Habillements pour femmes.	204 682	860 701	1 377 007
“ “ hommes.	904 083	3 305 469	5 263 933

	Salaires annuels.	Valeur des ma- tières premières.	Valeur des articles produits.
Imprimerie.....	424 959	424 853	1 242 736
Instruments aratoires.....	96 610	174 129	390 456
" de musique.....	30 700	41 750	162 200
Médecines brevetées.....	211 391	199 416	621 314
Marbres établissements....	36 050	195 250	346 580
Machines à vapeur.....	164 500	180 808	521 400
Meublerie.....	513 043	632 985	1 736 392
Moulins à fouler et à carder.	57 854	599 640	790 426
" à farine.....	509 789	7 309 208	8 891 752
" à seie.....	2 287 191	5 101 884	10 542 649
Orfèverie.....	24 142	79 060	144 437
Poteries.....	94 635	85 523	235 240
Objets de paille.....	25 249	10 315	50 975
Potasseries.....	8 382	39 721	58 566
Pelloterie et chapellerie..	371 552	1 351 117	2 456 711
Peintres en bâtiments....	80 994	122 749	325 558
Peinture et vernis.....	76 365	561 000	856 500
Papier.....	216 970	712 044	1 289 525
Perruques.....	7 260	6 300	19 400
Photographies.....	48 951	40 286	162 440
Produits chimiques.....	38 346	144 500	229 500
Reliure.....	86 170	82 624	259 900
Sculpture et dorure.....	38 876	07 930	138 980
Sirups, liqueurs, cidre....	6 860	70 052	22 712
Scies et limes.....	33 530	191 030	564 160
Sellerie.....	136 746	357 013	636 652
Sabonnons de viande.....	40 856	774 046	950 182
Savonnerie et chandellerie.	107 351	695 272	1 026 917
Tonnellerie.....	85 332	103 025	251 137
Tannerie.....	25 950	35 592	98 130
Tabac.....	417 719	1 005 505	1 250 153
Tours à bois.....	35 439	34 321	108 162
Teintureries.....	10 344	16 215	49 039
Vinigre.....	10 503	1 268	15 481
Articles variés.....	111 640	225 741	473 783
Totaux.....	\$18 333 162	62 563 967	104 662 253

Le tableau ci-dessous permettra d'en constater les progrès pendant la dernière période décennale :

	Capital engagé	Nombre de bras employés	Montant annuel des salaires	Valeur des des matières premières	Valeur des produits	Bénéfices
	\$		\$	\$	\$	\$
1871..	28,071,868	68,714	12,555,025	44,555,095	77,215,182	20,260,484
1881..	50,216,992	35,673	18,333,132	62,563,967	104,662,258	23,765,129
Aug..	31,145,124	18,959	5,943,489	18,008,942	27,457,076	3,504,645

Ces diverses industries prendront nécessairement un développement d'autant plus considérable qu'on trouve dans la province de Québec de nombreux pouvoirs d'eau qui rendent cette province la plus favorable aux entreprises industrielles.

CHAPITRE XIII

COMMERCE

SOMMAIRE :— Importations.—Exportations.

Les quelques tableaux suivants indiqueront le mouvement général du commerce dans la province de Québec.

Importation.—Le tableau suivant donne un résumé de la valeur des effets entrées pour la consommation dans la province de Québec pendant l'année finissant le 30 juin 1882.

Pays.	Total.	Droits perçus.	
	\$	\$	cts.
Grande-Bretagne.....	24,230,383	4,461,830	03
Etats-Unis.....	15,169,917	1,882,543	85
France.....	1,410,271	461,914	86
Allemagne.....	1,101,174	251,064	38
Hollande.....	165,421	301,753	19
Belgique.....	442,441	84,239	24
Espagne.....	266,377	145,696	40
Portugal.....	37,621	21,542	12
Suisse.....	203,098	52,432	40
Autriche.....	21,315	4,478	55
Italie.....	71,760	29,257	74
Chine.....	119,491	12,228	91
Japon.....	736,652	45,643	03
Turquie.....	122,197	26,616	40
Grèce.....	46,350	11,590	00
Antilles anglaises.....	814,535	328,348	44
Indes orientales anglaises.....	1,143,843	511,515	02
Indes orientales hollandaises.....	21,756	2,218	20
Guyane anglaise.....	220,131	107,097	26
Illes Sandwich.....	43	184	05
Saint-Pierre.....	10,999		
Terreneuve.....	1,608	214	39
Norvège et Suède.....	192,274	394	55
Russie.....	43,664	7,689	19
Danemark.....	7,429	237	55
Mexique.....	65	29	30
Brésil.....	25,041	11,020	66
Afrique anglaise.....	850,670	385,293	93
Possession espag. de l'Océan Pacif.....	204,745		
Etats de l'Amerique Centrale.....	1,854	1,601	40
Vénézuëla.....	230	51	20
	8,146	793	24
Total.....	47,685,441	9,140,519	48

Exportations de la province de Québec composées exclusivement des marchandises produites par cette province, pendant l'année finissant le 30 juin 1882.

Les Mines.

Produits	Valeur
Or	\$ 206,900
Charbon	151,496
Cuivre rouge	139,210
Fer	154
Phosphates	298,691
Pierre et marbre	909
Sel	578
Ardoises	8,100
Autres articles	70,195
	\$ 876,233

Les Forêts.

Aleutis lavés	\$ 329,653
Ecorce pour les tanneurs	314,230
Bois de chauffage	13,428
Traverses pour chemins de fer	113,922
Bois de construction équarri (frêne orme, pin rouge bouleau)	3,531,235
Bois divers	58,956
Lattes, perches et piquets	8,694
Planches, madriers et solives	912,705
Voliges	61,262
Donves et fonds	102,415
Madriers	3,413,837
Bouts de madriers	112,339
Bois en grume (Pruche, chêne, pin, tamarac)	84,642
Echalas à houblon	17,985

A Rapporter \$9,991,332

	Report	\$9,994,332
Coubes et allonges		3,831
Chevrans		5,647
Tilleul et noyer tendre		32,516
Mats et espars		6,309
Bardeaux et billots à bardeaux		36,067
Bois à lattes		4,217
Billots à douves		34,260
Bois de services divers		51,909
		\$ 10,169,138

Animaux et leurs produits.

Chevaux	\$	932,969
Bêtes à corne		2,363,296
Porcs		127
Moutons		606,051
Volaille et autres, animaux		47,679
Os		11,760
Beurre		2,051,603
Fromage		3,719,900
Œufs		214,529
Fourrures préparées et non préparées		119,840
Peaux et pelleries		80,726
Miel		223
Saindoux		1,278
{ Lard séché		318,100
{ Bœuf		2,853
{ Jambons		3,229
{ Lard		51,756
{ Langues		4,550
{ Autres		41,697
Laine		11,439
Autres articles		30,926
		\$ 10,932,631

Produits agricoles.

Son	\$	16,319
Lin		2,846
Fruits verts		219,479
Orge		240,248
Fèves		38,538
Maïs		21
Avoine		858,720
Pois		2,357,313
Seigle		328,823
Blé		2,829,442
Autres grains		16,194
Fleur de farine de blé		1,181,177
“ “ de blé d'Inde		50
“ “ d'avoine		160,817
“ de tout autre farine		4,149
Foin		693,790
Houblon		20,195
Malt		477
Sucre d'Erable		20,859
Pommes de terre		366,290
Paille		13,585
Tabac en feuilles		5,718
Légumes		66,413
Graines diverses		30,053
Autres articles		77,209
	\$	<u>9,551,735</u>

Les Pêcheries.

Morue	{ Salée sèche	\$	612,856
	{ “ verte		21
	{ “ saumurée		41
Maquereau	{ en boîte		100
	{ saumurée		42
Flétan saumuré			21
A reporter			<u>\$ 643,081</u>

Raport \$643,081

Hareng	{	sauré	26,067
		fumé	621
Autres poissons	{	saurés	120
		en conserves	830
Huîtres fraîches			45
Homard	{	frais	14
		en conserves	29,966
Saumon	{	frais	15,082
		fumé	5
		sauré	17,951
Autres poissons	{	frais	1,140
		sauré	403
		Morne	21,103
Huile de	{	Loup marin	803
		Baleine	3,978
		Autres	10,676
			\$ 807,685

Les manufactures.

Acier (articles en)	.	.	.	.	\$	5,935
Bijouterie et plaqués	.	.	.	.		1,690
Biscuits	.	.	.	.		65,479
Bois ouvré (meubles, porte et)	.	.	.	.		19,210
Corrosserie	.	.	.	.		5,569
Cordage, cables, étoupes etc	.	.	.	.		23
Coton	.	.	.	.		18,642
Caoutchouc	.	.	.	.		783
Cuir	{	à semelles et à empeignes				259,767
		Bottes et souliers				86,895
		Harnais et sellerie				201
		Divers				4,372
Fer (quincaillerie)	.	.	.	.		163,158
Fourrures	.	.	.	.		2,146
Guenilles	.	.	.	.		5,556
Huiles tourteaux oléagineux	.	.	.	.		14,997
Instruments aratoires	.	.	.	.		2,708
Instruments de musique	{	Orgues				16,181
		Pianos				1,440
		autres				3,874

A reporter \$778,285

	Report	\$ 773,235
Lainages		11,964
Livres		3,099
Liqueurs		9,925
Machines à coudre et autres		22,021
Navires vendus à d'autres pays		129,433
Tabac et tiges de		268,207
Paille		210
Vêtements		1,620
Autres articles (savon, empois etc.)		222,383
		\$ 1,247,147

Récapitulation des produits exportés de la province de Québec en 1882.

Mines	\$ 876,233
Pêcheries	807,635
Forêts	0,169,138
Animaux et leurs produits	10,932,631
Produits agricoles	9,551,735
Manufactures	1,247,147
Divers articles	5,337,552
	\$33,972,121

Résumé de la valeur totale des effets exportés de la province de Québec à chaque pays pendant l'année finissant le 30 juin 1882

	Provenance					Canadienne				
	Mines	Récherches	Forêts	Animaux et leurs produits	Produits agricoles	Manufactures	Divers articles	Total		
Grande Bretagne	\$ 281,385	\$ 119,767	\$ 7,184,236	\$ 8,875,318	\$ 6,445,440	\$ 705,330	\$ 16,486	\$ 28,627,962		
Etats-Unis	189,315	74,319	1,409,824	1,773,602	2,021,847	369,396	74,808	5,362,521		
Terre-Neuve		235	24,214	89,944	677,858	108,698		900,259		
Antilles anglaises		34,714	21,616	2,760	437	2,192		61,720		
" espagnoles		9,484	30		310	235		10,069		
" Danoises			40			29		69		
Ile St. Pierre		9	3,956	1,628	8,299	20,555		84,251		
Mexique					6	92		92		
Labrador		121	572	629	69	2,259		3,516		
Etats-Unis de Colombie			12,824			3,525		16,349		
Bésil		344,101	275		8,525	3,426		356,327		
Pérou			14,609					14,609		
Uruguay	180	480	107,303			282		108,165		
République argentine			170,810					170,810		
France			124,789					124,789		
Allemagne	81,800		120	660		9,714		35,811		
Espagne								5,966		
Portugal		60,111	77,232					137,363		
Italie		118,963						118,963		
Belgique			53,947					184,685		
Hollande			6,940			156		315,938		
Danemark	9,000				80,748			9,000		
Norvège					308,212	22,900		22,900		
Antriche		10,851						10,351		
G braltar			8,737					9,137		
Afrique	2,200		18,504			115		20,819		
Australie	5,900	1,300	83,593			1,936		42,729		
Nouvel Islande						4,052		4,052		
Ile Sandwiche						98		98		
Totaux	\$ 519,200	\$ 773,785	\$ 9,280,233	\$ 10,694,531	\$ 4,463,871	\$ 1,247,147	\$ 90,805	\$ 32,157,451		
Monnaie et lingots aux Etats Unis								359,067		
Quantité évaluée dont il n'a pas été fait rapport aux ports de l'intérieur et exportée aux Etats-Unis								417,926		
Total								82,994,444		
Provenance Etrangère								6,037,677		
Grand total								\$ 88,972,121		

Nous étudierons plus loin le commerce de la France avec le Canada.

Mesures de longueur.

La verge (0 mètr 91) est de 3 pieds

Le pied (0 mètr 80) " 12 pouces

La brasse (1 mètr 82) " 2 verges

La perche (5 mètr 02) " 5 " $\frac{1}{2}$

La chaîne (20 mètr 11) " 22 verges

Le mille 1609 mètr " 80 chaînes ou 1760 verges.

Le MILLE MARIN (1,852 mètres) contient 120 *nœuds* ou 5,280 *verges*.

Mesures de superficie.

VERGE CARRÉE (0 mètre 83 centimètres.)

La PERCHE CARRÉE (25 mètres 29 cent.) contient 30 *verges* et un quart carrée.

La CHAÎNE CARRÉE (4 ares 4 centiares) contient 16 *perches* carrées.

L'ACRE (40 ares 47 centiares) contient dix *chaînes* carrées.

Le MILLE CARRÉ (16 hectares 18 ares) contient 40 *acres* carrés.

Mesures de pesanteur.

La LIVRE étalon (453 grammes 59 centigrammes) se divise en 16 *onces*.

L'ONCE (28 grammes 35 centigrammes) se divise en 16 *drachmes*.

Le QUINTAL (45 kilogrammes 35 grammes) est de cent *livres*.

La TONNE (907 kilogrammes 18 grammes) est de 20 *quintaux* ou 2,000 *livres*.

Mesures de capacité.

Le GALLON (4 litres 54 centilitres) contient 4 *pintes*.

La PINTÉ (1 litre 13 centilitres) contient 2 *chopines*.

Le MINOT—(*bushel*) (36 litres 34 centilitres) contient 8 *gallons*.

Le BARIL (1 hectolitre 13 litres) contient 25 *gallons*.

Poids légal de certaines denrées.

Dans les contrats de vente ou de livraison des articles ci-après énumérés, le minot se détermine au poids, à moins de convention contraire.

Le poids du minot en livres anglaises doit être comme suit :

Blé	Soixante	livres
Blé d'inde ou maïs	Cinquante-six	"
Seigle	Cinquante-six	"
Pois	Soixante	"
Orge	Quarante-huit	"
Avoine	Trente-quatre	"

CHAPITRE XIV

FINANCES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES.

SOMMAIRE :—Situation financière de la province. —Banques.

En plus des dépenses ordinaires, la province de Québec a dû s'imposer de grandes dépenses extraordinaires, afin de hâter le développement du pays. De là le déficit constaté dans ce

dernier rapport du Ministre des finances de la province. Voici quelle était d'après ce rapport la situation financière de la province au 30 juin 1882.

Recettes	\$ 5 799 751.55
Dépenses	5 420 576.77
Balance en mains	379 172.78

Etat de la dette publique de la Province de Québec au 31 décembre 1882.

EMPRUNTS PERMANENTS.

No.	Autorité pour l'emprunt.	Date de l'émission.	Date de l'échéance.
1	Acte 37 Viet., ch. 2.	1er mai 1874	1er mai 1904.
2	do 39 Viet., ch. 4.	1er mai 1876	1er mai 1906.
3	do 41 Viet., ch. 1.	1er novembre 1878.	1er novembre 1908.
4	do 43-44 Viet., ch. 45.	1er juillet 1880 . . .	1er juillet 1919.
5	do 45 Viet., ch. 18.	1er juillet 1882 . . .	1er juillet 1912.

No. de l'emprunt.	Où payable.	INTÉRÊT.	
		Taux.	Quand payable.
1	Londres	5 p. cent	1er mai et 1er novembre
2	do	5 "	do do
3	Londres ou New-York . . .	5 "	do do
4	Londres ou Paris	4½ "	1er janvier et 1er juillet.
5	Québec	5 "	do do

Etat de la dette publique de la Province de Québec au 31 décembre 1882.

(Suite.)

No.	Montant de l'emprunt.	Montant racheté.	Montant dû	Fonds d'amortissement placé.	Balance.
	\$	\$	\$	\$	\$
1	3,893,333.33	267,666.66	3,625,666.67	540,226.67	3,085,440.00
2	4,185,333.33	125,560.00	4,059,773.33	4,059,723.33	
3	3,000,000.00		3,000,000.00	3,000,000.00	
4	4,275,853.33	107,066.66	4,168,786.57		4,168,786.67
5	1,110,650.00		1,110,650.00		1,110,650.00
	16,465,169.99	500,293.32	15,964,876.67	7,600,000.00	8,364,876.67

Ces divers emprunts ont été contractés afin de hâter le développement du pays. Voici en effet le tableau des principales dépenses faite dans ce but :

Colonisation	\$ 1 408 782 32
Immigration	387 806 12
Cadastrés	659 229 61
Construction de monuments publics	823 021 69
“ Palais de Justice	440 174 41
“ Ch. de fer Q. M. O. & O.	12 547 830 48
Subventions en argent aux Cies de ch. de fer	2 400 441 50
Intérêt	2 812 522 81

Total . . \$21 540 008 44

Le total des recettes du 1er juillet 1862 au 1er juillet 1882 était de \$33,594,282.40. Les deux tiers environ de ces recettes ont été exclusivement consacrés au développement de la province.

Etat de la dette consolidée au 31 décembre 1882.

Balances des quatre premiers emprunts . .	\$14 854 226 03
Prix net du ch. de fer Q. M. O. & O.	
à déduire	7 600 000 00
	7 254 226 67
Montant de la dette flottante	4 681 540 84
Total	\$10 945 776 60

Il y a encore un grand nombre d'améliorations à faire dans la province de Québec, et qui demanderont des sacrifices peut-être aussi considérables que les précédents. La nécessité s'impose donc chaque jour davantage d'augmenter les revenus de la province. C'est un terme fatal, une conclusion inévitable. D'ailleurs, un pays qui est déjà très-riche par lui-même, et qui n'a ni *taxes*, ni *papier timbré*, ni *portes et fenêtres*, ni *droits de succession* à payer, possède toutes les ressources nécessaires pour fournir au gouvernement les moyens d'accomplir les améliorations requises dans l'intérêt de la province, sans que celui-ci soit obligé d'avoir recours à des emprunts qui, dans les circonstances actuelles, ne pourraient être négociés dans des conditions très-avantageuses.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES.

Situation générale des Banques, au 31 mai 1883, d'après le rapport annuel fourni au Ministre des finances.

BANQUES	Capital autorisé.	Capital souscrit.	Capital versé.	Fonds de ré-serve.	Passif.	Actif.	Divi- dende annuel (c)
De Montréal	12,000,000	12,000,000	12,000,000	5,750,000	23,731,653.16	42,526,505.78	10
British North America...	4,886,666	3,866,666	4,866,666	889,718	6,263,468.00	11,492,302.00	6
Du peuple.....	1,600,000	1,600,000	1,600,000	Nil.	1,882,243.48	2,735,772.24	5
Jacques Cartier.....	500,000	500,000	500,000	141,000	1,605,187.37	2,176,927.28	7
Ville Marie.....	500,000	500,000	45,300	20,000	767,338.66	1,248,280.15	6
D'Hochelaga.....	1,000,000	65,200	65,200	50,000	890,401.21	1,757,634.11	6
D'Echange du Canada..	500,000	500,000	500,000	250,000	2,901,249.14	2,831,701.23	8
Molson	2,000,000	2,000,000	2,000,000	425,000	7,211,723.28	9,852,590.34	8
Des Marchants du Canada	6,000,000	5,798,267	5,714,500	1,150,000	13,053,307.00	20,180,960.26	7
Nationale.....	2,000,000	2,000,000	2,000,000	Nil.	2,695,697.16	4,711,113.62	Nil.
de Québec	3,000,000	2,500,000	2,500,000	325,000	5,027,871.05	8,038,051.11	7
Union du Bas-Canada..	2,000,000	2,000,000	2,000,000	30,000	3,303,998.14	5,444,620.93	6
de St-Jean	1,000,000	540,000	226,000	10,000	368,551.84	623,663.30	6
de St-Hyacinthe	1,000,000	504,600	201,740	35,000	800,499.16	1,125,024.25	8
Des Cantons de l'Est....	1,500,000	1,479,600	1,399,739	270,000	3,209,692.21	5,029,430.49	7
Total.....	39,466,666	37,474,333	36,717,242	9,344,718	73,804,281.86	121,774,578.04	6 92

CHAPITRE XV

VOIES DE COMMUNICATION

SOMMAIRE. — Navigation intérieure. — Le St-Laurent. — Chemins de fer. — Poste. — Télégraphes. — Téléphones.

Les voies de communication sont nombreuses et variées, de telle sorte que toutes les parties de la province se trouvent reliées entre elles et mises en rapport avec les différentes provinces du Canada aussi bien qu'avec tous les pays étrangers.

Navigation intérieure. — Le fleuve St-Laurent traverse la province de Québec d'un bout à l'autre, du détroit de Belle-Ile à l'extrémité Sud-Ouest du lac St-François. Nous avons montré que ce fleuve était navigable de sa source à l'océan pour des navires d'au moins 1,500 tonneaux. Cela constitue donc pour la province de Québec une voie navigable d'environ 1 600 kilomètres. Un grand nombre de bateaux à vapeur d'un fort tonnage sillonnent le fleuve dans toutes les directions. La plupart de ses affluents sont également navigables pour des navires de 250 tonneaux, et des canaux facilitent la navigation de ceux qui ne le sont pas complètement.

De l'ouverture à la fermeture de la navigation, c'est-à-dire pendant sept mois de l'année, les bateaux à vapeur transportent la plus grande partie du frêt, tandis que les voyageurs trouvent qu'il n'y a pas de voies de communication plus agréables et moins dangereuses.

Rien n'égale, en effet, la magnificence des rives du St-Laurent et de ses affluents. Après avoir mis plusieurs jours à

traverser les grands lacs, et admiré en passant les célèbres chûtes du Niagara, le voyageur atteint les Mille-Iles. Les élégants et luxueux bateaux à vapeur de la Compagnie Richelieu et Ontario le transportent alors à travers un dédale d'îles toutes plus gracieuses et plus pittoresques les unes que les autres. De tous côtés ce ne sont que chalets et kiosques perchés à la cime de quelque rocher et se mirant dans des eaux couleur d'émeraude. La nuit surprend le voyageur au milieu de la contemplation de ces coquets paysages. Mais des milliers de lumières surgissent du sein des bosquets, se reflètent dans le miroir des eaux, et la brise parfumée des senteurs résineuses lui apporte le chant des canotiers ou les accords harmonieux de quelque orchestre invisible. La lune ne tarde pas à se lever ; elle donne le signal de l'extinction des feux, et la nature toute entière semble se recueillir. Il n'entend plus alors sur le pont que les soupirs étouffés de *flirts* intrépides. Lorsque le soleil paraît, le voyageur croit le temps venu de prendre quelque repos. Inutile. Des villes, des plaines verdoyantes ou dorées le tiendront constamment en éveil jusqu'à ce qu'il apercevra la crête écumante des vagues formées par les rapides. Les rives du fleuve se rapprochent et ne sont plus séparées que de quelques centaines de pieds ; les eaux se précipitent en mugissant à travers cet étroit passage ; et les navires dédaignant les canaux se laissent entraîner par le courant. Il se croira alors transporté au sein de l'océan au milieu de la plus furieuse des tempêtes, et l'émotion est à son comble lorsqu'il apercevra à quelques mètres devant lui deux énormes rochers qui semblent barrer le passage. Une manœuvre habile ; on passe entre les deux rochers, et le bateau glisse maintenant sur la surface tranquille des eaux. Il s'arrêtera à peine aux quais de Montréal, la reine des villes du Canada, et se rendra directement à Québec. Arrivé dans la vieille cité de Champlain,

notre voyageur aura encore près de 1300 kilomètres à parcourir sur le St. Laurent, et il jugera peut-être à propos d'admirer les merveilles que la nature a prodiguées dans les environs de cette ville, et de jouir quelques instants de la large hospitalité que les québécois offrent à tous les étrangers. Nous l'arrachons à ces douces jouissances et l'embarquons à bord d'un transatlantique de 4 à 5,000 tonneaux. L'Île de Bacchus, île d'Orléans, à quelques milles de Québec, est dépassée. Le panorama devient de plus en plus grandiose, l'horizon s'agrandit, les rives deviennent plus escarpées, et la lorgnette ne cesse de fouiller les flancs boisés des montagnes d'où jaillissent des masses d'eaux considérables, ou bien le creux des rochers aux formes fantastiques. Arrivés au Détroit de Belle-Île, nous avons atteint l'Océan, et notre voyageur a parcouru 4,000 kilomètres sur le fleuve St. Laurent.

Chemins de Fer.—La province de Québec a été pour ainsi dire livrée à ses propres ressources pour la construction de ses lignes ferrées, alors que les autres provinces, celle d'Ontario notamment, ont reçu du gouvernement fédéral des subsides très-élevés. Et, comme l'avenir de la colonisation de la province dépendait du développement des voies ferrées, le gouvernement provincial a dû s'imposer des sacrifices considérables qui ont nécessairement grevé le budget.

Aux termes de la loi de 1872 sur les compagnies de chemins de fer, il fut accordé à celles qui existaient à cette époque une garantie 3 0/0 pendant 20 ans sur \$4,724,500, plus une allocation de 8,708,500 acres représentant une valeur de \$1,742,550.

Le total des obligations contractées par le gouvernement pour aider à la construction d'un réseau comprenant 1,112 milles s'élevait en 1874 à \$3,368.232, la garantie 3 0/0 formant une an-

nuité de \$141.735 et équivalant à une valeur présente de \$1,625,-689.11. Mais le gouvernement dût augmenter ces subventions. Et, au 1er juillet 1882, il se trouvait avoir accordé à un réseau de 1678 milles une subvention de \$4,146,664.80 en argent et de 5,821,000 acres. Les municipalités subventionnèrent également les diverses lignes qui traversaient les terres comprises dans leurs limites, et ces subventions s'élevaient en 1882 à \$4,395.000.

S'inspirant d'un intérêt d'un ordre général, car il s'agissait d'obtenir pour la province le commerce de l'ouest, le gouvernement construisit lui-même un chemin de fer sur la rive nord du Saint-Laurent et de l'Ottawa. La construction de ce chemin de fer ne coûta pas moins de \$12,534,836.38.

Additionnons ces subventions et les intérêts payés sur les différents emprunts contractés à l'effet de développer le réseau des chemins de fer :

Argent payé.....	\$17 760 944 69
Argent à payer.....	1 757 587 45
	19 518 542 14
Terrains à \$1.00 l'acre.....	5 829 000 00
Subventions des Municipalités	4 395 000 00
	\$29 742 542 14

Résultats obtenus. — C'est au développement des voies ferrées qu'est due la prospérité actuelle du pays. Sans doute elles n'ont pas augmenté la fertilité du sol, mais elles en ont facilité l'exploitation.

Au 1er juillet 1867, il n'y avait dans toute la province que 525.25 milles de chemins de fer en exploitation, ayant coûté \$43,276,252.42. Au 12 juillet 1882, le réseau en exploitation

s'élevait à 1819.03 milles. Il a coûté \$77,146,868.26, soit en moyenne \$42,525 par mille.

La longueur des voies en construction était de 98 milles $\frac{1}{2}$; celle des voies projetées, de 1354. milles 73 ; soit un total de 3,325 milles.

Si on jette un coup d'œil sur la répartition des voies ferrées entre la rive sud et la rive nord, on verra que la rive nord ne possède que 26.58 0/0 du réseau des chemins de fer en exploitation dans la province, tandis que la rive sud est mise en relation directe avec le système des chemins de fer américains par un réseau de 1330. milles $\frac{1}{2}$ actuellement en exploitation. Le développement des territoires du nord-ouest et les grandes ressources de la rive nord ont attiré l'attention du gouvernement sur une telle disproportion, et tous les efforts de sa politique tendent aujourd'hui à accorder à cette dernière la juste part à laquelle lui donne droit sa participation aux progrès de la province.

Considérations générales. — Toutes les voies ferrées sont recouvertes de balast ; et les travaux d'art sont dans de très-bonnes conditions, quelle qu'en soit la hardiesse. Le pont Victoria, qui traverse le fleuve St. Laurent à Montréal, en est un plus beaux échantillons. Il mesure 9,184 pieds de longueur, et compte 24 arches de 242 pieds de diamètre chacune ; celle du centre a même 330 pieds. Les piliers sont en pierre et soutiennent un tablier en fer, à 60 pieds au dessus des plus hautes eaux. Les navires qui descendent le fleuve peuvent passer sous ce pont d'une solidité éprouvée.

Le rayon des courbes est très-étendu. Il y a peu ou point de pentes, et il n'existe pas de tunnel. Les voies ferrées sont donc très-sûres, ainsi qu'en fait foi la rareté des accidents. De plus, la tranquillité et la sécurité des voyageurs est assurée par

la disposition même des wagons. Une allée centrale permet de circuler d'un bout à l'autre et même de passer dans tous les autres wagons sans aucun danger, même le train étant en marche.

Il n'y a que des premières et des deuxièmes classe, mais toutes possèdent les commodités qui nous manquent en Europe. A chaque train est ajouté un char palais pour la journée et un char dortoir pour la nuit. C'est ce qui explique comment on peut rester 7 à 8 jours en chemin fer sans ressentir trop de fatigue. L'hiver, on a beaucoup plus à se plaindre de la chaleur que du froid, car il y a deux poêles dans chaque wagon. Le tarif n'est pas très-élevé ; et, été comme hiver, on voyage beaucoup.

Poste, Télégraphe, Téléphones. — Chaque village qui compte 2 à 300 habitants possède un bureau de poste et un bureau télégraphique, tandis que le système des téléphones fonctionne dans toutes les villes un tant soit peu importantes.

CHAPITRE XVI

DE L'AVENIR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique, la province de Québec jouera toujours un rôle prépondérant dans les destinées de la confédération canadienne.

Par sa situation géographique, elle en est pour ainsi dire la porte d'entrée ; et ce sont les Canadiens-français qui, solidement établis sur les deux rives du Saint-Laurent, en tiennent

les clefs. Nous avons vu en quelles mains elles étaient placées. Il est donc hors de doute qu'ils en feront le meilleur usage pour le plus grand bien de leur province.

Si nous considérons les conditions économiques, nous voyons que la province n'a pas encore atteint le sixième du développement qu'elle est susceptible d'atteindre sans avoir à redouter les effets d'une trop grande concentration.



CARTE
de la
PROVINCE
QUÉBEC,
CANADA.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA CROIX

QUÉBEC.

1876.



Distance	Scale
0	0
10	10
20	20
30	30
40	40
50	50
60	60
70	70
80	80
90	90
100	100

Distance	Scale
0	0
10	10
20	20
30	30
40	40
50	50
60	60
70	70
80	80
90	90
100	100

ONTARIO

CHAPITRE I

SOMMAIRE. — Situation. — Superficie. — Population. — Religion. — Langue. — Son gouvernement.

La province d'Ontario, généralement désignée sous le nom de Haut-Canada, est bornée au Nord et à l'Ouest par la province de Manitoba et le territoire du Nord-Ouest ; au Sud, par les grands lacs, le lac Supérieur, le lac Huron, le lac Érié et le lac Ontario, et par le fleuve Saint-Laurent qui le sépare des États-Unis ; à l'Est, par la province de Québec.

Sa superficie est de 263, 000 kilomètres carrés ; et sa population s'élevait, en 1881, à 1,928,228 habitants. La grande majorité est anglaise, et la population française n'y figure que pour 102,743 habitants. Toutefois les progrès de celle-ci pendant les deux dernières périodes décennales ont été fort remarquables. En 1861, elle n'était en effet que 30,224 ; en 1871, elle s'élevait à 75,383 pour atteindre 102,743 en 1881. En 20 ans, la population française a donc plus que triplé. On trouve, comme dans toutes les

autres parties du Canada et de l'Amérique du Nord, les Canadiens-Français ont la même organisation, qui leur a permis de jouer un si grand rôle. Et tout fait espérer que dans un temps relativement rapproché il leur sera accordé une large part dans la direction des affaires de la province d'Ontario. Ce jour-là, la langue française ne sera pas loin d'être officiellement reconnue par le gouvernement de la province et de se trouver placée sur le même pied que la langue anglaise. Cet événement est non-seulement probable, mais encore doit fatalement arriver. A l'appui de ce que nous avançons, nous citons plus loin un fait de la plus haute importance qui justifie pleinement l'avenir que nous prédisons à la race canadienne-française dans la province d'Ontario.

La liberté religieuse la plus entière est garantie par les lois. Les protestants de toutes les écoles y sont en très-grande majorité, et les catholiques romains n'y sont qu'au nombre de 320,839.

Les lois anglaises civiles et criminelles y sont en force.

Le gouvernement est représentatif et se compose d'un lieutenant-gouverneur et de ses ministres choisis parmi les membres de la chambre des députés. Il n'y a pas de conseil législatif.

La province d'Ontario envoie 92 représentants siéger à la chambre des Communes à Ottawa, tandis qu'elle possède 24 sièges au Sénat.

Toronto est la capitale de la province, avec une population de 86,415 habitants. Dans la province se trouve également Ottawa, la capitale de la confédération. Elle est située sur les bords de la rivière Ottawa, à la limite de la province de Québec et de celle d'Ontario.

CHAPITRE II

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La province d'Ontario est sans nul doute la plus prospère de toutes les provinces qui composent la confédération canadienne. Grâce au voisinage des grands lacs, son climat est en certains endroits un peu moins sévère que dans les autres parties du Canada ; son sol est très-fertile, et très-propre à la culture du blé et de la plus grande variété de fruits et de légumes ; ses mines et ses forêts sont d'une très-grande valeur. Mais elle doit la prospérité dont elle jouit autant au puissant appui des capitaux anglais et à l'immigration de la race anglo-saxonne, qui depuis près d'un siècle grossit chaque année le chiffre de la population, qu'aux divers avantages mentionnés plus haut. Ajoutons à cela que les immigrants n'étaient pas absolument déshérités de la fortune et dénués de ressources, mais bien des colons qui apportaient avec eux un certain capital et les procédés de culture les plus nouveaux et les plus perfectionnés. Aussi la colonisation a-t-elle avancé rapidement. Aujourd'hui la partie la plus méridionale de la province est à peu près colonisée et très-bien cultivée, au point qu'en parcourant toute la région comprise entre Toronto, le Niagara et Windsor nous fûmes à première vue frappé de sa richesse extraordinaire, de la vie et de l'activité qui y régnaient.

Nous donnons ici quelques chiffres qui permettront de juger des ressources de la province.

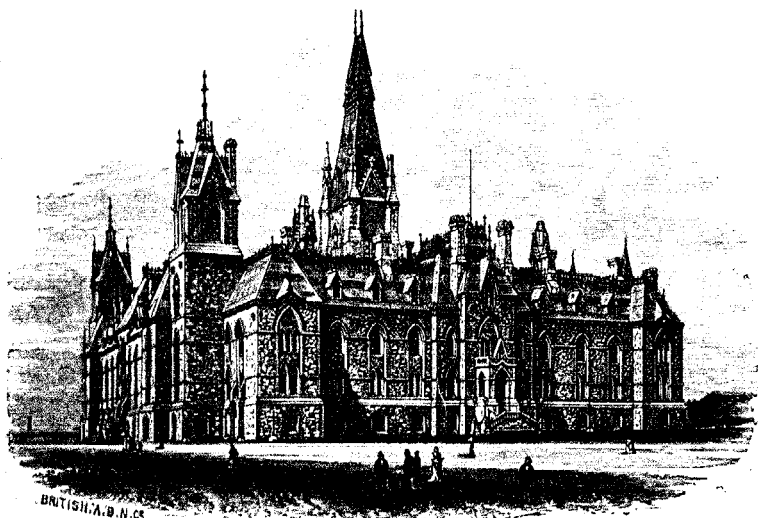
Le total des importations s'élevait en 1882 à \$40,706,774, et celui des exportations à \$59,147 en faveur de l'exportation. Les droits perçus par la douane fournissaient au trésor du gouvernement fédéral \$7,348,661.16, soit \$1,800,858.32 de moins que dans la province de Québec.

Les divers produits exportés de cette province et de provenance canadienne se répartissaient ainsi, en 1882 :

Produits agricoles	\$ 19,313,184
Forêts	7,500,888
Animaux et produits	8,015,485
Industries	1,106,804
Mines	210,001
Poissons	158,095
Divers	399,095
Total	\$ 36,769,152

La partie nord de la province n'est pas encore tout-à-fait colonisée. Elle renferme des terres fertiles et colonisables, et le gouvernement de la province d'Ontario fait de grands sacrifices pour attirer les colons dans cette région. Il n'y a pas, croyons-nous, de service mieux organisé que le service de l'immigration dans la province d'Ontario ; et la province de Québec, qui a à offrir aux colons des terres aussi vastes et aussi fertiles que celles de la province d'Ontario, ne retirerait certainement que des avantages de l'application pratique de ce système. Il ne s'agit que de la dépense de quelques milliers de dollars. L'expérience a suffisamment prouvé que les pays qui la faisaient trouvaient une bien large compensation dans les flots de l'immigration.

Bien que la province d'Ontario offre de très-grands avantages à l'établissement des colons, nous ne pensons pas que ce soit là un champ favorable à l'émigration française. Celle-ci, en



MINISTÈRES, OTTAWA.



MINISTERES, OTTAWA.

effet, se trouverait noyée dans l'élément anglo-saxon, et nous démontrerons plus loin qu'il ne doit pas en être ainsi. Quant à nos commerçants et à nos industriels, ils trouveraient là une foule de débouchés à leurs produits, de même que nos capitalistes y trouveraient un intérêt rémunérateur de l'argent qu'ils y auraient placé.

Pour l'exportation des produits, les commerçants et les industriels voudront bien consulter le tableau général des importations au Canada. Nous leur ferons remarquer que les importations de la France dans cette province ne s'élevaient, en 1882, qu'à \$511,641. Quant aux capitalistes, il leur sera peut-être de quelque utilité de connaître la situation des banques.

Situation des Banques légales de la province d'Ontario, au 31 mai 1883, d'après les rapports qu'elles sont tenues de fournir chaque année au ministre des finances.

BANQUES	Capital autorisé	Capital souscrit	Capital versé	Fonds de réserve	Passif	Actif	Div. annuel.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Toronto.....	2,000,000	2,000,000	2,000,000	1,060,000	5,799,675.99	8,971,732.47	8
Canadienne du commerce.....	6,000,000	6,000,000	6,000,000	1,650,000	17,484,444.88	25,932,324.16	8
Dominion.....	1,500,000	1,500,000	1,499,607	850,000	6,282,482.21	8,742,684.73	10
d'Ontario.....	1,500,000	1,500,000	1,500,000	335,000	4,850,682.94	6,836,460.79	6
Standard.....	2,000,000	764,600	764,600	80,000	2,635,176.33	3,583,266.62	7
Fédérale.....	3,000,000	2,965,800	2,787,810	1,450,000	9,292,381.40	13,716,401.68	7
Imériale Canada.....	1,500,000	1,500,000	1,500,000	650,000	5,013,061.74	7,281,853.78	8
Hamilton.....	1,000,000	1,000,000	976,510	200,000	2,319,294.09	3,645,534.76	7
d'Ottawa.....	1,000,000	942,000	840,291	60,000	1,757,271.68	2,758,211.31	6
Western of Canada.....	1,000,000	500,000	200,000	Nil.	228,988.55	435,092.17	7
	20,500,000	18,674,000	18,068,818	6,345,000	55,733,458.83	81,812,562.47	

Soit une moyenne de 7.40 0/0 comme dividende annuel. Il existe aussi un grand nombre d'institutions financières qui paient un dividende annuel variant de 6 à 12 0/0.

PROVINCES MARITIMES.

NOUVELLE-ECOSSE

CHAPITRE I

SOMMAIRE :—Situation.—Superficie.

La Nouvelle-Ecosse s'étend du 43ème 25' au 46ème lat. N. et du 61ème au 66ème 3'' long. O.

C'est une presqu'île reliée au continent américain par un isthme d'une longueur de 22 kilomètres. Elle est bornée au Nord par le détroit de Northumberland, qui la sépare de l'Ile du Prince-Edouard ; au Nord-Est, par le détroit de Canso qui la sépare de l'Ile du Cap Breton, aujourd'hui partie intégrante de la Nouvelle-Ecosse ; au Sud et au Sud-Est par l'Océan Atlantique ; à l'Ouest, par la baie de Fundy ; et au Nord-Ouest, par le Nouveau-Brunswick.

* On désigne ainsi la Nouvelle Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard.

La plus grande longueur de la Nouvelle-Ecosse est d'environ 450 kilomètres, tandis que sa plus grande largeur n'est que de 130 kilomètres. Sa superficie est de 54,146 kilomètres carrés, dont il faut déduire $\frac{1}{2}$ pour la surface des lacs et des bras de mer.

CHAPITRE II

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Ainsi que l'histoire des Canadiens-Français, celle des Acadiens nous intéresse à plus d'un titre. A l'Est et à l'Ouest, au nord et au Sud de l'Acadie, partout on rencontre, en effet, les ruines de nos forteresses et les descendants de ces intrépides Français qui, les premiers, en entreprirent la colonisation.

Après un premier voyage au Canada, émerveillé de la beauté du pays, le sieur de Monts adressa un rapport des plus favorables à Henri IV, qui en 1603, le nomma son lieutenant-général au pays d'Acadie. C'est sous ce nom que furent désignées les provinces maritimes sous la domination française. De là le nom d'Acadiens donné aux Français qui s'y établirent. La première ville qu'ils fondèrent fut Port-Royal, aujourd'hui Annapolis, dans la vallée de ce nom.

En 1606, le sieur de Poutrincourt obtint du sieur de Monts la concession de la ville de Port-Royal et continua l'œuvre de la colonisation. Mais, en 1603, les Anglais s'emparèrent de ce poste qu'ils réclamèrent comme faisant partie des territoires découverts par eux. Quelque temps après, Charles de Biencourt, fils de Poutrincourt, n'en revint pas moins à Port-Royal. Il

mourut, et la colonie de Port Royal de nouveau attaquée par les Anglais tomba en leur pouvoir, en 1629.

Restituée à la France en 1632, grâce à l'énergie du cardinal de Richelieu, la Nouvelle-Ecosse retomba au pouvoir des Anglais en 1710. Le traité d'Utrecht leur en garantit la possession en 1713, et elle n'a pas cessé depuis lors de leur appartenir. L'île du Cap Breton, qui avait été réservée à la France par le traité d'Utrecht, ne fut définitivement cédée à l'Angleterre que par le traité de Paris (1763).

En 1639, les Français avaient fondé des établissements dans le voisinage de la baie des Chaleurs ; en 1672, ils en créèrent d'autres sur les bords de la rivière Miramichi, le long des côtes. Leur sort fut intimement lié à celui des autres Acadiens. Eh bien, ce furent ces Français que l'Angleterre ne parvint à soumettre à sa domination qu'après avoir commis à leur égard l'acte le plus barbare dont il soit fait mention dans les annales de l'histoire moderne.

En 1719, traqués maltraités de tous côtés, sans appui, sans secours, quelques Acadiens finirent par se soumettre, à la condition toutefois de ne jamais être appelés à prendre les armes contre leurs contitoyens les Français. Mais, en 1755, lorsque la guerre éclata de nouveau en Amérique entre l'Angleterre et la France, le gouvernement anglais inquiet des sentiments patriotiques conservés par les Acadiens pour les Français et redoutant un soulèvement de leur part, les expulsa en masse de la colonie et les dispersa aux quatre coins du monde. Il nous faudrait écrire ici une page sombre de l'histoire d'une nation aujourd'hui amie. Et nous nous privons bien à regret de la narrer.

Qu'il nous suffise de rappeler à nos lecteurs l'immortel

poème de Longfellow, si propre à bien faire connaître le long martyr des Acadiens et à leur faire aimer ces fiers rejetons de la race française.

Lorsque la paix fut conclue, un certain nombre d'Acadiens parvinrent à rentrer dans la Nouvelle-Ecosse, à l'île du Prince-Edouard et dans le Nouveau-Brunswick, où ils se dispersèrent tout le long des côtes, afin de ne pas être trop inquiétés. Ils vécurent ainsi presque ignorés, vivant du produit de la chasse et de la pêche. C'est de ces différents groupes que descend la population française qui habite aujourd'hui les provinces maritimes.

A l'époque de la cession définitive de l'Acadie, en 1763, le nombre des Acadiens atteignait à peine 4,000. Le recensement de 1881 en accuse 108,601 pour les trois provinces maritimes ! Voilà certes un développement encore plus phénoménal que celui des Canadiens-Français. Et il nous a paru intéressant de savoir ce qu'étaient devenus ces Français complètement isolés depuis plus d'un siècle et de la France et des Canadiens-Français, au milieu de l'élément anglo-saxon qui, en 1881, ne comptait pas moins de 870,696 habitants dans les provinces maritimes. A cet effet, nous avons parcouru en tous sens le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince Edouard. Et, en faisant part à nos compatriotes de quelques-unes de nos impressions de voyage, nous espérons leur faire connaître ce que sont les Acadiens de nos jours.

CHAPITRE III

LES ACADIENS

Dans le cours de l'été 1883, ayant pris passage à bord d'une goëlette afin de visiter quelques-unes des stations de pêche disséminées sur les côtes de l'Île du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick, nous fûmes assaillis, un jour par une violente tempête dans le détroit de Northumberland et jeté à la côte. Quelques hardis pêcheurs bravant la fureur des lames se portèrent à notre secours et nous offrirent l'hospitalité. Ces pêcheurs aussi courageux que généreux n'étaient autres que des Acadiens.

La nouvelle se répandit vite dans la petite colonie de pêcheurs établis sur ce point de la côte qu'un Français venait d'être sauvé. Et, quelques minutes après, nous nous trouvions entouré d'une trentaine d'Acadiens dont la physionomie nous rappelait d'une façon frappante celle de nos pêcheurs de Concarneau ou de Granville.

Jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, il fallut leur parler de la France ; tâche doublement agréable en pareille circonstance. Seule, la crainte de nous fatiguer les fit s'éloigner à regret. Ce fut à regret aussi que nous quittâmes ces braves gens.

Quelques jours plus tard, nous nous trouvions sur le pont du " Marion," bateau-à-vapeur qui suit le détroit de Canso aux rives boisées et majestueuses, et traverse le merveilleux lac

“ Bras d'or,” (Cap Breton). Après avoir tourné autour de nous pendant près d'une demie-heure, un homme s'approche et nous dit :

— “ Vous êtes *françois* sans doute, monsieur ? On le voit *ben* à votre mine. Parlez-moi donc un peu de mon pays ! ”

— “ Comment de votre pays ? ”

— “ Eh oui ! *j'en venons* aussi de la France ; mon arrière grand père servait dans les gardes-françaises. Ah ! nous ne l'oublions pas allez, notre pays ! ”

Trois semaines après, nous étions à Moncton causant en anglais avec plusieurs personnes, lorsque l'une d'elles interrompit la conversation pour nous féliciter en excellent français sur la manière dont nous parlions l'anglais. Nous crûmes d'abord à une plaisanterie de la part de cette personne qui s'empressa d'ajouter : “ *Mais oui, monsieur, je voudrais parler l'anglais comme vous.* ” Cette fois notre curiosité fut vivement excitée, car notre interlocuteur parlait très-correctement l'anglais, et avec un accent on ne peut plus britannique. Nous lui demandâmes pourquoi cette question : “ *Oh !* nous répondit-il, *au moins on ne douterait pas alors de mon origine française !* ” C'était, nous en convenons, peu flatteur pour notre prononciation anglaise, mais à coup sûr nous goûtâmes sans réserve le plaisir de recueillir un aveu aussi naïf et aussi touchant de son affection pour la France.

Encore un Acadien séparé de la France depuis près de deux siècles !

Ces quelques faits, que nous avons pris au hasard entre mille du même genre, prouvent suffisamment que, en dépit de toutes les persécutions, les Acadiens ont conservé intact leur amour pour leur ancienne mère-patrie.

Le type français des régions d'où partirent leurs ancêtres

s'est également conservé d'une façon remarquable. Généralement l'Acadien est de taille moyenne, trapu, vigoureux, à la chevelure noire, et les yeux noirs ou bleus. Mais les types que l'on rencontre le plus souvent sont ceux du Gascon et du Béarnais.

Les Acadiens gardent religieusement les mœurs et les coutumes de la vieille France. Les costumes sont les mêmes que jadis ; ainsi les femmes portent la coiffe bretonne ou normande, la cotte et le mantelet.

Il n'y a que la langue qui ait souffert de l'isolement des Acadiens et de leur vie nomade.

N'ayant ni prêtres, ni instituteurs, ni gens instruits parmi eux, les Acadiens restèrent longtemps sans recevoir d'instruction d'aucune sorte. Les Canadiens-Français ne savaient pas au juste ce qu'étaient devenus leurs frères de l'Acadie. Ils ne pouvait donc leur venir en aide. Ce ne fut qu'à l'arrivée des Irlandais en Acadie que les prêtres catholiques furent envoyés dans les principales colonies acadiennes. Quelques Acadiens reçurent alors une certaine instruction en anglais, tandis que d'autres se rendirent dans les collèges de la province de Québec. Les uns et les autres devinrent pour leurs compatriotes des avocats naturels qui défendirent leurs droits et firent connaître aux Canadiens-Français les nombreux auxiliaires qu'ils avaient dans les provinces maritimes. Ce fut une véritable révélation. Mais, à l'entrée des provinces maritimes dans la confédération canadienne, les colonies acadiennes, s'ignorant les unes les autres, ne purent exercer une influence assez grande pour faire respecter leurs droits. Aussi, moins heureux que les Canadiens-Français, les Acadiens n'eurent jamais l'occasion de faire élever leurs enfants dans des écoles françaises.

Pour obvier à cet inconvénient, le clergé catholique français créa à Memramcook (Nouveau-Brunswick) un collège où tous les cours classiques et autres furent donnés en français. La création de ce collège (1865) sonna le réveil des Acadiens. De toutes les parties des provinces maritimes un grand nombre d'entr'eux vinrent s'y instruire. Et les écrivains, les avocats, les politiciens et les hommes d'affaires, qui ont fait leurs études au collège de Memramcook, n'ont pas tardé à prouver que l'intelligence des Acadiens était susceptible de la plus haute culture.

Un deuxième collège a été créé récemment à St-Louis, à quelques milles de Richibuctou, dans le comté de Kent (Nouveaux-Brunswick.) Le comté de Kent est un des comtés de cette province dans lequel les Acadiens sont en grande majorité. D'après le recensement de 1881, ils étaient, en effet, au nombre de 13,013, tandis que les habitants de toutes les autres origines ne comptaient pas pour plus de 9,605. Le collège St-Louis a cependant été fermé. Nous verrons tout-à-l'heure pourquoi.

Un journal hebdomadaire, le *Moniteur Acadien*, soutient vaillamment la lutte contre ses confrères de la presse anglaise, et s'occupe avec patriotisme de hâter les progrès des Acadiens.

Tout cela n'est pas suffisant, et il pourrait être fait davantage pour conserver intacte la langue française.

Ainsi, nous citons textuellement un bout de conversation que nous eûmes l'an dernier avec un Acadien. Il nous racontait en ces sermes un accident de voiture qui lui était arrivé dans la journée :

“ Je voudrais bien vous *driver*, mais, ce matin, j'atelai mon *team*, et, à peine sorti de la *stable*, le cheval prend sa *race*. Ah ! ça allait *fast* ! Et, quand je vins pour dévirer le *corner*, je

tombi par terre, le cheval partit tout seul. Il fut *pogné* et je fus *findé*.” *

Toute cette narration nous fut faite du reste avec un accent français des plus irréprochables.

Loin de nous la pensée de la moindre moquerie en faisant cette citation. Les Acadiens, qui parlent et écrivent correctement la langue française sont en très grande majorité, et ceux qui parlent ainsi que nous venons de le dire ne sont qu'en très petit nombre. Toutefois ces derniers sont encore trop nombreux, et nous n'avons mentionné la conversation ci-dessus que pour montrer l'impérieuse nécessité de remédier au plus vite à cet état de choses. Car l'influence des Acadiens sera avant longtemps très-précieuse pour servir les intérêts de la race française au Canada. Sans doute les Acadiens, tout comme les Canadiens-Français, feront leur chemin. Après les dures épreuves par lesquelles ils ont passé, ils n'ont pas à craindre d'être absorbés. Mais, si le fer et le feu n'ont pu arrêter leur développement, les exigences de la vie pourraient bien le compromettre, en le retardant pendant de longues années encore.

Les Acadiens livrés à eux-mêmes peuvent-ils atteindre rapidement le degré de développement et d'influence qui sera bientôt nécessaire? Nous ne le croyons pas, quoiqu'on en dise. Et c'est aux Canadiens-Français à leur venir en aide dans la mesure de leurs forces. Ils ont là un intérêt qu'ils ne doivent pas méconnaître. Voici, suivant nous, quelle serait la nature des obstacles à surmonter.

* To drive,
team,
stable,

{ promener en
voiture.
voiture.
écurie.

race,
fast,
corner,
fine,

course.
vite.
tournant.
amende.

Le premier obstacle est la loi d'éducation. Bien que certaines améliorations puissent être apportées dans la loi d'éducation du Nouveau-Brunswick, les Acadiens de cette province ont toutefois la liberté de faire apprendre la langue française à leurs enfants. Mais, dans l'Île du Prince-Edouard et dans la Nouvelle-Ecosse, il n'y a aucune loi qui leur assure la libre pratique de leur droit le plus naturel. Qu'on fasse savoir aux Acadiens quelle est leur force numérique, car la plupart d'entr'eux ignorent qu'ils sont 108,621 dans les provinces maritimes seulement. Nous avons pu constater que certaines colonies acadiennes ignoraient absolument qu'à 50 kilomètres plus loin, il y avait d'autres colonies aussi importantes que les leurs. Donc manque d'unité, de force et de direction, et influence nulle au parlement. Un journal hebdomadaire ne suffit pas pour accomplir le travail à faire. Il faudrait qu'il fut au moins tri-hebdomadaire. Les Acadiens qui veulent avoir des nouvelles s'abonnent de préférence aux journaux anglais quotidiens. Si un journal français leur offrait les mêmes avantages, il est hors de doute qu'ils s'abonneraient à ce journal, ainsi que nous l'ont dit un grand nombre d'Acadiens recevant des journaux anglais.

Le dernier obstacle est le manque de prêtres français ou plutôt l'opposition systématique du clergé irlandais. En effet, à part quelques prêtres irlandais, élevés au séminaire de Québec, tous nous ont paru hostiles à la diffusion de l'instruction chez les Acadiens par la voie de la langue française. Le collège St-Louis aurait été fermé à la suite de difficultés survenues à ce sujet entre l'évêque du diocèse, dans lequel il se trouve, et les professeurs français du collège. Certains évêques irlandais seraient même opposés à ce que les paroisses acadiennes soient desservies par des prêtres français. Quoiqu'il en soit, cette opposition des Irlandais nous a paru manifeste en maints endroits.

C'est là, ce nous semble, une question facile à régler. Afin d'éviter toute discussion à cet égard entre les membres du clergé français et du clergé irlandais, pourquoi ne pas donner aux Acadiens des professeurs laïques français ? A peine un prêtre français a-t-il fondé des écoles françaises, aux prix des plus grands efforts et des plus grands sacrifices, que son évêque le déplace. Il n'y a pas un seul Acadien dans sa nouvelle paroisse ; mais il doit obéir. Evidemment il ne pourrait en être ainsi avec des professeurs laïques indépendants de la discipline ecclésiastique ; et les pratiques religieuses des Acadiens ne seraient nullement entravées. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que présenterait l'application du système que nous recommandons en présence des faits actuels. Aussi espérons-nous qu'une heureuse entente ne tardera pas à se faire entre les membres du clergé irlandais et du clergé français. Cette entente nous semblerait facilitée, si on ouvrait les yeux du clergé irlandais sur la responsabilité qu'il assume, en poursuivant sous une autre forme, il est vrai, l'œuvre entreprise par les Anglais, en 1785, c'est-à-dire l'anéantissement de la race française. Aujourd'hui, comme alors, la résistance des Acadiens sera opiniâtre et invincible.

La diffusion de l'instruction par la voie de la langue française, tel est le but à atteindre pour tous ceux que préoccupe l'avenir de la race et de la langue françaises en Acadie. Ce n'est qu'ainsi que les Acadiens acquerront l'influence à laquelle leur nombre leur donne droit. Et on peut juger de ce que serait cette influence par le fait qu'un d'entr'eux, l'hon. P. A. Landry, a été pendant plusieurs années la tête et le bras droit du gouvernement du Nouveau-Brunswick, et qu'un coup d'État seul a pu le faire descendre du pouvoir. Nous aimons à citer aussi un littérateur et un conférencier des plus distingués,

M. Pascal Poirier, ancien élève du collège de Memramcook, aujourd'hui demeurant à Ottawa.

La condition matérielle des Acadiens est celle de tous les pêcheurs qui ne se livrent pas à l'agriculture. Ils sont généralement imprévoyants ; et leur travail est alors exploité par les marchands, anglais pour la plupart. L'instruction amènerait nécessairement les pêcheurs acadiens à considérer les avantages qu'ils retireraient de la culture de leurs champs fertiles, mais restés incultes jusqu'à ce jour. Ils s'affranchiraient bien vite du joug des marchands et ne tarderaient pas à être tout-à-fait leurs propres maîtres. Car, disséminés le long des côtes où ils sont solidement ancrés, leur position est des plus favorables pour s'avancer dans l'intérieur des terres, s'emparer du sol et devenir les maîtres de leur destinée. Nous avons tout lieu de croire qu'il en sera ainsi tôt ou tard, en raison même de leur prodigieuse fécondité, de leur profond attachement au sol natal et de leurs remarquables aptitudes au défrichement.

Alors commencera une nouvelle ère dans l'histoire des Acadiens qui formeront un peuple uni, vaillant et fort, parlant notre langue et conservant les qualités spécifiques de notre race.

CHAPITRE V

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

En 1881, la population de la Nouvelle-Ecosse comprenait 387,800 habitants, dont 41,211 Acadiens ; les catholiques étaient au nombre de 102,001.

Halifax est le siège du gouvernement. Celui-ci est responsable et se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil législatif et d'une chambre des députés.

La Nouvelle-Ecosse compte 12 sénateurs à Ottawa, et 18 députés à la chambre des communes.

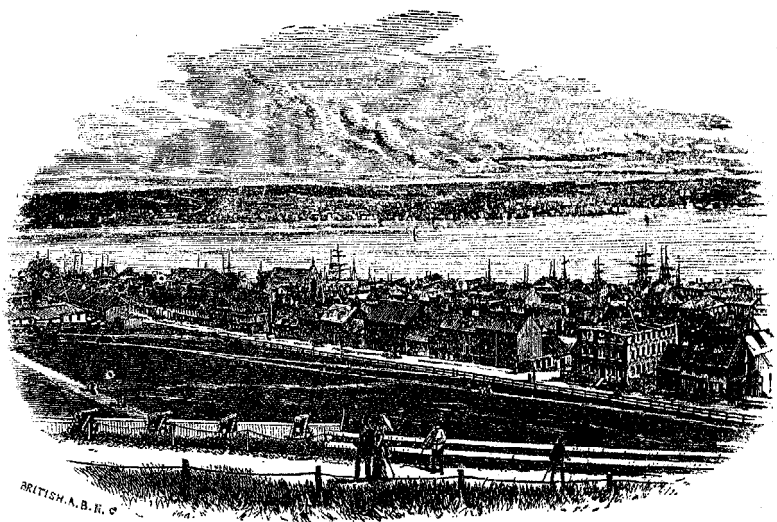
Le climat est plus tempéré que partout ailleurs au Canada. Les étés sont moins chauds, plus humides, et les hivers moins froids. Cette situation particulière est due au voisinage de la mer qui la baigne de tous côtés et pénètre même quelquefois à 30 et 50 kilomètres dans l'intérieur des terres. Le climat est donc très-sain. Grâce à la douceur relative des hivers, le port d'Halifax reste ouvert toute l'année à la navigation, de telle sorte que le Canada possède un port d'hiver des plus importants avec lequel toutes les provinces sont mises en communication par le chemin de fer intercolonial.

On trouve dans la Nouvelle-Ecosse de vastes plaines d'une très-grande fertilité. Elles sont cultivées pour la plupart. Mais l'aspect général du pays est montagneux et boisé. Des bras de mer nombreux et une foule de lacs achèvent de donner à cette contrée le cachet le plus pittoresque. Les moyens de communication sont assez faciles en été, surtout par eau ; mais, en hiver, il n'en est pas ainsi.

L'agriculture y est assez développée et dirigée suivant les méthodes nouvelles ; mais les principales ressources du pays sont : les pêcheries, les forêts et les mines.

Les produits exportés sont : le homard, le hareng, la morue, le charbon de terre, l'or, et le bois équarri ou scié.

En 1882, les différents produits exportés étaient dans les proportions suivantes :



BRITISH A.B.N. ©

HALIFAX.

Mines.....	\$ 676 078
Pêches.....	4 437 364
Forêts.....	1 587 941
Animaux et produits.....	886 052
Produits agricoles.....	830 804
Manufactures.....	487 503
Divers.....	5 027
	\$8 660 769

L'exportation totale de tous les produits et de toute provenance était de \$9,217,295.

Bien que le gouvernement possède encore de vastes étendues de terrain qu'il offre à un prix nominal, la colonisation de cette province ne fait pas de progrès rapides. Les terres les plus fertiles et les mieux placées sont aujourd'hui occupées. Celles qui restent sont boisées et n'offrent pas les mêmes avantages que dans le Nord-Ouest, par exemple. Aussi beaucoup de cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse se dirigent chaque année vers cette région. Les Acadiens ont là une occasion de faire ce que font les Canadiens-Français dans la province de Québec, c'est-à-dire de prendre la place de ceux qui partent.

Mais nous ne croyons pas que ce soit une contrée favorable à une émigration française, du moins pendant quelques années encore.

Dans le commerce et l'industrie, nos industriels et nos commerçants trouveraient probablement beaucoup de débouchés, tandis que nos capitalistes pourraient exploiter avantageusement certaines mines d'une grande richesse, les mines de charbon, par exemple. Ils pourraient faire aussi quelques bons placements.

Le total des importations était de \$8,153,089, en 1882; Les droits perçus s'élevaient à \$1,757,196.07. La France le

figure dans ces chiffres que pour \$61,180 payant \$46,255.53 de droits de douanes. Ci-joint le tableau de la situation des Banques, au 31 mai 1883.

BANQUES	Capital	Capital souscrit	Capital versé	Fonds de réserve	Passif	Actif	Div. annuel.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Nouvelle-Ecosse	1,000,000	1,000,000	1,000,000	300,000	1,010,623.76	5,476,773.12	8
des Marchands	1,500,000	1,000,000	998,110	150,000	2,681,862.48	3,922,517.59	7
du Peuple	800,000	600,000	600,000	50,000	645,888.55	1,348,646.69	6
Union	1,000,000	1,000,000	500,000	80,000	608,348.17	1,225,850.68	6
Halifax Bank Co	500,000	500,000	500,000	25,000	1,072,455.41	1,602,752.69	6
de Yarmouth	400,000	400,000	384,920	20,000	399,439.77	817,487.94	6
d'Échange de Yarmouth	250,000	250,000	245,021	20,000	118,223.42	411,313.17	6
de Pictou	500,000	500,000	200,000	50,000	873,734.95	1,148,158.00	6
Commerciale de Windsor	500,000	500,000	260,000	78,000	317,803.40	677,773.29	8
	6,480,000	5,750,000	4,688,051	923,000	10,714,449.92	16,631,293.17	...

Soit une moyenne de 6.55 0/0 comme dividende annuel.

NOUVEAU-BRUNSWICK

CHAPITRE I

SOMMAIRE :—Situation.—Superficie.—Population.—Religion.—Résumé historique.

Le Nouveau-Brunswick s'étend du 48° 5' au 48° 40' lat. N. et est borné au Nord par la province de Québec, dont il est séparé au Nord-Est par la baie des Chaleurs ; au Sud, par les

Etats-Unis et la baie de Fundy, qui la sépare de la Nouvelle-Ecosse ; à l'Est, par le golfe St. Laurent ; et à l'Ouest, par les Etats-Unis.

Sa plus grande longueur du Nord au Sud est de 230 milles environ ; et sa plus grande largeur, de 190 milles. Sa superficie est de 70,378 kilomètres carrés. Sa population est de 321,233 habitants, dont 56,631 Acadiens. On compte 109,091 catholiques.

Résumé historique. — Le Nouveau-Brunswick faisait autrefois partie de l'Acadie. Il fut cédé à l'Angleterre en même temps que le Canada, en 1763, et fut séparé de la Nouvelle-Ecosse en 1784. Les Acadiens et les loyalistes des Etats-Unis furent les premiers colons qui s'établirent dans cette province.

CHAPITRE II

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le Nouveau-Brunswick possède un gouvernement responsable, à la tête duquel se trouve un lieutenant-gouverneur. Les ministres sont choisis parmi les membres du conseil législatif et de la chambre des députés. Frédéricton, sur la rivière St. Jean, est le siège du gouvernement. Mais c'est une ville très-peu importante, et St. Jean à l'embouchure du même nom est la plus considérable de toutes les villes du Nouveau-Brunswick.

Cette province compte 12 sénateurs à Ottawa, et 14 députés à la chambre des communes.

Le climat est à peu près le même que dans la province de Québec. L'aspect général du pays est des plus pittoresques et

comprend un ensemble de lacs, de bras de mers, de riantes vallées, de plaines fertiles et de belles forêts. Le sol des vallées et des plaines est d'une très-grande fertilité ; mais le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne peut disposer que d'un très-petit nombre de terrains d'une aussi grande fertilité. Il possède cependant plusieurs millions d'acres de bonnes terres à défricher. Ce n'est pas sur ces terres que doivent se porter les colons français. Ils y trouveraient les mêmes inconvénients que dans la Nouvelle-Ecosse et dans l'Ontario, quoique le Nouveau-Brunswick renferme des ressources considérables.

Les exportations s'élevaient, en 1882, à \$6,778,412, et les droits perçus à \$1,459,700,53. La France ne comptait que pour \$74,112 payant \$52,692,82 de droits de douane.

Les exportations s'élevaient dans la même année à \$7,474,407, et les divers produits exportés et de provenance canadienne se composaient de :

Mines.....	\$ 140 908
Pêcheries.....	753 251
Forêts.....	4 724 422
Animaux et leurs produits.....	321 426
Produits agricoles.....	256 994
Manufactures.....	365 743
Divers articles.....	37 632
Total.....	\$ 6 600 381

Les exportations en France étaient de \$491,541, et se composaient de différents bois. Il y a cependant un très-grand nombre de produits de cette province qui sont exportés en France par les voies anglaises ou américaines, et qui ne sont pas mentionnés sur le tableau des exportations.

Ci-joint un tableau de la situation des Banques, au 31 mai 1883.

BANQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

BANQUES	Capital	Capital souscrit	Capital versé	Fonds de réserve	Passif	Actif	Div. annuel.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
du Nouveau-Brunswick	1,000,000	1,000,000	1,000,000	400,000	2,077,654.49	3,548,830.70	8
Maritime du Dominion	2,000,000	626,000	685,800	Nil.	1,034,504.59	1,338,129.58	Nil.
du Peuple							
de St-Stephen	200,000	200,000	200,000	50,000	356,069.78	620,741.66	8
Total	3,000,000	1,826,000	1,885,800	450,000	3,468,228.86	5,510,701.94	

ILE DU PRINCE-EDOUARD

CHAPITRE I

SOMMAIRE : — Situation. — Superficie. — Population. — Religion. — Résumé historique.

L'Ile du Prince-Edouard est située tout-à-fait au sud du golfe St-Laurent. Elle est séparée de la Nouvelle-Ecosse par le détroit de Northumberland, dont la largeur varie de 23 à 50 kilomètres.

Sa plus grande longueur est de 150 kilomètres, et sa plus grande largeur de 40 kilomètres. Sa superficie est de 5,524 kilomètres carrés. Sa population se composait, en 1881, de 107,791 habitants, dont 10,751 Acadiens dont 47,115 catholiques.

Résumé Historique. — Découverte, en 1497, par Jean Cabot, le jour de la St-Jean, cette île fut d'abord connue sous le nom de l'île Saint-Jean. Aucun établissement important n'y fut fondé pendant le seizième siècle. En 1627, lorsque la compagnie des Cent-Associés obtint la concession de la Nouvelle-France, Nicolas Denys devint l'acquéreur de l'île St-Jean et des autres îles adjacentes. Quand le Canada rentra sous l'autorité directe de la couronne, en 1663, Denys resta le gouverneur de l'île avec son fils Richard. La fertilité du pays attira bientôt l'attention des habitants des contrées voisines.

Vers 1749, 3 à 4,000 Acadiens vinrent s'établir dans l'île Saint-Jean, mais ils en furent chassés quelques années après par les Anglais qui en obtinrent définitivement la cession par le traité de Paris, en 1763, l'île fut alors annexée au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. Mais, à la demande des habitants, en 1771, elle fut érigée en colonie distincte et reçut une constitution semblable à celle des autres colonies anglaises de l'Amérique du Nord. En 1799, le nom de la colonie fut changé pour celui d'île du Prince-Edouard, en l'honneur du duc de Kent, qui s'y était rendu populaire en obtenant pour ses habitants la réparation des griefs qu'ils avaient souffert pendant la guerre d'Amérique.

CHAPITRE II

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'île du Prince-Edouard possède un gouvernement responsable. Il se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil législatif et d'une chambre des députés. La province compte

trois sénateurs au Sénat à Ottawa, et six députés à la chambre des communes. Charlottetown est le siège du gouvernement.

Le climat est le même que celui de la Nouvelle-Ecosse, et l'aspect général est des plus coquets. Aussi l'île du Prince-Edouard est pendant l'été le rendez-vous d'une foule de touristes venant des Etats-Unis et des autres parties du Canada. Les moyens de communications à cette époque sont nombreux et faciles ; mais, pendant l'hiver, le détroit de Northumberland ne peut-être traversé que dans des canots à patins que les voyageurs eux-mêmes sont obligés de traîner sur la glace, quelquefois sur un espace de plusieurs milles. Dans l'intérieur de l'île, il y a un grand nombre de routes et un chemin de fer d'une longueur de 198 milles $\frac{1}{2}$. Ce chemin de fer appartient au gouvernement fédéral. Aussi, dès que la navigation est ouverte, des bateaux à vapeur et des navires de toutes sortes viennent de différentes parties du Canada, d'Europe et des Etats-Unis. Il règne alors dans l'île une activité relativement plus considérable que dans toutes les autres provinces.

Le sol de cette province est aussi fertile que jadis, mais le gouvernement ne peut favoriser l'émigration par des octrois gratuits comme le font ceux des autres provinces ; car toutes les terres propres à la culture appartiennent, à peu d'exceptions près, à de riches propriétaires étrangers dont les cultivateurs de l'île ne sont que les fermiers. Cette province ne peut donc qu'attirer l'attention de nos commerçants et de nos capitalistes.

Les importations s'élevaient à \$785.610, en 1882, et les droits perçus à \$198,586.87. Les importations de la France ne comptaient que pour \$2104.00 payant \$1879.75 de droits de douane.

Les importations étaient de \$1,887.156, et se composaient des produits suivants :

Mines	\$ 140
Pêcheries	541 585
Forêts	20 098
Animaux et produits	181 931
Produits agricoles	1 031 314
Manufactures	118 930
Divers	1 626
	1 795 654

Les principaux poissons pêchés sur les côtes de l'île du Prince-Edouard sont : le homard, les huîtres, la morue et le hareng.

MANITOBA

CHAPITRE I

SUMMAIRE.— Situation.— Superficie.— Population.

Situation géographique. — La province de Manitoba s'étend du 96^{me} au 99^{me} degré long. O. et du 49^{me} au 53^{me} ° lat. N. Elle se trouve située à peu près à égale distance du pôle Nord et de l'Equateur, de l'océan pacifique et de l'océan atlantique.

Elle est bornée au Nord et à l'Ouest par les territoires du Nord-Ouest ; à l'Est, par la province d'Ontario ; au Sud, par les Etats-Unis.

Superficie et population.—Sa superficie est de 319,075 kilomètres carrés, et sa population s'élevait, en 1881, à 65,954 habitants.

CHAPITRE II

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Peu de temps après l'arrivée des Français sur les bords du Saint-Laurent, quelques-uns d'entre eux remontèrent ce fleuve jusqu'à l'extrémité des grands lacs, s'enfoncèrent dans la profondeur des forêts, gagnèrent la vallée de la rivière Rouge et se dispersèrent dans la vaste région du Nord-Ouest. Les uns revinrent dans la province de Québec faire part à leurs compatriotes des découvertes qu'ils avaient faites, tandis que les autres continuèrent à parcourir les forêts, vivant à la façon des Indiens des produits de la chasse et de la pêche. On les appela les "*Coueurs de bois*," ou "*bois brûlés*." N'ayant pas amené de femmes avec eux, ils épousèrent des Indiennes. De là le nom de *Métis* donné à leurs descendants.

Vers 1811, des missionnaires canadiens-français et des R. P. Oblats venus de France se dirigèrent vers le Nord-Ouest, dans le but d'évangéliser les sauvages et de desservir les Français qui s'étaient établis dans ces régions. De cette époque date la fondation d'une colonie sur les bords de la rivière Rouge.

Fort Garry, aujourd'hui Winnipeg, en était le centre. Cet établissement dépendait de la compagnie de la baie d'Hudson ; et c'est là que les Indiens et les Métis venaient échanger leurs précieuses fourrures pour des provisions.

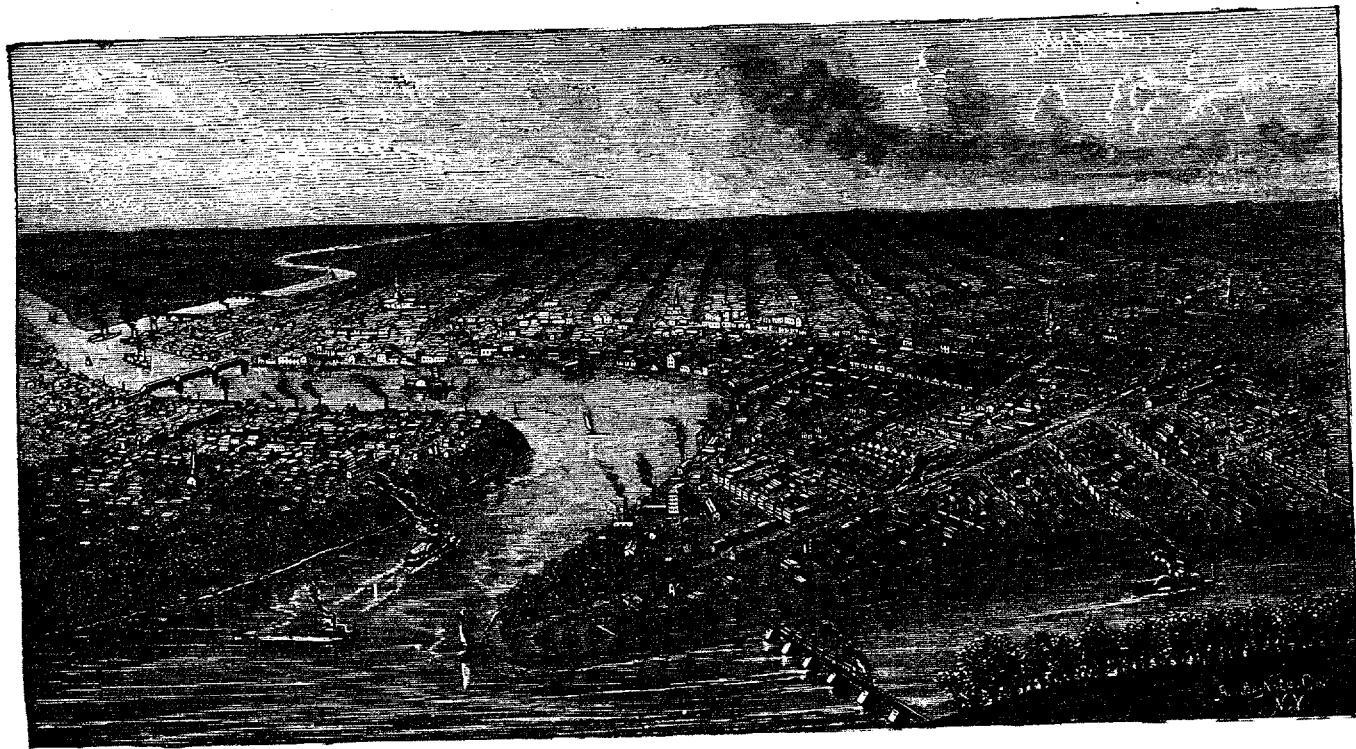
Lorsque les territoires de cette compagnie firent retour à la couronne d'Angleterre, en 1870, pour être annexés à la confédération canadienne, une partie en fut détachée, pour être érigé en une province distincte sous le nom de Manitoba.

Dans la crainte d'être soumis à un régime administratif plus sévère que celui de la compagnie, un grand nombre de Métis se révoltèrent contre le gouvernement fédéral et établirent un gouvernement provisoire dans la province de Manitoba. Pour les soumettre il ne fallut rien moins qu'un envoi de troupes considérables sous les ordres de Sir Garnet Wolsley. En présence de forces aussi imposantes, les Métis reconnurent toute résistance impossible et se dispersèrent. Afin de pacifier complètement le pays, le gouvernement fédéral traita les insurgés ainsi que les Indiens avec justice, en leur accordant certaines étendues de terrains et des subsides en argent.

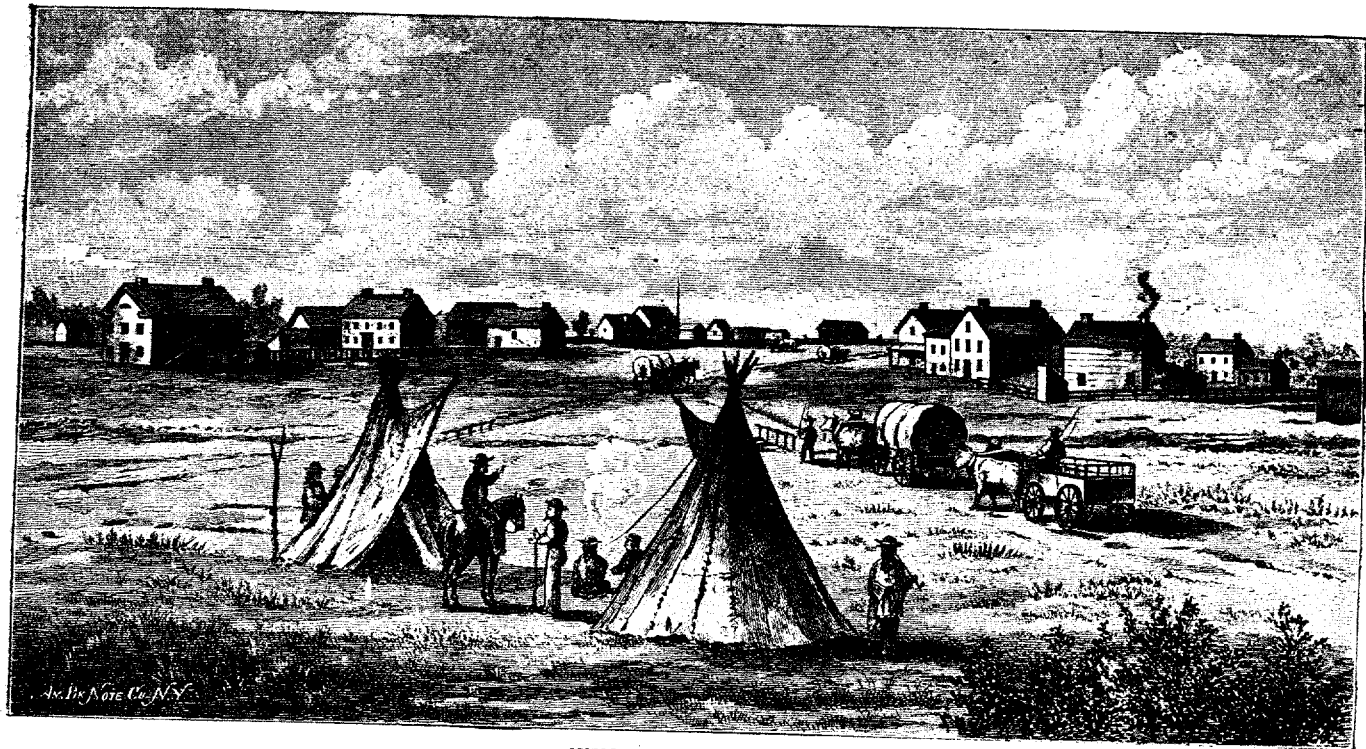
CHAPITRE III

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

A l'époque de l'entrée de la province de Manitoba dans la confédération canadienne, Winnipeg, la ville la plus importante du pays, n'était qu'une toute petite bourgade se composant d'un fortin et de quelques wigwams ; Sa population ne s'élevait pas à plus de 250 habitants, et se trouvait pour ainsi dire isolée, car il ne fallait pas moins de deux mois pour se rendre de Montréal à la rivière Rouge.



WINNIPEG EN 1884



WINNIPEG EN 1871

Treize ans se sont à peine écoulés ; et que voit-on aujourd'hui ?

Aux lieux mêmes, où l'Indien couché avec nonchalance fumait le calumet, s'étend une ville, dont la population s'est élevée de 12000 à près de 30,000 âmes dans le cours d'une seule année, et qui recouvre une superficie de 20 kilomètres carrés. Elle a jeté des ponts et lancé des bateaux à vapeur sur les grandes rivières qui l'entourent ; la ligne de chemin de fer la plus importante des deux Amériques, le chemin de fer Canadien du Pacifique, la traverse ; et 3 jours suffisent maintenant pour faire le voyage de Montréal à Winnipeg. De nombreux édifices, des magasins somptueux, des théâtres et des banques, surgissant du sol comme les plantes sous le soleil des tropiques, témoignent du développement prodigieux de cette ville. Du printemps à l'automne de 1882 seulement, 1368 maisons furent construites. Leur valeur dépassait 5 millions $\frac{1}{2}$ de dollars.

Mais ce n'est pas seulement Winnipeg qui s'est ainsi développé, c'est encore la province de Manitoba, c'est le Nord-Ouest tout entier, un pays aussi vaste que la moitié de l'Europe. Des villes de plusieurs mille âmes se sont élevées, en effet, dans toutes les directions, du lever au coucher du soleil, c'est-à-dire du printemps à l'automne d'une même année ; des bateaux à vapeur d'un fort tonnage traversent des lacs de plusieurs centaines de kilomètres, remontent jusqu'à leurs sources des rivières, dont le cours varie de 1000 à 1800 kilomètres ; et le chemin de fer canadien du Pacifique parcourra bientôt en tous sens le pays tout entier. Au cri strident de la locomotive, au bruit de l'airain martelé sur l'enclume, les bêtes fauves ont cédé la place aux pionniers de l'industrie et de l'agriculture ; et aujourd'hui les charrues les plus perfectionnées éventrent le sol, tandis que les trésors qu'elles découvrent sont recueillis par

des faucheuses mécaniques et à vapeur. Les Indiens, quoique traités avec bonté, se sont enfuis à l'approche d'une civilisation aussi avancée. Celle-ci marche en souveraine à la conquête de ces fertiles régions.

Les causes premières de ce développement phénoménal, ce sont : La fertilité incomparable du sol et la salubrité du climat.

Aujourd'hui cependant semble se produire un temps d'arrêt. Mais il suffit d'en considérer les causes pour s'assurer qu'il ne peut être que de très-courte durée.

La spéculation et la démoralisation du commerce qui en ont été la conséquence, telles sont les causes premières de la crise que subissent Winnipeg et le Nord-Ouest.

Dès que le gouvernement canadien eut largement subventionné une compagnie puissante et sérieuse afin de parachever le chemin de fer canadien du Pacifique, les émigrants de tous les pays se portèrent en foule dans le Nord-Ouest. Chaque semaine, ils arrivaient par milliers dans les rues de Winnipeg. Ce fut alors que la spéculation s'établit sur une échelle gigantesque. Des compagnies canadiennes, américaines et européennes achetaient du gouvernement canadien et de la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'immenses étendues de terrain, dans l'espoir de les revendre bien vite et de réaliser ainsi de gros bénéfices. Le gouvernement fédéral et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique ne vendaient, en effet, leurs terres qu'à raison de \$1.00 à \$1.50 l'acre, et les divers spéculateurs les revendaient quelquefois 4 et 5000 dollars l'acre. Les terrains acquirent une valeur fabuleuse. De 1881 à 1882, la valeur de la propriété foncière s'éleva de \$9,000,000 à \$30,000,000. Des fortunes furent faites en un jour. Tel émigrant, qui était arrivé dans le pays quelques mois auparavant avec quelques centaines de dollars, quelquefois même avec rien du tout, se trouvait riche

de plusieurs centaines de mille francs. On vit alors tous les commerçants de Winnipeg confier à leurs commis la direction de leurs maisons de commerce, et établir des agences pour la vente des terrains. Dans " Main street ", la principale rue de Winnipeg, on ne compta pas moins de 300 agences ainsi établies par eux. Le bruit fait par ces fortunes rapides et repercuté par les échos des grands lacs ne tarda pas à se répandre à travers les provinces orientales du Canada ; et, dès le commencement de l'année 1882, des sommes considérables furent envoyées de toutes les provinces à Winnipeg pour être placées en achat de terrains. Un jour, la banque des Marchands reçut en dépôt au-dessus de 2,000,000 de dollars.

La fièvre de la spéculation atteignit alors son état aigu. Les hôtels furent envahis, les gares encombrées ; des tentes provisoires abritèrent des milliers de personnes. Ce furent autant de bourses où la spéculation continua après la fermeture des bureaux. L'argent et l'or n'eurent plus aucune valeur. Toute transaction était incomplète, si les parties contractantes n'avaient vidé deux ou trois bouteilles de champagne. Cambrinus dédaigné, détrôné, dût faire d'amères réflexions sur l'inconstance de la faveur populaire. A sa place, la veuve Cliquot régnait en souveraine et expédiait par milliers à ses nouveaux sujets ses marques d'exportation. La bouteille de champagne ne se vendait pas moins de 50 francs.

Un jour, nous fûmes présenté à un spéculateur qui nous invita naturellement à sabler le champagne. Il venait d'arriver à Winnipeg, et, n'ayant pu trouver de chambre à l'hôtel, il avait pris le parti de camper dans la prairie. Ce fut sous sa tente qu'il nous reçut au milieu d'instruments aratoires de toutes sortes. Car c'était un cultivateur venu dans le Nord-Ouest pour se livrer à l'agriculture. Quelques spéculations heureuses, à son

arrivée à Winnipeg, le détournèrent du but utile qu'il s'était proposé dans son propre intérêt et dans celui du pays. Le fouillis inextricable de mille objets entassés les uns sur les autres ne pouvait que frapper notre curiosité. Sur l'essieu d'une roue renversée se trouvait une jolie statuette en terre cuite; sur un matelas se trouvait une toile de valeur; sur le siège d'une charrue se dressait un bronze de Barbedienne! payé 8000 francs quelques jours auparavant aux magasins de la compagnie de la baie d'Hudson.

(C'était évidemment l'âge d'or pour les cochers (10 francs pour la plus petite course!) et pour les marchands qui ne se livraient pas à la spéculation. Mais ceux-ci étaient peu nombreux; et la plupart, s'imaginant que leur magasin ne serait jamais assez grand pour contenir toutes les marchandises que nécessitait une pareille consommation, importèrent quantité de marchandises les plus luxueuses. On ne considérait nullement les prix. Et, dans le 11 premiers mois de l'année 1882, le chiffre des importations à Winnipeg s'éleva à \$8,922,928. Était-ce là un développement normal en rapport avec la nature du pays et le chiffre de la population? Certes non. Aussi un tel état des affaires ne pouvait durer longtemps. Une circonstance malheureuse précipita les événements.

Au commencement du printemps de 1882, la rivière Rouge sortit de son lit, inondant les bas-fonds, et détruisant les voies de communication. Les commerçants ne purent donc recevoir leurs marchandises assez à temps pour les écouler, tandis que bon nombre de cultivateurs se trouvaient privés de leurs instruments aratoires ou de leurs semences. Pour les uns comme pour les autres, cette perte d'un temps précieux fut la cause de bien des déboires. Quelques faillites en furent la conséquence; la spéculation s'en ressentit également, et ce fut là le signal de

l'écrroulement de cet édifice mirobolant, qui reluisant au soleil projetait ses rayons sur l'Amérique et sur l'Europe, et attirait les émigrants de toutes les nationalités. La panique une fois commencée se poursuivit avec une rapidité effrayante. Des fortunes furent défaites aussi vite qu'elles avaient été réalisées; les ruines s'amoncelèrent; et les affaires souffrent encore aujourd'hui des effets de la réaction d'une allure trop précipitée. Mais, nous l'avons dit, la crise n'est que temporaire. Les ressources de la province en sont la garantie suffisante.

On a déjà comparé le développement du Manitoba à celui des plaines de l'Australie, à l'époque de la découverte des mines d'or. Il y a, en effet, des points de ressemblance dans l'activité fébrile apportée dans la recherche des trésors. Mais il y a une différence capitale. Lorsque les *placers* furent abandonnés, les mineurs emportèrent avec les dernières pépites tous les trésors du pays; tandis que dans la province de Manitoba les spéculateurs n'ont pu enlever le sol, qui est le véritable trésor de cette province, et qui pourrait servir à fertiliser toutes les terres épuisées de l'ouest des Etats-Unis.

Nous croyons donc que la province de Manitoba et le Nord-Ouest peuvent être pour nos compatriotes une source de richesses, en même temps qu'un champ favorable au développement de notre race. Nous allons en faire connaître les différents avantages aussi bien que les inconvénients.

CHAPITRE IV

SOMMAIRE : — Population. — Religion. — Aspect général du pays. — Climat.

Il ne fut point fait de recensement en 1871 dans la province de Manitoba, et c'est d'après celui de 1881 que nous donnerons nos diverses statistiques.

La population était alors de 65,954 habitants ; et les deux sexes et les différentes nationalités y étaient représentés dans les proportions suivantes :

Hommes	37 207		
Femmes	28 747		
			65 954
Français	9 949	Juifs	41
Sauvages	6 767	Polonais	21
Écossais	16 506	Suisses	10
Irlandais	10 173	Scandinaves	251
Anglais	11 173	Chinois	4
Allemands	8 652	Noirs	25
Islandais	779	Diverses	954
Hollandais	606		
Italiens	41		65 954

Depuis 1881, le chiffre de la population s'est considérablement élevé, mais les statistiques nous manquent pour indiquer d'une façon précise dans quelle proportion. Toutefois, en nous basant sur les tableaux de l'immigration, nous évaluerons approximativement à 125,000 habitants le chiffre de la population actuelle de la province.

Religion. — La liberté religieuse y est complète. Aussi toutes les religions y sont représentées. Le nombre de catholiques était de 12246, en 1881.



PRAIRIE VIERGE ET RIVIÈRE SASKATCHEWAN DU SUD.

Les Canadiens-Français ont apporté avec eux dans le Nord-Ouest l'organisation paroissiale de la province de Québec. Les églises catholiques sont donc nombreuses, et le clergé joue le même rôle que dans cette dernière province. Tous les centres un tant soit peu peuplés ont leur église, et ceux de moindre importance sont desservis par des missionnaires.

St-Boniface, vis-à-vis Winnipeg, sur les bords de la rivière Rouge, est le siège d'un évêché catholique. Depuis sa création, il est occupé par Sa Grandeur Monseigneur Taché, qui pendant plus de trente ans a promené l'évangile à travers les parties les plus reculées du Nord-Ouest. Une voix aussi autorisée ne pouvait nous laisser aucun doute sur la grande valeur des terres qu'il a parcourues.

Aspect général du pays. — A une époque bien éloignée, le Nord-Ouest a été recouvert par les eaux marines, ainsi qu'en témoignent la configuration du sol et de nombreux dépôts de coquillages. Le fonds de cette mer intérieure était plat, et aujourd'hui d'immenses prairies s'étendent à perte de vue dans toutes les directions. C'est le désert, mais un désert fertile.

L'aspect général du pays est donc uniforme et monotone.

En été, cette monotonie n'a cependant rien de désagréable, car ce ne sont que prairies verdoyantes émaillées de fleurs, au-dessus desquelles voltigent et gazouillent des millions d'oiseaux, et que parfois foulent aux pieds des troupeaux de buffles ou des troupes de cerfs. Le pays est parsemé de lacs et traversé par d'innombrables cours d'eau.

Mais, l'hiver, c'est la nudité la plus complète et la moins attrayante. Rien ne repose la vue. Il n'y a ni forêts, ni montagnes. De quelque côté que se porte le regard du voyageur, il n'aperçoit qu'une mer de glace au milieu de laquelle se trouve-

raient pris quelques navires. C'est là l'effet que produisent les habitations dans le lointain. Seuls, la salubrité du climat et l'éclat du soleil permettent d'attendre patiemment l'éclosion de la première fleur.

Climat. — Si on jette un coup d'œil sur le tableau qui indique les variations de la température dans les différentes provinces du Canada, on verra que de toutes les provinces Manitoba est celle où le thermomètre accuse les plus fortes chaleurs et la température la plus basse. Les étés y sont donc très-chauds et les hivers très-rudes. Toutefois le climat y est très-salubre, et très-favorable aux tempéraments qui ne renferment pas en eux-mêmes les germes d'une maladie. Cela est dû sans doute à l'état hygrométrique de l'atmosphère. Pendant l'hiver, en effet, l'air est très-sec, de telle sorte qu'on ne sera pas incommodé par un froid de 32°, alors que dans les provinces de la région de l'atlantique on souffrira beaucoup d'un froid de 16°, parce que l'atmosphère sera chargée d'humidité. Nous en avons fait l'expérience, et nous la déclarons concluante. Le seul désagrément sérieux dont on ait à souffrir en hiver, ce sont les tempêtes de neige que les indigènes désignent sous le nom de "*blizzards*." Le vent que nul obstacle n'arrête souffle alors avec furie, soulevant des tourbillons de neige qui aveuglent le voyageur et l'obligent à rester sur place. Malheur à celui qui est ainsi surpris au milieu des prairies. La tempête dure quelquefois un jour ou deux, et pendant tout ce temps il est cloué sur place, car il ne voit pas à un pas devant lui. Le froid peut le saisir traitreusement et le plonger graduellement dans un sommeil éternel. Jusqu'ici n'ont été victimes que ceux qui s'étaient livrés à de trop copieuses libations.

Nous nous empressons d'ajouter que ces blizzards sont très-rares, un, deux, trois au plus par hiver, et ne sont que des

zéphyr en comparaison de ceux qui dévastent le Nord-Ouest des Etats-Unis. De plus, c'est la province où il tombe le moins de neige. Les buffles paissent dans les prairies, et quelquefois même les animaux domestiques sont laissés dehors.

En été, c'est encore la province la moins humide, si nous exceptons toujours la Colombie Anglaise. La pluie est vite absorbée par le sol d'une nature très-perméable. Il n'y a donc ni fièvres paludéennes, ni miasmes engendrés par le croutissement des eaux. D'un autre côté, les nuits sont fraîches et permettent à l'homme aussi bien qu'aux plantes de prendre de nouvelles forces pour supporter les ardeurs de la canicule.

Voici quelle est la durée des saisons :—*Printemps* : Avril et Mai.—*Été* : Juin, Juillet, Août et partie de Septembre.—*Automne* : Partie de Septembre et Octobre.—*Hiver* : Novembre, Décembre, Janvier, Février et Mars.

Nous donnons maintenant quelques tableaux pour justifier les observations que nous venons de faire :

Moyenne des plus hautes températures.

Janvier.....	27 5	Juillet.....	95 2
Février.....	36 6	Août.....	92 3
Mars.....	38 6	Septembre.....	84 8
Avril.....	64 3	Octobre.....	72 4
Mai.....	82 8	Novembre.....	43 4
Juin.....	91 6	Décembre.....	36 9

Moyenne des plus basses températures.

Janvier.....	35 9	Juillet.....	41 2
Février.....	33 2	Août.....	40 4
Mars.....	29 3	Septembre.....	26 1
Avril.....	1 3	Octobre.....	8 1
Mai.....	25 4	Novembre.....	28 8
Juin.....	38 1	Décembre.....	31 2

Moyenne de la quantité de pluie.

	pouces		pouces
Janvier.....	0 00	Juillet.....	2 75
Février.....	0 00	Août.....	2 12
Mars.....	0 33	Septembre.....	3 73
Avril.....	0 80	Octobre.....	0 54
Mai.....	2 72	Novembre.....	0 00
Juin.....	3 84	Décembre.....	00 0

Moyenne de la quantité de neige.

	épaisseur en pouces		épaisseur en pouces
Septembre.....	3 1	Février.....	13 4
Octobre.....	4 8	Mars.....	9 7
Novembre.....	11 6	Avril.....	3 6
Décembre.....	8 9	Mai.....	0 0
Janvier.....	7 4		

Durant cette période de 8 mois, on compte 59 jours pendant lesquels il a neigé, et 62 pendant lesquels il a plu.

Ces différents chiffres ont été calculés d'après des observations météorologiques régulièrement faites pendant plusieurs années consécutives.

Comme dernière preuve de la salubrité du climat, nous citerons une observation que nous avons faite nous-même durant notre voyage à travers le Nord-Ouest. Dès notre arrivée à Winnipeg, nous fûmes frappé de la santé robuste et de l'embonpoint des habitants. Nous eûmes même quelque peine à reconnaître tels de nos amis qui, s'étant trouvés trop à l'étroit sur les trottoirs de la rue St-Jean à Québec ou de la rue St-Jacques à Montréal, étaient venus chercher à Winnipeg des horizons plus vastes.

CHAPITRE V

ORGANISATION POLITIQUE.

SOMMAIRE :—Administration.—Lois.—Police.

La province de Manitoba jouit du gouvernement responsable dans toute sa plénitude. Winnipeg est le siège du gouvernement qui se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un secrétaire, d'un ministre des finances, d'un ministre des travaux publics et d'un ministre de l'agriculture. Le président du conseil est choisi parmi les membres du cabinet.

Il n'y a point de conseil législatif, et l'assemblée législative se compose de 30 députés. Manitoba envoie au Parlement fédéral 4 députés et 2 sénateurs.

A l'époque de l'entrée de la province de Manitoba dans la confédération canadienne, les Métis et les Canadiens-Français qui, les premiers, ont colonisé cette partie du pays formaient un peu plus du tiers de la population totale de cette province. Aussi purent-ils aisément faire reconnaître leurs droits les plus légitimes, tels que la conservation de leur langue, de leur religion et de leurs lois. Depuis lors, l'élément anglo-saxon a considérablement gagné du terrain, tandis que l'élément français réduit à son propre développement n'a pu se maintenir dans les mêmes proportions qu'en 1870. Aujourd'hui les Canadiens-Français ne comptent que pour 9,949 sur une population de 65,954.

Jusqu'à ce jour cependant ils sont parvenus à faire respecter leurs droits, et ils possèdent deux portefeuilles dans le ministère du gouvernement de Manitoba. Plusieurs d'entre eux siègent à

l'assemblée législative, tandis qu'ils sont représentés à Ottawa par un député, un sénateur et par un juge sur les bancs de la cour de Winnipeg.

Cet état de choses durera-t-il toujours ? Tel est le problème que se posent tous ceux que préoccupe l'avenir de la race française au Canada. Hélas ! il est permis de douter qu'il en sera toujours ainsi.

Méconnaissant les sages conseils de leur compatriote Sir Georges Cartier, un des hommes d'Etat les plus éminents qu'ait produit le Canada, les Canadiens-Français qui n'avaient pas le goût ou la force de défricher les terres de la province de Québec, se dirigèrent vers les manufactures des Etats-Unis, au lieu de gagner les plaines fertiles et déboisées du Nord-Ouest canadien. Le petit groupe de Canadiens-Français de la province de Manitoba est donc livré à lui-même. Seul il lutte vaillamment contre des forces près de sept fois supérieures afin de sauvegarder les intérêts de la race française dans la confédération canadienne. Certes on ne saurait trop faire l'éloge de son activité, de son énergie, de son patriotisme.

Un assaut lui a déjà été livré, en 1870, au sein de l'assemblée législative. L'élément anglo-saxon demandait l'abolition de l'usage officiel de la langue française. Les Canadiens-Français de la province de Québec peuvent être fiers de leurs frères de Manitoba. Grâce à l'attitude énergique et à l'éloquence aussi convaincue que chaleureuse de monsieur Taillefer, membre de l'assemblée législative, et qui n'était en cette circonstance que l'écho fidèle des sentiments de ses collègues, l'élément français de Manitoba maintint ses positions acquises.

Mais l'éveil était donné. La lutte a eu du retentissement.

Le célèbre géographe, Onésime Reclus, écrivait à un de nos amis que la situation des Canadiens-Français dans le Nord-Ouest

ne devait pas l'inquiéter outre mesure, que pendant 20 ou 30 ans l'élément français continuerait peut-être à être débordé, mais qu'il finirait fatalement par reprendre le dessus. Une parole aussi autorisée est bien de nature à faire renaître la confiance. Pour notre part, nous acceptons d'autant plus volontiers la prophétie de ce grand maître de la géographie que, après un séjour de plusieurs années au Canada, nous avons pu nous rendre compte des raisons qui ont sans doute donné lieu à son appréciation.

Toutefois les Canadiens-Français de Manitoba n'ont pas voulu attendre dans l'inactivité l'heure assignée par Onésime Reclus, et les deux ministres qui les représentent se sont rendus souvent auprès de leurs compatriotes de la province de Québec, afin d'obtenir leur appui et leur concours. Ceux-ci ne leur ont pas ménagé les encouragements et les éloges ; mais, ayant eux-mêmes de vastes contrées à coloniser, ils ne peuvent les aider d'une manière bien efficace. On a alors songé à attirer les différents groupes de Canadiens-Français disséminés dans les Etats-Unis, et les efforts tentés à ce jour ont été couronnés de succès. Les Canadiens-Français des Etats-Unis se dirigent, en effet, par milliers vers les plaines du Nord-Ouest, et tout porte à croire que cet heureux mouvement se poursuivra sans relâche. Deux puissants facteurs contribuent à l'assurer. En premier lieu, ceux qui ont abandonné les manufactures des Etats-Unis ont repris dans le Nord-Ouest la santé et l'indépendance dont ils jouissaient dans la province de Québec. En second lieu, nous avons rencontré dans les Etats du Montana, du Dakota et de l'Illinois un grand nombre de Canadiens-Français qui s'en retournaient au *pays* complètement démoralisés. Les uns avaient vu leurs récoltes et leurs animaux enlevés par les eaux du Mississippi, les autres, leurs troupeaux ravagés et leurs champs dévastés par

des ouragans d'une violence inouïe. Pour les attirer dans le Nord-Ouest, il suffirait donc de leur en faire connaître les ressources.

Lois. — Les lois sont les mêmes que dans la province de Québec, et la justice y est organisée suivant les mêmes principes.

Police. — L'affluence considérable dans les rues de Winnipeg de gens de toutes les nationalités et de toutes les conditions devait nécessairement produire une augmentation dans le nombre des délits. C'est ce qui eut lieu. En 1881, il n'y eut que 1200 arrestations. L'année suivante, elles s'élevaient à 3250 ! Un peu plus du tiers de ces arrestations furent faites pour état d'ivresse, tandis que l'autre tiers se composait presque entièrement de vols.

Les forces de la police étaient évidemment insuffisantes, et chacun dû faire souvent sa propre police. C'est là un mal qui fut vite compris et auquel on trouva sans retard un remède efficace. Aujourd'hui Winnipeg possède une police bien organisée et des forces suffisantes pour maintenir l'ordre et faire respecter la propriété, tandis que la police montée est chargée de remplir la même besogne dans la campagne.

CHAPITRE VI

INSTRUCTION PUBLIQUE

SOMMAIRE :—Ecoles.—Education.

Le système de l'enseignement actuellement en vigueur dans la province de Manitoba est identique à celui de la province Québec. Les protestants et les catholiques, c'est-à-dire, les

Anglais et les Français ont le contrôle exclusif de leurs écoles respectives.

Un conseil supérieur, composé de 21 protestants et de 9 catholiques, s'occupe des intérêts généraux de l'éducation mais ne peut nullement modifier les principes et les règlements des lois qui la régissent. Deux surintendants, l'un Français et l'autre Anglais, veillent au fonctionnement de ce système.

Les progrès de l'éducation ont marché de front avec ceux du développement du pays, mais les statistiques nous manquent pour indiquer les progrès accomplis depuis la création de la province jusqu'à aujourd'hui. Les dernières statistiques que nous sommes parvenu à nous procurer sont les suivantes :

Les écoles protestantes étaient fréquentées en
1871 par 816 élèves.
1881 " 4919 "

Dans les 6 1er mois de 1882 " 6150 "

Les écoles catholiques étaient fréquentées, en 1877, par 1658 élèves. Elles ont dû progresser dans les mêmes proportions que les écoles protestantes.

L'enseignement supérieur est donné à l'université de Manitoba, et comprend les différentes branches de l'enseignement, sciences, lettres et théologie. Le directeur de cette université est anglais, tandis que le sous-directeur et le secrétaire sont deux Canadiens-Français. En 1882, 32 élèves subirent les examens devant cette université.

Les catholiques et les protestants ont chacun leur école normale.

On compte 3 collèges classiques, dont 2 anglais et un français. Le collège français, celui de St-Boniface, était fréquenté en 1882 par 205 élèves, et l'enseignement y était donné par 14 professeurs, y compris les conférenciers.

Il existe en outre une académie catholique pour les filles et garçons, et qui porte le nom d'Académie Ste-Marie. L'école des filles est dirigée par les Sœurs du Sacré cœur de Jésus et de Marie et était fréquenté, en 1882, par 200 élèves.

L'école des garçons était sous la direction des frères de la doctrine chrétienne et était fréquenté, par 129 élèves.

Le nombre des écoles augmente rapidement dans les campagnes. Elles reçoivent une subvention du gouvernement provinciale, et le gouvernement fédéral a réservé dans chaque municipalité une certaine étendue de terrain tout spécialement destiné à la création des écoles.

Education. — Au point de vue des mœurs, du caractère et de l'éducation, les Canadiens-Français du Manitoba sont les mêmes que ceux de la province de Québec. Nous avons déjà dit qu'on les retrouvait partout et toujours avec leurs caractères distinctifs. Pour maintenir le goût des lettres, ils ont créé à St-Boniface un institut littéraire et un journal hebdomadaire, *Le Manitoba*. Nous appliquerons à ce journal l'observation que nous avons faite au sujet du *Moniteur Acadien*. Les Canadiens-français de Manitoba, comme les Acadiens, désirent naturellement avoir des nouvelles tous les jours, mais dans tous les cas ne pas rester 8 jours sans en avoir. Ils achètent donc les journaux anglais. Cela est fâcheux à tous égards pour la nationalité canadienne-française. Ne serait-il donc pas possible de remédier à cela, en faisant du *Manitoba* un journal quotidien ou tout au moins tri-hebdomadaire ? Ceux qui tiennent la plume dans ce journal nous ont donné trop bonne opinion de leur talent pour que nous puissions douter un seul instant de l'intérêt qu'ils ne sauraient manquer de donner à leur journal et des succès de celui-ci auprès de leurs compatriotes du Nord-Ouest. Dans un pays qui se développe aussi rapidement que le Nord-Ouest il

faut suivre le mouvement. C'est ce qu'ont très-bien compris les Anglais. A Brandon, un an après la pose de la première tente, il y avait un grand journal. La population s'élevait à peine à 1500 âmes. Au début, le format du *Manitoba* pourrait-être réduit à la grandeur du *Quotidien*, de Lévis, ou de *L'Electeur*, de Québec, ce qui permettrait de donner un journal quotidien à un sou, tandis que les journaux anglais de Winnipeg coûtent 5 cents.

Le succès d'un journal français donnant des nouvelles quotidiennes ne saurait être douteux.

CHAPITRE VII

AGRICULTURE

SOMMAIRE :—Le sol—Produits.

L'agriculture, telle est la source de la principale richesse de la province de Manitoba. Elle seule est capable d'assurer à ceux qui s'y livreront des bénéfices assurés et réguliers.

Pour démontrer cette proposition, il n'est pas besoin de grands efforts. Il suffit de montrer le rendement des diverses récoltes.

Les plantes céréales entrent tellement dans nos besoins que partout où elles peuvent végéter elles occupent une partie considérable des terres. Grâce à la nature du sol et à son climat, la province de Manitoba possède la plus précieuse d'entr'elles, le blé. Les différents tableaux qui indiquent les variations de la température permettent de constater que le climat est favorable

à la culture de cette plante. L'analyse suivante démontrera que le sol ne lui est pas moins propice.

Analyse du sol de Manitoba.

Humidité	21	364
Matières organiques contenant du nitrogène équivalent à de l'ammoniaque 23.....	11	223
Matières salines :		
Phosphates	0	472
Carbonate de chaux.....	1	763
Carbonate de magnésie.....	0	937
Sels alcalins.....	1	273
Oxyde de fer.....	3	115
		7 560
Matières silicieuses :		
Sable et silice.....	51	721
Alumine.....	8	132
		59 853
		100 000

On voit immédiatement les effets de cette combinaison de différentes substances. La chaux facilite le dégagement du nitrogène et est absorbée par l'organisme végétal.

Toutefois un grand nombre d'adversaires de la colonisation du Nord-Ouest ont fait courir le bruit que, en dépit de tous ces avantages, le rendement des récoltes était compromis par des gelées hâtives, la sécheresse, les sauterelles, les feux de prairies, etc. Les Américains surtout se sont faits volontiers les messagers de ces rumeurs. Qu'en est-il réellement ? On trouvera la réponse dans l'examen des tableaux suivants. Ils indiquent le rendement moyen des récoltes comparé à celui de quelques Etats de la République américaine réputés les plus fertiles.

Nord Ouest Canadien.....	27	minots par acre
Minnesota.....	17	“ “
Massachusetts	16	“ “
Pensylvanie	15	“ “
Wisconsin.....	13	“ “
Iowa	10	“ “
Ohio	10	“ “
Illinois	8	“ “

Le poids du blé étant également un indice certain de sa qualité, voyons quel est son poids dans ces différents États :

BLÉ DE PRINTEMPS

Manitoba.....	63 à 66	livres le minot
Minnesota.....	63 à 65	“ “
Illinois	52 à 58	“ “
Ohio	57 à 60	“ “
Pensylvanie.....	57 à 60	“ “

De même, on pourrait établir pour les autres récoltes des comparaisons non moins avantageuses pour le Canada, mais nous examinerons sans retard les conditions et le rapport des diverses cultures dans la province de Manitoba,

Dans la zone fertile le sol est recouvert d'une terre noirâtre, dont l'épaisseur varie de 1 à 4 pieds. D'après les géologues, cette terre proviendrait de la combustion et de la décomposition des plantes qui s'opèrent chaque année depuis les temps les plus reculés. Elle est très-friable et permet l'écoulement facile des eaux, ce qui constitue un double avantage au point de vue de l'hygiène publique et de la bonne venue des récoltes. Pendant de nombreuses années, ce sol ne pourra supporter aucun engrais. Il est trop riche par lui-même. Ainsi les Métis cultivent le blé depuis 50 ans sur les mêmes terres qui leur donnent encore aujourd'hui de 20 à 27 minots de blé, sans l'aide d'aucun engrais.

Les labours n'ont pas plus de 2 pouces de profondeur et se font à la même époque. Les récoltes sont rentrées du 1er au 30 août. La surface plane du sol et l'absence de forêts permettent l'usage des instruments aratoires les plus perfectionnés. Du reste, il serait impossible de s'en passer à cause de la courte durée de la saison et de l'étendue des terres.

Production moyenne par acre et valeur moyenne des récoltes.

Blé de printemps.....	30 minots à \$ 0 90.....	\$ 27 60
Avoine.....	45 " 0 35.....	15 75
Orge.....	40 " 0 60.....	21 00
Pois.....	30 " 0 60.....	18 00
Pommes de terre.....	400 "	
Navets.....	600 "	

Nous n'avons pu nous procurer des statistiques précises sur le rendement des autres récoltes. Toutefois nous avons pu constater que les choux, les betteraves, les oignons, les carottes, les melons, les concombres et les citrouilles parviennent à une grosseur vraiment extraordinaire. Le lin et le chanvre sont également cultivés avec beaucoup de succès. Le houblon croît à l'état sauvage. Le mil et le trèfle poussent très bien ; on n'en fait même aucun cas, par suite de l'abondance du foin.

Quant aux fruits, on n'en a pas encore entrepris la culture. mais on retrouve dans tout le Nord-Ouest les fruits sauvages que nous avons remarqués dans la province de Québec.

L'élevage du bétail est favorisé par l'abondance et la richesse du foin, et la salubrité du climat. Il a été entrepris sur une vaste échelle dans les territoires du Nord-Ouest, et aujourd'hui on exporte de cette contrée en Angleterre un grand nombre de bêtes à corne. La qualité de leur chair leur assure les plus hauts prix.

Les deux tableaux suivants indiquent le nombre d'occupants, la condition et l'étendue des exploitations ainsi que les différentes productions agricoles pendant l'année 1880-1881.

Propriétaires	2 410
Fermiers.....	313
Employés.....	20
	2 743

Terres occupées.....	2 384 337	acres.
“ améliorées	250 416	“
“ sous culture	236 261	“
“ en paturage.....	17 187	“
Jardins et vergers.....	2 955	“

Produits des champs.

Avoine.....	1 280 268	Boisseaux
Blé de printemps.....	1 029 378	“
Blé d'hiver	4 295	“
Pommes de terre.....	556 193	“
Orge.....	253 604	“
Blé d'hiver	4 295	“
Navets.....	142 025	“
Autres racines.....	49 096	“
Pois et fèves.....	8 991	“
Maïs.....	2 516	“
Sarrasin.....	320	“
Pommes.....	190	“
Raisins.....	13	“
Autres fruits.....	1 143	“
Sucre d'érable.....	2 796	livres
Chauvre.....	2 149	“
Tabac.....	2 786	“
Houblon	1 855	“
Foin.....	100 891	tonnes.
Trèfle.....	303	“

Animaux et leurs produits.

Chevaux.....	14 501
Poulains et Pouliches.....	2 235
Bœufs de travail.....	12 269
Vaches laitières.....	26 355
Autres bêtes bovines.....	27 657
Moutons.....	6 023
Cochons.....	17 358
Beurre.....	Livres. 157 152
Fromage.....	“ 18 613

Si on tient compte de l'immigration depuis 1881, on n'exagérera pas en doublant ces différents chiffres pour l'année 1883.

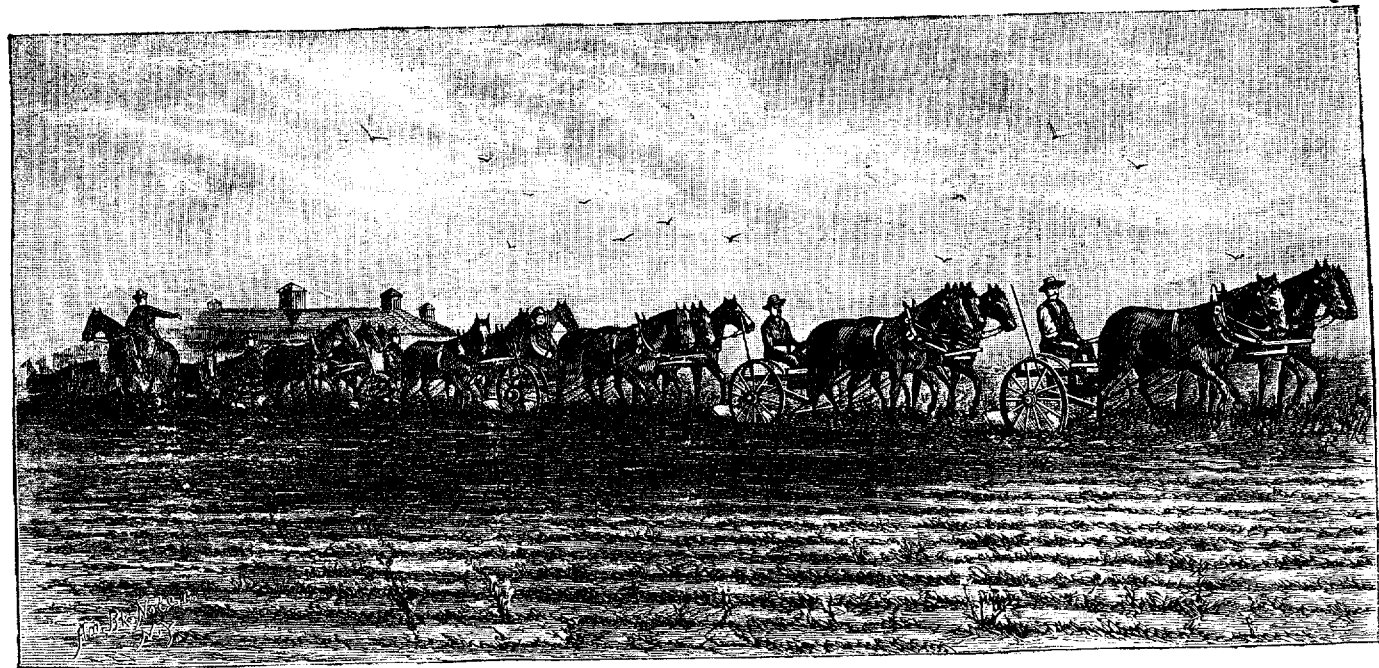
CHAPITRE VIII

COLONISATION

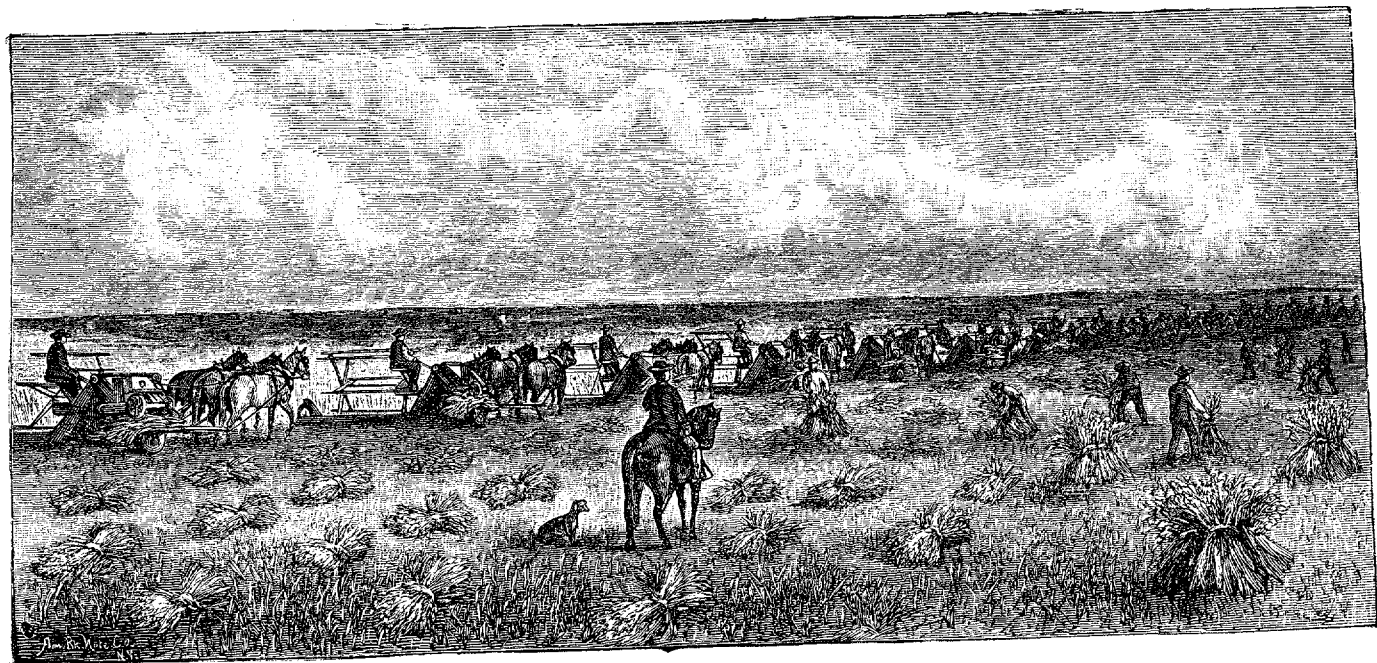
SOMMAIRE :— Division des terres.

De l'avenir de l'agriculture dépend celui du Nord-Ouest tout entier. C'est ce qu'ont très-bien compris tous les hommes d'États canadiens. Aussi ne cessent-ils de diriger tous leurs efforts vers le développement agricole de cette contrée.

Le gouvernement fédéral possède dans le Nord-Ouest plusieurs millions d'acres de terre, et il en dispose de la façon la plus libérale. Nous indiquerons tout à l'heure quelles sont les conditions de vente. Il a en même temps largement subventionné une compagnie qui s'est engagée à continuer un chemin de fer reliant directement le Nord-Ouest à la Colombie anglaise et



PRAIRIE DU NORD-OUEST CANADIEN A L'ÉPOQUE DES LABOURS



PRAIRIE DU NORD-OUEST CANADIEN À L'ÉPOQUE DE LA MOISSON

aux autres provinces du Canada. Cette compagnie possède également plusieurs millions d'acres le long de la ligne qu'elle construit, et elle en dispose d'une façon non moins libérale que le gouvernement fédéral.

Toutefois, avant d'indiquer les lois et les règlements qui concernent les terres du Nord-Ouest appartenant soit au gouvernement fédéral, soit au syndicat du chemin de fer canadien du Pacifique, il est nécessaire de donner quelques explications préliminaires sur la division des terres.

Division des terres.—Toutes les terres sont groupées par cantons mesurant chacun six mille carrés. Chaque canton est divisé en 36 sections, disposées et numérotées de la manière suivante :

			N			
	31	32	33	34	35	36
	30	29	28	27	26	25
	19	20	21	22	23	24
O	18	17	16	15	14	13
	7	8	9	10	11	12
	6	5	4	3	2	1
			S			
						E

Chaque section se compose de 640 acres, et se subdivise en :

Une $\frac{1}{2}$	“	qui	“	320	“
Un $\frac{1}{4}$	“		“	160	“
Un $\frac{1}{8}$	“		“	80	“
Un $\frac{1}{6}$	“		“	40	“

Les deux grandes lignes qui ont servi de base à la création des cantons sont : 1° Le 49me parallèle, qui sépare le Canada des Etats-Unis. Il sert de base aux cantons marqués sur la

carte en chiffres ordinaires et se dirigeant vers le nord; 2° leur méridien passant à environ 11 milles à l'ouest d'Emerson, et qui porte le nom de méridien principal. Les cantons se déroulent des deux côtés de ce méridien, et leurs rangs sont désignés par des chiffres romains.

Ainsi les cantons sont désignés par des chiffres ordinaires en allant du sud au nord, tandis que les rangs des cantons à l'est ou à l'ouest du méridien principal sont désignés par des chiffres romains.

Des poteaux en fer ou en pierre placés aux coins des divisions et subdivisions permettent de constater sans effort les limites d'un domaine.

CHAPITRE IX

TERRES DU NORD-OUEST

SOMMAIRE :—Règlements Officiels.

Les règlements suivants, concernant la vente et la colonisation des terres fédérales dans la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, seront, à dater du 1er janvier 1882, substitués aux règlements maintenant en vigueur et portant la date du vingt-cinquième jour de mai 1881.

1. Les terres arpentées dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest seront classées comme suit pour les fins des présents règlements :

CLASSE A.—Terres situées d'un côté ou de l'autre de la voie principale du chemin de fer canadien du Pacifique et de ses voies de raccordement dans un rayon de vingt-quatre milles.

CLASSE B.—Terres situées d'un côté ou de l'autre de tout chemin de fer projeté (autre que le chemin de fer canadien du Pacifique) approuvé par un arrêté du Conseil publié dans la *Gazette du Canada*, et dans un rayon de douze milles.

CLASSE C.—Terres situées au sud de la voie principale du chemin de fer canadien du Pacifique et non comprises dans les Classes A et B.

CLASSE D.—Terres autres que celles comprises dans les Classes A, B et C.

2. Les sections portant les numéros pairs dans toutes les classes précédentes seront réservées exclusivement pour les établissements (homesteads) et les préemptions.

a. Excepté pour la Classe D où elles pourront être affectées par des arrangements de colonisation tel que ci-après prescrit.

b. Excepté là où il sera nécessaire de fournir des lots à bois aux colons.

c. Excepté dans le cas où le ministre de l'intérieur jugera nécessaire, en vertu des actes concernant les terres fédérales, de réserver certaines terres et de les vendre par encan public ou d'en disposer autrement suivant l'ordre du Gouverneur en Conseil.

3. Les sections portant les numéros impairs dans la Classe A sont réservées pour la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

4. Les sections portant les numéros impairs dans les Classes B et C seront offertes en vente au prix de \$2.50 l'acre, payables au temps de la vente.

a. Excepté dans les cas où il en aura été disposé autrement par le Gouverneur en Conseil.

5. Les sections portant les numéros impairs dans la Classe D seront offertes en vente au prix de \$2.00 l'acre, payables au temps de la vente :

a. Excepté dans les cas où il en sera disposé autrement par le Gouverneur en Conseil.

b. Excepté les terres affectées par les arrangements de colonisation tel que ci-après prescrit.

6 Les personnes, qui, après l'arpentage, mais avant la passation de l'arrêté du conseil du 9 octobre 1879, excluant les sections de nombre impair de l'inscription comme établissement, auront pris certaines terres dans les sections de nombre impair, en y résidant et en les cultivant, obtiendront la possession, si elles continuent à les occuper, de faire une inscription comme établissement et préemption, * tout comme si ces sections portaient un nombre pair.

7. Les prix pour les lots de préemption seront comme suit :

Pour les terres situées dans les classes A B et C, \$2.50 l'acre.

Pour les terres situées dans la classe D, \$2.00 l'acre.

Le paiement sera fait en une seule somme à l'expiration des trois années qui suivront la date de l'inscription, ou aussitôt que le colon pourra, en vertu des actes concernant les terres fédérales, obtenir des lettres patentes pour l'établissement auquel appartient-telle préemption.

Colonisation.

Plan numéro un.

8. Des arrangements pourront être faits avec un particulier ou une compagnie (ci-après appelé la partie contractante pour la colonisation de lisière de terres au conditions suivantes :

a. Le requérant devra convaincre le gouvernement qu'il est de bonne foi et capable d'accomplir ce qui sera stipulé dans les règlements.

b. La lisière de terre ainsi accordée sera dans la Classe D.

* La loi du *homestead* confie au colon le droit de propriété sur la terre qu'il doit cultiver durant 3 années avant d'obtenir son titre du gouvernement. Il faut être âgé d'au moins 18 ans pour avoir le bénéfice de cette loi si libérale, et l'inscription du lot ne coûte que \$10.

PRÉEMPTIONS. * *

9. Les sections de nombre impair comprises dans telle lisière pourront être vendues au taux de \$2.00 l'acre, payables un cinquième comptant au temps de la signature du contrat, et la balance en quatre versements annuels égaux, à dater de ce moment. La partie contractante paiera aussi au gouvernement 5 centins par acre pour l'arpentage du terrain acheté par elle, cette somme étant payable en quatre versements annuels égaux aux mêmes dates que les versements sur le prix d'achat. Un intérêt de six pour cent par année sera chargé sur tous les versements dûs.

a. La partie contractante devra coloniser sa lisière de terre dans les cinq ans qui suivront la date du contrat.

b. Cette colonisation consistera à établir deux colons sur les établissements (homesteads) dans chaque section de nombre pair et de même deux colons sur chaque section de nombre impair.

c. La partie contractante pourra avoir des garanties pour les avances faites aux colons sur les établissements (homesteads) en conformité de la 10ème section de l'acte 44 Vict., Chap. 16 (l'acte adopté en 1881 pour amender les actes concernant les terres fédérales).

d. Les établissements (homesteads) de 160 acres seront la propriété du colon, et ce dernier aura le droit d'acheter le lot de préemption appartenant à son établissement (homestead) au prix de \$2 l'acre, payable en une seule somme à l'expiration des trois années qui suivront la date de l'inscription, ou plus tôt suivant que le dit colon pourra, en conformité des actes concernant les terres fédérales, obtenir des lettres patentes pour son établissement (homestead).

* * La loi de préemption permet au colon d'acheter, outre son homestead, un nombre égal d'acres dans le voisinage immédiat, et à des prix déjà fixés, variant de \$2 à \$2.50 l'acre, selon la distance des chemins de fer, et aux conditions déterminées par le gouvernement.

e. Lorsque le colon sur un établissement (homestead) ne prendra pas le lot de préemption auquel il a droit, il sera loisible à la partie contractante, dans les trois mois qui suivront la perte de tel droit pour le dit colon, d'acheter le susdit lot au prix de \$2 l'acre, payable au comptant lors de l'achat.

10. En considération de la colonisation opérée sur sa lisière de terre de la manière indiquée dans la sous-section b de la clause précédente, il sera accordé à la partie contractante une diminution de la moitié du prix d'achat primitif des sections de nombre impair.

a. Durant chacune des cinq années couvertes par le contrat, il serait fait une énumération des colons placés par la partie contractante sur sa lisière en conformité de la sous-section b de la clause 9 de ces règlements, et pour chaque colon *bonâ fide* ainsi trouvé, une diminution de cent vingt piastres sera mise au crédit de la personne; mais le total des sommes ainsi mises au crédit de la personne ne devra pas excéder celle de cent vingt piastres pour chaque colon *bonâ fide* trouvé sur la dite lisière de terre, en conformité de la susdite sous-section au temps de la dernière énumération.

b. A l'expiration des cinq années, il sera fait une énumération des colons *bonâ fide* sur la lisière de terre, et s'il est constaté que ces derniers sont aussi nombreux et établis de la façon qu'indique la sous-section 5 de la clause 9 de ces règlements, une diminution nouvelle et finale de 40 dollars par colon, sans nuire au crédit de la partie contractante laquelle somme sera égale à celle précédemment créditée, s'élèvera à la moitié du prix d'achat des sections de nombre impair et réduira le prix de ces dernières à un dollar l'acre. Mais, s'il est constaté que le nombre total des colons requis par ces règlements n'est pas sur la lisière de terre ou que les colons ne sont pas placés conformément à la sous-section 6 de la clause 8 de ces règlements, alors, pour chaque colon de moins que le nombre requis, ou placé autrement que le prescrit la dite sous section, il perdra \$165 de diminution.

c. Si en n'importe quel temps durant l'existence du contrat, la partie contractante manque de remplir l'une des condi-

tions prescrites, il sera loisible au Gouverneur en conseil d'annuler la vente du terrain acheté, et de traiter la partie contractante comme il semblera opportun de le faire dans les circonstances.

- d. Pour avoir droit à la diminution, la partie contractante devra fournir au ministre de l'Intérieur une preuve satisfaisante que la lisière de terre a été colonisée en conformité de la sous-section 6 de la clause 9 de ces règlements.

Plan numéro deux.

En vu d'encourager la colonisation par les capitalistes qui désireraient cultiver de plus grandes fermes que celles qui peuvent être achetées là où les règlements veulent que chaque section compte deux colons (mais sans diminuer le nombre de colons établis dans chaque canton), des arrangements peuvent être faits avec une compagnie ou un particulier pour la colonisation de bandes de terrain aux conditions suivantes :

- a. Le requérant devra convaincre le gouvernement qu'il est de bonne foi et capable d'exécuter les stipulations contenues dans ces règlements.
- b. La lisière de terre ainsi accordée sera dans la classe D.
- c. Tout le terrain compris dans cette lisière pourra être vendu moyennant deux piastres l'acre, payables comptant, lors de la conclusion du contrat. La partie contractante paiera en même temps au gouvernement cinq centins par acres pour l'arpentage de la terre achetée par elle.
- d. La partie contractante devra dans les 3 ans, à dater du contrat, coloniser le ou les cantons compris dans sa lisière de terre.
- e. Toute colonisation consistera à placer cent vingt-huit colons de bonne foi dans chaque canton.

12. En considération de la colonisation faite sur sa lisière de terre de la manière indiquée dans la sous-section e de la clause qui précède immédiatement, la partie contractante obtiendra une diminution de la moitié du prix d'achat primitif.

- a. Durant chacune des cinq années couvertes par le contrat, il sera fait une énumération des colons placés par la partie contractante sur sa lisière de terre, conformément à la sous-section e de la 11^{ème} clause de ces règlements, et pour chaque colon *bonâ fide* ainsi trouvé sur la dite lisière de terre, il sers remis à la dite partie contractante une somme de cent vingt piastres; mais le total des sommes ainsi remises ne devra jamais excéder cent vingt piastres pour chaque colon *bonâ fide* trouvé sur la lisière de terre, en conformité de la dite sous-section au temps de la dite énumération.
- b. A l'expiration des cinq années, il sera fait une énumération des colons *bonâ fide* placés par la partie contractante sur sa lisière de terre, et s'il est constaté qu'ils sont au nombre et dans la situation que prescrit la sous-section e de la clause 11 de ces règlements, il sera fait une nouvelle et dernière remise de quarante piastres par colon, laquelle somme une fois ajoutée à celles précédemment remises à la partie contractante s'élèvera à la moitié du prix d'achat de la lisière de terre et réduira ce dernier à une piastre par acre. Mais, s'il est constaté que le nombre requis n'y est pas ou se trouve placé autrement que voulu par la dite sous-section, la partie contractante perdra le droit à une diminution de cent soixante piastres.
- c. Pour avoir droit à la diminution, la partie contractante devra convaincre le ministre de l'intérieur que la lisière de terre a été colonisée en conformité de la sous-section e de la 11^{ème} clause de ces règlements.

Avis officiel.

13. Le gouvernement devra donner avis dans la *Gazette du Canada* de tous les arrangements conclus pour la colonisation des lisières de terre en conformité des plans ci-dessus, afin que le public puisse respecter les droit des acheteurs.

Bois pour les colons.

14. Le ministre de l'intérieur peut faire réserver n'importe quelle section boisée de nombre pair ou impair pour fournir du bois aux colons des établissements (homesteads); et tout colon pourra, lorsque l'occasion s'en présentera, acheter un lot à bois n'excédant pas 20 acres pour le prix de \$5.00 comptant l'acre.

15. Il sera loisible au ministre de l'intérieur, en vertu des actes concernant les terres fédérales, d'accorder des licences pour couper du bois sur les terres dans les cantons arpentés. Les terres sur lesquelles on aura permis de couper du bois sont par les présents règlements exemptes de l'inscription et de la vente comme établissements (homesteads) et préemption.

Terres en paturage.

16. En vertu de l'acte 44 Victoria, chap. 16, on pourra affermer des lisières de terre à pâturages aux conditions suivantes :

- a. Les baux seront pour un terme n'excédant pas vingt et un ans, et aucun d'eux ne devra comprendre plus de 100,000 acres.
- b. Dans un territoire arpenté, la terre comprise dans un bail sera désignée par townships et sections. Dans un territoire non-arpenté, la personne à qui on aura promis un bail devra, avant la signature du bail, faire arpenter la lisière de terre à ses propres frais par un arpenteur fédéral sous la direction de l'arpenteur général; et les plans et notes de cet arpentage seront déposés aux archives du département de l'intérieur.
- c. Le locataire devra payer une rente annuelle de \$10 pour chaque mille acres compris dans son bail et devra, dans les trois ans qui suivront la date du bail, placer sur la lisière de terre une tête de bétail pour chaque dix acres de terre com-

prise dans le bail, et devra durant ce temps maintenir sur cette lisière de terre un troupeau, suivant la même proportion.

d. Après avoir placé le nombre prescrit de bestiaux sur la lisière de terre louée, le locataire pourra acheter des terres dans la région comprise dans le bail pour y établir une maison de ferme et un coral, moyennant le prix de \$2 par acre payable comptant.

e. Le bail pourra être résilié si le locataire manque de se conformer aux conditions stipulées.

17. Si deux personnes ou plus sollicitent chacune un bail pour les mêmes terres à pâturages, des soumissions seront demandées, et le bail sera accordé à la personne offrant la plus haute prime en sus de la vente. Cette prime sera payable avant la signature du bail.

Dispositions générales.

18. Les paiements pour les terres pourront être faits en numéraire, en *scrip* ou certificats de prime militaire ou de police.

16. Les présents règlements ne s'appliqueront pas aux terres qui ont quelque valeur comme emplacements de ville, ni aux terrains houillers ou autres terrains miniers, ni aux carrières de marbre ou de pierre, ni aux terres sur lesquelles se trouveront des pouvoirs d'eau. Ils n'affecteront pas, dans chaque township, les sections 11 et 29, qui sont des terres réservées pour les écoles publiques, ni les sections 8 et 23, qui sont des terres appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson.

Par ordre,

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur Général.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 23 décembre 1881.

Dès que ces règlements ont été mis en vigueur, un grand nombre de compagnies se sont organisées et ont acheté du gou-

vernement et du syndicat du chemin de fer du Pacifique de vastes étendues de terrain, afin de les revendre avec bénéfices aux colons. Ce fut là le point de départ de la spéculation effrénée dont nous avons parlé. Toutefois les compagnies furent obligées de se transformer en autant d'agences d'immigration, afin de remplir les conditions imposées par le gouvernement et le syndicat, et un fort courant d'immigration s'est dirigé vers le Nord-Ouest. En 1881, le nombre d'immigrants était de 19,517. En 1882, il s'élevait à

La même loi, qui dans la province de Québec protège le colon pauvre contre la saisie de ses instruments aratoires, etc., est appliquée dans la province Manitoba et le Nord-Ouest tout entier.

CHAPITRE X

INDUSTRIES.

SOMMAIRE :—Mines.—Forêts.—La Pêche et la Chasse.—Manufactures.

L'industrie est encore dans l'enfance, et il est actuellement préférable d'importer les articles manufacturés. Le manque de charbon dans le pays ou à proximité est, en effet, un obstacle sérieux à l'établissement de manufactures. Le prix du charbon à Winnipeg varie de 8 à 10 dollars la tonne. De plus la main d'œuvre est rare et par conséquent très-chère. Si toutefois les gisements de charbon qu'on a découverts récemment sur les bords de la rivière Souris et de la Saskatchewan ont la valeur qu'on leur prête aujourd'hui, l'industrie ne tardera pas à se

développer rapidement; mais ce développement restera toujours subordonné à l'immigration, c'est-à-dire à l'agriculture.

Mines.—Sur les bords du lac Keewatin et du lac Winnipeg on a découvert des quartz aurifères et de l'argent. Plusieurs compagnies, au nombre de six, se sont formées pour exploiter ces deux métaux, mais jusqu'à ce jour nous n'avons pas entendu parler du rendement de ces mines.

Le pays du reste est complètement neuf et on ne sait pas au juste quelles sont ses richesses minières.

Forêts.—Les forêts sont rares dans le Nord-Ouest. On pourrait même dire qu'il n'en existe pas. Ce n'est pas de ce nom en effet qu'on peut appeler les quelques arbres que l'on rencontre sur les bords de certaines rivières. Toutefois la présence de ces arbres, qui sont du reste fort beaux, prouve que la culture des arbres forestiers pourrait être entreprise avec succès. Ce serait une précieuse acquisition pour le Nord-Ouest, car il ne serait plus le tributaire de ses voisins, et le combustible coûterait un peu moins cher.

En 1881, les produits des forêts étaient :

BOIS EQUARRI

Pin blanc.....	2,168	p. c.
Chêne.....	133,672	"
Epinette rouge.....	32,792	"
Orme	99,454	"
Noyer noir.....	300	"
Autres bois.....	622,059	"

BILLOTS

Pin	14,742	
Autres bois.....	240,033	
Douves	10,000	
Lattes	279	cordes.
Bois de chauffage	219,784	"

La province de Manitoba a donc été obligée d'importer des bois de construction soit des Etats-Unis, soit des autres provinces du Canada. Quant au bois de chauffage, si nous divisons le nombre de cordes par le nombre d'habitants, nous voyons que chacun a eu 3 cordes et demi pour se chauffer pendant 12 mois et pour se garantir pendant plusieurs mois contre un froid de 38 degrés Farenheit. C'est bien peu, et c'est encore le chemin de fer canadien qui vient les sortir d'embarras, en leur fournissant tout le bois nécessaire et à un prix relativement peu cher, si on en considère la rareté.

Les habitants du Nord-Ouest comptent beaucoup sur la plantation des arbres et sur l'exploitation des mines de charbon de la Saskatchewan pour un combustible économique et abondant.

La Pêche et la Chasse.—Les lacs et les rivières sont très poissonneux et renferment une grande variété de poissons. En plus du poisson pêché par les particuliers, il a été apporté sur les différents marchés en 1881.

4,350 barils de poissons blancs.

36 " truite.

17,795 " divers poissons.

1,444 gallons d'huile de poissons.

Le gibier de poil devient très-rare et se réfugie dans les solitudes du Nord-Ouest. Cependant, en 1881, le prix des fourrures des animaux sauvages tués dans la province de Manitoba s'élevait à \$80,452.

Le gibier de plume ne s'est nullement effarouché de l'approche du colon, et on peut tuer en grande quantité la poule de prairies, la perdrix, la tourte, les canards, les oies et les sarcelles.

Les lois de pêche et de chasse sont les mêmes que dans la province de Québec.

Manufactures. — Nous donnons ci-dessous un tableau qui indique des différentes manufactures en opération en 1881 et la valeur des produits fabriqués.

Brasseries.....	\$ 57,400	Meubles.....	\$ 92,900
Carrosserie.....	183,645	Moulin à farine.....	509,200
Cordonnerie.....	85,632	Peintres en bâtiments...	67,500
Eaux gazeuses.....	13,000	Potasseries.....	286,530
Ferblanterie et literie...	159,640	Portes et fenêtres.....	227,240
Fonderie.....	550,200	Habillement p. hommes..	99,420
Imprimeries.....	227,240	“ “ femmes..	112,050
Marbrerie.....	58,000	Briqueterie.....	44,000
Scieries.....	855,173		

Capital engagé	Nombre d'ouvriers	Salaires	Matières premières	Valeur des produits
1,383,331	1,921	755,507	192,484	3,413,026

CHAPITRE XI

COMMERCE

Le commerce de la province de Manitoba ne s'est pas encore relevé du coup qu'il s'est porté à lui-même. Un grand nombre de commerçants, qui à l'époque de la spéculation fiévreuse avaient spéculé sur les terrains, n'ont pas été heureux, et ils se voient obligés aujourd'hui de déposer leur bilan. Ils auraient peut-être pu éviter la crise dont ils souffrent, mais les importations qu'ils avaient faites étaient trop considérables pour le chiffre de la population et pour un commerce régulier. Qu'on en juge par le tableau suivant :

Tableau indiquant les différents articles importés à Winnipeg pendant les 11 premiers mois de l'année 1882.

ARTICLES IMPOSABLES

Instruments d'agriculture.....	\$ 67,003
Grains.....	13,249
Provisions.....	93,026
Charbon.....	23,731
Coton.....	53,887
Drogues.....	241,317
Fruits secs et noix.....	59,451
Fer et acier.....	128,061
Bijouterie or et argent.....	1,247,136
Cuir.....	33,925
Métaux.....	56,175
Instruments de musique.....	12,939
Huile de charbon.....	21,934
Provisions.....	569,711
Spiritueux et liqueurs.....	73,629
Tabac.....	23,175
Bois et articles en.....	1,061,182
Laines “.....	339,442
Autres articles.....	1,799,170
Total pour 11 mois.....	1,044,088
Articles non imposés.....	2,178,840
Total des importations.....	8,222,928
En 1881 ce total était de.....	2,837,431
Augmentation.....	5,385,497

Cette crise n'est évidemment que passagère et cessera dès que les marchandises actuellement en dépôt seront écoulées.

Le tableau des exportations pendant l'année 1882 donne les résultats suivants :

Mines.....	\$ 174
Pêcheries.....	3,178
Animaux et produits.....	613,402
Produits agricoles.....	39,695
Manufactures.....	3,225
Articles de provenance étrangère.....	15,445
	666,119

Les importations de la France dans cette province s'élevaient, en 1832, à \$29,253, et celles des États-Unis à \$1,325,418.

CHAPITRE XII

FINANCES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Le développement rapide du Nord-Ouest a nécessairement attiré les capitaux de tous les pays. Les banques, les sociétés de prêts et les compagnies d'assurances les plus importantes du Canada y ont établi des succursales à Winnipeg. On jugera de l'importance des affaires par les transactions faites par le nombre de banques qui y ont établi une succursale.

1882, on comptait 8 banques autorisées par le gouvernement fédéral et 7 banques particulières. Les banques autorisées étaient les suivantes :

- La banque de Montréal.
- “ d'Ottawa.
- “ d'Ontario.
- “ de la Nouvelle-Ecosse.
- “ Union du Bas-Canada.
- “ des Marchands.
- “ Fédérale.
- “ Impériale.

Le montant d'argent en circulation dans la province de Manitoba s'élevait à \$1,600,000, en 1882. Dans la même année, les dépôts s'élevaient de \$3,500,000 à \$4,000,000, et les escomptes à \$2,500,000.

Le taux de l'intérêt est de 10 %, et les banques dans ces derniers temps n'escomptaient pas audessous de ce taux. Il varie du reste suivant la demande et le degré de solvabilité des emprunteurs.

En 1872, le gouvernement fédéral établit à Winnipeg une Caisse d'Epargne sous la direction immédiate du ministre des finances du Canada. Ci-joint le tableau des opérations faites depuis cette époque.

*Balance au crédit des déposants à la Caisse d'Epargne du
Gouvernement fédéral à Winnipeg.*

Ar 30 juin 1872.....	\$ 18,731.81
“ 1873.....	58,974.56
“ 1874.....	60,504.36
“ 1875.....	44,191.22
“ 1876.....	40,685.75
“ 1877.....	32,053.41
“ 1878.....	44,506.83
“ 1879.....	75,261.75
“ 1880.....	118,299.49
“ 1881.....	192,514.93
“ 1882.....	558,565.13
Ar 15 déc. 1882.....	611,000.00

Dépôts et remises pendant les années 1879, 1880, 1881, 1882.

1879	Dépôts.....	\$ 108,157.45
	Remises.....	76,440.34
1880	Dépôts.....	208,830.84
	Remises.....	169,554.71
1881	Dépôts.....	310,129.50
	Remises.....	241,267.27
1882	Dépôts.....	1,018,051.79
	Remises.....	661,595.37

Au 1er janvier 1882, les différentes sociétés de prêt avaient avancé \$7,500.000 sur la propriété foncière.

Ces sociétés avançaient alors la moitié sur la valeur des terres, et $\frac{1}{3}$ sur les bonnes propriétés de ville. La crise qui est survenue a dû nécessairement modifier ces conditions.

Le taux des assurances était de 1 à $1\frac{1}{2}$ 0/0 pour les bâtiments en briques. A la suite de conflagrations très-sérieuses, elles se trouvaient en perte de \$75,009, à la fin de 1882.

CHAPITRE XIII

VOIES DE COMMUNICATION

Les voies de communication par terre sont rares comparativement à l'étendue du Nord-Ouest. Mais il n'y a d'autres obstacles naturels que les cours d'eau, et on peut voyager en ligne droite à travers les prairies.

Toutes les deux villes allant de l'est à l'ouest, on trouve un chemin de 66 pieds de largeur et qui se dirige tout droit du sud au nord. Chaque section de canton a donc un chemin sur le front des terres. Si on va du nord au sud, on trouve un chemin tous les 6 milles, se dirigeant de l'est à l'ouest et ayant une largeur de 66 pieds. Chaque canton est donc entouré d'un chemin de 66 pieds de largeur.

Ces chemins ne sont pas encore macadamisés, et à l'époque des pluies ou de la fonte des neiges ils sont assez mauvais. Mais, l'été et l'hiver, ce sont d'excellentes routes.

Poste. — Il existe un bureau de poste dans chaque localité un tant soit peu importante.

Quelques chiffres que nous avons obtenus du bureau de poste de Winnipeg indiqueront le mouvement progressif du service postal.

Au 31 décembre 1881, le revenu de la poste de Winnipeg était de 27,224.48. A la fin de décembre, il s'élevait à \$61,273, soit une augmentation de près de 300 p. 0/0 en 12 mois.

Au 31 décembre 1881, le montant des mandats-poste était de \$2,000. Au 31 décembre 1882, le montant s'élevait à \$9,074, soit une augmentation de près de 500 p. 0/0.

Journaux. — Plusieurs journaux sont publiés à Winnipeg, à Brandon, à St-Boniface, etc., et les habitants en reçoivent beaucoup des autres provinces du Canada. En 1882, la poste de Winnipeg n'en a pas distribué moins de 400 tonnes.

Télégraphes. — Plusieurs lignes télégraphiques relient les différentes parties du Nord-Ouest, et les mettent en communication avec toutes les parties du monde.

Rivières. — Presque toutes les rivières et les lacs du Nord-Ouest sont navigables dans toute leur étendue. Ce sont autant de voies de communication qui facilitent l'accès du pays et permettent le transport économique des matériaux et des denrées. Des bateaux à vapeur viennent des lacs et remontent les principales rivières.

Le système des cours d'eau est trop remarquable pour que nous ne lui consacriions pas quelques lignes. Et, convaincu que nos lecteurs ne pourraient en avoir une meilleure idée, nous empruntons à Lord Dufferin, ex-gouverneur du Canada, la description qu'il en a faite dans un discours prononcé par lui à Winnipeg, en 1877 :

“ Après avoir remonté le St-Laurent jusqu'à l'extrémité des grands lacs et parcouru ainsi 2500 milles, où en sommes

“ nous ? Nous sommes à peine au commencement du vaste
“ système des artères fluviales du Canada. Car de l’extrémité des
“ grands lacs nous sommes en mesure d’expédier par bateau
“ notre voyageur étonné jusqu’à la Kaminisliquia, rivière qui
“ mesure quelques centaines de milles de long. De là nous le
“ lançons sur le lac Shabondowan, le lac de la Pluie et la rivière
“ René, magnifique cours d’eau de plusieurs centaines de milles
“ de long, sur la surface tranquille de laquelle il glisse jusqu’au
“ lac des bois ; là il se trouve sur une nappe d’eau qui, quoique
“ plus petite comparée aux mers de l’intérieur qu’il a laissées
“ derrière lui, est tout de même assez étendue pour lui donner
“ un violent mal de mer pendant la traversée. En parcourant
“ les 80 derniers milles de son voyage, ce sera une consolation
“ pour lui de naviguer sur une série de cours d’eau encadrés
“ dans des paysages, dont la beauté égale celle des Mille Iles du
“ St-Laurent. Si nous l’arrachons à la contemplation de ces
“ beautés sauvages, nous pouvons transporter notre ami sur la
“ Winnipeg, rivière dont l’existence au cœur même et au centre
“ du continent est en elle-même un des plus beaux miracles de
“ la nature, si magnifiques et pittoresques sont ses bords mon-
“ tagneux, ses ilots fleuris, si large, si profond et si impétueux
“ est le volume de ses eaux, si terrible est la puissance de ses
“ rapides. Enfin nous débarquons notre voyageur à Winnipeg,
“ et nous lui demandons quelle rivière il désire remonter la pre-
“ mière, la rivière Rouge ou l’Assiniboine, deux ruisseaux, l’un
“ de cinq cent milles et l’autre de quatre cent quatre vingt milles
“ de long.

“ Après lui avoir fait faire une promenade préliminaire sur
“ ces deux rivières, nous conduisons notre voyageur au lac
“ Winnipeg, une mer intérieure de 300 milles de long et de
“ plus de 60 milles de large. Il le parcourt pendant plusieurs



LA FERME DU DR BELL



FERME DU DR BELL
SUR LA LIGNE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE (NORD-OUEST)

“ mortelles heures de navigation sans voir de terre et probablement un peu plus malade qu’il ne l’était sur le lac des bois, ou même sur l’Atlantique.

“ A l’angle Nord-Ouest du lac Winnipeg il rencontrera l’embouchure de la Saskatchewan, la porte d’entrée, la grande avenue du Nord-Ouest; cette rivière navigable sur tout son parcours n’a pas moins de 1500 milles.

“ Arrivé maintenant aux pieds des Montagnes Rocheuses, notre loup de mer, car il aura bien droit à ce titre, est certain que l’on ne pourrait escalader les montagnes. Ses expériences aquatiques sont terminées. Jamais il n’aura été ainsi trompé. Nous le lançons sur les rivières Athabaska et McKenzie, et le voilà parti pour un voyage encore plus long que celui qu’il a déjà fait; la navigation de la rivière McKenzie seule dépasse 2500 milles. S’il survit à cette dernière épreuve, nous le ferons terminer ses pérégrinations par un voyage de 1500 milles sur la rivière Fraser ou, s’il le préfère, sur la rivière Whnuon jusqu’à Victoria (île de Vancouver), alors il aimera mieux sans doute prendre un billet de première classe et revenir chez lui par le chemin de fer canadien du Pacifique.”

Chemin de fer Canadien du Pacifique

Lorsque Jacques-Cartier contemplait du haut du Mont Royal le fleuve qu’il venait de remonter et qu’il voyait se prolonger à l’ouest vers des terres inconnues, il crut, dit-on, avoir trouvé la clef des Indes que toutes les légendes s’accordaient à représenter comme le foyer de riches trésors. Les vastes contrées de l’ouest ont été fouillées et ouvertes à la civilisation. Mais la mer mystérieuse annoncée par les sauvages à Jacques-Cartier s’est trouvée fort éloignée. Le passage qui devait per-

mettre aux vaisseaux d'y pénétrer n'existait que dans leur imagination. Toutefois le temps n'est pas éloigné où, grâce à l'esprit d'entreprise des Canadiens, une route d'un nouveau genre rapprochera les deux océans. Nous voulons parler du chemin de fer canadien du Pacifique.

Lorsque les territoires de la compagnie de la baie d'Hudson furent annexés à la confédération canadienne, les Canadiens songèrent à construire un chemin de fer transcontinental, mais ce ne fut qu'à l'époque de l'annexion de la Colombie Anglaise au Canada, en 1871, que le grand projet fut arrêté et reçut un commencement d'exécution. Le total des dépenses faites par le gouvernement canadien, y compris les subventions en argent payées jusqu'en 1883, ont été de \$28,140,894.00

Cette entreprise gigantesque témoigne trop hautement de l'esprit entreprenant des Canadiens pour que nous ne croyions pas nécessaire de lui consacrer quelques lignes.

Le syndicat du chemin de fer canadien du Pacifique subventionné par le gouvernement canadien pousse les travaux avec une activité étonnante. Pendant le cours de l'été de 1883, on ne posait pas moins de 4 milles de rails par jour. Et, au commencement de septembre de la même année, la ligne était terminée jusqu'au pied des montagnes rocheuses. Au 1er avril 1883, il a dépensé \$24,571,412.

Les travaux se poursuivent en même temps au nord du Lac Supérieur, et il est plus que probable que la compagnie aura terminé le chemin de fer transcontinental bien avant le terme qui lui a été fixé par le parlement canadien car, en 1884, le parlement canadien lui a donné de nouveaux moyens en garantissant un emprunt de \$22,500,000.

Tout concourt à faire de ce chemin de fer la ligne trans-continental la plus importante de l'Amérique du Nord.

Les rampes du chemin de fer canadien du Pacifique aux montagnes rocheuses n'ont que 116 pieds au mille, tandis que celles de l'Union Pacific et du Northern Pacific (Etats-Unis) ont de 128 à 130 pieds au mille.

L'altitude maxima est de 3,372 pieds au dessus du niveau de la mer, tandis que celle de l' "Union Pacific" est de 7,534 pieds.

La ligne canadienne a de plus l'avantage sur les lignes américaines de réduire de 3 à 400 milles au moins la distance entre l'océan pacifique et l'océan atlantique.

Le développement de la province de Manitoba et du Nord-Ouest achèvera d'assurer l'avenir de cette ligne. Et c'est vers ce but que tendent tous les efforts de la compagnie et ceux du gouvernement fédéral.

En plus de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, on compte au Nord-Ouest sept autres compagnies qui établissent des chemins de fer dans toutes les directions. Mais toutes leurs lignes se relient au chemin de fer canadien du Pacifique. Aucune d'elles ne peut communiquer pendant 20 ans soit avec les chemins de fer américains, soit avec les autres chemins de fer du Canada.

La principale de ces compagnies, la plus importante après celle du Pacifique, est celle du chemin du Sud et de la vallée Saskatchewan.

Chacune d'elles, étant intéressée à voir le pays colonisé le plus tôt possible, seconde de tous ses efforts le gouvernement fédéral et la compagnie du chemin de fer du Pacifique.

•

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

CHAPITRE I

SOMMAIRE:—Situation géographique.—Superficie.—Résumé historique.

Les Territoires du Nord-Ouest s'étendent du 49^{ème} parallèle aux régions polaires, et de la baie d'Hudson aux Montagnes Rocheuses. Ils ont pour limites : au sud, les États-Unis ; à l'ouest, la Colombie Anglaise ; à l'est, la province de Manitoba et la baie d'Hudson ; au nord, les mers polaires et l'Alaska.

Superficie.—Leur superficie est de 6,902,721 kilomètres carrés.

Résumé Historique.—Ces vastes régions furent explorées par Sébastien Cabot en 1517, par Davis en 1585, par Hudson en 1610, et par Baffin en 1616. Le commerce des fourrures ne tarda pas à y attirer les marchands européens. En 1656, Jean Bourdon parti du Canada pénétrait jusqu'au fond de la baie d'Hudson et prenait possession de ces rivages au nom de Louis XIV. Vers 1629, une compagnie de Canadiens y construisit plusieurs forts afin de maintenir la domination et le commerce de la France contre les Anglais, qui y avaient fondé quelques comptoirs fortifiés.

En 1670, Charles II, roi d'Angleterre, concéda ces territoires à une compagnie anglaise, qui prit plus tard le nom de compagnie des territoires de la baie d'Hudson. Le prince Rupert en était le membre principal, et il donna son nom au pays.

D'après la charte qui lui fut alors accordée, la compagnie possédait le monopole exclusif du commerce dans ces parages ; l'administration des terres de Rupert était confiée à un gouverneur nommé par la compagnie et par des conseils composés des principaux facteurs et commerçants. Elle avait à son service 150 postes, 8000 agents, trafiquants, voyageurs et employés.

La compagnie de la baie d'Hudson conserva ses droits et privilèges jusqu'en 1870, époque à laquelle le gouvernement canadien les lui acheta sous certaines conditions, entr'autres la concession d'un vingtième des terres situées dans la zone fertile. Les Territoires furent alors annexés à la Confédération Canadienne.

CHAPITRE II

SOMMAIRE.— Considérations générales.— Population.— Religion.— Division.— Indiens, etc.

En 1880, la population des Territoires du Nord-Ouest était de 56,446 habitants, dont 49,472 sauvages, 2896 français, 1374 anglais, 1217 écossais, 271 irlandais et 1206 d'origine diverses.

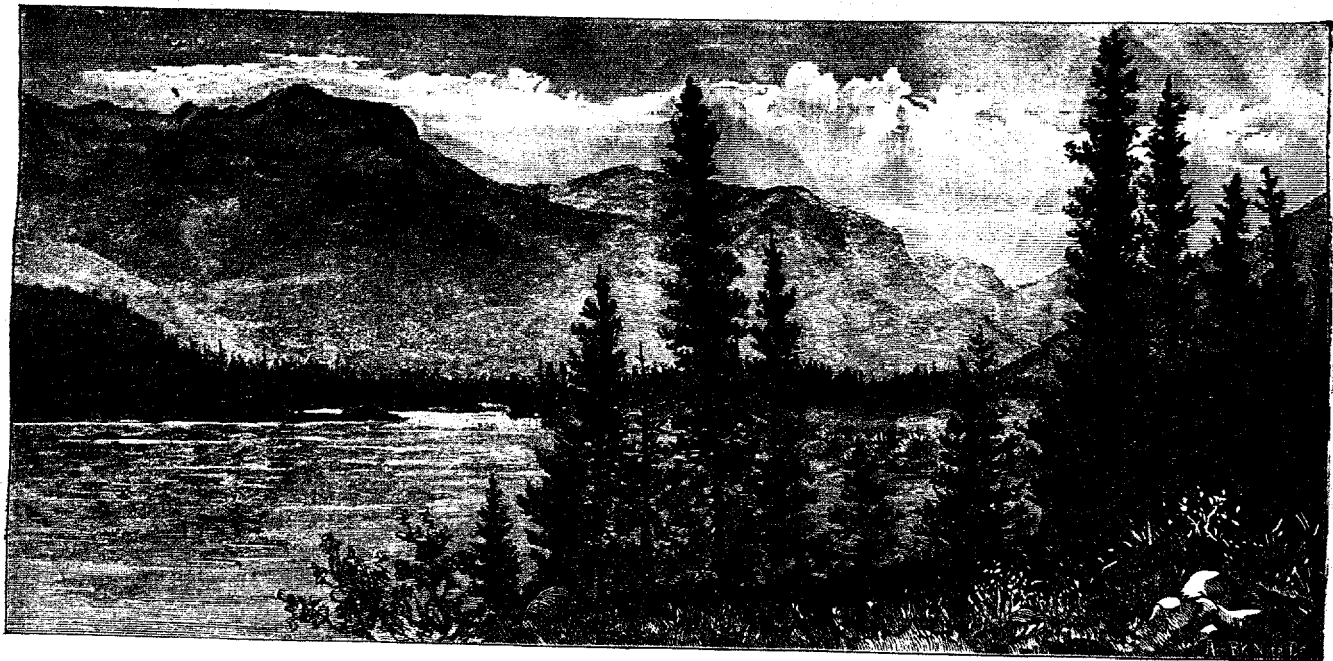
Le nombre des catholiques était de 4443, celui des méthodistes, presbytériens, etc., d'environ 6000, et celui des païens 46,760.

Les Territoires ont été divisés en cinq districts, savoir : Alberta, Saskatchewan, Athabasca, Keewatin, Assiniboine. Ces districts sont placés sous la direction d'un lieutenant-gouverneur qui réside à Régina, la capitale actuelle des Territoires. Mais ils formeront plus tard autant de provinces, au fur et à mesure de leur développement.

Un corps de police à cheval est chargé de maintenir l'ordre ; des forts ont été construits sur différents points pour prêter main forte au besoin. Mais le rôle de la police se borne à empêcher la vente de la boisson aux Indiens. Il y a aussi plusieurs cours de justice, et le pays jouit d'une grande tranquillité.

Chaque degré, en se dirigeant vers le nord, raccourcit la saison d'été d'environ 3 jours. Il n'en est rien pour les territoires du Nord-Ouest. Lorsque l'été arrive dans ces régions, la végétation prend un essor merveilleux sous l'influence prolongée du soleil et des qualités électriques de l'air. De telle sorte que le climat des Territoires est à peu près le même que celui de la province de Manitoba et des provinces des Etats-Unis situées plus au Sud. Grâce donc à ces conditions climatiques et aux qualités du sol, on cultive le blé avec beaucoup de succès jusqu'au 58ème parallèle. On le cultive même bien au-delà, mais la récolte est quelquefois compromise par des gelées hâtives. En l'absence de chiffres exacts, vu que les arpentages ne sont pas encore terminés, on évalue généralement de 150 à 200 millions d'acres l'étendue de ces terres à blé. La nature du sol est la même que celle des terres de Manitoba, et le rendement est le même.

On peut se demander comment il se fait que les arbres n'aient pas poussé dans un terrain si riche. Les opinions sont partagées. Les uns l'attribuent aux feux qu'y allumaient périodiquement les Indiens, et font remarquer à l'appui de leur dire



AU PIED DES MONTAGNES ROCHEUSES—TERRITOIRE DU NORD-OUEST CANADIEN

que les bords des *creeks* sont souvent couverts d'une certaine végétation. Les arbres, saules ou peupliers du Canada, se trouvent garantis du feu par les terres marécageuses qui les entourent ; mais l'opinion générale est que la couche supérieure du sol est imprégnée de principes alcalins qui empêchent toute végétation arborescente. Quand on veut planter des arbres, il faut d'abord labourer et attendre quelques mois que le sol soit lavé. Ensuite les jeunes plantes viennent à merveille.

Indiens. — Les Indiens absolument rebelles à la culture se feraient aisément à la vie pastorale, et remplaceraient bien avantageusement le *cow-boy*, * l'élevage demandant moins de fatigues que la culture.

Les territoires jouissent des mêmes avantages et souffrent des mêmes inconvénients que la province de Manitoba. Et, tout bien considéré, on peut dire qu'ils formeront avant longtemps des provinces riches et prospères qui joueront un grand rôle dans la confédération canadienne. Rien ne s'oppose actuellement à ce que l'élément français s'empare de cette influence.

* Gardien de bestiaux.

COLOMBIE BRITANNIQUE

CHAPITRE I

SOMMAIRE : — Situation géographique. — Superficie. — Résumé historique. — Considérations générales.

La section du pacifique connue sous le nom de Colombie Britannique est située sur la côte nord-ouest de l'Amérique Septentrionale, et s'étend des montagnes rocheuses à l'océan pacifique, et de la frontière nord des Etats-Unis à l'Alaska.

Elle a pour limites au Nord, l'Alaska ; à l'Est, les territoires du Nord-Ouest ; au Sud, les Etats-Unis ; à l'Ouest, l'Océan Pacifique.

Superficie. — La largeur moyenne de cette province est d'environ 250 milles, et la longueur des côtes est de 500 milles. Sa superficie est de 883,473 kilomètres carrés.

Résumé historique. — La Colombie Britannique fit longtemps partie intégrante des territoires de la compagnie de la baie d'Hudson. En 1858, de riches mines d'or ayant été découverte sur les bords de la rivière Fraser et de ses affluents, elle fut envahie par de nombreux mineurs de tous les pays. Afin de maintenir l'ordre et de protéger la vie et la propriété des habitants, le gouvernement anglais crût devoir retirer à la compagnie de la baie d'Hudson les privilèges qu'elle possédait sur ce

pays ; et, le 2 août 1858, celui-ci fut érigé en une colonie distincte. En 1866, l'île de Vancouver lui fut annexée ; et, le 20 juillet 1871, la Colombie Britannique entra dans la Confédération Canadienne. Le gouvernement canadien se chargea de la dette existant à cette date, et garantit au gouvernement de la province 80 cents par tête sur la population évaluée alors à 60,000 habitants. Il lui alloua d'autres sommes additionnelles s'élevant à \$135,000. En outre, par l'acte d'union, le gouvernement canadien s'engageait à construire un chemin de fer transcontinental reliant la province aux autres parties du Canada.

Considérations générales.— La population totale de la Colombie Britannique s'élevait, en 1881, à 49,459 habitants. Les diverses nationalités y étaient représentées dans les proportions suivantes :

Indiens	25,661
Français.....	916
Anglais, Ecossais, Irlandais.....	14,361
Chinois.....	4,350
Allemands	858
Autres origines.....	3,313
	49,459

Sur ce nombre on comptait 10,043 catholiques. Toutes les religions sont libres.

La province jouit d'un gouvernement responsable, à la tête duquel est placé un lieutenant-gouverneur. Elle possède une assemblée législative, et envoie six députés à la chambre des communes à Ottawa. Elle possède en outre trois sièges au Sénat. La langue anglaise est la langue officielle. La justice y est rendue suivant les lois anglaises. Victoria, dans l'île de Vancouver, est le siège du gouvernement.

Le climat est tempéré et plus doux que celui des autres parties du continent américain, situées sous la même latitude, à l'Est des Montagnes Rocheuses. La Colombie possède donc une grande étendue de terres propres à la culture, tandis que les chaînes de montagnes qui la traversent sont remplies de minerais de toutes sortes, et sont sans doute aussi riches que celles de la Californie ou du Nouveau-Mexique. On a déjà extrait 200,000,000 de francs, rien que par le lavage des alluvions, sans le moyen d'aucun procédé scientifique. On a également découvert des mines d'argent qui, à l'essai, ont donné un rendement de 6,000 francs par tonneau de minerai. Ce qui retarde l'exploitation de ces minerais, c'est l'absence des chemins de communication. Tantôt ce sont des montagnes abruptes qu'il faut escalader, tantôt des forêts vierges à travers lesquelles il faut se frayer un passage la hâche à la main, tantôt il faut remonter des rapides ou des chûtes coulant entre des murs de rochers à pics et d'une hauteur de plusieurs centaines de pieds. Ces divers phénomènes constituent pour le chasseur, le pêcheur et le touriste un attrait irrésistible, et ont établi la renommée des paysages de la Colombie Britannique; mais pour le mineur, ce sont autant d'obstacles, sinon infranchissables, du moins assez sérieux pour diminuer les profits qu'on peut tirer de la découverte de quelques pépites. Mais cet état de choses ne peut durer longtemps. D'ici à 3 ou 4 ans, les locomotives du chemin de fer canadien du pacifique feront retentir les échos des montagnes rocheuses; les belles forêts plusieurs fois séculaires seront alors exploitées; l'accès de l'intérieur deviendra plus facile et l'industrie des mines se développera dans des proportions dont il nous est difficile de soupçonner l'étendue, mais que nous pouvons considérer comme très-grandes d'après les divers renseignements officiels.

Les pêcheries sont une source de grande richesse, et les saumons de la Colombie Britannique sont exportés chaque année sur tous les marchés de l'univers.

En résumé, la Colombie Anglaise renferme de grandes ressources encore inexploitées, mais qui ne tarderont pas à l'être. Il ne faut que des moyens de communication plus faciles. Actuellement, pour se rendre dans cette province faut aller d'abord à San Francisco (Californie), et de là se rendre par bateau à Victoria. On peut juger de ce que ces ressources seront plus tard par ce qu'elles sont aujourd'hui.

Valeur totale des effets exportés de la Colombie Britannique pendant l'année 1882.

Mines.	\$1,437,072
Pêcheries	1,011,210
Forêts.	352,871
Produits agricoles.	916
Manufactures	211
Animaux et produits.	300,529
Diverses.	32,890
Lingots	4,531
	\$3,154,191

En 1882, le total des importations était de \$679,207.18. La France figurait dans ces chiffres pour \$4,416.41.

CHAPITRE II

ILE DE VANCOUVER ET ILE CHARLOTTE

SOMMAIRE : — Situation géographique. — Superficie. — Résumé historique. — Considérations générales.

L'île de Vancouver est trop importante pour la mentionner seulement. Elle forme à elle seule une petite province plus étendue que celle de l'île du Prince Édouard, et elle est d'une beauté et d'une richesse remarquables.

Elle est située sur la côte Nord-Ouest de l'Amérique Septentrionale entre les 48° 21' et 50° 54' de lat. N. et entre les 125° 1' et 130° 41' long. O. Sa plus grande longueur est de 275 milles, et sa largeur varie de 40 à 50 milles. Elle est séparée du continent américain par le golfe de Géorgie à l'Est, par les détroits de Johnston et de la rivière Charlotte au Nord, par celui de Juan de Fuca, au Sud.

Résumé historique. — Les Anglais s'établirent à l'île de Vancouver vers l'année 1778. Le célèbre voyageur Vancouver explora ces parages et leur donna son nom.

Quelques années après, les Espagnols réclamant la possession de la côte occidentale d'Amérique jusqu'au 60ème parallèle attaquèrent l'établissement des Anglais, et firent prisonniers les équipages des bâtiments de commerce qui s'y trouvaient.

À la nouvelle de cette attaque de la part des Espagnols, l'Angleterre prépara une expédition. Mais l'Espagne fit des

concessions et la guerre pût être évitée. Les armateurs anglais furent indemnisés, et les Espagnols abandonnèrent leurs réclama-
tions.

L'île fut annexée aux territoires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en 1849, et érigée en colonie distincte en 1859. Sept ans plus tard, elle fut réunie à la Colombie Anglaise.

Considérations générales. — L'île de Vancouver et l'île de la reine Charlotte située au Nord de la première possèdent un climat très-salubre et tempéré ; il est même relativement doux pour cette latitude. Le sol en est fertile et produit toute espèce de plantes céréales. De superbes forêts fournissent d'excellents bois de construction, et les pêcheries augmentent dans une grande proportion les richesses du pays, tandis que de belles prairies permettent l'élevage facile et rémunérateur des animaux.

L'île de Vancouver possède les mines de charbon les plus importantes des deux Amériques. Elle a le monopole exclusif de la vente du charbon sur la côte du Pacifique, du détroit de Béhring au Cap Horn. Ces mines sont pour ainsi dire inépuisables, et le charbon est d'excellente qualité. Nanaimo sur la côte Nord-Est est le principal centre d'exploitation de ces mines.

Outre ces divers avantages, l'île de Vancouver possède un excellent port d'une profondeur presque uniforme de 12 mètres. Ce port est celui d'Esquimault situé au Sud-Est de l'île, dans le golfe de Géorgie. Il est probable que ce sera là le terminus du chemin de fer canadien du Pacifique.

TROISIEME PARTIE

ENTREPRISES FRANÇAISES

La participation du Canada à l'exposition universelle de Paris, en 1878, attira d'une façon toute particulière l'attention de nos capitalistes et de nos industriels sur les produits de ce pays. Deux ans après, grâce aux efforts de nos consuls généraux à Québec pour faire connaître le Canada en France, diverses compagnies furent formées, entr'autres : Le Crédit Foncier Franco-Canadien, l'Union Sucrière, la Compagnie française de phosphates de chaux, le Crédit Mobilier Canadien, la Société Postale française de l'Atlantique. Un emprunt de 20,000,000 de francs fut même négocié sur le marché de Paris pour la province de Québec.

Nous pensons que nos compatriotes trouveront quelque intérêt à savoir où en sont aujourd'hui ces entreprises et quel avenir leur est réservé.

Crédit Foncier Franco-Canadien.

La propriété ayant au Canada, ou du moins dans la plupart des provinces, une valeur déterminée, qui, loin de diminuer, ne peut que s'accroître, conséquence forcée du développement du pays ; chaque comté possédant un bureau d'enregistrement pour l'inscription des hypothèques ; et l'argent rapportant au minimum 7 à 8 p. 0/0, il était facile d'établir les bases et les chances de succès d'un placement de capitaux français.

La Banque de Paris et des Pays-Bas délégua au Canada quelques hommes * d'affaires pour étudier le pays ; et, quelques mois après, séduite par le taux élevé de l'intérêt et la situation économique du pays, une compagnie fut définitivement constituée à un capital souscrit de 25,000,000 de francs. Elle s'appela : *Le Crédit Foncier Franco-Canadien*.

En dehors des prêts sur hypothèque, des pouvoirs assez étendus furent donnés à cette compagnie. De plus, celle-ci devait prêter à 6 p. 0/0, alors que toutes les sociétés de prêt au Canada ne prêtaient qu'à 8, 10, 11 et 12 pour cent ; le capital importé n'avait pas à payer de taxe comme aux Etats-Unis, où il paie 1 p. 0/0. Deux bureaux de direction furent créés, l'un à Paris, l'autre au Canada, tous deux ayant à leur tête des hommes d'une probité reconnue et jouissant tant dans la politique que dans les affaires de la confiance publique. Le comité de Paris conservait le contrôle des opérations faites au Canada, mais celles-ci furent confiées aux directeurs canadiens, mieux au courant des affaires du pays.

Le Crédit Foncier Franco-Canadien réunissait, à notre avis, toutes les chances de succès.

* J. H. THORS — G. DE MOLINARI.

La joie fut grande dans la province de Québec, lorsque le Crédit Foncier commença ses opérations. Les propriétaires se considérèrent comme débarrassés des usuriers et des sociétés à gros intérêt. Et un des premiers résultats de l'établissement de cette institution fut, en effet, de faire baisser le taux de l'intérêt non seulement dans la province de Québec, mais encore dans tout le Canada. Le champ des opérations devint de jour en jour de plus en plus vaste. En quelques mois, le Crédit Foncier plaça ainsi près de six millions de francs. Tout allait pour le mieux; une ère de prospérité nouvelle semblait s'ouvrir pour la province, lorsque le Crédit Foncier cessa tout-à-coup de faire de nouveaux prêts.

Chacun se demanda naturellement quelle pouvait être la cause d'une telle détermination! Les commentaires allaient leur train, lorsque le Crédit Foncier demanda au parlement fédéral l'annulation du privilège que lui accordait sa charte, et l'autorisation de prêter au même taux que les autres compagnies. La compagnie ne réalisait-elle donc pas des profits suffisants en prêtant à 6 p. 0/0? Cela avait lieu de nous surprendre, car nous savons de source certaine que des transactions de la plus haute importance ont été proposées de préférence au Crédit Foncier Franco-Canadien, repoussées par celui-ci, et acceptées par une des institutions financières les plus solides du monde, la banque de Montréal. Quoiqu'il en soit, en demandant à ce que son privilège fut annulé et à être assimilée aux autres sociétés de prêt, le Crédit Foncier ne demandait rien que de très-légitime. Et le parlement fédéral faisant droit à sa réclamation décréta ce qui suit :

“ Il sera loisible à la dite corporation (le Crédit Foncier “ Franco Canadien), en tout temps, dans l'exercice des pouvoirs “ de prêter et avancer de l'argent qui lui ont été conférés en

“ aucun temps par acte de quelqu’une des législatures des provinces composant la Puissance du Canada, de recevoir et prendre tout taux d’intérêt quelconque, pour les deniers qu’elle prêtera ou avancera, qui peut être légalement demandé et reçu par des particuliers (ou, dans la province de Québec, par des compagnies incorporées dans les mêmes circonstances), n’excédant pas huit pour cent par année, y compris la somme annuelle affectée aux frais d’administration.”

La société a donc aujourd’hui le droit de prêter au taux que peuvent stipuler les particuliers. Le taux est de 8 pour cent et permet d’offrir aux capitalistes un intérêt très rémunérateur. Les placements effectués à ce jour sont des placements certains. Les rentrées se font régulièrement. Et cependant le Crédit Foncier ne continue pas à faire de nouveaux prêts. La vraie cause de cette détermination est que sur les 25,000,000 de francs souscrits, le capital versé est entièrement placé, et que la société hésite à émettre des obligations, vue la condition actuelle du marché français.

Ainsi, faute d’argent seulement, le Crédit Foncier Franco-Canadien a cessé de faire de nouveaux prêts sur la même échelle. Cela est regrettable sous tous les rapports. Après avoir semé, il serait tout naturel de récolter.

Nous trouvons du reste la confirmation de notre opinion dans le dernier rapport du conseil d’administration de cette Société.

Nous y lisons en effet :

Montant non versé	\$3.588.516,75
Total des Prêts réélisés en 1881	\$1.062.730,83
A ajouter :	
PRÊTS RÉALISÉS { Montréal	\$50.058,01
{ Québec	30.575,66
{ Ontario	47.620,66
1882 { Ile-du-Prince-Edouard	12.650,66
	140.933,67
	\$1.203.664,50
A déduire :	
REMBOURSEMENTS { Montréal	\$26.061,29
{ Québec	1.724,08
{ Ontario	4.734,50
1882 { Ile-du-Prince-Edouard	200,50
	32.719,87
	\$1.170.944,63

“ A ce chiffre il convient d'ajouter le montant des créances hypothécaires acquises par la Société. Il s'élevait, au 31 Décembre 1881, à \$1,320. Au 31 Décembre 1882, ce chiffre figure (remboursements déduits) pour un montant de \$9,609.25, rapportant 7 0/10.

“ Nous avons pu, de la sorte, arriver au placement intégral de la partie versée de notre capital. La qualité et le nombre des demandes faites par les emprunteurs nous permettent d'affirmer que nous aurions largement dépassé ce chiffre si les circonstances nous avaient permis d'émettre des Obligations.”

Nous espérons que ces circonstances ne tarderont pas à devenir favorables. La situation économique du Canada, les avantages accordés à la Société, et les administrateurs qui se trouvent à la tête de celle-ci devraient être autant de facteurs concourant à hâter le plus possible l'émission de nouvelles obligations.

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN.

Conseil d'Administration.

MM. E. DUCLERC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

J.-CHAPLEAU, C. R., Commandeur de la Légion d'honneur, Secrétaire d'Etat du Canada (Ottawa).

E. BEAUDET, Négociant, Administrateur de la Banque Nationale (Québec).

RENÉ BRICE, Censeur du Crédit Foncier de France.

G. BROLEMANN, Administrateur du Crédit Lyonnais.

ALBERT HENTSCH, de la Maison Hentsch, Lutscher et Cie.

E. HUARD, Administrateur du Crédit Foncier Egyptien.

F. MANNBERGUER, de la Maison Périer frères et Cie.

G. DE MOLINARI, Membre correspondant de l'Institut.

J.-A. OUMRT, C. R., Député au Parlement fédéral, Administrateur de la Banque d'épargne.

E.-T. PAQUET, Notaire, Député de Lévis à l'Assemblée législative (Québec).

LÉON RENAULT, Administrateur de la Compagnie de Fives-Lille.

I. THIBAudeau, ancien Président du Conseil exécutif du Canada, Président de la Banque Nationale (Québec).

J.-H. THORS, Sous-Directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

J.-S.-C. WURTELE, C. R. Officier de la Légion d'honneur, Trésorier Provincial (Montréal).

Commissaires-Censeurs

MM. G.-A. DROLET, Auditeur des comptes de la Province (Québec).

R. BELLEMARE, Inspecteur du Revenu intérieur, Administrateur de la Banque d'épargne (Montréal).

C.-A. VON HEMERT (Paris).

Directeur

M. E.-J. BARBEAU, Assistant Receveur général, Administrateur de la Banque d'Epargne, de l'Assurance *Liverpool and London and Globe* et de l'assurance sur la vie *Sun*.

Secrétaire Général

M. MARTIAL CHEVALIER.

Union Sucrière Franco-Canadienne.

Le thé et le café sont les boissons le plus en usage au Canada. Ce sont donc les deux grands véhicules du sucre dans ce pays.

Nous avons composé quelques tableaux qui indiqueront la consommation annuelle du sucre et les conditions de l'industrie sucrière au Canada.

SUCRE AU DESSUS DE 14 D S

Importé	{	Poids	5 969 647 livres
		Valeur	291 273 dollars
Entré pour la consommation	{	Poids	6 230 320 liv.
		Valeur	302 882 dollars
		Droits perçus . . .	168 313 dollars 75 (55 %)

SUCRE 9 ET DE 9 A 14

Importé	{	Poids	55 393 936 liv.
		Valeur	2 063 440 dollars
Entré pour la consommation	{	Poids	51 452 872 liv.
		Valeur	1 912 258 dollars
		Droits	959 588 68 (50 %)

SUCRE 9 D S

pour la consommation	Importé	{ Poids	73 635 927 liv.	
		{ Valeur	2 521 656 dollars	
	Entré	{ Poids	6 230 320 liv.	
		{ Valeur	2 397 125 dollars.	
		{ Droits	1 069 519 08	(45 %)

JUS DE CANNE à SUCRE

pour la consommation	Importé	{ Poids.	1 175 488 liv.	
		{ Valeur	49 134 dollars	
	Entré	{ Poids	1 531 583 liv.	
		{ Valeur	58 577 dollars	
		{ Droits	27 046 "	(17 %)

MELADO

pour la consommation	Importé	{ Poids	5 582 598 liv.	
		{ Valeur	160 517 dollars	
	Entré	{ Poids	6 038 703 liv.	
		{ Valeur	175 164 dollars	
		{ Droits	75 194 32	(43 %)

RÉSUMÉ

Sucre importé	{ Poids	141 757 596 liv.	
	{ Valeur	5 086 020 dollars	
Sucre entré pour la consommation	{ Poids	135 329 697 liv.	
	{ Valeur	4 846 006 dollars	
	{ Droits	2 299 761 dollars	83 c.
Mélasses		4 223 461 liv.	
Jus de canne, Glucose etc.		7 496 171 liv.	

PAYS D'OU IMPORTÉS

	1878	1881
Angleterre	51 187 301 liv.	2 770 039 liv.
Etats-Unis	50 394 946 "	11 575 426 "
Indes Occidentales	7 534 468 "	79 078 494 "
Brésil	rien	33 805 480 "
Amérique centrale	rien	210 897 "
Indes orientales	rien	1 158 464 "
Indes hollandaises	rien	6 359 038 "
Autres pays	347 700 "	371 809 "
Total	109 473 915	135 329 697 liv.

Comme on voit, l'Angleterre et les Etats-Unis se partageaient le raffinage du sucre importé au Canada. Mais des mesures fiscales protégeant les raffineries canadiennes furent votées par le parlement fédéral en 1878. Et c'est ce qui explique la diminution considérable dans l'importation de l'Angleterre et des Etats-Unis. Aujourd'hui il entre 93 $\frac{3}{4}$ 0/0 de sucre brut au Canada ; et les Indes Occidentales et le Brésil en fournissent 87 0/0, alors qu'en 1878 ces deux pays n'en fournissaient que 6 0/0.

Il y a actuellement au Canada 5 raffineries en opération, 2 à Montréal, 1 à Moncton, 2 à Halifax. Elles représentent un capital de \$2,750,000 et donnent de l'ouvrage à plus de 30,000 ouvriers, directement ou indirectement. L'année prochaine une autre raffinerie doit être mise en opération à Halifax.

Législation sur les sucres. Le gouvernement canadien perçoit comme droits de douane sur le sucre, à son entrée dans le pays :

1° 2 sous $\frac{5}{8}$ par livre pour le raffiné.

2° 2 sous par livre pour les sucres au-dessous du N° 13 des types hollandais de la convention de 1864.

Ces droits de douane sont donc une prime donnée à la fabrication indigène du Canada. D'après le rapport officiel du gouvernement canadien, cette protection est de 55 0/0 environ sur la valeur des sucres dans le pays de production.

A cette prime le gouvernement canadien en ajoutait une autre. Il exemptait des droits d'accise les machines importées pour l'établissement et la mise en marche d'une sucrerie. Le

gouvernement de la province de Québec garantissait également pendant 10 ans une subvention annuelle de 35,000 francs.

Ces conditions exceptionnellement avantageuses engagèrent, en 1880, quelques capitalistes français à faire des recherches sur la richesse saccarifère de la betterave et sur les conditions de la culture de cette plante dans la province de Québec. Des analyses suivies et soignées furent ordonnées par le gouvernement de la province, tandis que les fabricants de sucre français se livraient de leur côté à d'autres analyses. Les unes et les autres révélèrent une richesse saccharine extraordinaire. 13 analyses faites vers le 20 septembre donnèrent une moyenne de 12.71 0/0 de sucre avec un quotient de pureté de 80. Six autres analyses faites le 14 octobre constatèrent une moyenne de 13.15 0/0 et un quotient de pureté de 79.

Grâce à la conservation de la betterave par la gelée, * on peut travailler, comme en Russie et en Bohême, de 6 à 7 mois. L'eau est généralement bonne au Canada. Le charbon et le coke s'y trouvent dans de bonnes conditions et à bon marché. La pierre à chaud se trouve en grande quantité et à bas prix. Le noir animal peut y être fabriqué à bon marché par suite de l'abondance des os. Les moyens de transport sont faciles par eau et par terre, et le terrain est propice à la culture de la betterave à sucre.

Les capitalistes français s'empressèrent donc de former une compagnie et de construire une sucrerie. La compagnie fut formée sous le nom de " Union Sucrière Franco-Canadienne " à un capital souscrit de 10,000,000 de francs. La sucrerie fut construite à Berthier (en haut) sur les bords du Saint-Laurent.

* En avril, à l'usine de Berthier (en haut) la betterave était encore bien conservée, et cela dans des silos recouverts de fourrage seulement.

Mais les espérances, qu'on avait fondées sur le succès de cette entreprise, furent déçues.

Nous attribuons cet insuccès à trois causes :

- 1° La manque d'entente entre les administrateurs.
- 2° L'inexpérience du cultivateur canadien.
- 3° L'insuffisance du capital versé.

Le premier de ces obstacles n'est pas insurmontable. Et nous n'en parlerons ici que parce que nous le retrouvons compromettant le succès de quelques autres entreprises françaises de la plus haute importance.

L'administration de l'Union Sucrière comprenait deux comités : l'un siégeant à Paris, et l'autre à Montréal. Aucune décision ne pouvait être prise, aucuns travaux et aucuns paiements même ne pouvaient être faits sans l'approbation des deux comités ou plutôt de la majorité des administrateurs des deux comités réunis. Les décisions du conseil d'administration de Montréal étaient envoyées à Paris et *vice versa*. Un mois environ se passait sans qu'on sût si l'on devait faire telle ou telle chose. Donc lenteur d'autant plus regrettable que dans cette entreprise les jours étaient précieux.

Mais ce n'est pas là le seul inconvénient de ce système de comité canadien et de comité français. Par leur contact continu avec les Anglais, les hommes d'affaires canadiens-français ont pris un peu de leur façon de traiter les affaires. Ils ne comprennent pas ou ne goûtent pas notre manière d'administrer. D'un autre côté, il est assez difficile pour des administrateurs français, qui n'ont jamais visité le Canada, de vérifier si les propositions faites par des administrateurs canadiens habitant le Canada sont raisonnables ou non. Il en résulta donc une rupture,

qui fut la cause de dépenses imprévues et enleva à la compagnie une grande partie de ses moyens d'action.

Pour éviter des conséquences semblables dans de nouvelles entreprises, il serait bon que les Français eussent la direction unique de leurs entreprises au Canada. Ainsi ils en auraient seuls la responsabilité.

Un autre moyen serait cependant non moins avantageux, même préférable. Les Canadiens-Français ayant plus que nous la connaissance du pays, on pourrait sans inconvénients leur confier la direction des entreprises françaises qui ne demanderaient pas des connaissances spéciales qu'ils ne posséderaient pas. Dans ce cas, les capitalistes français enverraient au Canada un fondé de pouvoir capable et dans lequel ils reposeraient toute leur confiance. Ce délégué pourrait mieux se rendre compte de la situation du pays, et veillerait à la sécurité de leurs intérêts. C'est ainsi que les Anglais agissent avec leurs compatriotes du Canada ; et ce système a toujours donné d'excellents résultats, car ils donnent en même temps à leur délégué des moyens d'existence qui assurent son indépendance.

L'inexpérience du cultivateur canadien, avons-nous dit, a été une des causes de la non réussite de l'Union Sucrière. Habitué à cultiver sur de grandes étendues des plantes qui demandent très-peu de travail pour réussir, le cultivateur canadien s'est peu livré jusqu'à ce jour à la culture des plantes sarclées. Mais il s'y livrerait volontiers, si on lui prouvait qu'en cultivant la betterave il peut réaliser des bénéfices qui l'indemniseront suffisamment de son surcroît de travail et de soins. La compagnie fit signer des contrats par lesquels les cultivateurs s'engageaient à se livrer pendant dix ans à une culture qu'ils ignoraient, et dont le rendement ne leur était pas démontré. De plus, ils furent, pour ainsi dire, livrés à eux-

mêmes, car la compagnie n'avait que deux inspecteurs de culture pour une étendue de terrain aussi vaste que deux de nos départements. Le rendement de la betterave fut donc très-faible. Le cultivateur ne fut pas rémunéré, et la compagnie fut obligée de liquider. Pour réussir, il aurait fallu que la compagnie établit au Canada un certain nombre de cultivateurs français qui, disséminés dans les différents centres producteurs, auraient formé autant d'écoles où le cultivateur canadien aurait appris la culture de la betterave à sucre. Et elle aurait dû entreprendre elle-même de cultiver un certain nombre d'arpents et s'assurer ainsi une partie de la récolte. Mais l'Union Sucrière n'avait pas le capital suffisant pour cela faire. Sur 10,000,000 de francs souscrits un million à peine avait été versé avant que l'usine même fut achevée.

Que les capitalistes français nous permettent de leur dire que le Canada n'est pas un pays où l'on puisse avec de faibles ressources réaliser immédiatement des bénéfices magiques. Cela n'est peut-être pas impossible, mais n'étant pas encore arrivé, il serait téméraire de concevoir de telles espérances. Toutefois les capitaux engagés au Canada dans des entreprises sérieusement étudiées et habilement conduites sont assurés de dividendes très-raisonnables qu'il serait souvent impossible d'atteindre en Europe. Quelquefois, il est vrai, on ne réussit pas mieux avec de gros capitaux. Mais on avouera que ceux-ci augmentent singulièrement les chances de succès.

Ainsi l'Union Sucrière n'avait pas le capital nécessaire, et elle n'a pas réussi. La sucrerie de Berthier a été vendue à très-bas prix, et un syndicat de capitalistes français se propose de la remettre en marche. Ceux-ci s'inspireront sans nul doute de l'expérience acquise, et la prochaine campagne ne peut manquer

de nous apprendre que l'industrie sucrière a enfin pris sa place parmi les grandes industries du Canada.

Le prix du sucre raffiné au Canada varie de \$0.09 à \$0.11, et les betteraves peuvent être livrées à l'usine à \$5.50 ou \$5 la tonne. Des calculs sérieusement et soigneusement faits établissent qu'une usine installée dans de bonnes conditions permettrait de réaliser de gros bénéfices. Il y a certes là un bel avenir pour nos fabricants de sucre.

Compagnie française de phosphates de chaux.

L'apatite ou phosphate de chaux, telle est la principale matière découverte dans les nombreuses fissures qu'on rencontre dans la chaîne des Laurentides. C'est au nord de l'Ottawa, entre la rivière du Lièvre et la Gatineau, dans les districts de Templeton, Hull, Portland et Wakefield, qu'on trouve la plus grande quantité de phosphate de chaux.

“Celui-ci se présente soit amorphe, soit cristallisé en superbes prismes hexagonaux. Il est tantôt vert, tantôt noir, tantôt rouge foncé. Il se présente aussi sous forme amorphe et pulvérulente *sugarphosphate*, variété qui est très-estimée et ordinairement la plus riche en teneur.” Telle est la description qu'en fait Monsieur P. Juncker.

La teneur des phosphates de chaux canadiens varie de 80 à 89 0/0. Et, quoique très-peu de travaux en profondeur aient été faits, les travaux de surface permettent de dire que la contrée est richement minéralisée.

Une compagnie française acheta du gouvernement de la province de Québec environ 6,000 acres de terre et se livra à

l'exploitation des phosphates de chaux. Là encore, manque d'entente et d'unité dans la direction, insuffisance du capital, et perte d'argent. On a prétendu que les lots avaient été mal choisis et qu'on n'avait pas trouvé de produits rémunérateurs. Ce n'est qu'une raison de plus à ajouter aux autres. Les opérations un instant interrompues ont été reprises ; le capital de la société a été élevé de 75,000 à \$125,000, et tout fait espérer que les capitalistes français ne tarderont pas à être dédommagés des premières pertes. Un grand nombre de mines sont déjà exploitées par de puissantes compagnies américaines dont quelques-unes ont réalisé de très-beaux bénéfices. Il reste cependant d'immenses étendues inexplorées, et dont le gouvernement de la province de Québec est à peu près le seul propriétaire. Il les met en vente de temps à autre à un prix nominal. Celui-ci augmente au fur et à mesure de la découverte de nouveaux gisements de phosphates. Il serait peut-être bon pour nos capitalistes de s'installer dès aujourd'hui dans la contrée, car les compagnies américaines font chaque jour de nouveaux achats.

Les rivières excepté, les voies de communication sont rares et dans de mauvaises conditions. Toutefois, d'après les calculs et l'expérience, on peut encore évaluer le bénéfice net de 25 à 30 francs par tonne, en prenant 80 p. 0/0 comme la teneur minimum.

Mais, nous le répétons, c'est surtout sur les lots du gouvernement que devra se porter l'attention des capitalistes, quoiqu'on ne puisse les acheter qu'à ses risques et périls, n'ayant jamais été l'objet d'aucune exploration sérieuse.

Le Ministre des Terres de la Couronne est chargé de la vente de ces terrains.

Quant aux lots particuliers, leur valeur suit les fluctuations de la spéculation.

Le tableau suivant nous donne la production des mines pendant les 4 dernières années.

	Tonnes	Valeur
1882.....	16,585	\$332,019
1881.....	8,387	183,867
1880.....	8,657	131,969

C'est sur l'Angleterre que la plus grande partie de ces phosphates est dirigée chaque année. Mais, le besoin d'engrais commençant à se faire grandement sentir aux Etats-Unis, les Américains se préparent à exploiter les mines de phosphate du Canada, afin de l'importer aux Etats-Unis.

Crédit Mobilier Canadien.

Il y a environ deux ans, un de nos compatriotes conçut le projet de former une puissante compagnie capable d'exploiter les différentes ressources de la province de Québec. Plusieurs capitalistes parisiens formèrent alors un syndicat pour faire les études préliminaires et obtenir du gouvernement de la province de Québec les pouvoirs qu'ils jugeraient favorables à la réalisation de leur projet. Le capital souscrit ne devait pas s'élever à moins de 60,000,000 de francs. Le gouvernement de la province accorda à la Société des pouvoirs à peu près illimités, tels que : création de banques, achat et construction de lignes de chemins de fer, création de lignes de bateaux à vapeur, exploitation de mines, de forêts et de pêcheries, courtage, émission des obligations des compagnies, prêts d'argent, etc., etc. Le projet était vaste et bien conçu, et il aurait été certainement mis à exécution, si le groupe de la Banque Romaine et de la Banque Euro-

péenne n'eut sombré dans la tourmente qui suivit la débâcle de l'Union Générale.

Ce projet a été repris depuis par quelques capitalistes canadiens, qui ont fait ratifier par le gouvernement provincial un acte d'incorporation absolument semblable à celui du Crédit Mobilier Canadien et leur conférant des pouvoirs aussi étendus. Cependant la charte du Crédit Mobilier Canadien subsiste toujours, et des sociétés semblables peuvent être incorporées et obtenir les mêmes pouvoirs; car dans la province de Québec il n'y a pas de monopole. Les chartes n'ont de valeur que tout autant qu'elles ont permis aux compagnies de trouver le capital nécessaire pour commencer leurs opérations.

Le champ est donc ouvert à toutes les entreprises de ce genre.

Emprunt de la Province de Québec.

En vertu de l'acte 43-44 Vict. chap. 45, le gouvernement de la province fut autorisé à contracter un emprunt de \$4,275,853.33. Ce fut la banque de Paris et des Pays-bas qui négocia l'emprunt sur le marché de Paris. Il fut émis le 1er juillet 1881, portant intérêt à $4\frac{1}{2}\%$ et remboursable au 1er juillet 1919.

L'intérêt est payable à Londres ou à Paris, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

Au 1er janvier 1882, 6 mois d'intérêt ont été payés sur la balance de cet emprunt, soit : \$93,965.91. Au 1er juillet de la même année, 6 autres mois ont été payés, soit \$95,659.85. Total : \$189,625.76.

En 1882, le gouvernement a racheté de la banque de Paris et des Pays-bas 220 obligations (3ème tirage) de 250 francs et

225 obligations (3ème tirage) de 250 francs, soit une somme totale de \$43,774.24.

C'est là une valeur de tout repos dont les intérêts et le remboursement sont garantis par les fonds consolidés, les grandes ressources de la province et l'honneur des Canadiens.

Commerce de la France avec le Canada.

Le tableau relatif à l'importation des marchandises françaises au Canada, pendant l'exercice finissant le 30 juin 1882, n'accuse qu'un total de \$2,097,358 sur un total de \$112,648,927 de marchandises importées par les autres pays. Ce n'est cependant pas là le montant réel des marchandises françaises importées au Canada. Car il y entre beaucoup d'articles français, tels que soieries, lainages, épiceries, articles de fantaisie, etc., qui sont achetés sur le marché de Londres. Ces articles figurent dans les entrées de la douane sans aucune distinction. De telle sorte qu'un grand nombre d'articles que les Canadiens croient venir de Londres viennent de Paris. Nous en citerons un exemple entre mille, et à notre parfaite connaissance.

Un marchand de cuir du Canada, de passage à Londres, donna une commande de petits cuirs à une maison de Londres. Quelques jours après, il vint à Paris et se rendit chez le fabricant qui fait ces articles. Là, on lui montra les commandes envoyées par les Anglais, et spécialement la commande en petits cuirs qu'il avait remise quinze jours auparavant à la maison de Londres en spécifiant la marque à y mettre.

Un grand nombre d'articles de fabrication française viennent aussi par la voie des Etats-Unis sous connaissement direct, mais par l'intermédiaire des maisons de commerce en gros de New-

York, qui envoient les ordres en France et reçoivent le paiement des commandes du Canada.

Quelle est donc la cause de l'infériorité du chiffre de l'importation directe ou connue de nos marchandises dans un pays qui sur 4,324,210 consommateurs en compte 1,359,027 d'origine française ?

D'abord le commerce français n'est pas représenté d'une manière efficace au Canada. Il n'y a pas une seule maison française, et nos intérêts sont presque entièrement entre les mains de maisons étrangères, anglaises et allemandes, qui cessent d'acheter en France chaque fois qu'elles trouvent plus de bénéfice à vendre des produits analogues d'un autre pays.

La totalité des marchandises qui viennent à Québec sont achetées par des commis voyageurs (acheteurs) que les maisons de vente en gros envoient régulièrement deux fois par an en Europe.

Il arrive aussi quelques consignations de vins et liqueurs, mais ce sont des articles d'une infériorité regrettable ou bien d'une qualité supérieure et par conséquent d'un prix trop élevé. Cette manière de procéder se liquide généralement par une perte pour le vendeur.

Nous venons de parler de l'élévation de nos prix. En effet, tandisqu'en Angleterre, aux Etats-Unis, on invente sans cesse des millions d'objets qu'on fabrique à bon marché et dont l'emploi très-pratique devient une nécessité, on parvient chaque jour en même temps à imiter des articles dont la production était une spécialité pour notre pays. Et nous ne sommes pas plus tôt atteints dans la composition d'un article quelconque qu'il est immédiatement offert à meilleur compte qu'en France.

En dernier lieu, nous dirons que le manque de relations

directes entre la France et le Canada affecte considérablement les intérêts de notre commerce. Et ce n'est pas là la cause la moins importante.

Comment remédier à tout cela ? Dans une réponse qu'il fit tout récemment à une délégation de la Chambre de Commerce de Paris, qui était venue lui présenter les plaintes du commerce français, Monsieur Challemel Lacour, alors ministre des affaires étrangères, indiqua avec justesse et clairvoyance le remède à appliquer. " Le monde, disait-il, est un vaste marché " ouvert à tout le monde, et qui appartient au plus actif et au " plus diligent. " N'est-ce pas indiquer clairement à nos commerçants qu'ils doivent se créer des débouchés, et que pour cela ils ne doivent pas attendre qu'on leur envoie des ordres ? Nos fabricants doivent donc faire connaître leurs produits à l'étranger, et ne doivent pas reculer devant la dépense de quelques billets de cent francs pour atteindre ce but. Un voyage dans les contrées de consommation est le meilleur moyen à prendre. En même temps qu'ils se rendront compte de la situation du marché et de la condition des produits, ils apprécieront la loyauté et les garanties de ceux à qui ils auront à confier leurs intérêts. Ces agents devront non seulement chercher le placement des produits, mais encore tenir le fabricant au courant des variations et des nouveaux besoins du marché.

S'il arrive que les pays étrangers fabriquent des produits similaires aux nôtres, ces articles sont toujours d'une qualité bien inférieure ; Et il est alors inutile et même dangereux d'entrer en concurrence avec la fabrication indigène, en important dans ces pays des articles de qualité inférieure. Car c'est faire un tort immense à la réputation dont jouissent nos produits, et cela sans compensation tangible. Exempts de tous droits d'importation et n'ayant pas à payer des frais de trans-

port et de courtage, ces articles seront toujours livrés à meilleur marché que les nôtres de même qualité dans les pays de production et de consommation à la fois. Dans ce cas, la seule chose qui reste à faire est d'attendre le perfectionnement du goût public ou d'aller sur les lieux-mêmes produire les articles que nous ne pouvons plus importer.

A l'appui de ce que nous venons de dire, nous citerons les deux faits suivants.

Dans le courant de l'été dernier, nous visitâmes Eastport, une petite ville maritime de l'Etat du Maine (Etats-Unis). La sardine abonde dans ces parages et est vendue à un prix purement nominal. Il y a 5 ans environ, deux usines furent créées pour la mise en boîte de la sardine. Et cette industrie a fait de si rapides progrès qu'aujourd'hui Eastport ne possède pas moins de 15 usines très-importantes. Eastport n'était alors qu'un hameau ; maintenant c'est une ville très-prospère de 5 à 6000 habitants. Sur les boîtes absolument semblables aux boîtes françaises, les fabricants américains mettent la marque la plus connue en France, et livrent ainsi chaque année à la consommation des millions de boîtes que le consommateur considère comme importées. Le goût cependant en révèle la provenance et la mauvaise qualité. La sardine est mal cuite et n'a d'autre saveur que celle d'une huile presque rance. Elle se vend très-bien à cause de la modicité du prix et du mauvais palais des consommateurs.

Mais sans aller chercher des exemples aux Etats-Unis, prenons en un an Canada même, et considérons le commerce des liqueurs et spiritueux dans ce pays.

Vins et Spiritueux.

Les importations de vins et spiritueux entrés pour la consommation au Canada sont ainsi répartis pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1882.

	Importés par tous pays.	Importés par la France.
Eau de vie.....	\$ 516 479	\$ 423 115
Genièvre et Old tom.....	169 582	
Rhum.....	55 481	155
Whiskey.....	149 686	36
Cordiaux.....	11 622	3 678
Teintures et essences.....	6 802	268
Eau de cologne.....	32 332	13 907
Vins de toutes sortes, mousseux et non mousseux.....	322 971	89 895
	1254 961	538 054

La vente des eaux-de-vie se fait généralement par caisse de 12 bouteilles, de 24 flasks ou flacons contenant une $\frac{1}{2}$ bouteille, et de 48 flacons ou $\frac{1}{2}$ flasks contenant $\frac{1}{4}$ de bouteille. Le contenu de chacune de ces caisses est de 9 litres environ. Et le prix des expéditions d'eau-de-vie varie de 9 francs à 100 francs la caisse de 12 bouteilles d'une contenance de 70 à 75 centilitres.

Les droits spécifiques sont de \$1.45 par gallon impérial (4 litres, 5 environ), soit \$2.90 par caisse de 12 bouteilles. L'assurance maritime revient à \$0.10 et le transport à une moyenne de \$0.70 par voilier ou par steamer, soit un total de frais généraux de \$3.50 par caisse. Un négociant français qui

desirerait importer au Canada des eaux-de-vie inférieures de 9 francs, c'est-à-dire de \$1.70, ne pourrait donc les livrer sur le marché canadien à moins de \$5.30, frais de commissions ou profits non compris.

De même, les cordiaux, payant un droit spécifique de \$1.90 par gallon impérial, ne pourraient être livrés au Canada à moins de 17 à 18 dollars la caisse.

Eh bien ! il existe à Montréal, à Québec, à Belleville (Ontario) et dans plusieurs autres villes du Canada, des fabricants de liqueurs qui livrent des cognacs à \$4.50, à \$4.00 et même à \$3.50 la caisse de 12 bouteilles ! En 1882, cette production indigène a atteint plus de \$100,000 à Québec seulement, c'est-à-dire un chiffre égal au quart de notre importation. De plus, certaines maisons en gros de St-Jean (Nouveau-Brunswick), d'Halifax (Nouvelle-Ecosse) de Toronto (Ontario) et de plusieurs autres villes, fabriquent elles-mêmes au moyen d'essences et d'alcools les cognacs qu'elles vendent.

Pour étendre notre commerce de liqueurs, devons-nous donc importer au Canada des eaux-de-vie assez inférieures pour nous permettre de lutter avec les eaux-de-vie indigènes ? non, car ce serait donner raison à la fabrication des cognacs canadiens. Et nous ne voyons que cette alternative, ainsi que nous le disions plus haut : ou d'attendre que le goût public s'améliore, ou d'aller au Canada même rivaliser avec les producteurs indigènes. Nous ne croyons pas que ceux-ci aient un bel avenir devant eux, et nous conseillerons à nos fabricants de ne pas se compromettre dans une lutte inégale et de maintenir la bonne qualité de nos produits. C'est là le seul et vrai moyen pour eux de diriger le goût des consommateurs et d'augmenter le chiffre de leurs importations.

Nous ferons remarquer ici que le Canada n'oppose pas les

mêmes obstacles que les Etats-Unis au développement de notre commerce de liqueurs. Ce dernier pays ne respecte pas plus nos marques de fabrique que notre propriété littéraire, tandis qu'au Canada ceux qui contrefont les marques de fabrique étrangères légalement enregistrées peuvent être poursuivis et condamnés à payer des dommages considérables au propriétaire, dont la marque de fabrique aurait été contrefaite. Il y a deux ans, la marque des Cognacs Hennesey avait été contrefaite, et le contrefacteur fut condamné à payer plusieurs mille dollars à l'agent de la maison Hennesey.

Ligne directe entre la France et le Canada.

Il n'y a point de relations directes entre la France et le Canada. Point n'est besoin d'insister longuement pour démontrer jusqu'à quel point ce manque d'une ligne directe affecte les intérêts de notre commerce. Il nous suffira d'indiquer les commissions prélevées sur nos marchandises par les étrangers. Tels sont les inconvénients qui en résultent. L'importance d'une ligne directe et régulière semblait avoir été comprise en France ; car, en 1881, une ligne de steamers fut créée sous le nom de " Société postale française de l'Atlantique." Elle desservait Le Havre et Rio de Janeiro, faisant escale, à l'aller comme au retour, aux ports suivants : Québec, Montréal, Halifax, les Antilles et différents ports de l'Amérique du Sud. Au bout d'un an et demi, la société liquida et vendit sa flotte à la Société des Chargeurs Réunis.

La crise financière, qui suivit la débacle de l'Union Générale, a été, croyons-nous, la cause principale de la cessation de ce service. Et c'est à tort qu'on attribuerait celle-ci au peu d'importance du commerce entre la France et le Canada, et entre le Canada et le Brésil. Quand on veut coloniser un pays fertile,

la première chose à faire est d'ouvrir des voies de communication qui facilitent l'arrivée du colon et de sa famille et le transport de son matériel. Elles coûtent parfois très-cher, mais ceux qui les font en retirent des avantages qui compensent largement les dépenses faites. Ainsi un jeune pays comme le Canada n'a pas craint d'accorder une subvention de 25,000,000 de francs et une concession de terrains dont la valeur dépasse 100,000,000 de francs à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour faciliter aux colons européens et autres l'accès des immenses, mais fertiles territoires du Nord-Ouest canadien jusque là restés improductifs. De même, pour le commerce entre la France et le Canada, il s'agit d'établir une ligne directe et régulière entre les deux pays.

Mais, nous dira-t-on, quelles sont les chances de succès de cette ligne régulière et directe ? Par les tableaux indiquant les importations au Canada et dans la province de Québec, nos commerçants et nos capitalistes verront quels sont les débouchés offerts aux produits français. Ils constateront en même temps que l'importation des marchandises françaises est 53 fois plus petite que celle de tous les autres pays réunis, alors que la *population française* forme à peu près le *tiers* de la population totale du Canada. Et, de plus, ils verront que l'importation de nos produits est 33 fois plus petite que celle des autres pays dans une province où l'élément français est quatre fois plus considérable que tous les autres éléments réunis ! *Et nunc erudimini.*

Considérons maintenant les exportations du Canada.

La France demande à l'Angleterre et à la Norvège les bois de construction ; aux Etats-Unis, les blés et autres grains ; à l'Espagne, les phosphates de l'Estramadure ; à l'Amérique du sud, les bœufs et autres animaux. Nous allons établir que

la France pourrait se procurer au Canada aussi avantageusement qu'ailleurs une partie des produits qu'elle demande à l'étranger. De telle sorte qu'une ligne régulière pourrait être assurée d'un frêt de retour.

Les grains.

Montréal est un des meilleurs ports américains pour l'exportation des grains en France. Et cela est dû à sa position géographique qui le relie à tous les centres producteurs de blé de l'Ouest. Par les canaux, Montréal a de grands avantages même sur New-York, en ce sens qu'on peut faire venir du blé à 1 cent et 1 cent et demi meilleur marché qu'à New-York. Ce sont des blés qui viennent de Toledo, dans l'Ohio, et du Michigan. Si, arrivé à Montréal, on peut obtenir du frêt pour le continent au même prix qu'à New-York, on voit immédiatement quel immense avantage on peut en retirer. Malheureusement la grande difficulté pour la France, c'est l'absence totale de lignes directes et régulières. On est forcé de charger des voiliers ou des steamers entiers, et le frêt de ces navires est généralement plus élevé que celui des steamers de ligne régulière qui sont forcés de partir à date fixe.

Le blé expédié de Montréal est de meilleure qualité que le blé expédié de New-York, car l'inspection officielle est plus rigoureuse à Montréal qu'à New-York. Il ne s'y pratique pas de mélanges dans les blés, comme dans ce dernier port. Il est donc hors de doute que, s'il y avait des transactions plus nombreuses entre la France et le Canada, les négociants français préféreraient recevoir des blés purs et de belle qualité par voie de Montréal au lieu et place des blés médiocres reçus généralement de New-York.

Le point le plus important en somme est qu'on peut expédier de Montréal du blé à aussi bon marché que de tout autre port d'Amérique. Ainsi, à la date du 20 juin 1883, nous avons pu constater qu'on a expédié de New-York et de Baltimore deux steamers de blé rouge N° 2 à destination de Bordeaux. Ce blé coûtait environ 25 francs les 100 kilog. frêt et assurance compris. On aurait pu à Montréal, dans les conditions du marché à la date du 20 juin, faire un chargement au même prix.

Ce qui nuit beaucoup au port de Montréal, c'est la fermeture forcée pendant l'hiver, et qui oblige le négociant à changer le champ de son travail et à expédier par des ports américains, en général Boston, Portland et New-York. Cependant, grâce aux ramifications des grandes lignes de chemins de fer qui les relient aux lignes régulières de steamers, on peut expédier pendant l'hiver et par les ports précités des grains du centre par connaissements divers ; mais ce genre d'affaires, facile avec l'Angleterre, est à peu près impossible avec la France, toujours par suite de l'absence de lignes régulières.

Pendant l'été on expédie, par Montréal, beaucoup de grains des Etats-Unis. Mais, pour ne parler que des grains récoltés au Canada, il est évident que sous le rapport de la qualité les grains du Canada n'ont rien à envier à ceux récoltés aux Etats-Unis. Le blé d'hiver, rouge et blanc, le blé de printemps, le seigle, l'avoine, les pois, la graine de trèfle, le tout récolté au Canada en assez grande quantité dans les bonnes saisons, sont de première qualité et très-estimés sur les marchés anglais. Tous ces grains seraient également prisés sur les marchés français, où du reste ils ne sont pas inconnus. La Belgique principalement estime beaucoup les blés, les seigles et les graines de trèfle du Canada.

Pour montrer l'importance du commerce de grains à Mont-

tréal, et les avantages que ce port offre à nos commerçants, nous donnons ici quelques statistiques que nous avons tirées en parties du rapport annuel de Monsieur W. Patterson, secrétaire de la Chambre de Commerce de Montréal, tandis que nous devons les autres à l'obligeance de Monsieur Auguste Girard, un des plus honorables et des plus grands marchands de grains de Montréal. Monsieur Girard est un de nos compatriotes, qui depuis 30 ans est dans le commerce de grains au Canada, et soupire après le jour où il pourra faire des affaires avec son propre pays.

Expéditions de grains, de l'ouverture de la navigation, 29 avril 1882, au 21 nov. 1882, par voie du St-Laurent.

Port.	Boisseaux de Blé.		Boisseaux de Pois.	Boisseaux d'Avoine.
Liverpool.....	2 501 590	444 477	724 312	116 332
Londres.....	751 771		304 908	6 960
Glasgow.....	1 289 048	143 244	321 813	
Cork.....	70 859		10 762	
Bristol & Avonmouth } Dock..... }	379 913		159 441	100
Gloucester.....			13 979	
Newcastle.....	69 885		17 502	
West Hartlepool.....			48 077	17 940
Anvers.....	361 778		54 436	
Brésil.....				
Dunkerque.....	49 182			
Hâvre.....	255 735			
Pernambuco.....				
St-Nazaire.....	68 697			
	5 798 458	587 721	1 655 230	141 332
Bas St-Laurent et Pro vinces Maritimes.....	38	8 383	16 829	8 241
Total pour 1882.....	5 798 496	596 104	1 672 059	149 573
Total pour 1881.....	5 539 886	3 226 916	2 805 331	1 163 448
	258 610	2 630 812	1 133 322	1 016 875
	Augment.	Dimin.	Dimin	Dimin.

Etat comparatif des réceptions et des expéditions des six principaux ports de l'Atlantique pendant les 5 dernières années.

		REÇUS.	EXPÉDIÉS.
		Boisseaux.	Boisseaux.
Boston.....	{ 1878	27 291 781	12 941 359
	{ 1879	32 798 829	15 891 088
	{ 1880	37 091 005	21 739 738
	{ 1881	35 983 837	17 133 078
	{ 1882	31 585 315	11 742 713
Total.		164 755 767	79 452 976
New-York	{ 1878	152 853 396	107 819 044
	{ 1879	163 724 890	123 513 859
	{ 1880	169 042 362	134 871 315
	{ 1881	140 919 071	96 532 200
	{ 1882	115 701 783	70 733 353
Total.		741 641 412	533 469 771
Philadelphie	{ 1878	45 474 650	29 876 327
	{ 1879	47 398 455	32 748 462
	{ 1880	49 255 163	31 587 649
	{ 1881	28 526 714	16 421 614
	{ 1882	19 968 821	7 696 656
Total.		190 623 803	118 330 708
Baltimore.....	{ 1878	47 075 240	39 724 954
	{ 1879	66 799 926	55 383 865
	{ 1880	60 631 426	50 693 486
	{ 1881	43 354 247	34 310 178
	{ 1882	28 901 781	21 033 022
Total.		243 762 620	201 145 505
Nouvelle-Orléans	{ 1878	14 529 304	7 696 427
	{ 1879	14 895 836	7 065 416
	{ 1880	20 357 867	17 438 814
	{ 1881	20 143 339	12 564 519
	{ 1882	14 921 391	6 766 512
Total.		84 847 733	51 381 779

Etat comparatif des réceptions, etc., (suite.)

		Reçus.	Expédiés.
		Boisseaux.	Boisseaux.
Montréal, ...	{ 1878	21 934 170	20 899 187
	{ 1879	23 192 749	22 755 946
	{ 1880	26 192 784	27 200 205
	{ 1881	21 222 832	18 567 360
	{ 1882	16 875 541	14 878 923
		109 518 226	104 302 321

Pendant les trois dernières années, il y a donc eu diminution dans les expéditions de tous les ports précités. Cette diminution est due en grande partie au manque de la récolte aux Etats-Unis, en 1881. Mais on peut constater que les expéditions de Montréal ont été réduites dans une proportion moindre que celle des autres port de l'Atlantique.

L'abolition du péage sur les canaux de l'Etat de New-York, en 1883, a été la cause du passage d'une plus grande quantité de grains qu'en 1882, à la même époque. Mais la route du St-Laurent n'en a pas été affectée. En effet, pendant les sept premiers mois de l'année 1883, il y a eu une augmentation considérable dans les réceptions et les expéditions de grains et de farine à Montréal comparée à la même période, en 1881.

	1882	1883	
	Boisseaux.	Boisseaux.	Augment.
Total des Réceptions...	5 606 250	7 305 817	1 699 567 soit 30,31 %
" " Expéditions...	4 621 022	5 664 149	1 043 121 22,37 %

Une lutte gigantesque est engagée actuellement entre les Etats-Unis et le Canada. Mais tout concourt à faire croire que Montréal l'emportera sur ses puissants rivaux des Etats-Unis, et sera avant peu le principal port d'expédition des grains du Nord-Ouest américain et du Nord-Ouest canadien sur les marchés européens.

Pendant le temps que durera la navigation, la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique aura trois bateaux à vapeur qui iront prendre les grains à Duluth, tout-à-fait à l'extrémité du lac Supérieur, et offriront ainsi aux grains du Montana, du Dakota et du Minnesota une route par eau à l'Océan, qui sera plus courte et par conséquent meilleur marché que la route des Etats-Unis. De Duluth à Montréal, la distance par eau aura 338 milles de moins que de Duluth à New-York.

Lorsque les communications par chemin de fer entre Montréal et le Sault Ste-Marie seront terminées, le frêt canadien et le nombre de passagers seront considérablement augmentés du frêt du Dakota, du Montana et du Minnesota, car le chemin de fer canadien du Pacifique et le chemin de fer du Grand Tronc seront reliés au Northern Pacific, qui traverse les différents Etats nommés plus haut.

Eté comme hiver, le port de Montréal sera pour le trafic de l'Ouest le port le plus rapproché des pays d'Europe.

A l'appui de ces quelques remarques sur la possibilité de routes canadiennes transportant à l'Océan les blés et autres grains qui viendraient des Etats-Unis et du Canada, le secrétaire de la chambre de commerce de Montréal cite le fait suivant : En 1883, une cargaison de blé en sac a été transportée par chemin de fer de St-Paul, Minnesota, à Duluth, expédiée de là par bateau à vapeur à Sarnia, et amenée ensuite à Montréal par

le chemin de fer du Grand Tronc pour être expédiée en Angleterre.

Ces diverses améliorations ne seront mises à exécution ni dans 10 ans, ni dans 5 ans, ni dans 3 ans, mais dès le printemps de 1884. Les grands bateaux à vapeur du chemin de fer canadien du Pacifique sont déjà rendus sur le lac Supérieur, dont ils sillonnaient les eaux dès l'ouverture de la navigation, en 1884. Quant à la jonction du Northern Pacific et du chemin de fer canadien du Pacifique, elle ne peut tarder à être parachevée, après le nouvel élan que cette compagnie vient de donner à ses travaux.

L'importance actuelle du commerce de grains du port de Montréal, et celle plus grande encore qu'il est appelé à prendre avant peu, méritent d'attirer l'attention de nos hommes d'affaires.

Bois.

Nous avons déjà donné un tableau détaillé de l'exportation des bois du Canada pendant l'année finissant le 30 juin 1882, ainsi qu'un état comparatif de la valeur des exportations de bois pendant les dix dernières années. De 1873 à 1882, le total des diverses exportations s'élève à 215,512,694 dollars; en 1882, les bois exportés avaient une valeur de \$23,991,055. Ces chiffres suffisent pour montrer l'importance de ce commerce. Par les tableaux exposés, nos hommes d'affaires pourront voir également combien est variée la production des bois du Canada.

N'étant pas coupés et sciés d'après les mesures françaises, il y a là un inconvénient, mais auquel il est facile de remédier. Les marchands de bois français n'auraient qu'à indiquer, en donnant leurs ordres, les mesures suivant lesquelles ils désirent que leur bois soit coupé et scié.

Commerce de bois.—Le commerce d'exportation se compose surtout de chêne pour la Belgique, de madriers d'épinette pour la France et l'Espagne, et de douves pour le Portugal. La demande de chêne n'est pas considérable, et celle de l'épinette est entièrement réglée par son prix que l'on compare un prix du même bois dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Baltique. Les bois de la Baltique ont généralement l'avantage d'être transportés à des taux de fret beaucoup moins élevés, et les madriers et les bois du Canada ne peuvent pas faire concurrence aux madriers et aux bois moins coûteux de la Baltique à cause de la différence du frêt et de sa haute valeur.

Le bon marché des *pins résineux* venant des ports du Sud a exclu complètement le *pin canadien* des marchés de tout le continent.

Autrefois il se faisait entre Oporto et Québec un grand commerce de douves. Ce commerce a diminué considérablement depuis que les ordres ont été remplis en grande partie par les ports des Etats-Unis, où les facilités d'expéditions sont plus grandes pendant toute l'année.

Jadis on expédiait des cargaisons de bois en France pour les chantiers de construction navale appartenant à l'Etat. Maintenant cette exportation n'existe plus.

Commerce avec l'Angleterre.—Le principal objet de commerce est le pin blanc en troncs équarris ou en madriers.

Aucun autre bois ne saurait remplacer les meilleures essences de pin blanc. Aussi leur prix est entièrement réglé par la consommation et la quantité qui se trouve sur le marché. Il ne peut être question de concurrence à ce sujet avec les autres pays.

L'exportation des madriers augmente chaque année pendant que celle du bois équarri diminue dans la même mesure. Et ce résultat s'accuse davantage chaque année. Mais les Etats-Unis offrent un débouché considérable pour les bois moins coûteux qui sont aussi au Canada même l'objet d'une grande consommation.

Dimensions.— Les *madriers de pin* ont 3 pouces d'épaisseur sur une longueur de 12 pieds et au dessus (soit de 12 à 16 pieds) et avec une largeur de 11 pouces et au dessus. Naturellement il y en a de toutes les dimensions, et c'est la dimension qui établit la valeur. Les $\frac{3}{4}$ des *madriers d'épinette* ont une longueur de 12 pieds et au dessus (soit de 12 à 14 pieds), une largeur de 9 pouces sur 3 pouces d'épaisseur. Pour les marchés du continent on peut les débiter d'après la mesure métrique. Le *bois équarri* a une longueur de 20 à 50 pieds avec un diamètre de 11 à 22 pouces et plus. Il est droit et conserve autant que possible d'une extrémité à l'autre la même épaisseur.

Frêt.— Le frêt est payable en Angleterre, $\frac{1}{3}$ comptant à l'arrivée; et les deux autres tiers moins 20 0/0 se paient au comptant par effets à 4 mois au choix des capitaines. Le mesurage du bois se fait d'après l'étalon de Québec.

Prix.— Voir les prix courant annuels publiés par la maison Forsyth & Co., de Montréal.

Observations générales.— La compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique a ouvert dernièrement des régions où l'on trouve du pin blanc de la meilleure qualité (ce pin est connu en Angleterre sous le nom de *Yellow pine*) et des bois magnifiques sont expédiés par voie ferrée des chantiers mêmes, où on les coupe, jusqu'à Ottawa où ils sont mis en radeaux pour les faire flotter jusqu'au marché de Québec.

Le commerce des madriers a été en grande partie détourné de Québec à Montréal; car dans ce dernier port le changement à bord des steamers est plus facile, et on épargne le coût du frêt par les berges de Montréal à Québec. C'est là une considération très-sérieuse, et le coût des transport de Montréal à Liverpool n'est pas plus considérable que de Québec à Liverpool. Il est même quelquefois moindre.

Tout indique que le commerce général des exportations avec l'Europe doit diminuer, excepté en ce qui concerne les meilleures qualités qui maintiendront toujours leurs prix, et dont l'Europe aura toujours besoin pour des objets spéciaux. Le reste de la production des bois caudien sera absorbé par la consommation des Etats-Unis et du Canada lui-même.

La valeur du bois équarri au scié varie suivant les circonstances. Mais les bonnes exploitations ne diminuent pas de valeur, et se vendent en tout temps à des prix qui seraient considérés comme très-élevés par des personnes peu au courant de ce commerce.

Quelques-unes de ces exploitations se vendent à raison de 1000 à 2000 dollars par mille carré. Une exploitation comprend 5000 carrés. Cette vente comporte le seul droit de couper le bois de service. Les propriétaires de ces exploitations qui sont exposées aux incendies doivent payer une rente annuelle au gouvernement. Les Américains possèdent un grand nombre d'exploitations et continuent à acheter des étendues plus considérables. Quoique les forêts soient très-vastes et bien boisées, les exploitations les plus précieuses ne dépassent pas une certaine zone. Et, une fois sorti de cette zone, le bois diminue de valeur, car il est petit, de pauvre qualité et d'un emploi à peu près nul.

Phosphates. (Voir page 368).

Animaux.

Le commerce des bœufs suivra le développement du commerce des grains. Des compagnies se sont formées et se livrent à l'élevage du bétail dans les immenses prairies du Nord-Ouest canadien. Elles expédieront naturellement leurs animaux à Montréal par le chemin de fer canadien du Pacifique, de même que les éleveurs du Manitoba et du Dakota expédieront sur Montréal *via* Duluth.

Voici un tableau des exportations pendant les 7 dernières années.

	Novembre.	Valeur.
1835.. 6	25 898	\$ 645 449
1876.. 7	24 127	846 520
1877.. 8	30 456	1 214 773
1878.. 9	49 257	2 294 286
1879..80	54 944	2 764 437
1880..81	62 512	3 489 611
1881..82	62 337	3 285 452
Total..	309 531	\$14 540 528

Les bœufs canadiens sont très-estimés sur les marchés anglais.

Moutons.

Il y a 5 à 6 ans, l'exportation des moutons du Canada en France *via* Liverpool a été tentée par deux de nos compatriotes. Les frais de transbordement ont été considérables ; et, soit que ce commerce n'ait pas donné de beaux résultats, soit qu'il ait causé trop de tracas à nos compatriotes, l'expérience n'a pas été tentée de nouveau. Nous sommes d'avis qu'elle ne devra pas être reprise tant qu'il n'y aura pas une ligne directe et régulière de steamers entre la France et le Canada. Les moutons canadiens sont de première qualité, et nous donnons ci-dessous un tableau qui montre le nombre et la valeur des moutons exportés pendant les 7 dernières années.

	Nombre.	Valeur.
1875.. 6	141 187	\$507 538
1876.. 7	209 809	583 020
1877.. 8	242 989	629 337
1878.. 9	303 398	959 613
1879.. 80	393 346	1 422 830
1880.. 81	354 253	1 375 043
1881.. 82	311 639	1 228 957
Total..	1 967 136	\$6 806 338

Ce qui constitue une moyenne de \$3.45 par tête.

Chevaux.

La France achète chaque année à l'étranger un grand nombre de chevaux pour la remonte de sa cavalerie. Il nous souvient encore des chevaux américains qui nous arrivèrent un jour au régiment. Ces chevaux vivant en liberté dans les plaines de l'Amérique du Sud avaient été pris au lasso et expédiés en France pour servir à la remonte de notre cavalerie légère. Chaque escadron en reçut 20, ce qui portait leur nombre à 100 par régiment. Nous avons déjà fait connaître la valeur des chevaux canadiens. Nous l'avons éprouvée en plus d'une circonstance, et nous pensons qu'ils conviendraient parfaitement à la remonte de notre cavalerie légère. Ils n'ont peut-être pas l'ossature aussi développée que celle des chevaux de LaPlata, mais ils auraient sur ceux-ci l'avantage de ne pas estropier annuellement 5 à 6 hommes par escadron. De plus le dressage des chevaux de LaPlata est très-périlleux et très imparfait, mais nous ne leur gardons pas rancune des quelques jours de salle de police qu'ils nous ont valu. La vérité nous oblige à dire que le cheval canadien est plus doux et au moins aussi propre au service de notre cavalerie légère.

Par le tableau suivant, on verra le nombre et la valeur des chevaux exportés du Canada pendant les 7 dernières années.

	Nombre.	Valeur.
1875—6..	4 300	\$ 443 038
1876—7..	8 341	795 144
1877—8..	14 207	1 277 928
1878—9..	16 635	1 377 914
1879—80..	21 393	1 880 379
1880—81..	22 008	2 099 724
1881—82..	21 006	2 358 887
Total..	107 890	\$10 233 044

Chaque cheval coûte donc en moyenne \$94.00. Or les chevaux de La Plata rendus au régiment coûtaient 900 francs, c'est-à-dire \$180.00, au gouvernement français.

Poissons.

Par les différentes statistiques que nous avons données, on a pu juger de l'importance des pêcheries du Canada. Nous avons fait également ressortir les grands avantages qu'une compagnie française trouverait dans l'exploitation des pêcheries du Labrador et de l'île d'Anticosti. Cette compagnie pourrait fournir un frêt très-important à une ligne de steamers. Le saumon, la truite, le homard, le maquereau, seraient conservés dans la glace ; et, 10 jours après, ils feraient prime sur les marchés de nos principales villes. La truite du Labrador surtout ne tarderait à remplacer sur les menus de nos grands restaurants celle du lac de Genève. Mais que la compagnie, dont nous recommandons la formation à nos capitalistes, soit organisée ou non, les poissons du Labrador n'en fourniraient pas moins actuellement un frêt très-important à une ligne de steamers. Nous en trouvons la preuve non seulement dans la valeur des pêcheries, mais encore dans le fait suivant : Une quantité considérable de saumon frais fut expédiée l'année dernière de Natashquan à bord du steamer français *Stella Maris*, qui compléta ensuite son chargement à la baie du Château, dans le détroit de Belle-Isle. La compagnie de la baie d'Hudson a gréé un steamer pour le même commerce. Il prendra son chargement à la baie Sandwich sur les côtes du Labrador extérieur. Et les armateurs du *Stella Maris* se proposent d'envoyer l'année prochaine un gros steamer à ce dernier endroit pour faire le commerce du saumon frais.

Les Iles Saint-Pierre et Miquelon.

Les Iles St-Pierre et Miquelon se trouveraient naturellement sur la route suivie par les steamers qui se rendraient de France à Québec et à Montréal, en été, ou bien à Halifax, en hiver. Et, en faisant escale à St-Pierre, non-seulement les steamers français augmenteraient la valeur de nos pêcheries, dont elles faciliteraient l'exploitation sur une plus vaste échelle, mais ils prendraient une grande partie du frêt expédié chaque année des îles St-Pierre au Canada *et vice versa*.

Les statistiques nous manquent pour donner la valeur du commerce de la France avec les îles St-Pierre. Nous savons toutefois qu'en 1871 les îles St-Pierre fournissaient à la France 15,425,086 kilog. de morue sèche, soit une valeur de dix millions de francs.

Ralativement au commerce des Iles St-Pierre avec le Canada, nous avons pu établir les deux tableaux ci-dessous :

Navigation entre les îles St. Pierre et Miquelon et le Canada pendant l'année finissant le 30 juin 1882.

VAISSEAUX VENANT DES ILES.

Chargés.

Nationalité	Nombre de vaisseaux	Tonnage enregistré	Fret		Equi- page
			poids ton.	jauge ton.	
Britannique.....	1	1 109			25
Canadienne.....	52	9 551	1 550		771
Etrangère.....	2	92	30		12
Total....	55	10 752	1 580		808

Sur Lest.

Britannique.....	5	2 862			185
Canadienne.....	105	12 642			893
Toute autre.....	9	2 063			122
Total...	119	17 567			1 205

VAISSEaux ALLANT DU CANADA AUX ILES ST-PIERRE.

Chargés.

Britannique.....	32	1 124	847		146
Canadienne.....	131	16 253	5 441	2 282	1 269
Toute autre.....	10	964	1 586	540	71
Total...	173	18 346	7 874	2 822	1 486

Sur Lest.

Britannique.....	2	2 700			162
Canadienne.....	18	3 378			298
Tout autre.....					
Total...	20	6 078			460

Grand total du frêt { poids tonneaux 9 454
 { jauge tonneaux 2 822

Navigation entre les îles St-Pierre et Miquelon et la Province de Québec, pendant l'année finissant le 30 juin 1882.

NAVIRES VENANT DES ILES ST-PIERRE A QUÉBEC.

Chargés.

Nationalité.	Nombre de Vaisseaux.	Tonnage enregistré.	Frêt.		Equi-pages.
			Poids ton.	Jaug. ton.	
Britannique.....	1	1109			25
Canadienne.....	3	158	50		12
Toute autre.....					
	4	1267	50		37

Sur Lest.

Britannique...	5		802						47

NAVIRES ALLANT DE QUÉBEC AUX ILES ST-PIERRE.

Chargés.

Canadienne ..	15		1061		393		872		74

Sur Lest.

Canadienne ..	2		331						29

Grand total du frêt.	{ Poids tonneaux.....	443
	{ Jaug. tonneaux.....	872

Terre-Neuve.

Le port de St-Jean de Terre-Neuve se trouverait également sur la route des steamers français. Nous ne savons pas au juste quelle est l'importance du commerce de la France avec cette île qui acquiert chaque jour une valeur plus grande. Le commerce entre le Canada et Terre-Neuve s'élevait en 1882 à \$2,468,432, représentant le total des importations et des exportations.

L'arrêt de nos steamers mérite d'être pris en considération et étudié tant au point de vue du développement de nos pêcheries qu'au point de vue du frêt qui pourrait y être pris.

Mais pour achever de fixer l'attention de nos hommes d'affaires, nous sortirons un instant du domaine des probabilités et nous mettrons sous leurs yeux les deux tableaux suivants :

Navigation entre le Canada et la France pendant l'année finissant le 30 juin 1882.

NAVIRES VENANT DE FRANCE.

Chargés.

Nationalité	Nombre de Vaisseaux.	Tonnage enregistré.	Frêt.		Equi- page.
			Poids ton.	Jauge ton.	
Britannique	5	1610	909	142	51
Canadienne.....	5	1659	915	213	51
Toute autre.....	6	5097	1554	100	194
Total.....	16	8364	3378	485	296

Sur Lest.

Britannique	8	8363			144
Canadienne.....	33	25913			453
Toute autre.....	119	53171			1413
Total.....	165	89477			2910

NAVIRES ALLANT EN FRANCE.

Chargés,

Britannique	9	7074	606	10504	151
Canadienne.....	21	11639	4117	17257	243
Toute autre.....	140	69207	10312	115849	1623
Total.....	170	87911	15035	143610	2020

Sur Lest.

Britannique	9	10414			223
Toute autre.....	1	882			63
Total.....	10	11295			286

Grand total de Frêt { 18418 Poids tonneaux.
144095 Jauge tonneaux.

Navigation entre la France et la Province de Québec pendant l'année finissant le 30 juin 1881.

NAVIRES VENANT DE FRANCE.

Chargés.

Nationalité	Nombre de vaisseaux	Tonnage enregistré	Fret		Equi- page
			poids ton.	jauge ton.	
Britannique.....	4	1 324	799	142	43
Canadienne.....	5	2 802	1 551	100	65
Toute autre.....	1	334	400		12
Total...	10	4 460	2 753	242	120

Sur Lest.

Britannique.....	7	7 615			131
Canadienne.....	1	998			15
Toute autre.....	27	15,616			391
Total...	30	24 229			537

NAVIRES ALLANT EN FRANCE.

Chargés.

Britannique.....	1	408		666	10
Canadienne.....	2	599	1 033		19
Etranger.....	27	13 546		23 700	337
Total...	30	14 553	1 033	24 366	366

Grand total du fret { 3 786 p. ton.
24 608 j. ton.

Ainsi, en 1882, le frêt entre la France et le Canada se composait de 114,095 tonnes (jauge) et de 18,413 tonnes (poids), et ce frêt était transporté par des navires étrangers, britanniques, suédois, canadiens et autres. De pareils chiffres se passent de commentaires ; ils sont assez éloquents par eux-mêmes pour prouver que la création d'une ligne directe et régulière entre la France et le Canada ne doit pas être considérée comme une utopie, mais bien comme une entreprise qui doit être mise immédiatement à exécution.

Il s'agit d'établir un courant, facile du reste à établir, et de diriger le commerce français vers le Canada. Que nos commerçants établissent des agences, qu'ils aillent eux-mêmes au Canada fonder des maisons de commission, qu'ils organisent une exposition de nos produits, et ils ne tarderont pas à s'apercevoir qu'ils avaient eu tort d'attendre si longtemps.

La province de Québec a pris le devant. Allons-nous donc rester en arrière ? Nous avons trop bonne opinion du bon sens et de l'intelligence de nos hommes d'affaires pour croire un instant qu'ils hésiteront à serrer la main qui leur est tendue.

Le gouvernement canadien et le gouvernement français sont disposés à accorder une subvention à une ligne directe et régulière entre la France et le Canada. La compagnie française touchera en même temps la prime accordée à notre marine marchande. Nous espérons donc que, avant peu, un lien de plus rattachera les Français de France et ceux des bords du Saint-Laurent.

Colonisation.

Plusieurs tentatives de colonisation ont été faites, et aucune d'elles n'a pu réussir. Les causes de ces insuccès sont nom-

breuses et varient suivant les tentatives. Aussi exposerons-nous celles-ci séparément. Mais il y a une cause commune qui a contribué à l'insuccès de chacune. Nous voulons parler de l'opposition des agents du gouvernement français, ou plutôt de la part du gouvernement français lui-même. Quoiqu'elle soit d'une très-grande importance, elle n'est pas la principale, et nous la laissons de côté pour le moment.

Le nombre de Français établis au Canada était de 2811, en 1871. Il s'élevait à 4389, en 1881.

La première tentative de colonisation au Canada par la France contemporaine eut lieu après la guerre de 1870. La province de Québec pensa, non sans raison, qu'elle serait un champ favorable à l'établissement des Alsaciens-Lorrains. " Notre " exemple, disaient les Canadiens-Français, les encouragera et " leur apprendra à ne pas désespérer. " On pouvait s'attendre à ce que les liens du sang et de la langue et la communauté d'infortune rapprocheraient ces deux membres d'une même famille. La province de Québec envoya donc un agent à Paris pour tendre la main à nos infortunés compatriotes. Mais la province de Québec était totalement inconnue en Alsace-Lorraine, et les Alsaciens-Lorrains se dirigèrent vers l'Algérie ou les États-Unis. Les quelques Alsaciens-Lorrains, qui sont aujourd'hui au Canada, sont venus de divers pays, dès qu'ils ont appris qu'il y avait là des frères ayant jadis subi la même infortune qu'eux.

Près de 3000 Français émigrèrent cependant à cette époque dans la province de Québec ; mais la plus grande partie se trouvait composée de l'écume, dont les événements de la commune avaient recouvert les carrefours de nos grandes villes. Au lieu de se répandre sur les terres publiques que leur offrait le gouvernement, et où ils auraient pu se régénérer avec un peu de travail

et de bonne volonté, ils se confinèrent dans les principales villes. Leur conduite n'y fut point édifiante ; et les Canadiens-français, dont ils ne respectaient ni les mœurs, ni les lois, ni les sentiments les plus délicats, se virent obligés d'ouvrir des souscriptions pour les rapatrier ou tout au moins leur permettre d'aller sous d'autres cieux. C'est une épisode pénible à raconter, mais elle renferme sa leçon

Quant à la partie saine de cette émigration, elle a eu naturellement à souffrir de cet état de choses. Mais elle a fini par triompher des préjugés, et par réussir. Quelques-uns ont pris des fermes ; d'autres se sont livrés au commerce et à l'industrie chacun dans sa sphère réussit très-bien.

En 1872, des frères trappistes s'établirent sur les bords du lac Etchemins, dans le district de Beauce. Mais, comme le fait judicieusement remarquer Monsieur Montpetit, un des chefs de la tribu huronne plus habile à manier la plume que le tomahawk, les privations que leur imposent les règlements de leur ordre ne leur permettaient pas de lutter contre les rigueurs d'un climat aussi peu favorable à l'ascétisme que l'est celui du Canada.

Un an plus tard, un de nos compatriotes frappé de la fertilité du sol et de la salubrité du climat organisa avec le concours de quelques capitalistes français, et avec l'appui du gouvernement de la province de Québec, une société de colonisation qui, en 1873, amena un certain nombre de Français sur les bords du lac Etchemins.

La forêt fut attaquée par la jeune colonie française avec une conviction digne d'un meilleur sort. Un défrichement trop minutieux au début, l'absence de tout chemin de communication et un concours de circonstances malheureuses amenèrent la liquidation de la société et la dispersion des membres de la

colonie. Monsieur Vannier, qui avait été l'âme de l'une et le lien des autres, est resté seul au poste avec sa famille et poursuit depuis dix ans la colonisation de cette jolie contrée au milieu de laquelle se trouve le lac Etchemins.

Ces diverses tentatives de colonisation, et quelques autres faites depuis, doivent nécessairement montrer quels sont les obstacles à surmonter, et quels moyens il convient d'employer pour y arriver. Nous avons sérieusement étudié la question de la colonisation au Canada, et nous croyons pouvoir répondre aujourd'hui d'une façon satisfaisante aux questions suivantes : 1° Quelle est la classe d'émigrants français qui convient au Canada ? 2° Quels sont les conditions de succès de cette émigration ?

1° Quelle est la classe d'émigrants français qui convient au Canada ?

Nous commencerons par exclure toutes les professions libérales.

Les Canadiens-Français ont hérité de l'esprit normand, et l'étude du droit est très-réputée parmi eux. On pourrait même dire qu'ils naissent quelque peu avocats. Toujours est-il que les disciples de Thémis sont trop nombreux parmi les Canadiens-Français. Car un grand nombre de jeunes avocats sont obligés de descendre dans l'arène politique pour acquérir une situation qu'ils ne peuvent avoir au barreau, quelque brillants que soient leurs talents. De plus, nos avocats ne pourraient pratiquer que dans la province de Québec ou dans celle de Manitoba, attendu que ce sont les deux seules provinces dans lesquelles les avocats aient le droit de plaider en français. Ils auraient également à faire de nouvelles études, à apprendre le droit criminel anglais et les modifications apportées par les lé-

gislateurs canadiens-français dans la rédaction du Code Civil et et du Code de Procédure civile.

Que nos *avocats* continuent donc à plaider mars mitoyens, à protéger la veuve et l'orphelin et à faire retentir nos salles d'audience du bruit de leur éloquence.

Des *avoués*, il ne doit pas en être question, les avocats s'occupant en même temps des plaidoiries et de la procédure.

Le nombre des *notaires* est illimité. Et, quoique nos estimables notaires eussent encore occasion de faire usage au Canada des formules antiques et solennelles de la vieille France, et d'exhiber la traditionnelle cravate blanche que tout notaire qui se respecte doit nécessairement porter, nous ne leur conseillerons pas d'aller se livrer au Canada à la pratique du notariat.

Quant aux *médecins*, aux *journalistes* aux *littérateurs*, aux *architectes* et aux *musiciens*, qui nous ont fait l'honneur de nous lire jusqu'à cette page, ils doivent connaître le sort qui les attendrait. Sans doute, le talent réel finit toujours par s'imposer et à valoir à celui qui le possède la gloire et la fortune. Mais, sous ce rapport, le Canada est semblable à tous les autres pays.

Nous nous croyons donc suffisamment autorisé à ne conseiller ni aux uns, ni aux autres d'aller au Canada encombrer des professions libérales déjà trop courues. Et nous nous occuperons sans plus de retard de la *classe ouvrière et agricole*.

Nous donnons ici plusieurs tableaux qui indiquent le prix des vêtements, le coût de la subsistance et le taux des salaires dans la province de Québec et dans celle de Manitoba. Nous y joignons quelques renseignements sur les prix du passage de France au Canada.

Prix des Vêtements dans la province de Québec.

Veste de tweed.....	de	20.00	à	30.00	francs
Pardessus.....	"	30.00	"	60.00	"
Gilets.....	"	5.00	"	10.00	"
Pantalon.....	"	15.00	"	25.00	"
Chemise de flanelle.....	"	10.00	"	12.50	"
" de coton ou toile.....	"	5.00	"	7.50	"
Caleçon de laine ou de toile.....	"	4.00	"	5.00	"
Bas de laine.....	"	1.25	"	2.00	"
" de coton.....	"	0.50	"	1.00	"
Souliers de travail.....	"	5.00	"	5.00	"
Bottes.....	"	12.00	"	25.00	"
Chapeau de feutre.....	"	5.00	"	12.50	"
Flanelle.....	"	1.25	"	3.00	"
Toile de coton pour chemise.....	"	0.45	"	0.60	"
" pour draps de lit.....	"	0.50	"	0.60	"
Couverture de laine.....	"	15.00	"	30.00	"
Etoffes de laine fabriquées dans le pays.....	"	2.50	"	4.90	"

Coût de la subsistance dans la province de Québec.

Bœuf	de francs	0.70	à francs	1.25	la livre
" frais	"	0.75	"	1.50	"
Bière	"		"	0.50	la bouteille
Bois de chauffage	"	15.00	"	35.00	la corde
Bœuf	"	0.40	"	0.60	la livre
Café	"	1.50	"	2.00	"
Chau lelle	"		"	0.50	"
Charbon de terre	"	25.00	"	35.00	la tonne
Fromage	"	0.60	"	0.80	la livre
Farine	"		"	32.00	le batil
Harengs	"		"	30.00	les 100 kg.

Jambon	de	franes	0.50	de	franes	0.75 la livre
Morne sèche	"		0.50	"		0.60 "
" fraîche	"		0.35	"		0.35 "
Mouton	"		0.35	"		0.45 "
Maïs	"		0.50	"		0.70 le minot
(Eufs	"		0.75	"		1.25 la douzaine
Pommes de terre	"		2.40	"		4.00 le minot
Pois	"		4.00	"		5.00 "
Poules	"		3.00	"		5.00 la paire
Pain blanc				"		0.45 la livre
" brun				"		0.50 "
Riz	"		1.25	"		0.30 "
Sarasin	"		2.00	"		3.00 "
Savon jaune	"		0.20	"		0.30 "
Sucre raffiné	"		0.50	"		0.65 "
" cassonade	"		0.45	"		0.55 "
" d'Érable	"		0.29	"		0.60 "
Tabac						2.50 "
Thé noir	"		2.00	"		3.00 "
" vert	"		2.00	"		2.50 "
Avoine	"		2.00	"		2.50 le minot
Lard	"		0.50	"		0.90 la livre
Porc	"		0.45	"		0.60 "
Canard	"		3.00	"		4.00 la paire

Taux des salaires dans la province de Québec.

Blanchisseuses	de	3.75 à 5.00	franes par jour
Boulangers		5.00 " 10.00	" "
Charpentiers		7.50 " 12.50	" "
Cuisinières		40.00 " 69.00	" par mois
Cordonniers		6.25 " 10.00	" par jour
Forgerons		7.50 " 10.00	" "
Ferblantiers		7.50 " 12.50	" "
Garçons de ferme		50.00 " 120.00	" par mois
(logés et nourris)			

Jardiniers.....	100.00	“ 125.00	francs par mois
Journaliers.....	5.00	“ 7.50	“ par jour
Maçons.....	7.50	“ 12.50	“ “
Mécaniciens.....	8.50	“ 12.50	“ “
Menuisiers.....	7.50	“ 12.50	“ “
Mineurs.....	7.50	“ 10.00	“ “
Peintres.....	7.50	“ 10.00	“ “
Selliers.....	10.00	“ 12.50	“ “
Servantes à la campagne.....	15.00	“ 25.00	“ par mois
“ à la ville.....	25.00	“ 50.00	“ “
Tailleurs.....	5.00	“ 7.50	“ par jour
Terrassiers.....	4.00	“ 5.00	“ “
Maçons pour la brique.....	8.00	“ 15.00	“ “

Prix moyen des Vêtements dans la province de Manitoba.

		francs.
Bas de laine.....	de 2.50 à 3.00	
“ de coton.....	10.50 “ 1.25	
Bottes de travail.....	25.00 “ 35.00	
Bure et étoffes de laine.....	5.00 “ 10.00	
Caleçons de laine et de coton.....	4.00 “ 10.00	
Chemise de flanelle.....	7.50 “ 17.50	
“ de coton et toile.....	4.00 “ 7.50	
Chapeaux de feutre.....	5.00 “ 15.00	
Couvertures de laine.....	15.00 “ 35.00	
Flanelle.....	2.50 “ 3.00 la verge.	
Gilet.....	10.00 “ 20.00 pièce.	
Pantalons.....	12.50 “ 25.00 “	
Pardessus.....	40.00 “ 70.00 “	
Toile de coton pour chemise.....	“ 1.00 la verge.	
“ draps de lit.....	“ 1.75 “	
Souliers de travail.....	15.00 “ 25.00	
Veste.....	30.00 “ 50.00 pièce.	

Coût moyen de la subsistance dans la province de Manitoba.

		francs.	
Avoine.....	de 8.00	à 20.00	les 100 livres
Beurre salé.....	1.00	" 1.50	la livre
" frais.....	1.50	" 2.00	"
Bière.....	0.50	" 0.75	la bouteille
Bois de chauffage.....	35.00	" 50.00	la corde
Bœuf.....	0.50	" 1.00	la livre
Café.....	1.50	" 2.50	"
Canard.....			
Chandelle.....	1.00	" 1.50	"
Fromage.....	0.75	" 1.00	"
Charbon de terre.....	40.00	" 50.00	la tonne
Farine.....		30.00	le baril
Harengs.....		40.00	les 100 kg.
Jambon.....	1.00	" 1.25	la livre
Morue sèche.....	0.40	" 0.80	"
Mouton.....	1.00	" 1.25	"
Maïs.....		0.60	"
Œufs.....	1.50	" 2.00	la douz.
Pommes de terre.....		4.00	le minot
Pois.....	3.00	" 5.00	"
Poules.....			
Pain blanc.....		0.50	la livre
" brun.....		0.40	"
Riz.....	0.40	" 0.50	"
Savon jaune.....			
Sucre raffiné.....	0.60	" 0.70	"
" cassonade.....	0.50	" 0.60	"
" d'Erable.....	0.40	" 0.50	"
Tabac.....	2.50	" 4.00	"
Thé noir.....	2.00	" 3.00	"
" vert.....	2.50	" 3.50	"
Lard.....	0.75	" 1.00	"
Porc.....	0.75	" 1.00	"

celle de leur famille, et des dépenses * qu'ils seraient obligés de faire pour se rendre dans la province de Québec ou dans celle de Manitoba, seuls ou avec les leurs. Ils verront en même temps quelle serait la rémunération de leur travail, de telle sorte qu'ils pourront supputer approximativement les bénéfices.

Nous avons vu à Québec, à Montréal et ailleurs au Canada, un assez grand nombre d'ouvriers français qui, ayant apporté avec eux des idées d'ordre et d'économie, caractère distinctif de nos ouvriers, vivaient d'une façon large et indépendante, et faisaient donner à leurs enfants une excellente éducation. Nous ne sommes juges ni des capacités, ni des besoins; ni des dispositions de chacun, aussi laissons-nous les tableaux ci-dessus à la méditation de nos ouvriers.

Mais admettons que, après avoir lu notre ouvrage, un d'entr'eux se décide à aller tenter fortune au Canada. Nous croyons devoir faire alors quelques observations.

Serait-il prudent pour cet ouvrier d'aller au Canada, s'il avait juste de quoi payer son passage et celui de sa famille de France à Québec, à Montréal ou à Winnipeg? Le prix des vêtements, le coût de la subsistance, le taux des salaires et les prix de passage que nous avons indiqués sont bien exacts; il y a beaucoup de travail au Canada; cela est non moins exact; mais l'ouvrier ne doit pas se reposer d'une façon absolue sur ces chiffres et sur l'idée qu'il trouvera du travail dès son arrivée sur les quais de Québec, de Montréal ou de Winnipeg.

Il peut arriver, en effet, que, avant de trouver un ouvrage à sa convenance, il soit peut-être obligé d'attendre quelques jours. Nous aimons à faire toutes les suppositions. D'un autre côté,

* Voir l'annonce de la ligne Allan.

prenons un excellent ouvrier, un maçon ou un charpentier, par exemple. Il se présente chez un entrepreneur, dont les agents du gouvernement toujours empressés à renseigner les étrangers, dès leur arrivée au Canada, lui auront donné l'adresse, et il lui demande de l'ouvrage. L'entrepreneur ayant besoin d'ouvriers lui dira naturellement : " Je veux bien vous donner de l'ouvrage, " mais que savez-vous faire ? " L'ouvrier lui montrera alors les certificats de ses anciens patrons ou l'assurera de ses capacités. L'entrepreneur ne connaît pas ces capacités, et lui répondra : " A l'œuvre on connaît l'artisan. Je vais vous prendre à l'essai, " et je vous paierai suivant ce que vous saurez faire. Mais, dès " notre première entrevue, je ne puis vous allouer les salaires " les plus élevés que je donne à mes meilleurs ouvriers seulement. " C'est là un droit indiscutable de l'entrepreneur ; et, si l'ouvrier a basé ses calculs sur les plus hauts salaires pour subvenir à ses besoins et à ceux des siens, il sera peut-être un peu désappointé au début ; mais, confiant dans son talent, il acceptera les conditions de l'entrepreneur, convaincu qu'il va étonner son nouveau patron par son savoir faire. Il s'aperçoit bien vite qu'il n'en est rien, que ce n'est pas tout-à-fait la même façon de faire qu'en France, qu'il a certaines modifications à apporter dans son travail. Le climat et les conditions du pays exigent qu'une pierre, ou une tuile, ou un toit soit posé de telle ou telle manière. Un ouvrier habile ne tardera pas à se mettre au courant de ces légères modifications, et à gagner les salaires les plus élevés.

Il serait donc nécessaire que l'ouvrier, en arrivant au Canada, eût quelques économies pour parer à toutes les éventualités. S'il n'en a pas, il s'expose alors à se trouver tout au moins dans la gêne, qui est trop souvent mauvaise conseillère. Et, s'il n'est pas décidé à en accepter toute la responsabilité, il vaut mieux

qu'il reste en France ou aille dans tout autre pays que le Canada. Mais, nous le répétons, il suffit d'un peu de patience pour faire valoir son mérite, et il n'y a pas de pays où la dignité du travail soit plus honorée qu'au Canada. Les ouvriers peuvent arriver aux plus hautes fonctions dans la politique comme dans les affaires. Et il n'y a d'autres préjugés que contre ceux qui sont affligés d'une mauvaise éducation.

Les quelques observations, que nous venons de faire au sujet des maçons et des charpentiers, peuvent s'appliquer aussi bien à tous les autres corps de métier. Cependant tous n'ont pas les mêmes chances de succès.

Les *Cordonniers* ordinaires n'ont aucune avenir devant eux ; car au Canada il y a des manufactures qui livrent chaque jour au commerce des milliers de chaussures. Mais le cordonnier pour chaussures fines et élégantes se créerait bien vite une belle et bonne clientèle, surtout parmi les Canadiennes qui pour le plus grand nombre sont obligées d'envoyer leur pointure en Europe, afin de pouvoir faire ressortir la fine canbrure de leurs pieds que les cordonniers du pays ne respectent pas assez.

Les *cuisiniers* et les *cuisinières* seraient très recherchés des hôteliers, dont le goût culinaire a généralement besoin d'être perfectionné. Ceci ne s'adresse nullement au populaire restaurant du "chien d'or" de Québec, dont les vins et la table sont les plus estimés du Canada.

De nombreuses manufactures enlèvent toute chance de succès aux *ferblantiers* et aux *forgerons*.

Les *maçons* et les *tailleurs de pierre* ne seraient pas occupés toute l'année. Les travaux se font dehors, du mois d'avril à la fin de novembre. Les maçons devront donc chercher une autre occupation pendant l'hiver. S'ils sont en même temps

tailleurs de pierre, ils pourront travailler l'hiver dans les ateliers. De bons *tailleurs de pierre* et des *sculpteurs* habiles trouveraient vite de l'emploi, et seraient largement rémunérés.

Les *menuisiers* seraient très-recherchés, mais des manufactures seulement, tandis que les *charpentiers* sont nombreux au Canada. Généralement l'ouvrier canadien-français est aussi habile à travailler le bois qu'à le détruire.

Grâce au développement toujours croissant de toutes les industries, de *bons menuisiers* seraient très-apprécés et toucheraient un bon salaire. C'est là un métier qui est encore peu exercé par les Canadiens-Français.

Les *pâtissiers* et les *confiseurs*, qui se livreraient à la confection de pâtisserie et de confiserie fines, seraient très-recherchés ; et, s'ils avaient les moyens d'ouvrir eux-mêmes un magasin, ils recevraient de nombreux ordres des familles. De plus, les fines bouches de Montréal ou de Québec (car c'est dans ces deux endroits seulement qu'ils devraient s'établir) ne cesseraient pas d'emplir leur magasin.

Chaque Canadien ayant un cheval et une voiture, les *selliers* trouveraient facilement de l'ouvrage.

Les *servantes* canadiennes sont d'une indépendance totalement inconnue en Europe. Elles sont rarement maltraitées, et cependant cela ne les empêche pas d'être très-capricieuses et de donner souvent les 15 jours réglementaires à leurs maîtresses. On pourrait croire que ce défaut doit nécessairement nuire à leur placement dans une maison tant soit peu respectable. Grâce à la rareté des *servantes*, il n'en est rien. Elles trouvent dix places pour une qu'elles viennent de quitter d'elles-mêmes. Si Paris a la réputation d'être le paradis des femmes et l'enfer des chevaux, le Canada pourrait à juste titre revendiquer celle de

paradis des servantes et de purgatoire des maitresses de maison. Nos servantes et nos soubrettes trouveraient donc de l'emploi, dès leur arrivée sur les quais de Québec ou de Montréal, et feraient bien vite prime dans les familles canadiennes-françaises. Leurs habitudes d'économie leur assureraient quelques fonds de réserve ; et, au bout de quelques années, elles pourraient épouser quelque brave colon qui mettrait dans la corbeille de noces la vie saine de la campagne et la véritable indépendance.

Les *tailleurs* ne manquent pas au Canada, et il n'y a d'avenir que pour quelques élèves de *Dussautoy* ou de *Renard*.

Été comme hiver, les terrassiers, les journaliers et les mineurs trouveraient de l'emploi pendant longtemps encore sur les lignes de chemins de fer en construction et en exploitation. Et, lorsque par accident un ouvrier ou un employé est tué au service d'une compagnie de chemin de fer, celle-ci paie presque toujours de gré ou de force à la famille de cet ouvrier une somme suffisante pour la mettre à l'abri du besoin.

Les ouvriers qui parleraient l'anglais et le français auraient évidemment plus de chance de trouver de l'emploi que ceux qui parleraient seulement le français, mais cette condition n'est pas indispensable pour réussir.

Nous n'avons indiqué le prix des vêtements, etc., que dans la province de Québec et dans celle de Manitoba, car dans les autres provinces la grande majorité des habitants est anglaise : L'étude de la langue anglaise n'ayant pas encore pénétré dans la classe ouvrière, nous ne conseillons donc pas à nos ouvriers d'aller dans ces provinces. Cela ne remplirait nullement le but que nous nous sommes proposé dans cet ouvrage celui d'assurer le succès d'une émigration française au Canada.

Les ouvriers français des villes sont très-habiles à fabriquer de petits objets de fantaisie d'un fini accompli et d'une grande richesse. Ce ne sont pas ces ouvriers qui réussiront au Canada.

En résumé, l'émigration ouvrière doit être très-limitée et se borner aux ouvriers qui ne s'occupent pas d'articles de fantaisies, mais bien de la fabrication des objets les plus usuels. Seuls, d'excellents ouvriers possédant quelques petites économies devront tenter la fortune au Canada. Dans ces conditions nous leur assurons le succès le plus complet.

Passons maintenant à la *classe agricole*.

Le Jardinier. Dans la province de Québec et dans celle de Manitoba, on trouve d'excellents terrains qui, avec peu de fumier relativement, permettraient aux jardiniers français de cultiver toutes les variétés de légumes qu'ils cultivent en France. Grâce à la nature du sol et au climat, ces légumes atteignent le plus souvent une grosseur extraordinaire. Toutefois ces terrains ne sont pas également avantageux. A proximité des villes, les jardiniers trouveront un marché plus rapproché et des prix plus élevés. D'un autre côté les terrains coûtent plus cher qu'à la campagne proprement dite, et ils seraient peut-être obligés de les louer au lieu de les acheter, aux environs de Montréal et de Winnipeg, surtout. Aux portes de Québec et d'Ottawa, nous avons remarqué de très-bonnes terres dont la culture a été négligée. Quelques jardiniers les cultivent depuis peu, et obtiennent d'excellent résultats. La vente ou la location de ces terres ne serait pas aussi élevée. En se fixant à proximité d'une ligne de chemin de fer ou d'un cours d'eau navigable et sur lequel la navigation à vapeur est établie, le jardinage trouverait toujours un débouché assuré et rémunérateur. Dans ce cas, nos

jardiniers pourraient acheter à bas prix de bonnes terres propres au jardinage, et dont le plus grand nombre n'ont pas été exploitées.

Si un jardinier ne peut pas acheter ou louer une terre, c'est-à-dire, s'établir pour son propre compte, il trouvera facilement du travail ; car les bons jardiniers sont rares, et par conséquent très-recherchés. Les jardiniers français principalement jouissent au Canada d'une bonne renommée. Mais nous croyons préférable pour eux de ne pas travailler pour leur propre compte et de chercher une place, s'ils ne possèdent que de petites économies.

Les jardiniers et les horticulteurs français établis au Canada ont tous une bonne situation. Ils ne gagnent pas moins de 120 à 250 francs par mois, sans compter les remises qui leur sont faites souvent sur le produit de la vente.

Aux *garçons de fermes*, de même qu'aux jardiniers, serait réservé un bel avenir. En prenant de l'emploi dans une ferme, le laboureur étudierait la façon de faire du pays, les conditions climatiques, les divers avantages du sol et les ressources qu'il pourrait en tirer. Il ferait quelques économies ; et, deux ou trois ans après son arrivée dans le pays, il achèterait à bas prix du gouvernement une centaine d'arpents de terre. Il coloniserait, et il ne tarderait pas à jouir au moins d'une bonne aisance et de sa liberté. L'expérience du pays ne lui aurait rien coûté.

Les jardiniers, les garçons de ferme, les laboureurs, les colons et les cultivateurs, la *classe agricole* enfin, telle est celle qui doit émigrer au Canada, et qui a le plus de chance de succès. Les jardiniers, les cultivateurs, etc., peuvent s'y rendre en nombre presque illimité. Ils trouveront un travail rémunérateur. Mais nous leur ferons la même recommandation que nous avons

faite aux autres ouvriers, de ne pas s'embarquer pour le Canada sans de petites économies.

N'y a-t-il pas une autre classe qui trouverait de grands avantages dans l'émigration ? Nos fils de famille, qui fidèles à des traditions répugnent à adopter les idées de la France contemporaine, feraient bien d'aller au Canada et de s'y livrer à l'agriculture, au lieu de perdre leur temps et de dépenser leur argent à soupirer après un état de choses qui n'est pas prêt à revenir de sitôt. Ils cherchent dans la spéculation les ressources qu'ils ne veulent pas demander à la République Française, ou que celle-ci leur refuse. Cependant les nombreuses victimes de la débâcle de l'Union Générale devraient les engager à douter désormais de l'infailibilité des Bontoux et des Fœder.

Et tous ces jeunes gens, qui végètent à Paris ou dans nos villes de province, attendant qu'un député ou un sénateur leur obtienne une place dans quelque administration, ne trouveraient-ils pas, eux aussi, de grands avantages à cultiver un sol fertile sous un climat favorable, et dans un pays de vraie liberté ? Ils n'ont peut-être jamais tenu la charrue. Mais cela n'est pas nécessaire dans des contrées aussi fertiles que celles du Nord-Ouest Canadien et de la province de Québec. On laboure, on sème, on récolte, c'est tout. Point donc n'est besoin d'avoir fait de profondes études agricoles. Nous en trouvons la preuve dans les succès obtenus par quelques-uns de nos compatriotes qui ont quitté l'air des boulevards pour l'air plus vivifiant du Canada. Il y a 2 ou 3 ans, il ont acheté de très-bonnes terres à bas prix, et aujourd'hui ils tournent vers l'avenir un regard plein de confiance. Cependant, avant d'aller au Canada, ils ne s'étaient jamais livrés à l'agriculture. Comme eux ils acquerraient donc vite une situation indépendante, et ils auraient devant eux un horizon plein de promesses. Nous ne redirons pas ce que nous

avons déjà dit dans l'introduction de cet ouvrage, car nous croyons leur avoir suffisamment prouvé que la vie de l'agriculteur n'est plus une vie bestiale qui assimile l'homme à une bête de somme, et que le Canada renferme assez de ressources pour justifier l'avenir que nous leur prédisons.

Que les uns et les autres se débarrassent donc de ce préjugé que nous avons contre le nom d'*émigrant*. L'heure n'est pas éloignée où chacun devra s'en faire un titre de gloire, car ce sera peut-être là un des plus grands services qu'il puisse rendre à la France. De nobles exemples, partis de haut, viennent du reste de leur être donné, et le mérite en est trop grand pour que nous ne lui rendions pas publiquement justice.

Après avoir vu sombrer une assez grosse fortune dans la débâcle de l' "Union Générale," le fils du Duc de Blacas a fait ses adieux au faubourg St-Germain, et renoncé à tous les avantages de son nom et de son éducation. Cette résolution digne et virile lui fait le plus grand honneur, et il ne peut manquer de recevoir bientôt la récompense qu'il mérite. Il est propriétaire d'une vaste étendue d'excellent terrain ; il possède déjà 30 vaches laitières, plusieurs chevaux, une ferme prospère. Pour pêcher, il a devant la porte de sa maison un lac poissonneux de 2 à 300 kilomètres de long, sur 40 à 60 kilomètres de large ; comme terrain de chasse, il peut chasser librement sur un territoire aussi vaste que l'Europe. Il est son propre maître, il jouit de l'estime de tout le monde et surtout d'une satisfaction morale qui le console pleinement des plaisirs factices auxquels il a renoncé.

Dans le courant de l'été dernier, le vicomte de Simencourt, Monsieur de Journal et d'autres Français qui, quoique n'ayant pas tous ces titres, n'en ont pas moins de noblesse, sont allés se fixer dans la province de Manitoba. Un bel avenir leur est

réserve, et un grand nombre de nos jeunes gens devraient bien suivre leur exemple dans leur propre intérêt et dans celui de leur pays.

2° Quelles sont les conditions de succès ?

Le choix des terres, telle est une des premières conditions de succès car l'émigré peut dépenser en pure perte pendant des années son temps, ses peines et son argent, et n'atteindre que la misère, s'il a mal choisi son terrain. Il suffit de quelques malheureux colons retournés dans leur patrie pour arrêter ou du moins diminuer considérablement l'émigration.

Nous diviserons les terres en deux catégories : Les terres colonisables et celles qui doivent être colonisées de préférence à toute autre. Ainsi, entre un sol qui produit de 12 à 16 minots de blé ou de 200 à 300 minots de pommes de terre par arpent, et un autre qui donne sur la même étendue de terrain de 24 à 26 minots de blé et de 40 à 50 minots de pommes de terre, le choix n'est pas douteux, lorsque l'un et l'autre se trouvent situés dans les mêmes conditions.

Dans toutes les régions de la province de Québec, le Labrador et l'île d'Anticosti excepté, on peut se livrer exclusivement à la colonisation proprement dite, c'est-à-dire, à l'agriculture et à l'élevage du bétail. Toutes ont de grands avantages, mais elles n'offrent pas les mêmes à nos compatriotes. Et nous croyons devoir attirer tout spécialement l'attention de ceux-ci sur l'une d'elles, qui nous a paru leur être plus favorable que toutes les autres. Nous en avons examiné les ressources, et nous ne craignons pas de dire que la vallée du lac St-Jean est particulièrement favorable à l'émigration française. En voici les raisons :

Les Français qui émigreraient dans cette région ne se

trouveraient pas en contact direct et immédiat avec l'élément anglo-saxon ; et nous considérons comme très-important qu'il n'en soit pas ainsi dès leur arrivée au Canada. Avant cela, il faut qu'ils soient devenus des Canadiens-Français ou tout au moins qu'ils aient appris de ceux-ci certaines choses qu'il leur est indispensable de connaître, s'ils veulent réussir. Pour atteindre ce dernier but, les Français ne devront pas se grouper, mais bien se disséminer le plus possible dans toute la contrée et se mêler aux Canadiens-Français qui les initieront aux secrets du pays. S'ils restent toujours ensemble, quelques-uns réussiront peut-être, mais la plupart ne connaissant pas suffisamment le pays, (car nous n'avons pas la prétention de dire qu'il n'y aura plus rien à apprendre sur celui-ci, après la lecture de cet ouvrage,) s'exposeront à quelques mécomptes. Les esprits s'aigrissent vite à l'étranger, quand on est dans la misère ou dans la gêne. Ils commenceraient probablement par jalouser ceux qui réussiraient et finiraient par faire retomber l'un sur l'autre la cause de leur insuccès, si par bonheur ils ne la faisaient pas retomber sur les gens du pays, qui cependant n'y auraient en rien contribué. Ce serait la pire des calamités, et de trop nombreux exemples nous en fournissent la preuve. Aussi, vraiment désireux de voir réussir une émigration française, nous ne saurions trop recommander à nos compatriotes de se mêler le plus possible aux Canadiens-Français. Ceux-ci sont prêts à les aider de leurs conseils. Ils leur apprendront beaucoup sur les besoins et la nature du pays, de même que nos cultivateurs pourront donner quelque leçon aux agriculteurs canadiens-français. Par un échange de services réciproques ils s'instruiront les uns les autres.

Du reste, ce n'est pas là le seul avantage que nos compatriotes retireraient d'une dispersion raisonnée. Les Canadiens-

français les initieraient à leurs affaires publiques et à la pratique de leurs libertés politiques et autres. Ils ne seraient trouver de meilleurs mentors, car Lord Dufferin disait un jour que les Canadiens-français étaient plus habiles que ses compatriotes à se servir du régime parlementaire. Dans tous les cas, ils sont grandement redevables à la pratique du régime parlementaire des avantages qu'ils ont obtenus. Citadins ou villageois, ils connaissent tous la valeur et l'étendue de leurs droits politiques. Et nous aimons à citer un fait entre mille qui prouve que les Canadiens-français de 1883 suivent les nobles exemples des patriotes de 1837.

Depuis quelques années, les Canadiens-français envahissent certains comtés du nord de la province d'Ontario. Au début de de cette invasion pacifique, l'élément anglo-saxon de ces comtés n'y prêta pas la moindre attention. Et, pareils à des tâches d'huile, les Canadiens-Français gagnèrent chaque jour du terrain. Un jour, il y eut des élections de conseillers municipaux. Les Canadiens-Français se comptèrent; et, à la première réunion de quelques conseils municipaux, on vit apparaître un d'entr'eux. Ses collègues anglais et écossais le regardèrent avec quelque curiosité et se demandèrent à quelle mystification était due sa présence parmi eux. Deux ou trois ans plus tard, deux Jean-Baptiste, (car c'est ainsi que les Anglais désignent leurs compatriotes de race française,) vinrent s'asseoir l'un à côté de l'autre dans la salle du conseil. Ils hasardèrent quelques observations timides d'abord, impérieuses ensuite. La curiosité fit place à l'étonnement. Quelques années après, un troisième, puis un quatrième, puis un cinquième Canadien-Français ouvraient toutes grandes les portes du conseil. L'opposition devint sérieuse. Quelques conseillers anglais quittèrent le pays avec leurs familles; d'autres se préparèrent à partir; et c'e

ainsi que Jean-Baptiste marche à la conquête de la province d'Ontario.

Comme nos compatriotes seraient absolument incapables aujourd'hui d'accomplir de pareils exploits, nous leur disons de devenir d'abord des Canadiens-Français, avant de se répandre dans les comtés où l'élément anglo-saxon domine.

A l'appui de la thèse que nous soutenons, nous donnons ici quelques-unes de nos observations sur le pays et ses habitants. Elles répondent à l'objection qui nous a été souvent faite à ce sujet par quelques-uns de nos compatriotes. Les colons français devront-ils rester ensemble, se grouper, mener une vie indépendante de celle des Canadiens-Français ? D'aucuns prétendent que c'est là le seul et vrai moyen de développer l'influence française au Canada. Nous prétendons tout le contraire. Les colonies françaises ainsi formées n'exerceraient d'abord aucune influence dans la confédération, si toutefois elles se maintenaient, ce qui est plus que douteux. Les Canadiens-Français, au lieu d'être des amis, les verraient alors presque avec hostilité et leur rendraient le séjour au Canada presque impossible. Les Français finiraient par ne fréquenter que les Anglais. L'hostilité des Canadiens-Français redoublerait. Non, ceux qui veulent fonder au Canada des colonies françaises complètement indépendantes ne connaissent pas du tout le pays ou du moins ses habitants ; Et, au lieu de resserrer les liens d'amitié et de parenté qui nous unissent aux Canadiens-Français, ils les éloigneraient de nous. Nous dirons donc que les colons désireux de réussir devront devenir des Canadiens-Français, et que s'il doit en être autrement il vaut mieux arrêter immédiatement toute émigration française au Canada.

Dans les cantons de l'Est, dans la vallée de l'Ottawa, etc., ils pourraient se mêler aux Canadiens-Français, attendu que

ceux-ci y sont en très-grand nombre. Mais, au lac St-Jean, c'est encore bien mieux, puisque sur un étendue aussi vaste que 10 de nos départements, il n'y a *qu'un seul anglais* qui n'y réside même pas.

Le sol y est entièrement neuf et d'une fertilité qui n'a d'égale que celle des plaines du Nord-Ouest canadien. Le climat y est très-salubre et moins froid qu'à Québec, à Montréal et même dans les cantons de l'Est. Les labours se font très-tard, et on sème de très-bonne heure.

Le seul inconvénient que nous connaissions est le manque de communication par chemin de fer avec les autres parties de la province. C'est là un obstacle très-sérieux au développement rapide de cette région. Et, en voyant ces bonnes terres, ces belles récoltes et ces magnifiques forêts qui s'étendent du lac St-Jean au lac Mistassini sur une longueur de plus de 300 kilomètres, nous nous sommes souvent demandé comment on peut attendre plus longtemps à ouvrir complètement cette superbe contrée à la colonisation.

Cette absence de tout chemin de fer éloigne du lac St-Jean un grand nombre de colons qui seraient très-disposés à s'y rendre. Et pour quelques-uns de nos compatriotes ce ne serait peut-être pas le moment d'y aller. Mais ceux qui ont quelques moyens d'attendre et un peu de patience, auraient un grand avantage à y prendre place immédiatement. Aujourd'hui, en effet, les terres sont à bon marché, et on a un grand choix d'emplacements. Il n'en sera certainement pas ainsi dans 3 ou 4 ans, époque à laquelle la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean aura terminé la ligne qu'elle s'est engagée à construire. Le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral connaissant tous les avantages que retirera le pays du développement de cette région ont accordé à la compagnie des

subsides pour parachever la ligne. Les directeurs n'ignorent pas non plus les gros dividendes qu'ils en retireront, et ils sont décidés à pousser activement les travaux. En 1886, de nombreux colons se dirigeront donc vers le lac St-Jean, et le pays acquerra une plus grande valeur.

Telles sont les principales raisons qui nous font considérer la vallée du lac St-Jean comme offrant les plus grandes chances de succès à nos compatriotes. Du reste, nous avons exposé, telles qu'elles sont réellement, les ressources des différentes parties de la province de Québec. Le lecteur appréciera lui-même. Nous ne donnons ici que notre opinion. Mais, que nos compatriotes choisissent la vallée du lac St-Jean, ou les cantons de l'Est, ou la vallée de l'Ottawa ou toute autre région comme champ d'émigration, ils devront choisir les terres suivant les revenus qu'ils posséderont. Car le colon riche et le colon pauvre ne tireront pas les mêmes avantages d'une même terre, chaque terrain demandant des aptitudes et des ressources spéciales.

Dans la province de Québec, on aura le choix entre la forêt vierge, les terres en partie défrichées et les fermes déjà en exploitation.

Un colon arrive à Québec et achète du gouvernement 100 arpents de terres, à raison de 1 francs 25 l'acre. S'il ne s'est pas rendu dans la contrée où il veut se fixer, pour examiner la nature du sol des 100 arpents qu'il vient d'acheter, il risque donc d'avoir un lot qui ne sera peut-être pas aussi bon que celui de son voisin. Bref, il part pour prendre possession de sa nouvelle propriété. Il arrive, et il est tout d'abord émerveillé du beau bois qui recouvre ses terres. Soit qu'il désire l'exploiter lui-même, soit qu'il veuille en tirer un tout autre profit, il ne le coupera qu'avec un soin minutieux, et son cœur saignera lors-

qu'il verra son voisin, un Canadien-Français, entasser troncs et branches autour des souches et y mettre le feu. Son voisin aura raison cependant. Il sèmera entre des souches hautes de 1 à 2 mètres et des troncs à demi calcinés. Et, à l'automne, il aura assez de récoltes pour passer l'hiver et attendre la prochaine récolte, tandis que notre colon consacrerait toute la belle saison à abattre le bois, à en prendre soin et à se construire une maison pour l'hiver. L'établissement du colon sur des terres couvertes de forêts, demande en effet, une grande somme de travail. Ce travail est dur, pénible, et exige des aptitudes spéciales pour assurer le succès. Nos compatriotes n'ayant ni ces aptitudes, ni la force nécessaire, ne récolteront donc rien ou presque rien. L'hiver arrivera, et ils se trouveront dans la misère la plus noire, s'ils n'ont pas apporté avec eux les moyens d'attendre jusqu'à la prochaine récolte. Il est vrai qu'ils trouveront du travail chez les autres, mais ce n'est pas là sans doute ce qu'ils étaient venus faire. Et, jetant le manche après la cognée, ils chercheront à s'en retourner bien vite chez eux, où ils ne manqueront pas de dire que le Canada est un pays impossible.

Ce n'est pas dans ces conditions que nous désirons voir se produire une émigration française, et nous considérons comme une grande cruauté et un crime même que d'engager un compatriote pauvre à aller exploiter les forêts canadiennes pour son propre compte, dès son arrivée dans le pays. Car il est certain qu'il ne réussira pas et ne fera que compromettre le succès de l'émigration. Il faut qu'il ait au moins les moyens d'attendre un an ou deux, ou qu'il prenne du service dans une ferme, afin de gagner quelque argent et de s'habituer aux travaux du pays.

L'hiver, on voit souvent sur le chemin qui conduit au lac St-Jean des familles entières entassées sur une voiture ouverte et trainée par un cheval étique se diriger vers la vallée du lac

St-Jean. Toute la fortune de ces familles de colons est là, dans la voiture. Elles arrivent au lac St-Jean vers le mois de mars, abattent des arbres sur la neige, et brûlent le bois. A la fonte des neiges, elles peuvent ensemencer. Les voisins les aident un peu, et à l'automne elles ont une assez bonne récolte. Elles sont sauvées. Beaucoup même acquièrent en peu de temps de fort belles propriétés. Mais il faut des Canadiens-Français pour accomplir de pareils exploits.

Si le colon a quelque argent pour attendre un an ou deux, il devra choisir son terrain et fixer son choix sur des terres sèches. Car sur des terres fortes et recouvertes de forêts, les eaux provenant des pluies et de la fonte des neiges séjournent un certain temps. La première année, le colon ne pourrait donc faire brûler le bois assez tôt pour ensemencer, en admettant même qu'il le fasse couper par d'autres, ce qui est la seule chose à faire, vu que nous ne sommes pas habitués à de pareils travaux. Sur un terrain sec, au contraire, il aura des récoltes l'année même et en assez grande quantité.

Un colon qui, en arrivant à Québec, disposerait de 4000 à 5000 francs, trouverait à acheter ou à louer dans la vallée du lac St-Jean ou ailleurs une jolie propriété de 100 arpents avec maison d'habitation, grange et autres bâtiments. Elle serait à proximité d'un moulin à farine et d'un village, et suffisamment défrichée pour qu'il put l'année même récolter de quoi vivre largement. Il aurait du bois de chauffage et de construction, des prairies excellentes pour faire paître ses vaches et autres animaux, et pourrait poursuivre avec de grandes chances de succès le défrichement raisonné de sa terre, car il est bon de ne pas abattre tout le bois.

Une propriété de terres sèches n'est évidemment pas aussi riche qu'une autre composée de terres fortes aussi fertiles que le

sont celles du lac St-Jean. Mais, pour le colon qui remplirait les conditions dont nous venons de parler, la première sera préférable dans les premiers temps de son installation. Et rien ne l'empêchera d'acheter un lot ou un demi lot de terres fortes qu'il préparera sans se presser, et par conséquent à peu de frais, du moment où il trouvera dans l'exploitation de sa ferme les moyens d'attendre. D'ailleurs les terres sèches du lac St-Jean, composées en grande partie d'alluvion, sont très-fertiles.

Pour un colon, qui disposera de 4 à 5000 francs, il sera préférable de faire défricher au lieu de défricher lui-même. Il trouvera facilement des gens du pays qui affectionnent particulièrement le métier de défricheurs. Un arpent défriché lui reviendra à 50 francs. Et, s'il est venu au mois de mars pour commencer cette besogne, il aura, à l'automne, une récolte qui lui remboursera largement l'argent qu'il aura dépensé pour le défrichement. En somme, la terre et le travail ne lui auront rien coûté.

Le colon qui possède une vingtaine de mille francs aura le choix entre des fermes déjà en exploitation et des terres nouvellement défrichées. Le prix de ces fermes et de ces terres varie suivant la proximité du fleuve St-Laurent, ou d'un grand centre, ou d'une ligne ferrée. Mais, règle générale, il ne dépasse pas \$50.00 l'arpent. Ces fermes comprennent toujours une maison d'habitation, une grange et autres constructions; et, quand on en achète une, à raison de \$50.00 l'arpent, la maison, la grange etc., sont comprises dans ce prix. On trouve aussi de belles fermes, à raison de \$20.00 l'arpent, constructions comprises, et des seigneuries qui possèdent un pouvoir d'eau et un moulin à farine. Ces seigneuries comprennent en général 100 hectares et se vendent à raison de \$50.00 l'arpent.

Mais un colon riche qui irait se fixer dans la vallée du lac

St-Jean aurait dans quelques années une propriété d'une richesse exceptionnelle.

Le rendement de la propriété dans la province de Québec varie de 4 à 6 pour cent suivant qu'on fait exploiter par d'autres ou qu'on exploite soi-même. Par un culture soignée, intelligente, ces chiffres seraient facilement dépassés.

Les conditions de la colonisation dans la province de Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest canadien n'étant pas les mêmes que dans la province de Québec, nous avons tenu à en parler séparément.

Colonisation dans le Nord-Ouest.

La fertilité extraordinaire du Nord-Ouest n'a pas tardé à être connue en Europe de tous ceux qui s'occupent de colonisation et d'agriculture. C'est ainsi que, en 1881, la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure chargea un de ses membres, Monsieur de Lalonde, d'étudier les conditions agricoles du Nord-Ouest.

De retour à Rouen, Monsieur de Lalonde, résumait ainsi ses impressions de voyage.

“ J'avoue que, comme agriculteur, le “ Far West ” a été “ un spectacle merveilleux pour moi. Quelle prodigieuse fertilité “ et quelle immense étendue !

“ Je ne vous parlerai ni du développement rapide de “ Winnipeg, ni d'Emerson, la nouvelle ville frontière qui vit en “ un an ses terres centupler de valeur. Mais dans le désert que “ j'ai parcouru et que le chemin de fer sillonnera demain, que “ de richesses enfouies vont s'offrir aux colons, que de villes “ vont s'élever sur ces rivières, aux bords de ces lacs encore “ sans noms ! ”

Ces quelques paroles prononcées par un homme de la compétence de Monsieur de Lalonde attira l'attention des capitalistes français. Un certain nombre d'entre eux formèrent une compagnie qui acheta de la maison Kohn Reinach & Cie., représentant à Paris la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, 200.000 acres de terres, à raison de \$2.00 l'acre.

Ces 200,000 acres avaient été choisis parmi les plus belles terres de l'Ouest, dans la vallée de la rivière qu'Appelle, à environ 200 milles de Winnipeg. Cette vallée traversée par le chemin de fer du Pacifique était très-favorable à l'établissement de colons, et on était en droit d'espérer que l'entreprise de colonisation serait menée à bonne fin. Survint la débâcle de l'Union Générale. La plupart des actionnaires français de la société de colonisation en furent victimes, et ne purent continuer de contribuer à la réussite de leur société. Celle-ci était donc sur le point de perdre les privilèges qui lui avaient été accordés par la compagnie du chemin de fer du Pacifique, lorsqu'une deuxième société se substitua au lieu et place de la première. Jusqu'ici elle a rempli les conditions exigées par la compagnie du Pacifique et c'est elle qui possède actuellement les 200,000 acres achetés par la première société.

Conditions de succès.—La plupart des observations que nous avons faites au sujet de la colonisation dans la province de Québec s'appliqueraient aussi bien à la colonisation dans le Nord-Ouest.

Pour les raisons que nous avons déjà indiquées, les Français devront se disperser ou tout au moins ne pas se grouper en trop grand nombre et se rapprocher le plus possible des groupes canadiens-français. Ils en bénéficieront à tous égards. Les agents du gouvernement fédéral et de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique leur indiqueront les endroits

où ils se trouvent, en même temps qu'ils les renseigneront sur la valeur des terres qu'ils désirent cultiver.

Toutes les terres, en effet, ne sont pas également bonnes partout. Et il y a même certaines étendues absolument impropres à la culture. Pourrait-il en être autrement dans un pays aussi vaste que la moitié de l'Europe ? Comme il est de la plus haute importance d'être assuré à l'avance de la fertilité du sol qu'on va cultiver, il ne faut donc pas acheter au hasard tel ou tel lot. Et, afin de ne pas être trompé, il vaut mieux s'adresser aux sociétés qui offrent le plus de garantie.

Dans les environs immédiats de Winnipeg, le prix des terres est trop élevé. L'acre se vend souvent 100 dollars et plus. Ces terres pourraient être bonnes pour faire du jardinage.

Mais la plupart des colons se dirigent plus à l'ouest où ils ont à bien meilleur marché d'aussi bonnes terres qu'aux environs de Winnipeg. Dans le " Far West, " il y a évidemment plus d'avenir pour le colon, car la valeur des terres augmentera au fur et à mesure du développement du pays, et ceux qui s'y seront établis les premiers en retireront le plus de bénéfices.

Les vallées de la qu'Appelle, de la Saskatchewan, de la Souris, de l'Athabaska, de la rivière à la Paix de la rivière du Cygne, de la rivière de la Pluie, de l'Assiniboine sont actuellement celles qui sont réputées offrir les plus grandes chances aux colons dont les ressources sont restreintes.

Ces ressources ne doivent cependant pas être trop restreintes, car les conditions économiques du Nord-Ouest exigent un capital plus considérable que dans la province de Québec. D'abord le voyage est plus coûteux ; Les vivres y sont plus cher, et les frais d'établissement, d'installation et d'entretien plus élevés.

Nous sommes d'avis que ceux de nos compatriotes qui iront s'établir dans le Nord-Ouest ne doivent pas disposer de moins de 8 à 10 mille francs en arrivant sur leurs terres d'une étendue de 160 acres. C'est là un minimum que nous établissons en raison des éventualités qu'il est toujours bon de prévoir. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les terres du Nord-Ouest peuvent produire jusqu'à 40 minots de blé par arpent, mais les gelées hâtives, les sauterelles, les feux de prairies, etc. compromettent quelquefois ce rendement. Hâtons-nous de dire que ces désastres arrivent bien rarement. Il reste entendu que les cultivateurs possédant ce capital devront cultiver eux-mêmes leurs terres. Différemment il leur faudrait une mise de fonds plus considérable. Voici, en effet, un exposé des dépenses que ne saurait s'empêcher de faire un colon allant s'établir dans le Nord-Ouest sur un quart de section (160 acres).

Provisions pour un an.....	1500	francs.
Une paire de bœufs.....	700	“
Un chariot.....	400	“
Une vache.....	150	“
Une charrue.....	150	“
Chaînes, bèches, fourches.....	100	“
Poêle et literie.....	175	“
Grain de semence.....	600	“
Maison et étable.....	1000	“
Une paire de chevaux.....	1000	“
		5775 francs.

Sur 8000 francs qu'il aurait apporté il resterait donc au colon 2225 francs pour parer à toutes les éventualités. Dans ce cas, cette somme suffirait largement. Mais il sera obligé de cultiver lui-même ses terres, car elle ne suffirait plus pour payer

les frais d'exploitation qui pourront être évalués à raison de 12.50 par acre. Ces frais se décomposent ainsi :

Cassage de la prairie vierge.....	\$17 50
Labourage	7 50
Hersage.....	7 50
Grain de semence.....	10 00
Travaux de semence	2 50
Récolte et battage	17 50
Total.....	62 50

Si le colon cultivait seulement de 30 à 40 acres il devrait donc faire l'avance des 2225 francs qui lui resteraient avant de pouvoir encaisser le prix des récoltes. Il ne reste plus rien alors pour les cas imprévus.

Voyons les bénéfices: 30 minots, avons-nous dit, représentent le rendement d'un acre de terre bien cultivée. Le prix du blé peut-être évalué à \$0.75, ce qui nous donne un total de \$22.50, (112 francs 50). Déduction faite des frais d'exploitation, restent .50 francs représentant le bénéfice. Nous n'exagérons donc pas en évaluant de 80 à 100 francs le bénéfice que pourrait réaliser par arpent un colon cultivant lui-même. Si, en quittant la France, il a emporté avec lui 10,000 francs pour subvenir aux frais de voyage et d'installation, il aura donc réalisé avant la fin de l'année, rien que par la culture de 40 arpents, un bénéfice de 3 à 4000 francs, soit 30 à 40 0/0 pour le service de l'intérêt de sa mise de fonds et celui du prix d'achat des terrains.

Le colon qui ferait cultiver ses terres réaliserait un bénéfice de 20 0/0 par arpent.

Ceux qui rempliront les conditions que nous venons d'indiquer auront 90 chances sur 100 de réussir complètement.

Beaucoup de colons ont entrepris la colonisation des terres du Nord-Ouest avec la moitié du capital que nous avons indiqué. Ce sont surtout des Canadiens-Français qui ont fait de telles entreprises, et ils ont bien souvent réussi ; mais que de fatigues et de misères ! Loin de nous toutefois la pensée de dire que nos compatriotes qui posséderont 8 à 10,000 francs seront exempts de toute fatigue et n'auront qu'à fumer tranquillement leur cigare, à chasser les buffles et les canards. Ils en auront certes le loisir de temps à autre ; mais, règle générale, la vie des cultivateurs du Nord-Ouest est laborieuse, quelquefois même pénible dans les commencements. Mais ce n'est qu'au prix de ces sacrifices qu'ils acquerront rapidement la richesse et l'indépendance pour eux et les leurs.

En terminant, nous disons aux ouvriers et aux cultivateurs riches et pauvres : Nous venons de vous donner une image fidèle du Canada. Nous vous en avons décrit les mœurs et les ressources ; et, si vous en tenez compte, vous n'éprouverez aucune déception, car nous vous en avons indiqué le pour et le contre, les avantages et les inconvénients, avec le plus d'exactitude possible et dans tous les cas avec la plus grande impartialité, convaincu que le pire adversaire du but que nous nous proposons serait justement la déception. Que chacun considère d'abord si la situation politique et sociale du pays, les lois et les mœurs de ses habitants lui conviennent, et s'il est décidé à les respecter. C'est là le point de départ. Différemment le succès de n'importe quelle émigration est impossible. Qu'il examine ensuite ses propres aptitudes et ses ressources personnelles, et qu'il agisse seulement d'après celles dont il dispose.

Du degré d'Utilité d'une Société de Colonisation.

Un très-grand nombre de fermiers, de métayers et de laboureurs n'ont pas, il est vrai, les moyens de quitter la France avec leur famille et d'aller se fixer au Canada dans les conditions que nous leur avons recommandées de remplir. Le voyage n'est pas long; car, en 10 à 12 jours, on peut se rendre au Canada. Il n'est pas coûteux non plus. Quatre à cinq cent francs suffiraient pour subvenir à tous les frais d'une famille jusqu'à Québec. Mais la plupart n'ont pas les quatre à cinq mille francs que nous leur recommandons d'avoir en arrivant au Canada, s'ils veulent réussir. Pourquoi donc ne pas faire pour eux ce que le gouvernement anglais fait pour les Irlandais, ce que de nombreuses compagnies font aux Etats-Unis, au Canada et en France même? Une société de colonisation, qui offrirait au gouvernement canadien les garanties les plus certaines de l'exécution de ses engagements, serait le meilleur moyen d'en diriger un grand nombre vers le Canada.

Cette compagnie achèterait dans la province de Québec ou dans celle de Manitoba de vastes étendues de bons terrains; elle fournirait à ceux qui ne les ont pas les moyens de se rendre de France sur les terres qu'elle leur réserverait. Là chacun trouverait en arrivant une maison meublée et assez vaste pour le loger ainsi que sa famille. La compagnie lui fournirait des instruments aratoires et autres nécessaires à la culture; elle lui donnerait les semences et des vivres. En un mot, elle l'entreprendrait ainsi jusqu'à ce que les terres soient défrichées et produisent quelques récoltes. Alors la compagnie préleverait sur la vente de ces récoltes l'intérêt de l'argent qu'elle aurait avancé

aux colons. Le paiement des intérêts ne gênerait nullement ceux-ci, qui pourraient même payer chaque année un certain montant destiné à l'amortissement de leur dette vis-à-vis la compagnie. Au bout de quelques années, ils seraient propriétaires des terres qu'ils auraient cultivées, et vivraient dans une parfaite aisance, tandis que les actionnaires de cette société de colonisation auraient réalisé de beaux bénéfices, tout en accomplissant une œuvre des plus patriotiques.

Ce système, nous ne l'avons pas inventé, car il existe déjà dans plusieurs pays. Nous l'avons vu fonctionner, et nous avons pu en constater partout les heureux résultats. Les colons étaient satisfaits de leur sort, de même que les actionnaires l'étaient du paiement des dividendes. Mais nous insistons surtout sur les garanties qui devront être exigées d'une telle Société. Et c'est au gouvernement canadien qu'elles devront être données, car il en aurait le contrôle immédiat. Si les colons avaient, en effet, des réclamations à faire, elles pourraient être jugées sans retard.

Nous avons souvent entendu dire que le gouvernement français s'opposerait au fonctionnement de toute société de colonisation qui aurait pour but l'émigration des Français en pays étranger. Nous ne sommes pas prêt à blâmer le gouvernement d'agir ainsi, car l'expérience lui a malheureusement donné raison. Nos compatriotes ont souvent été trompés par des sociétés de colonisation qui leur faisaient édifier des fortunes fabuleuses sur des rochers incultes. Ils donnaient une partie de leur argent à la société, dépensaient l'autre pour ne pas mourir de faim, et finalement envahissaient les bureaux de tous nos consulats, afin d'obtenir du secours ou un rapatriement. C'est d'abord une charge pour le gouvernement, et on aurait d'autant moins raison de le blâmer d'avoir usé des lois à sa disposition pour éviter cela, qu'il y avait un danger à redouter. En effet,

certains Français émigrés aux Etats-Unis, par exemple, finissaient par se faire naturaliser citoyens américains ; et, au bout de la deuxième génération, c'étaient de vrais yankees ne parlant pas un mot de français. Nous en avons vu de très nombreux exemples. Et nous citerons encore un cas assez curieux dont nous avons été témoin. Nous visitons Madison, la capitale du Wisconsin. Le propriétaire de l'hôtel où nous étions descendu sachant que nous étions Français en prit occasion pour nous dire qu'il avait un Français chez lui depuis cinq ans, mais qu'il n'avait jamais pu comprendre le français qu'il parlait. L'ayant fait appeler, nous devons avouer que nous ne l'aurions guère compris, si nous n'avions parlé la langue de cet enfant de l'Auvergne.

Nous comprenons que des modifications équitables soient faites aux lois civiles et militaires, qui concernent les Français domiciliés seulement à l'étranger ; mais, que le gouvernement empêche par tous les moyens en son pouvoir nos compatriotes d'aller grossir les rangs d'un pays absolument étranger et de devenir de vrais yankees, par exemple, rien de mieux.

Quant au Canada, ce n'est pas un second Port Breton, et les Français qui deviendraient Canadiens-Français ne seraient pas perdus pour nous. Tout à l'heure nous reviendrons sur ce sujet ; pour le moment, il nous suffira de dire que le Canada a certainement ses désavantages comme tous les pays, mais qu'il possède encore plus de ressources. C'est une étoile qui se lève, et elle ne tardera pas à être de première grandeur. Elle l'est déjà par la taille, et elle le sera bientôt par son éclat.

CONCLUSION

C'est aux pères de famille, à la classe agricole, aux capitalistes et au gouvernement français que nous faisons appel.

Que nos pères de famille méditent notre ouvrage et s'occupent de créer un bel avenir à leurs enfants.

Que nos ouvriers de la campagne qui sont obligés de suer sang et eau, de remplacer l'âne, le cheval et le bœuf quelquefois, sans aucun espoir de devenir un jour les propriétaires des domaines qu'ils arrosent de leurs sueurs, songent à économiser les quelques deniers qui rémunèrent leur travail, et qu'ils tournent leurs regards vers les plaines fertiles à travers lesquelles nous venons de les promener.

Que le petit cultivateur courbé sur le sillon lève un instant la tête, et écoute les quelques paroles que nous lui adressons; qu'il songe lui aussi à l'avenir de son pays, à celui de sa famille et au sien propre.

C'est un de vos compatriotes qui vous parle à tous. Il n'a d'autre intérêt que celui de la France et celui qu'on porte na-

turellement à tout compatriote. Mais vous ne le connaissez pas, et il ne vous demande que de considérer la valeur des chances qu'il vous offre. Du reste, il ne conseille pas à ceux qui réussissent bien en France à quitter leur pays ; il s'adresse à ceux qui n'ont pas la même bonne fortune. Sans doute, il est pénible de quitter son pays. On craint de faire acte de lâcheté. A le quitter pour aller vivre au milieu de vos frères du Canada, peut-on donc vous accuser de manquer de patriotisme ou de pratiquer le bi-patriotisme ? Non, pas plus vous que nous qui vous le recommandons. La seule réponse qu'il nous resterait à faire en présence de telles accusations, c'est que nous poussons le culte de la France à son plus haut degré, prêt à verser notre sang pour elle le jour où elle fera appel à ses enfants pour laver la plus petite injure faite à son nom, mais surtout le jour où le canon grondera du côté des Vosges. Nous avons vrsité des groupes de Français disséminés dans différentes parties du monde, vivant à l'étranger, quelquefois même naturalisés sujets d'une nation étrangère ; et nous pouvons dire qu'au grand jour de la revanche beaucoup traverseront les mers, n'ayant d'autre souci que la crainte d'arriver trop tard pour cueillir avec nous les lauriers que nous réserve la défense d'une cause juste. Oui, tous les fils de la France restent fidèles à leur mère, quelque soit le sort des batailles ou les hasards de la vie. Et ce n'est pas sans un sentiment d'orgueil et de fierté nationale que nous avons constaté chez tous cette même fidélité. D'ailleurs quelle preuve plus vivante pourrions nous endonner que les démonstrations * des Canadiens-Français, leur participation à la geurre du Mexique et la présence actuelle de quelques-uns d'entr'eux dans les rangs de notre armée active ? Nos frères de

* Celle qui fut faite en 1870 au Consulat de Québec a été racontée par Monsieur L. H. Fréchette, poète Canadien français déjà couronné par l'Académie Française. (Voir page 134)

L'Acadie et de l'Ile Maurice ont pu être soumis à des tortures renouvelées de l'inquisition ; dans le dernier soupir et le dernier aveu qu'elles leur ont arraché, ils ont mis toute leurs forces et toute leur âme pour crier bien haut : Vive la France ! Même ses anciens sujets l'adorent là où ne flotte plus les trois couleurs. Par tout l'univers, chez tous les membres de la grande famille française, la voix du sang entonne le même chant ; et, lorsque quelques-uns d'entr'eux font des suggestions du genre de celle que nous faisons ici, ils n'ont en vue que le bonheur et la gloire de leur pays. Nous ne considérons pas tous cet intérêt de la même façon, mais nous ne pouvons différer que par la voie des moyens.

Pour nous, il y a l'intérêt de l'avenir et l'intérêt immédiat. Et nous ne voulons pas négliger l'un plus que l'autre.

Mais, nous dira-t-on, envoyer nos enfants au Canada, dans une colonie anglaise ? Pourquoi ne pas les envoyer tout de suite à l'ennemi ? Ne soyons pas victimes d'un faux jugement et et faisons preuve d'un patriotisme éclairé.

Quels préjugés devons-nous avoir aujourd'hui contre l'Angleterre sur le continent américain. Elle poursuit sur ce continent l'équilibre des forces. Que la sympathie pour notre race ou que l'intérêt personnel soit le mobile de sa manière d'agir, peu nous importe. Agissons comme elle avec l'esprit large et la sagacité que nous ne pouvons nous empêcher de lui reconnaître. Mettons de côté les liens de famille qui nous rattachent aux Canadiens-français, et considérons notre propre intérêt. Nous avons dit tout-à-l'heure que nous considérions deux sortes d'intérêt.

L'intérêt de l'avenir, le voici en quelques mots dont le laconisme n'exclura pas l'éloquence, nous l'espérons du moins.

Un voyage à vol d'oiseau seulement à travers les Etats-Unis convaincra tout voyageur en tout soit peu observateur que

la doctrine Monroë est profondément enracinée dans l'esprit de tous les Yankees, c'est-à-dire que tout Yankee rêve l'unification de l'Amérique du Nord et, s'il avouait sa pensée entière, nous pourrions dire des deux Amériques. Ils ont déjà acheté l'Alaska ; les Jay Gould et autres financiers étendraient bientôt le Mexique d'un réseau de chemin de fer ; les Indiens, qui n'auraient pas été plus à redouter que les Indiens du Canada, sont traqués comme des bêtes fauves ; sur tous leurs voisins enfin les États-Unis portent des regards de convoitise plus ou moins déguisés, plus ou moins bien contenus. Cuba et les Antilles attirent à peine leur attention ; et, franchissant le Golfe du Mexique, ils posent dans l'Amérique du Sud les jalons de leur puissance future. Leurs idées d'annexion *ad infinitum* percent chaque jour, et ils poursuivent leur œuvre tantôt ouvertement, tantôt d'une façon latente, mais toujours avec une constance qui ne se dément jamais.

Nous examinerons comment les intérêts de la France pourraient souffrir de cette politique.

Depuis Franklin et Washington, les Américains nous ont été toujours hostiles au fond ; et ce sentiment s'est traduit en maintes circonstances dont nous avons mentionné quelques-unes. A qui donc est-il dû ce sentiment hostile, contre nous qui avons protégé leur berceau ? Ce n'est pas seulement aux descendants directs de Franklin et de Washington, mais encore et bien plus à l'influence allemande. A quelle influence, en effet, ont obéi Grant, en 1871, Blaine en 1881, si ce n'est à celle des Allemands ? Ne sont pas ceux-ci qui, en 1871, organisèrent à New-York la formidable démonstration anti-française qui ne dûit qu'à l'opposition des Irlandais de cette ville de ne pas être mise à exécution ? Depuis plus de 30 ans, l'émigration allemande aux États-Unis se poursuit sans relâche ; et aujourd'hui on ne compte pas moins

de 10 à 12 millions d'Allemands dans ce pays. Sommes-nous des utopistes de crier à nos gouvernants : "*Caveate consules.*"

Sans doute de nombreuses années s'écouleront avant que les Etats-Unis adoptent à notre égard une politique agressive. Mais, n'est-ce pas pour avoir manqué de justice et de prévoyance que nous avons perdu l'Empire des Indes que Duplex et Labourdonnais nous avaient apporté à la pointe de leur épée ? que dirons-nous de Louis XV et de Napoléon 1er, l'un abandonnant le Canada pour satisfaire aux caprices d'une courtisane et d'un courtisan, l'autre vendant la Louisiane pour avoir quelque louis de plus à fondre au creuset des batailles ? L'histoire contient ses leçons, et quelque soit le gouvernement qui aura contribué à préparer un heureux avenir à la langue et à la race française, il sera certainement admiré et glorifié par les générations futures qui seront les témoins de l'accomplissement de l'œuvre qu'il aura préparée.

Du reste, nous n'avons pas à redouter sur le continent américain les canons de l'Angleterre. Ils s'uniraient plutôt aux nôtres, quelque soit le degré de parenté entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Chacun nous répondra peut-être : occupez-vous d'abord du présent. Nous abandonnons donc le domaine de l'avenir à l'exploration de nos politiciens, de nos philosophes et de nos économistes. Et nous nous occupons de notre intérêt immédiat.

Le commerce du Canada s'élevait, en 1882, à \$221,556,723, et la part que la France y prenait était de \$2,922,895. Notre commerce est donc 82 fois plus petit que celui de toutes les autres nationalités avec un pays où la population française forme le tiers de la population totale. Et quels sont les Français qui habitent ce pays ? Ils parlent la même langue que nous. Ils ont autant de sang français dans leurs veines que des Français de

Carpentras ou de Quimper ; Ils ont les mêmes goûts que nous et ne demandent qu'à acheter nos produits. Pendant ce temps, que faisons-nous ? Nous envoyons notre marine aux quatre coins du monde. Ici, c'est le commandant Rivière qui est empalé ; Là, c'est l'amiral Aube qui meurt de la fièvre jaune ; ailleurs c'est l'amiral Pierre qui meurt de toute autre chose ; partout nos officiers et nos soldats endurent avec vaillance la faim et la soif, versent généreusement leur sang. A. Tunis, à Madagascar, au Tonkin, au Congo le gouvernement dépense des millions pour les frais de la guerre et l'entretien de nos stations navales. Il s'agit de créer des débouchés à notre industrie et à notre activité. Ce n'est donc pas en pure perte que sont faits tous ces sacrifices de sang et d'argent.

Au Canada, nous avons un débouché tout trouvé pour nos produits, et il ne nous en coûtera ni un sou, ni un soldat pour nous l'assurer. Nous sera-t-il plus difficile de le garder qu'au Tonkin ou ailleurs ? Certes non. Nous avons à lutter autant dans nos colonies que dans les autres pays contre la concurrence étrangère. De plus, la possession de nos colonies commerciales n'est jamais assurée ; car les traités, ainsi que nous le disions dans notre introduction, peuvent nous les prendre, nous les rendre et nous les reprendre.

Nous dirons donc à nos gouvernants : personne n'émigre dans nos colonies ; ceux qui émigrent vont se perdre pour ainsi dire dans d'autres pays ; vous faites de grands sacrifices dignes d'un meilleur sort. Pouvez-vous hésiter à prendre les mesures nécessaires pour assurer, dans une certaine proportion du moins, le mouvement que nous désirons voir se produire sans retard ? D'ailleurs faut-il répéter que les Français qui émigreraient au Canada ne seront nullement perdus pour nous ? Nous ne demandons pas le dépeuplement de la France, mais une émigration

raisonnée. Elle peut produire peut-être une diminution momentanée de notre population, mais qui ne tardera pas à occasionner un excédant. Cet excédant n'est pas à redouter. Encouragé par les succès de la première émigration, il suivra la même direction que celui-ci, et ainsi s'établira chez nous ce courant d'émigration qui fait la force de certains peuples et prépare leur suprématie dans le monde.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que trouvera le gouvernement dans l'accomplissement des réformes que nous lui proposons, surtout dans les circonstances actuelles. A vous, nos concitoyens, de lui rendre la tâche facile. Le jour où 2 à 3 mille Français auront émigré pour aller grossir les rangs des Canadiens-Français, il ne pourra sans commettre un acte injuste et impolitique leur refuser quelques-uns des droits dont il se verrait obligé de les priver aujourd'hui. Ce ne sera pas eux seulement qui demanderont alors la réforme de nos lois civiles et militaires dans un sens équitable et vraiment patriotique, ce seront leurs parents, leurs amis, la France entière. Cette réforme s'imposera d'elle-même, parcequ'ils seront restés Français de cœur, parcequ'il auront rendu un immense service au commerce de la France, et qu'ils auront augmenté sur le continent américain l'influence de la langue et de race françaises qui sera si nécessaire à notre pays un jour ou l'autre.

Les capitalistes sont toujours des utilitaires, dit-on. C'est là une pure calomnie. Et d'ailleurs nous ferons observer aux nôtres que les Canadiens-Français ne sont ni des Turcs, ni des Egyptiens, et qu'ils n'ont pas à redouter de voir se produire au Canada une deuxième édition des Mines de Bingam ou du chemin de fer de Memphis El Paso. Nous ne doutons pas qu'ils ne soient très-heureux de favoriser eux aussi un mouvement qui leur procu-

rera en même temps que de bons dividendes la satisfaction d'avoir accompli une œuvre patriotique.

A tous nos compatriotes enfin nous dirons : Continuons toujours à tourner nos regards vers le Rhin, jusqu'à ce que l'Alsace et la Lorraine nous soient rendues. Que le gouvernement français continue à assurer au pays des débouchés dans le monde entier. Mais ne perdons un seul instant de vue les rives du Saint-Laurent.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	3
INTRODUCTION.....	5

PREMIÈRE PARTIE

LE CANADA

Chapitre I. — <i>Le Canada</i> . — situation géographique ; superficie ; aspect général ; climat ; population ; religion.....	27
Chapitre II. — <i>Résumé historique</i>	35
Chapitre III. — <i>Constitution actuelle du Canada</i> . — Gouvernement fédéral ; ses pouvoirs ; libertés politiques et religieuses ; régime municipal ; gouvernements provinciaux ; leurs pouvoirs	51
Chapitre IV. — <i>Justice et police</i> . — Cour Suprême et de l'Échiquier ; Cour Supérieure ; juridiction civile ; juridiction criminelle ; système pénitentiaire ; police.....	60
Chapitre V. — <i>Milice</i> . — Etat comparé des dépenses faites par les différents peuples	63
Chapitre V. — <i>Instruction publique</i>	65
Chapitre VI. — <i>Agriculture</i> . Considérations générales ; étendue et condition des exploitations ; occupants des terres ; produits des champs ; animaux et leurs produits ; avenir	66
Chapitre VII. — <i>Colonisation et immigration</i> . — Mouvement de la colonisation et de l'immigration	69

Chapitre VIII. — <i>Industries.</i> — Mines, produits des mines ; forêts, produits de scieries ; chasse, produits ; pêche, produits ; pisciculture et protection de la pêche ; manufactures, produits.....	72
Chapitre X. — <i>Commerce.</i> — Considérations générales ; régime douanier ; importations et exportations.....	85
Chapitre XI. — <i>Marine marchande.</i>	100
Chapitre XII. — <i>Finances et institutions financières.</i> — Numéraire ; finances ; banques ; caisses d'épargne ; compagnie d'assurance ; sociétés de construction.....	104
Chapitre XIII. — <i>Voies de communication.</i>	115
Chapitre XIV. — La société française au Canada. Prodigeux développement des Canadiens-Français ; leur esprit démocratique ; leurs aspirations ; la religion et le clergé ; la langue ; de l'avenir des Canadiens-Français ; conclusion	125

DEUXIÈME PARTIE

LES PROVINCES

Chapitre I. — <i>Provinces de Québec</i> — Situation géographique ; superficie ; population ; sauvages ; religion et institutions religieuses ; aspect général du pays ; climat ; villes principales.....	148
Chapitre II. — <i>Organisation politique.</i> — Gouvernement ; démarcations territoriales sous le rapport civil ; institutions municipales.....	159
Chapitre III. — <i>Lois.</i> Etat civil ; naturalisation ; cens électoral ; successions ; testaments ; mariages ; acquisition d'immeubles ; régime hypothécaire ; lois féodales ; seigneurs et censitaires.....	162
Chapitre IV. — <i>Instruction publique.</i> — Enseignement supérieur ; enseignement secondaire ; enseignement primaire ; belles lettres et journalisme ; beaux-arts.....	172

Chapitre V.— <i>Agriculture</i> .—Condition de la culture ; valeur de la propriété foncière ; production moyenne ; de l'avenir de l'agriculture.....	184
Chapitre VI.— <i>Colonisation</i> . Progrès ; terres à coloniser ; terres publiques ; conditions de vente ; octrois gratuits ; privilèges accordés aux colons.....	193
Chapitre VII.— <i>Rive Sud</i> .—La Gaspésie ; Témiscouata ; la Beauce ; les Cantons de l'Est.....	199
Chapitre VIII.— <i>La Rive Nord</i> .—Division : Vallée de l'Ottawa ; Vallée du St-Maurice ; la vallée du Saguenay et le lac St-Jean ; le Labrador et l'Ile d'Anticosti.....	205
Chapitre IX.— <i>Industries</i> . Division ; les mines.....	228
Chapitre X.— <i>Les forêts</i> .—Considérations générales ; produits ; scieries.....	239
Chapitre XI.— <i>La chasse et la pêche</i> .—La chasse ; les pêcheries ; lois sur la chasse et la pêche.....	242
Chapitre XII.— <i>Les manufactures</i>	248
Chapitre XIII.— <i>Commerce</i> .—Importations ; exportations.....	250
Chapitre XIV.— <i>Finances et institutions financières</i> .—Situation financière de la province ; banques.....	259
Chapitre XV.— <i>Voies de communication</i> .—Navigation intérieure ; le St-Laurent ; chemins de fer ; poste ; télégraphe ; téléphones.....	264
Chapitre XVI.— <i>De l'avenir de la province de Québec</i>	269

ONTARIO

Chapitre I.—Situation ; superficie ; population ; religion ; langue ; son gouvernement.....	271
Chapitre II.— <i>Considérations générales</i>	273

PROVINCES MARITIMES.—NOUVELLE-ECOSSE

Chapitre I.—Situation ; superficie.....	276
Chapitre II.— <i>Résumé historique</i>	277

Chapitre III.— <i>Les Acadiens</i>	280
Chapitre V.— <i>Considérations générales</i>	287

NOUVEAU-BRUNSWICK

Chapitre I.—Situation ; superficie ; population ; religion ; résumé historique.....	290
Chapitre II.— <i>Considérations générales</i>	291

ILE DU PRINCE-EDOUARD

Chapitre I.—Situation ; superficie ; population ; religion ; résumé historique	293
Chapitre II.— <i>Considérations générales</i>	294

MANITOBA

Chapitre I.—Situation ; superficie ; population.....	296
Chapitre II.— <i>Résumé historique</i>	297
Chapitre III.— <i>Considérations générales</i> sur le développement de la province de Manitoba.....	298
Chapitre IV.—Population ; religion ; aspect général du pays ; climat	304
Chapitre V.— <i>Organisation politique</i> .—Administration ; lois ; police.....	309
Chapitre VI.— <i>Instruction publique</i> .—Ecoles ; éducation.....	312
Chapitre VII.— <i>Agriculture</i> .—Le sol ; produits	315
Chapitre VIII.— <i>Colonisation</i> .—Division des terres	320
Chapitre IX.— <i>Terres du Nord-Ouest</i> .—Règlements officiels	322
Chapitre X.— <i>Industries</i> .—Mines ; forêts ; la pêche et la chasse ; manufactures	331
Chapitre XI.— <i>Commerce</i>	334
Chapitre XII.— <i>Finances et institutions financières</i>	336
Chapitre XIII.— <i>Voies de communication</i>	338

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Chapitre I.—Situation géographique ; superficie ; résumé historique.....	344
Chapitre II.— <i>Considérations générales</i> ; population ; religion ; division ; indiens, etc.....	345

COLOMBIE BRITANNIQUE

Chapitre I. Situation géologique ; superficie ; résumé historique ; considérations générales.....	343
Chapitre II.— <i>Ile de Vancouver et Ile Charlotte</i> .—Situation géogra- phique ; superficie ; résumé historique ; considérations générales	352

TROISIÈME PARTIE

ENTREPRISES FRANÇAISES

Crédit Foncier Franco-Canadien	356
Union Sucrière Franco-Canadienne.....	361
Compagnie française de phosphates de chaux	368
Crédit Mobilier Canadien.....	370
Emprunt de la province de Québec	371
Commerce de la France avec le Canada	372
Vins et Spiritueux.....	376
Ligne directe entre la France et le Canada.....	378
Les grains.....	380
Bois.....	386
Animaux.....	390
Moutons	391
Chevaux	392
Poissons	393
Les Iles Saint-Pierre et Miquelon	394
Terre-Neuve	396
Colonisation.....	399
Quelle est la classe d'émigrants français qui convient au Canada.....	402
Quelles sont les conditions de succès	418
Colonisation dans le Nord-Ouest.....	427
Conditions de succès.....	428
Du degré d'utilité d'une société de colonisation	433
CONCLUSION	436